



La Nouvelle-Calédonie en 2007

INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

ÉTABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIÈGE SOCIAL

5, rue Roland Barthes 75598 PARIS CEDEX 12

Nouvelle-Calédonie

Rapport Annuel

2007

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

SOMMAIRE

Pages

SYNTHESE	9
APERÇU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE	15
§ 1. Localisation, configuration, géologie et climat	15
§ 2. Végétation et faune.....	16
§ 3. Histoire.....	17
§ 4. Cadre institutionnel actuel.....	18
CHAPITRE I - L'EVOLUTION ECONOMIQUE	23
SECTION 1 - Les principaux indicateurs économiques	24
§ 1. La population	24
<hr/>	
§ 2. Le cadre social.....	26
1. La situation du marché de l'emploi	27
2. L'indemnisation des demandeurs d'emploi	29
3. La formation des cadres.....	31
4. La protection sociale.....	32
5. Les relations du travail	33
<hr/>	
§ 3. Les salaires et les prix	34
1. Les salaires	34
2. Les prix.....	36
<hr/>	
§ 4. Les comptes économiques.....	40
<hr/>	
§ 5. La balance des paiements	43
<hr/>	
§ 6. Le commerce extérieur.....	46
<hr/>	

SECTION 2 - Les secteurs d'activité 55

§ 1. L'agriculture 55

§ 2. La pêche et l'aquaculture 65
1. La pêche 65
2. L'aquaculture 68

§ 3. L'industrie et l'artisanat..... 75
1. L'industrie 75
2. L'artisanat 79

§ 4. Le nickel..... 82

§ 5. L'énergie et l'eau..... 97
1. L'énergie électrique 97
2. Les hydrocarbures 101
3. La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables 103
4. L'eau 105

§ 6. Le bâtiment et les travaux publics 106

§ 7. Le secteur de la distribution 116

§ 8. Le tourisme..... 121

§ 9. Les transports 131
1. Les activités portuaires 131
2. Les activités aéroportuaires 134

§ 10. Les services marchands 139

§ 11. Les services non marchands 144
1. L'éducation..... 144
2. La santé..... 147

CHAPITRE II - L'EVOLUTION MONETAIRE ET FINANCIERE	151
SECTION 1 - Le système bancaire.....	152
§ 1. L'organisation bancaire.....	152
<hr/>	
§ 2 La situation agrégée des banques	161
<hr/>	
§ 3. Les résultats des banques	166
<hr/>	
§ 4. Les taux	172
<hr/>	
§ 5. L'activité des fonds de garantie	176
<hr/>	
SECTION 2 - L'évolution de la situation monétaire	181
Synthèse	181
<hr/>	
§ 1. Les actifs financiers de la clientèle.....	182
<hr/>	
§ 2. Les concours à la clientèle non financière.....	186
<hr/>	
§ 3. La masse monétaire et ses contreparties.....	192
<hr/>	
§ 4. L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux.....	193
<hr/>	
§ 5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité.....	194
<hr/>	
SECTION 3 - Les finances publiques locales	197
§ 1. Les comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie.....	197
§ 2. Les comptes administratifs des Provinces	199
§ 3. Les comptes administratifs des communes.....	201

SECTION 4 - Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie	202
§ 1. Les aides européennes	202
§ 2. Les interventions de l'Etat	204
§ 3. Les aides provinciales	208
§ 4. Les sociétés d'économie mixte de développement des Provinces.....	211
§ 5. L'institut calédonien de participation (ICAP)	216
§ 6. L'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE)	218
§ 7. Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI)	219
PERSPECTIVES.....	221
LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE	223
LES MISSIONS DE L'IEOM	228
Annexe 1 : Lexique des principaux sigles mentionnés dans ce fascicule.....	230
Annexe 2 : Liste des publications disponibles réalisées par l'IEOM.....	233

SYNTHESE

Activité dynamique en 2007

Les différents indicateurs affichent une orientation favorable de l'économie calédonienne en 2007. L'activité a été tirée à la hausse par une demande intérieure dynamique (ménages et entreprises) et des exportations en valeur en forte augmentation par rapport à 2006. La situation de l'emploi a poursuivi son amélioration. Malgré une hausse en fin de période, l'inflation a été contenue à 1,8 %. Toutefois, les indicateurs de vulnérabilité des entreprises et des ménages se sont dégradés sur l'année.

Les principaux secteurs de l'économie ont affiché de bonnes performances. Le secteur des mines et de la métallurgie, sous l'effet de la flambée des cours du nickel, a vu ses exportations minières et métallurgiques en valeur croître à un rythme soutenu. Seul le secteur de l'aquaculture a connu une baisse de son activité, les exportations de crevettes en valeur et en volume diminuant de près du tiers sur un an.

Progression de l'emploi salarié et recul des demandeurs d'emplois

Entre décembre 2006 et décembre 2007, l'effectif salarié a progressé (+6,1 % à près de 78 000), améliorant la confiance des ménages et favorisant la consommation et les investissements. Parallèlement, le nombre de demandeurs d'emplois moyen sur l'année a diminué de près de 7% pour se situer à 6 572, niveau le plus bas depuis plus de dix ans.

La demande des ménages est toujours en hausse

La consommation des ménages a été soutenue comme en témoigne la hausse des importations de biens de consommation courante et de véhicules de tourisme. La consommation a été favorisée par la revalorisation du SMG et des allocations familiales au cours de l'année. Cette évolution s'accompagne d'une augmentation de l'encours des crédits à la consommation.

L'investissement des ménages (achat d'immobilier) a également été soutenu, comme en témoigne la croissance des encours de crédits à l'habitat (+12,4%, contre +7% en 2006).

En 2007, les indicateurs de vulnérabilité de la trésorerie des ménages se sont détériorés par rapport à l'année précédente. C'est ainsi que, les décisions de retraits de cartes bancaires, les incidents de paiement sur chèques ainsi que le nombre de personnes physiques en interdiction bancaire ont progressé respectivement de 23,6 %, 1,4 % et 7 %.

Les entreprises investissent dans un contexte favorable

L'investissement des entreprises, reflété notamment au travers des importations de biens d'équipement professionnel, des immatriculations de véhicules utilitaires neufs et de l'encours des crédits d'investissement, a été favorablement orienté.

Indicateur du dynamisme du tissu économique, les créations d'entreprises ont progressé sur un an (+9,6 %), dans le même temps les cessations d'activité d'entreprises se réduisaient légèrement (- 0,7 %). Cependant, les indicateurs de la vulnérabilité des entreprises ont évolué défavorablement comme en témoignent l'accroissement du nombre des redressements (+ 45,7 %), des liquidations judiciaires (+ 30,1 %) et des personnes morales en interdiction bancaire (+11,5 %).

Reprise de la hausse des prix en milieu d'année

Après une période de stabilisation sur le premier semestre 2007, les prix sont repartis à la hausse au second semestre. Cette accélération sur les cinq derniers mois de l'année s'explique principalement par la progression soutenue des prix de l'alimentaire (+ 4,5 %). Ainsi au 31 décembre 2007, l'indice des prix a progressé de 1,8 % sur un an. Néanmoins, l'inflation moyenne sur l'année a été de 1,0 % en 2007 contre 2,9 % en 2006.

La balance commerciale s'est améliorée avec les résultats enregistrés dans le secteur du nickel

L'année 2007 se caractérise par le taux de couverture des importations par les exportations le plus élevé depuis plus de 13 ans (73,2 %, + 9,5 points). Les exportations et les importations ont crû respectivement de 39,7 % et de 21,5 %. La forte progression des exportations en valeur provient de la flambée des cours du nickel en 2007. La hausse de la valeur des importations est liée, quant à elle, à une croissance soutenue de l'économie calédonienne en relation avec les projets métallurgiques.

Le secteur du nickel a bénéficié de cours élevés

Sur l'année, la production de minerai est en hausse de 21,5 % à 7,51 millions de tonnes humides. Plus de la moitié de cette production a été exportée (4 millions de tonnes). Les exportations de minerai en volume ont progressé de 20,6 % par rapport à 2006.

La production de métal s'établit à 59 796 tonnes, accusant un retrait de 4,1 % par rapport à 2006 et entraînant une diminution des exportations de métal en volume (- 9,1 %). Cette évolution est due à la baisse de la teneur du minerai, à des problèmes techniques et à des travaux de maintenance sur les fours.

Le cours moyen du nickel s'est élevé à 16,88 \$/lb contre 11 \$/lb l'année précédente soit une hausse de 53,5 %. Après avoir atteint le pic historique de 24,5 \$/lb le 16 mai 2007, le cours du nickel au LME a subi une forte correction pour finalement se situer en moyenne à 13,24 \$/lb sur le dernier trimestre. Ainsi, les exportations (minerai et métal) en valeur ont été de 43 % supérieures à celles de 2006. En 2007, la SLN a enregistré un résultat historique de 50 milliards de FCFP.

L'activité du BTP a été soutenue

En 2007, l'activité du secteur a été tirée par le logement social, la demande privée et le chantier de Goro Nickel. La consommation de ciment a augmenté de 2,4 %. L'encours des crédits à la construction a progressé de plus de 30 %. Le chantier de Goro a représenté 11,30 %

des ventes de ciments de l'année 2007 comme en 2006. Il convient de noter que les travaux gros consommateurs de ciment sur le chantier de l'usine (port,...) sont en voie d'achèvement.

Au 4e trimestre 2007, le secteur a été marqué par un conflit social qui a paralysé pendant six semaines la société Holcim, unique producteur de ciment de l'île (secteur bénéficiant de mesures de protection de marché, les importations étant interdites sauf en cas de nécessité).

Amélioration de la fréquentation touristique, difficultés du secteur primaire

Le nombre de touristes ayant séjourné en Nouvelle-Calédonie en 2007 a légèrement augmenté (+2,9 % à 103 363 visiteurs) sous l'impulsion du tourisme régional (australien et néo-zélandais). Le nombre de croisiéristes de son côté a atteint un palier à 121 393, en hausse de 2,1 % par rapport à 2006.

Le secteur aquacole a connu une année difficile. Les exportations en valeur et en volume ont baissé (respectivement de 29,9 % et 26,8 %). Les principales raisons avancées pour expliquer cette situation de crise sont le retard d'ouverture d'une écloserie ainsi qu'une surmortalité importante des post-larves en 2006. Les conséquences ont été un déficit d'approvisionnement pour les fermes ainsi qu'un décalage dans le cycle d'élevage des crevettes entraînant une baisse importante des quantités produites.

Depuis 2005, le secteur de l'élevage bovin traverse une crise. En 2007, la situation semble se stabiliser. La production s'est élevée à 3 130 tonnes en 2007 (contre 4 042 tonnes en 2004), en hausse de 4,6 % par rapport à 2006. Le taux de couverture de la consommation par la production locale est passé de 93 % en 2004 à 69 % en 2007.

Le financement de l'activité économique est assuré par le crédit bancaire

L'ensemble des concours à l'économie a progressé (+12,9 % à 593 milliards de FCFP dont 112 milliards sont octroyés directement par des établissements de crédit situés hors de la zone d'émission) avec en parallèle une diminution du risque. L'ensemble des actifs financiers des agents économiques a également progressé significativement (+11,9 % à 481 milliards de FCFP). Les produits d'assurance-vie et les dépôts à terme continuent de susciter l'intérêt des épargnants, leurs encours ont cru à un rythme soutenu (respectivement +12,9 % et +31,8 %). Enfin la masse monétaire (M3) a enregistré une progression dynamique (+11,5 % sur un an).

Le recours au financement hors de la zone d'émission du système bancaire local s'accroît

Les opérations avec la clientèle sont déficitaires dans la zone d'émission. La position extérieure nette a connu une nouvelle dégradation de son solde qui passe de -56,7 milliards de FCFP au 31/12/2006 à -71,9 milliards au 31/12/2007. En un an, les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux ont progressé (+ 15,4 %) plus rapidement que leurs avoirs hors zone (+ 6 %).

Bref aperçu structurel de la Nouvelle-Calédonie

L'organisation de la Nouvelle-Calédonie résulte de la loi organique¹ n°99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'accord de Nouméa (signé le 5 mai 1998) et aux accords de Matignon (signés le 26 juin 1988). La Nouvelle-Calédonie est une collectivité à statut particulier bénéficiant de compétences élargies et laissant une place importante aux trois Provinces qui la constituent, notamment dans le soutien au développement économique des entreprises.

Au 1^{er} janvier 2008, la population a été estimée à environ 244 600² personnes. Du fait du rôle économique attractif que joue le Grand Nouméa³, seule agglomération importante du territoire, la Province Sud concentre plus des deux tiers de la population totale. Cette répartition démographique s'accompagne d'un déséquilibre social et économique dont le « rééquilibrage » constitue un titre à part entière (Titre VIII) de la loi organique.

Depuis les années 90, la croissance économique est supérieure à 3,1 % en moyenne. Le produit intérieur brut (PIB) par habitant était de l'ordre de 2,7 millions de F CFP en 2006⁴, ce qui plaçait la Nouvelle-Calédonie en tête de l'Outre-Mer français et la situait à un niveau comparable à celui des grands pays du Pacifique Sud comme l'Australie ou la Nouvelle-Zélande. Le premier secteur en termes de contribution à la valeur ajoutée était celui des services (56 %) devant le commerce (12 %), le BTP (12 %), la branche du nickel (11 %) et les autres industries (11 %).

La Nouvelle-Calédonie bénéficie de transferts publics en provenance de la France métropolitaine. Ces transferts de l'Etat sont constitués à 62 % de salaires versés aux ménages et de prestations sociales. Les dépenses de l'Etat s'élèvent en 2007 à 114,1 milliards de F CFP et représentent un peu moins du cinquième du PIB (18 %). De plus, l'Etat soutient l'investissement à travers un dispositif de défiscalisation, dont le montant total des opérations agréées instruites localement dans ce cadre s'est élevé à quelques 9,4 milliards de F CFP en 2007.

L'essentiel des marchandises consommées en Nouvelle-Calédonie est importé, même si une structure productive locale s'est développée. Celle-ci, essentiellement destinée à la satisfaction du marché intérieur, est protégée par un régime douanier spécifique (prohibition de certaines importations et fiscalité).

Il convient de souligner que la place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique. De fait, l'extraction et la transformation métallurgiques ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur est le pôle de développement le plus important du territoire. Cette

¹ La loi organique met en œuvre les dispositions de l'article 77 de la Constitution de la République française.

² Environ 45% de la population était âgée de moins de 25 ans, en 2006

³ Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa, soit près des deux tiers de la population totale.

⁴ Synthèses CEROM : les comptes économiques rapides de la Nouvelle-Calédonie en 2006

industrie stratégique a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (décisions d'investissements), notamment lors des processus de décisions d'implantation de nouvelles usines.

Compte tenu de l'importance des ressources en minerai, plusieurs projets dans le domaine minier sont en cours de réalisation. Sur les trois¹ projets miniers, localisés sur le territoire, deux sont en voie d'achèvement et le troisième vient de démarrer. Ce dernier localisé au Nord de la Nouvelle-Calédonie constitue l'un des axes majeurs de la politique de « rééquilibrage » entre les Provinces. A terme, l'ensemble des projets permettra de tripler la production métallurgique de nickel de l'île (de 60 000 tonnes à 195 000 tonnes). Enfin, le projet localisé en Corée du Sud, issu d'un partenariat entre la Province Nord via la SMSP et l'industriel coréen Posco, devrait entrer en production d'ici fin 2008.

Ces projets représentent un enjeu économique et social considérable pour le territoire, tant par l'ampleur des investissements engagés au regard du PIB que par les effets de « rééquilibrage » qui en sont attendus.

¹ Programme « 75 000 tonnes » de la SLN, usines de Goro et Koniambo

Principaux indicateurs

	2005	2006	2007	Var 07/06
population	232 258	236 528	240 390	1,6%
PIB (milliards FCFP)	600	647	nd	-
Ménages				
salariés (nb)	69 964	73 460	77 941	6,1%
montant horaire du Salaire minimum garanti (F CFP)	650,9	680,5	715,2	5,1%
indice des prix à la consommation	123,4	125,2	127,5	1,8%
demandeurs d'emploi en fin de mois moyenne annuelle	8 725	7 049	6 572	-6,8%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	4 601	4 678	5 005	7,0%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	7 397	7 252	7 717	6,4%
importations de biens de consommation courante (M FCFP) (1)	32 414	34 750	35 753	2,9%
Entreprises				
nombre d'entreprises de plus de 5 salariés	1 777	1 863	1 938	4,0%
consommation de ciment (tonnes)	123 117	133 662	136 930	2,4%
créations d'entreprises (nb)	3 526	3 590	3 933	9,6%
cessations d'entreprises (nb)	2 121	2 040	2 026	-0,7%
permis construire (nb)	1 700	1 612	nd	-
importations de biens d'équipement (M FCFP)	23 114	30 281	36 702	21,2%
dépense publique				
dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie	105 728	111 217	114 121	2,6%
dépenses de la Nouvelle-Calédonie (inv.+fonc.)	108 085	127 624	137 159	7,5%
dépenses des Provinces (inv.+fonc.)	75 263	81 982	nd	8,9%
dépenses des Communes (inv.+fonc.)	39 035	41 681	nd	6,8%
Echanges				
nombre de passagers à l'aéroport (arrivée+départ) (1)	407 746	414 990	442 353	6,6%
nombre de touristes	100 651	100 491	103 363	2,9%
taux d'occupation moyen des hôtels	61,3%	61,9%	60,3%	-1,6pt
nombre de croisiéristes	81 215	118 898	121 393	2,1%
exportations de minerai de nickel (M FCFP) (1)	15 911	18 531	44 004	137,5%
exportations métallurgiques de nickel (M FCFP) (1)	78 221	101 821	128 168	25,9%
exportations de crevettes congelées (M FCFP)	2 372	2 177	1 527	-29,9%
total des importations (M FCFP)	170 692	200 841	244 105	21,5%
total des exportations (M FCFP) (1)	104 047	128 056	178 754	39,6%
taux de couverture	61%	64%	73%	9,5pt
balance des paiements - soldes des postes (M FCFP) (1)				
compte de transactions courantes	-5 596	-47 198	nd	ns
dont biens	-52 906	-70 281	nd	32,8%
dont services	-39 010	-58 974	nd	51,2%
dont revenus	46 299	41 434	nd	-10,5%
dont transferts courants	40 021	40 622	nd	1,5%
compte financier	2 801	45 248	nd	ns
indicateurs financiers au 31/12 (M FCFP)				
ensemble des concours bancaires (1)	474 885	525 726	593 575	12,9%
Ménages	229 766	247 192	273 373	10,6%
dont crédits à l'habitat	176 625	188 682	212 123	12,4%
dont crédits à la consommation	52 233	57 553	60 065	4,4%
Entreprises	187 530	217 667	256 989	18,1%
dont crédits d'investissement	86 480	99 476	120 218	20,9%
Collectivités locales	33 549	34 091	39 151	14,8%
dont crédits d'investissement	30 578	30 807	30 948	0,5%
Autres agents	8 226	12 466	10 389	-16,7%
Provisions non ventilées	9 484	9 225	9 112	-1,2%
taux de créances douteuses brutes	3,4%	2,8%	2,4%	-0,4pt
ensemble des actifs financiers	373 312	429 946	481 020	11,9%
Ménages	226 527	244 226	271 321	11,1%
Entreprises	106 275	136 863	155 149	13,4%
Autres agents	40 510	48 857	54 550	11,7%

(1) chiffres révisés

APERCU GEOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE

§ 1. LOCALISATION, CONFIGURATION, GEOLOGIE ET CLIMAT

Située dans le Pacifique Sud, à 1 500 km à l'Est des côtes australiennes et à 1 800 km au Nord de la Nouvelle-Zélande, la Nouvelle-Calédonie occupe le Sud de la Mélanésie à plus de 2 500 km de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, et à 600 km de l'archipel de Vanuatu. Le Japon est éloigné de 7 500 km, la côte Ouest des Etats-Unis de 10 000 km, la France métropolitaine de 18 000 km et la Polynésie française de 4 500 km.

L'archipel de la Nouvelle-Calédonie représente une surface émergée de 18 575 km² et comprend principalement :

- la Grande Terre (environ 400 km sur 40 km) orientée selon un axe Sud-Est/Nord-Ouest ;
- l'île des Pins (150 km²), qui la prolonge au sud-est ;
- l'Archipel des Belep (70 km²) qui la prolonge au nord-ouest ;
- les îles Loyauté (Lifou, Maré, Ouvéa, Tiga et de nombreux îlots secondaires) couvrant 1 981 km² sur un axe parallèle à celui de la Grande Terre à l'est.

En intégrant les îles et îlots inhabités, la zone économique exclusive de la Nouvelle-Calédonie atteint 1 386 588 km².

La Grande Terre est partagée par la chaîne centrale qui se caractérise par des sommets arrondis et des versants abrupts, souvent érodés. Elle culmine au Nord à 1 628 mètres au Mont Panié et au Sud à 1 618 mètres au Mont Humboldt. Les deux côtes sont asymétriques, un corridor très étroit sépare la chaîne du lagon à l'Est, alors que la transition est plus progressive à l'Ouest et les plaines y sont plus larges. Le versant Est est au vent et la côte Ouest se positionne sous le vent.

Les îles Loyauté sont d'anciens atolls soulevés et basculés à des degrés variables à la fin du tertiaire, le relief y est plat, la végétation forestière et les cours d'eau totalement inexistantes sur ces socles calcaires.

La Grande Terre est constituée de terrains sédimentaires plissés à l'ère tertiaire puis soumis à une érosion qui a provoqué la constitution de couches de latérite. On y trouve de nombreuses substances métalliques comme le nickel, le chrome, le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le zinc, l'argent, le manganèse ou le cobalt. Le sol calédonien renferme également une forme de minerai oxydé dont la teneur en nickel est très riche (3 %), la garniérite. Les réserves de minerai nickélique latéritique (dont la teneur en nickel est plus faible et varie entre 1 à 1,6 %) sont importantes en Nouvelle-Calédonie et représenteraient environ 9 % des réserves mondiales.

Le climat est fondamentalement tropical avec une période chaude et humide (de novembre à mars) et une période fraîche et plus sèche (de juin à août) reliées par deux courtes périodes de transition. Il est cependant fortement modéré par l'influence océanique et celle des alizés qui atténuent les conséquences d'une humidité proche de 80 %. La température moyenne annuelle de 23°C caractérise ce régime modérément chaud autour de valeurs historiques extrêmes de 4,7°C et de 37,3°C.

Les relevés pluviométriques mettent en évidence une forte hétérogénéité du régime des pluies. La moyenne annuelle peut dépasser 3 000 mm à Galarino (Nord de la côte Est), soit le triple de la moyenne observée sur la côte Ouest. La Nouvelle-Calédonie connaît également des périodes de sécheresse liées à l'effet climatique EL NIÑO. Les alizés soufflent plus de 300 jours par an, de secteur Est à Sud-Est, à une vitesse comprise entre 15 et 35 km/h. De décembre à avril, les dépressions tropicales et les cyclones peuvent entraîner des vents exceptionnels supérieurs à 100 km/h avec des rafales à 250 km/h et des précipitations très fortes. Le dernier cyclone (Erica) à avoir touché la Nouvelle-Calédonie date de mars 2003.

§ 2. VEGETATION ET FAUNE

La diversité des roches mères s'ajoute à celle des climats pour favoriser la grande variété pédologique de la Nouvelle-Calédonie. Quatre écosystèmes principaux occupent l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie :

- la mangrove : zone de palétuviers croissant essentiellement dans la vase du littoral de la côte ouest ;
- la forêt : couvre 25 % du territoire dans la chaîne de montagnes, et prend différentes formes selon la nature des sols et le climat, forêt dense et humide ou forêt sèche (sclérophylle) raréfiée par les incendies et les défrichements ;
- la savane : vastes prairies pauvres en arbres qui occupent un tiers de la superficie du territoire à l'ouest et au nord ;
- le maquis : végétation arbustive sur les terrains pauvres du sud-est ou du nord de la Grande Terre.

La richesse de la flore néo-calédonienne va de pair avec celle de la faune terrestre endémique. L'isolement de la Nouvelle-Calédonie a favorisé le développement d'une faune originale : chiroptères (chauve-souris et roussettes), oiseaux comme le nautou (espèce de gros pigeon), les perruches et plus curieux encore, certains oiseaux comme le sylviornis (aujourd'hui disparu) et le cagou, emblème de l'île, qui, en l'absence de prédateurs avait pratiquement perdu l'usage de ses ailes. Les cerfs qui abondent dans les plaines de l'Ouest ont été introduits par l'homme.

Le lagon néo-calédonien, qui s'étend sur 8 000 km², est le deuxième ensemble corallien au monde après la grande barrière australienne. La fertilité des eaux se traduit par le développement d'une faune sous-marine particulièrement riche et diversifiée.

§ 3. L'HISTOIRE

Certaines hypothèses, non attestées par des faits archéologiques, font remonter les premiers peuplements d'homo sapiens à 30 000 ans avant J.C.. Les preuves les plus anciennes de la présence humaine, découvertes dans la région de Koné, datent de 1 300 ans avant J.C.. Il s'agit de poteries (lapita) fabriquées par des populations d'origine austronésienne qui ont migré, par étapes successives, depuis l'Asie du Sud-Est à partir de 4 000 ans avant J.C. Par ailleurs, en février 2007, des ossements et des poteries ont été découverts à Poé qui témoignent d'une occupation régulière de la zone depuis 2 000 ans avant J.C.

La structure sociale de base de ces populations est le clan, groupe familial d'une quarantaine de personnes vivant sur un même terrain et issu d'un ancêtre commun. Les clans sont regroupés en tribus qui entretiennent peu de relations entre elles. En effet, les groupes, qui pratiquent une agriculture itinérante fondée sur la jachère tournante, occupent de vastes espaces et sont éloignés les uns des autres. De ce fait, coexiste en Nouvelle-Calédonie une trentaine de langues ou dialectes différents.

Les européens « découvrent » la Nouvelle-Calédonie le 4 septembre 1774, lors du second voyage dans l'océan Pacifique du capitaine James Cook. Il nomma ce territoire Nouvelle-Calédonie, par référence à son Ecosse natale, que lui rappelait le Nord-Est de l'île. Si ce premier séjour de neuf jours semble s'être déroulé de manière satisfaisante, les contacts ultérieurs seront plus conflictuels. La côte Ouest de la Grande Terre ne fut approchée par Jean-François de Galaup, comte de La Pérouse qu'en 1788, peu de temps avant sa disparition, et la première touchée aux îles Loyauté n'eut lieu qu'en 1796.

Pendant plus de soixante ans, de 1774 à 1840, seuls quelques contacts sporadiques avec l'archipel furent enregistrés.

Le 24 septembre 1853, sur ordre de Napoléon III, le contre-amiral Febvrier-Despointes prit officiellement possession de la Nouvelle-Calédonie et Port-de-France (Nouméa) fut fondée le 25 juin 1854. La Nouvelle-Calédonie conservera le statut de colonie jusqu'en 1946.

Quelques dizaines de colons libres s'installèrent sur la côte Ouest dans les années qui suivirent la prise de possession.

Au cours de la période 1864-1897 le peuplement fut marqué par l'administration pénitentiaire. En effet, à la fin de leurs peines, les plus méritants des condamnés de droit commun n'ayant pas l'autorisation de retourner en France métropolitaine, reçurent des concessions agricoles.

Entre 1873 et 1876, 4 200 prisonniers politiques furent "relégués" en Nouvelle-Calédonie. A l'exception d'une quarantaine de personnes qui s'installèrent dans la colonie, les autres déportés politiques retournèrent en France après les amnisties de 1879 et 1880. En 33 ans, 22 000 personnes auraient été détenues en Nouvelle-Calédonie.

A partir de 1895, l'installation de colons venus de France métropolitaine fut à nouveau encouragée : 525 familles représentant 1 500 personnes bénéficièrent d'un plan de distribution de 25 000 hectares de terres récupérées sur le domaine pénitentiaire et par le cantonnement des tribus mélanésiennes. Mais les aléas climatiques, la mévente des produits agricoles (café, coton...), l'insuffisance de main d'oeuvre et les limites du cantonnement conduisirent à l'abandon de la politique de colonisation agricole.

Tous les espoirs de développement économique se reportèrent sur la mise en valeur des ressources minières extrêmement variées et abondantes. Le nickel devint ainsi l'élément moteur de la croissance économique du pays. Son exploitation entraîna durant un siècle, différentes vagues de migrations : chinoise, vietnamienne, japonaise, indonésienne, néo-hébridaise, wallisienne, tahitienne et antillaise.

Dans l'histoire de la Nouvelle-Calédonie, la seconde guerre mondiale eut une grande importance. L'île devint la principale base américaine extérieure dans le Pacifique. 600 000 militaires américains séjournèrent en Nouvelle-Calédonie et les troupes américaines comptèrent jusqu'à 50 000 hommes, soit l'équivalent de la population de l'époque.

En 1946, la Nouvelle-Calédonie devint Territoire d'Outre-mer, statut qui fut confirmé à l'avènement de la V^{ème} République. Depuis, tout en demeurant dans ce cadre, elle a été à la recherche d'un statut durable sinon définitif. C'est ainsi, qu'entre 1976 et 1988, elle connut cinq statuts différents qui furent sources d'insatisfaction et parfois de troubles graves.

Les Accords de Matignon, signés le 26 juin 1988, lui permirent de retrouver une stabilité pour une période de dix ans. L'accord de Nouméa signé le 5 mai 1998, poursuit dans la voie ouverte par les Accords de Matignon en instaurant une période de 20 ans qui verra le transfert progressif de certaines compétences de l'Etat à la Nouvelle-Calédonie et la mise en place de nouvelles institutions (congrès, gouvernement, sénat coutumier et conseil économique et social). A partir de 2014 et au plus tard à l'issue de cette période, les citoyens admis au sein du corps électoral restreint, seront amenés à se prononcer sur le transfert à la Nouvelle-Calédonie des compétences régaliennes.

§ 4. CADRE INSTITUTIONNEL ACTUEL

L'organisation actuelle de la Nouvelle-Calédonie découle de la Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999, qui fait suite à l'Accord de Nouméa et aux Accords de Matignon et qui est fixée par les articles 76 et 77 de la Constitution. Les Institutions actuelles comprennent notamment, l'Etat français représenté par le Haut-Commissaire de la République, le Congrès qui est l'assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie composée de 54 membres, le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, exécutif du territoire qui est élu par le Congrès et responsable devant lui et les Provinces, au nombre de trois (Sud, Nord et Iles Loyauté), qui sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas explicitement réservées à l'Etat, à la Nouvelle-Calédonie ou aux communes. D'autres Institutions ont également été créées conformément à la Loi organique (Sénat coutumier, Conseil économique et social, Comité consultatif des mines et Conseil des mines).

Les compétences détenues par l'Etat seront transférées à la Nouvelle-Calédonie dans les conditions suivantes :

- certaines ont été transférées dès la mise en place de la nouvelle organisation politique ;
- d'autres le seront dans des étapes intermédiaires ;
- d'autres sont partagées entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie ;
- les dernières de caractères régaliens, ne pourront être transférées qu'à l'issue d'une consultation des citoyens.

Par ailleurs, le 20 février 2007, le Congrès de Versailles a inscrit dans la Constitution le gel¹ du corps électoral calédonien pour les élections provinciales de 2009 et 2014.

Les compétences des communes ne sont pas touchées par le statut. Elles restent définies par les textes en vigueur².

L'ensemble des compétences (exclusives, partagées, prochains transferts) est repris dans le tableau ci-après.

Concernant les compétences partagées, le statut introduit une série de mesures qui vise à associer la Nouvelle-Calédonie à la gestion des affaires publiques qui restent du ressort de l'Etat. Cette association peut se limiter à une simple information. « Le président du gouvernement est informé par le Haut-commissaire des mesures prises en matière de maintien de l'ordre » (art. 35).

Par ailleurs, la Loi organique précise dans son article 26 : « Les compétences attribuées à l'Etat par les dispositions du III de l'article 21 sont transférées à la Nouvelle-Calédonie au cours de la période correspondant aux mandats du congrès commençant en 2004 et 2009.

Les compétences transférées et l'échéancier des transferts font l'objet d'une loi du pays adoptée à la majorité des trois cinquièmes du congrès, au plus tard le dernier jour du sixième mois suivant le début de chaque mandat »

Cependant, aucun transfert n'ayant été demandé dans les six premiers mois du mandat commençant en 2004, ils ne pourront plus désormais être initiés avant la mandature commençant en 2009.

Enfin, conformément à l'article 77 de la Constitution, la Loi organique détermine les conditions et les délais dans lesquels les populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie seront amenées à se prononcer sur l'accession à la pleine souveraineté. L'article 217 de cette loi précise que la consultation est organisée au cours du mandat du Congrès qui commencera en 2014.

¹ Le vote sera réservé aux personnes arrivées en Nouvelle-Calédonie avant le 8 novembre 1998 (date du référendum sur l'accord de Nouméa) et pouvant justifier de 10 ans de résidence sur le territoire.

² Toutefois, à partir de 2009, les règles relatives à l'administration des communes pourront être transférées à la Nouvelle-Calédonie.

Répartition et échéancier des transferts de compétences issus de la loi organique de 1999

	État	Nouvelle-Calédonie
Nationalité, Immigration, Sécurité intérieure	Nationalité ; garantie des libertés publiques; droits civiques, régime électoral, règles concernant l'état civil.	Statut civil coutumier
	Sécurité civile. (1) Maintien de l'ordre. (3)	Information sur les mesures prises en matière de maintien de l'ordre. (3)
	Conditions d'entrée et de séjour des étrangers. (3)	Consultation et information sur la réglementation relative à l'entrée et au séjour des étrangers et sur la délivrance des visas pour un séjour d'une durée supérieure à trois mois. (3)
Défense	Défense, régime des matériels de guerre, armes et munitions, poudres et substances explosives.	
Justice, Droit	Droit civil. (1)	Droit des assurances
	Droit pénal. (3)	Droit de la coopération et de la mutualité. Possibilité d'assortir, sous certaines conditions, les infractions aux lois du pays et à ses règlements de peines d'amendes et de peines d'emprisonnement. (3)
	Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat, frais de justice pénale et administrative; Procédure pénale et procédure administrative contentieuse; commission d'office et service public pénitentiaire.	Procédure civile, aide juridictionnelle et administration des services chargés de la protection judiciaire de l'enfance. Réglementation des officiers publics et ministériels.
Enseignement et recherche	Enseignement du 2ème degré public et privé, enseignements primaire privé, santé scolaire. (1) Collation et délivrance des titres et diplômes. (3)	Programme enseignement primaire; formation des maîtres, contrôle pédagogique. Formation professionnelle et attribution de diplômes à ce titre. (3) Consultation sur la création ou la suppression en Nouvelle-Calédonie de filières de formation de l'enseignement secondaire.
	Enseignement supérieur et recherche. (2) (3)	Association et consultation sur les projets de contrat entre l'État et les organismes de recherche établis en Nouvelle-Calédonie ; création d'un conseil consultatif de la recherche.
Relations extérieurs	Relations extérieures sous réserve, le cas échéant, de celles dévolues à la Nouvelle-Calédonie. (3)	Négociation et signature d'accords avec des Etats, territoires ou organismes régionaux du Pacifique et organismes régionaux dépendant des institutions spécialisées des Nations Unies. (3) Association ou participation au sein de la délégation française aux négociations et à la signature d'accords. (3) Participation ou association aux négociations relatives aux relations entre la Communauté européenne et la Nouvelle-Calédonie. (3) Possibilité d'être membre, membre associé ou observateur auprès d'organisations internationales. Possibilité d'avoir une représentation auprès d'États ou territoires du Pacifique. (3) Possibilité de signature de conventions de coopération décentralisées avec des collectivités locales ou étrangères, leur groupement ou établissements publics. (3)
Communications	Communication audiovisuelle. (2) (3)	Consultation , notamment par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, lorsque ses décisions intéressent la Nouvelle-Calédonie. (3)
	Liaisons et communications gouvernementales de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; réglementation des fréquences radio-électriques.	Postes et télécommunications.
Transport Equipement	Desserte maritime entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République, statut des navires.	Desserte maritime d'intérêt territorial ; immatriculation des navires
	Desserte aérienne entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République ; immatriculation des aéronefs.	Desserte aérienne intérieure et internationale (sous réserve de la compétence de l'État dans les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République).
	Police et sécurité en matière de circulation aérienne intérieure et de circulation maritime dans les eaux territoriales. (1) Sûreté en matière aérienne. (3)	Equipements portuaires et aéroportuaires du domaine de la Nouvelle-Calédonie.
Energie		Réseau routier de la Nouvelle-Calédonie, circulation routière et transports routiers.
Energie		Production et transport d'énergie électrique. Réglementation relative aux hydrocarbures.
Météorologie		Météorologie.
Monnaie et fiscalité	Monnaie, crédit, changes, relations financières avec l'étranger ; Trésor.	Fiscalité (perception, création et affectation d'impôts, droits et taxes).
Administration et finances	Fonction publique de l'État.	Fonction publique de la Nouvelle-Calédonie et des communes.
	Marchés publics et délégations de services publics de l'État et de ses établissements publics.	Réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
	Contrôle de légalité et règles relatives à l'administration des provinces, des communes et de leurs établissements publics ; régime comptable et financier des collectivités publiques et de leurs établissements publics. (2)	Organisation des services et établissements publics de Nouvelle-Calédonie.
	Contrôle budgétaire des provinces, communes et leurs établissements publics.	Statistiques intéressant la Nouvelle-Calédonie

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès. (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique;(3) Compétences partagées.

Source : ISEE-TEC 2006

	État	Nouvelle-Calédonie
Commerce et Investissements	Droit commercial. (1)	Commerce extérieur, régime douanier ; réglementation des investissements directs étrangers. Réglementation des professions libérales et commerciales.
		Réglementation des poids et mesures; concurrence et répression des fraudes. Commerce des tabacs. Réglementation des prix et organisation des marchés.
Emploi et formation professionnelle		Droit du travail (principes fondamentaux) ; droit syndical ; formation professionnelle et attribution des diplômes à ce titre ; Inspection du travail.
		Réglementation des professions libérales et commerciales et des officiers publics et ministériels. Protection de l'emploi local. Accès au travail des étrangers.
Action sociale et Santé		Protection sociale, santé, hygiène publique ; contrôle sanitaire aux frontières. Établissements hospitaliers.
Sport Tourisme et culture		Réglementation des activités sportives et socio-éducatives ; infrastructures et manifestations sportives et culturelles.
Mines	Réglementation minière concernant les substances minérales mentionnées au 1er de l'article 19 du décret 54/1110 du 13 novembre 1954, ainsi qu'aux installations qui en font usage.	Réglementation relatives aux hydrocarbures, au nickel, au chrome et au cobalt. Schéma de mise en valeur des richesses minières.
Ressources naturelles, Environnement	Exercice, hors des eaux territoriales, des compétences résultant des conventions internationales. (3)	Réglementation et exercice du droit d'exploration, d'exploitation, de gestions et de conservation des ressources naturelles biologiques et non biologiques de zone économique exclusive. (3)
		Réglementation zoosanitaire et phytosanitaire ; abattoirs.
Foncier Domaines	Droit de propriété et droit réels.	Droit domanial de la Nouvelle-Calédonie.
		Régime des terres coutumières et palabres coutumiers, limites des aires coutumières.
Urbanisme et Habitat		Principes directeurs du droit de l'urbanisme ; cadastre.

Transfert effectif depuis le 1er janvier 2000. (1) Transfert possible à partir du 2ème ou 3ème mandat du Congrès. (2) Résolution possible du Congrès à partir de 2009 sollicitant un transfert par voie de loi organique;(3) Compétences partagées.

Source : ISEE-TEC 2006

CHAPITRE I

L'évolution économique

Section 1

Les principaux indicateurs économiques

§ 1. LA POPULATION

Le dernier recensement général a eu lieu le 31 août 2004 par l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), avec l'aide de l'Institut de la statistique et des études économiques (ISEE).

A cette date, la Nouvelle-Calédonie comptait 230 789 habitants dont 64 345 ménages d'une taille moyenne de 3,5 personnes. Cette moyenne cache toutefois de grandes disparités selon les provinces. En effet, c'est dans la Province des Iles que le nombre moyen de personnes par ménage est le plus élevé avec 4,5. En Province Nord, la composition moyenne des ménages est de 4 personnes, alors qu'elle est de 3,3 personnes en Province Sud.

La densité de la Nouvelle-Calédonie au 31 août 2004 s'élevait à 12,4 habitants/km². Du fait du rôle économique attractif du Grand Nouméa¹, la Province Sud concentrait plus des deux tiers de la population totale. Ainsi, 146 245 habitants étaient localisés dans le Grand Nouméa (soit 63,37 % de la population).

Une quote part de 44,7 % de la population totale du territoire recensée en 2004 était âgée de moins de 25 ans. Cependant, la catégorie des moins de 15 ans voit son poids se réduire au profit des 15-59 ans et des plus de 60 ans. En conséquence, l'âge moyen augmente et s'établit en 2004 à 30,2 ans (contre 27 ans et 10 mois en 1996).

1. L'EVOLUTION DE LA POPULATION

L'analyse qui suit a été faite par les services de l'ISEE

En 2007, 4 250 naissances et 1 150 décès ont été enregistrés par les services de l'état civil des 33 communes de Nouvelle-Calédonie. Ces mouvements permettent de dégager un excédent des naissances sur les décès de 3 100 personnes, stable sur un an. Le solde migratoire, évalué à 1 110 personnes, progresse légèrement par rapport à 2006. Il résulte un accroissement total de 4 210 personnes en 2007, qui porte les estimations de la population calédonienne au 1er janvier 2008 à 244 600 habitants.

¹ Le Grand Nouméa regroupe les communes de Dumbéa, Païta, Mont-Dore et Nouméa.

Evolution des mouvements naturels de la population

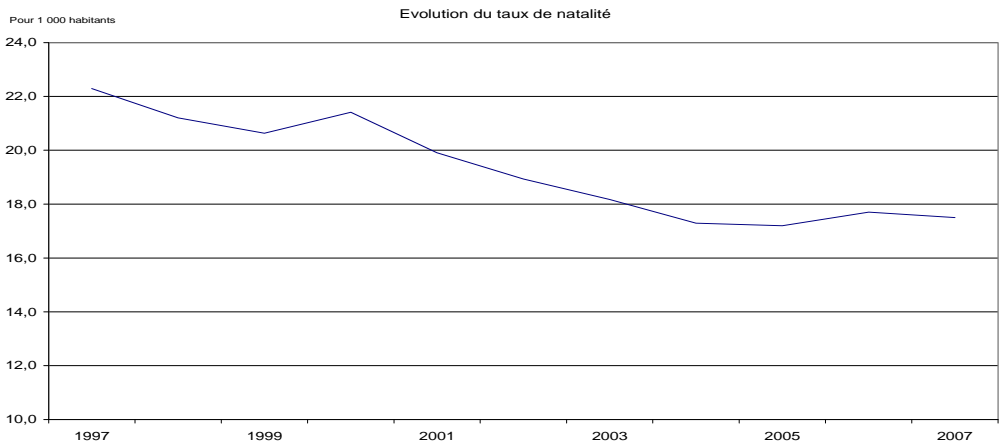
	Population au 1 ^{er} janvier	Mariages	Nés vivants	Nés morts (1)	Décédés (tous âges)	Décédés avant 1 an	Excédent naturel	Solde migratoire (2)
1998.....	203 330	1 005	4 352	41	982	30	3 370	528
1999.....	207 228	943	4 316	28	1 095	27	3 221	751
2000.....	211 200	995	4 566	33	1 077	21	3 489	571
2001.....	215 260	925	4 326	36	1 131	24	3 195	932
2002.....	219 387	905	4 194	30	1 121	29	3 073	1 132
2003.....	223 592	873	4 102	25	1 121	24	2 981	1 305
2004.....	227 878	895	3 978	25	1 116	25	2 862	1 518
2005.....	232 258	940	4 051	55	1 142	26	2 909	1 361
2006.....	236 528	927	4 224	44	1 113	23	3 111	753
2007 p.....	240 390	860	4 250	35	1 150	28	3 100	1 110
2008 p.....	244 600							

Source : ISEE

(1) La forte hausse du nombre de morts nés résulte d'un changement législatif entré en application en 2002 et mis en place en 2005. (2) Solde migratoire apparent, évalué à partir des observations intercensitaires et des résultats de l'enquête passagers de l'ISEE. (p) provisoire

Après une année 2006 qui amorçait une rupture dans une tendance à long terme de baisse de la natalité, l'année 2007 marque une pause, avec un nombre de naissances et un taux de natalité relativement stables sur un an.

Les décès ont été légèrement plus nombreux en 2007 qu'en 2006. Cette hausse, compensée par l'accroissement de la population sur la même période, permet au taux de mortalité de rester stable à 4,7‰.



Source : ISEE

Le chiffre provisoire des mariages de l'année 2007 affiche un recul sur un an, avec 67 mariages en moins. Le taux de nuptialité, avec 3,5‰, atteint en 2007 son plus bas niveau jamais enregistré auparavant. Cette baisse des mariages est également observée depuis 2000 en Métropole, où les couples hétérosexuels s'orientent de plus en plus vers les pactes civils de solidarité (Pacs), non réalisables en Nouvelle-Calédonie.

Évolution des principaux taux

	Taux pour 1 000 habitants				Mortalité infantile pour 1 000 naiss.
	Nuptialité	Natalité	Mortalité	Accroissement naturel	
1997.....	5,0	22,3	5,0	17,2	5,3
1998.....	4,9	21,2	4,8	16,4	6,9
1999.....	4,5	20,6	5,2	15,4	6,3
2000.....	4,7	21,4	5,1	16,4	4,6
2001.....	4,3	19,9	5,2	14,7	5,5
2002.....	4,1	18,9	5,1	13,9	6,9
2003.....	3,9	18,2	5,0	13,2	5,9
2004.....	3,9	17,3	4,9	12,4	6,3
2005.....	4,0	17,2	4,9	12,4	6,4
2006.....	3,9	17,7	4,7	13,0	5,7
2007 p.....	3,5	17,5	4,7	12,8	6,6

Source : ISEE

§ 2. LE CADRE SOCIAL

1. LA SITUATION DU MARCHÉ DE L'EMPLOI

Lors du dernier recensement (août 2004), la population totale de 14 ans et plus était de 169 065 dont 96 406 actifs et 72 650 inactifs. Les actifs étaient répartis en 80 685 actifs occupés et 15 721 chômeurs¹. Ainsi, le taux de chômage au sens du recensement s'établissait à 16,3 % pour l'ensemble du territoire, 11,4 % pour la Province Sud, 28,4 % pour la Province Nord, et 38,9 % pour la Province des Îles Loyauté.

En 2007, la population active occupée peut être approchée par l'agrégation des différentes catégories qui la composent : 77 941 salariés (y compris les fonctionnaires), 15 670 travailleurs et retraités indépendants, 709 apprentis, 90 maires et sénateurs coutumiers et 88 volontaires civils, soit un total de 94 498 personnes. D'après l'Institut pour le développement des compétences (IDC, ex-Agence pour l'emploi), le taux de demandeurs d'emploi, estimé en 2006 à 7,4 %, reculerait à 6,5 % en 2007.

¹ Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes de 14 ans et plus qui se sont déclarées chômeurs et à la recherche d'un emploi, sans être forcément inscrites dans les services spécialisés pour la recherche d'un emploi dans les Provinces. Cette définition ne doit pas être confondue avec celle des demandeurs d'emploi au sens de l'Institut pour le Développement des Compétences (IDC) ex APE (délibération n°36/CP du 6/10/06).

1.1 L'évolution de l'emploi salarié

Répartition des salariés par secteur d'activité

Nombre de personnes en fin d'année	2005	2006	2007	Var. 07/06	Part
Secteur privé.....	48 911	51 585	54 892	6,4%	70,4%
Primaire.....	2 148	2 144	2 267	5,7%	2,9%
Agriculture, chasse, sylviculture.....	1 656	1 628	1 737	6,7%	2,2%
Pêche, aquaculture.....	492	516	530	2,7%	0,7%
Secondaire.....	14 660	15 516	16 919	9,0%	21,7%
Industries extractives.....	1 179	1 113	1 161	4,3%	1,5%
Industries manufacturières.....	6 262	6 702	7 214	7,6%	9,3%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.....	773	766	804	5,0%	1,0%
Construction.....	6 446	6 935	7 740	11,6%	9,9%
Tertiaire marchand.....	25 302	26 905	28 319	5,3%	36,3%
Commerce ; réparations automobile et d'articles domestiques.....	8 483	8 722	9 035	3,6%	11,6%
Hôtels et restaurants.....	3 116	3 623	4 146	14,4%	5,3%
Transports et communications.....	3 724	3 897	4 097	5,1%	5,3%
Activités financières.....	1 601	1 619	1 632	0,8%	2,1%
Immobilier, location et services aux entreprises.....	4 695	5 354	5 656	5,6%	7,3%
Services domestiques.....	3 653	3 661	3 724	1,7%	4,8%
Activités extra-territoriale.....	30	29	29	-	-
Tertiaire non marchand.....	6 801	7 020	7 387	5,2%	9,5%
Administration publique.....	623	712	744	4,5%	1,0%
Éducation.....	2 647	2 579	2 609	1,2%	3,3%
Santé et action sociale.....	1 525	1 596	1 694	6,1%	2,2%
Services collectifs, sociaux et personnels.....	2 006	2 133	2 340	9,7%	3,0%
Secteur public.....	21 053	21 875	23 049	5,4%	29,6%
Contractuels.....	7 811	7 852	8 328	6,1%	10,7%
Fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie.....	7 184	7 613	7 898	3,7%	10,1%
Fonctionnaires de l'Etat.....	6 058	6 410	6 823	6,4%	8,8%
Total.....	69 964	73 460	77 941	6,1%	100,0%

Source : ISEE

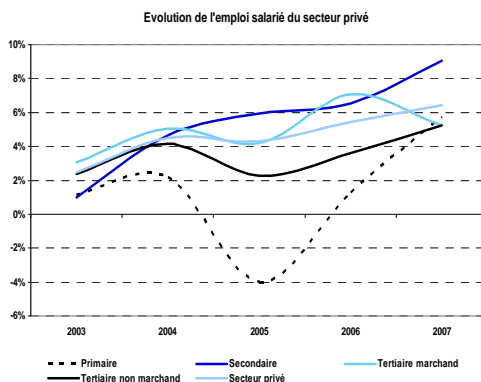
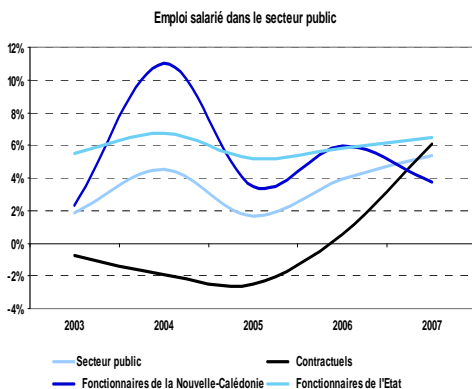
Le nombre de salariés entre 2006 et 2007 a progressé de 6,1 % tiré à la hausse par un secteur privé (+6,4 %). L'accélération de la progression de l'emploi salarié est en relation directe avec le dynamisme actuel de l'économie calédonienne.

Plus en détail, en 2007, le nombre de salariés s'est particulièrement accru (+ 9 %) dans le secteur secondaire. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation importante du nombre de salariés dans le secteur de la construction (+ 11,6 %).

Le secteur primaire semble connaître un regain de dynamisme depuis 2006. La croissance du nombre de salariés de 5,7 % en 2007 fait suite à une année de stagnation en 2006.

Enfin, le secteur tertiaire marchand continue à croître de manière significative (5,3 % en 2007 après +6,3 % en 2006) à un rythme voisin du secteur tertiaire non marchand (+5,2 %).

Par ailleurs, la forte croissance du nombre de salariés dans le secteur « Hôtels, restaurants » (+14,4 % en 2007) s'explique principalement par les besoins importants du chantier de Goro Nickel en terme de restauration collectives, la mobilisation des employés sur le site étant au plus haut en 2007. Il convient également d'ajouter l'ouverture de l'hôtel « La promenade » à l'Anse Vata.



Source : ISEE

Sur la période, ce sont les fonctionnaires de l'Etat qui augmentent le plus en raison notamment de la croissance des effectifs de l'enseignement. Néanmoins, le nombre de contractuels connaît une très forte progression depuis 2006 et tire la croissance du nombre de salariés dans le secteur public sur la période récente. Cette croissance s'explique, en partie, par le recrutement de personnels dans le cadre d'une enquête de l'ISEE relative au « budget consommation des ménages ».

1.2 Evolution de la demande d'emploi¹

Demands d'emploi en fin de mois (moyenne mensuelle)

	2003	2004	2005	2006	2007	var. 07/06	part
Province Sud.....	7 293	6 940	6 454	4 893	4 634	-5,3%	71%
Province Nord.....	2 203	2 131	1 893	1 822	1 716	-5,8%	26%
Province Iles.....	691	561	378	334	222	-33,5%	3%
TOTAL.....	10 187	9 632	8 725	7 049	6 572	-6,8%	100%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

Le nombre des demandeurs d'emploi a fortement baissé en 2007, pour la cinquième année consécutive, passant de 7 049 en 2006 à 6 572 en 2007, soit une baisse de 6,8 %. Cette baisse s'explique essentiellement par le dynamisme de l'activité économique sur le territoire, porté, notamment, par les grands projets (métallurgie, BTP).

Offres d'emploi en fin de mois

Nombre	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 07/06
Moyenne	486	253	385	689	965	40,1%

Source : IDC-NC

¹ Est considérée comme demandeur d'emploi, toute personne à la recherche d'un emploi et inscrite dans les collectivités provinciales chargées de l'emploi. La demande d'emploi de fin de mois correspond aux demandeurs d'emploi qui ont une demande en cours au dernier jour du mois. Cet indicateur ne doit pas être confondu avec le chômeur au sens du recensement ou au sens du BIT.

Le niveau des offres d'emploi particulièrement élevé en 2007 (+40,1 %) est très concentré avec 90 % du total en Province Sud contre 9,5 % en Province Nord et 0,5 % en Province des Iles Loyauté.

Répartition des demandeurs d'emploi par groupe d'âge

	2004	2005	2006	2007
Moins de 26 ans.....	31%	30%	29%	30%
Plus de 26 ans.....	69%	70%	71%	70%
Total.....	100%	100%	100%	100%

Source : Institut pour le Développement des Compétences en Nouvelle-Calédonie

La part des jeunes de moins de 26 ans dans le nombre total de demandeurs d'emploi fin de mois est stable sur la période. Ils représentent toujours une part importante de l'ensemble des demandeurs d'emploi. Il convient de relever que près de 26 % de la population avait moins de 30 ans en 2004.

Demande d'emploi par secteur (moyenne en fin de mois)

En nombre	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006	Part relative en 2007
Services aux personnes et à la collectivité.....	2332	1832	1693	-7,6%	25,8%
Bâtiment, travaux publics et extraction.....	1139	925	853	-7,8%	13,0%
Services administratifs et commerciaux.....	1246	894	876	-2,0%	13,3%
Transport et logistique.....	832	723	673	-6,9%	10,2%
Industrie hôtelière.....	703	574	523	-8,9%	8,0%
Distribution et vente.....	512	421	429	1,9%	6,5%
Autres (1).....	1961	2101	1526	-27,4%	23,2%
Total	8725	7049	6573	-6,8%	100,0%

Source : IDC-NC

(1) dont agriculture et pêche, industrie, mécanique, électricité et électronique, et socio éducatif

En 2007, les demandes d'emplois concernaient principalement les métiers relatifs au secteur des services rendus aux personnes et à la collectivité (26 %), et des services administratifs et commerciaux (13,3 %), du bâtiment, des travaux publics et de l'extraction (13 %). Les plus fortes baisses de demandes d'emploi sont enregistrées dans le BTP et l'industrie hôtelière.

2. L'INDEMNISATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI

L'assurance chômage comporte deux types de prestations : les allocations de chômage partiel et les allocations de chômage total. Le taux de cotisation patronale est à 1,52 % ; le taux de cotisation salariale est à 0,34 %.

2.1 Le régime d'assurance chômage partiel

Le dispositif d'indemnisation du chômage partiel géré conjointement par la CAFAT et la Direction du travail, permet aux salariés subissant une perte de revenus imputable soit à la fermeture temporaire de leur entreprise, soit à la réduction de l'horaire de travail habituel, de

bénéficiaire d'une allocation spécifique à la charge du régime d'assurance chômage dans la limite des crédits disponibles.

Evolution des dépenses de prestations chômage partiel et du nombre de chômeurs indemnisés à ce titre

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006
Dépenses prestations (F CFP).....	1 884 912	11 404 144	37 946 081	20 900 967	-44,9%
Nombre d'entreprises bénéficiaires.....	7	14	25	23	-8,0%
Nombre d'heures indemnisées.....	6 071	25 364	77 472	44 951	-42,0%
Nombre de salariés concernés.....	62	140	650	398	-38,8%

Source : CAFAT

Les admissions au chômage partiel ont concerné les entreprises victimes des retombées des conflits sociaux : les principales ont été la Sté DUMEZ, la SOPAC et la société COLAS pour un montant total indemnisé de près de 12 millions de F CFP à elles trois, dont 8 millions pour la société COLAS.

Les dépenses de prestations chômage partiel selon le mode d'indemnisation en 2007

	Réduction d'activité (66 % du SMG)	Fermeture temporaire des établissements		Total
		Jusqu'à 4 semaines (66 % du SMG)	Au-delà de 4 semaines (75 % du SMG)	
Dépenses prestations (F CFP).....	1 054 945	16 673 561	3 172 461	20 900 967
Nombre d'entreprises bénéficiaires.....	3	21	8	23
Nombre d'heure indemnisées.....	2 529	34 440	7 482	44 451
Nombre de salariés concernés.....	23	375	136	398

Source : CAFAT

2.2 Le régime d'assurance chômage total

Ce régime, est géré par la CAFAT. Il permet aux salariés qui ont perdu leur emploi de bénéficier pendant neuf mois d'une allocation mensuelle égale à 75 % du salaire minimum garanti (SMG). Les demandeurs d'emploi qui suivent un stage de formation professionnelle peuvent toutefois bénéficier d'une allocation mensuelle majorée (100 % du SMG). Pour les salariés qui percevaient une rémunération mensuelle inférieure au SMG, l'allocation chômage sera égale à 75 % de leur salaire moyen (sur les trois derniers mois).

Évolution du nombre de chômeurs indemnisés au titre du chômage total selon la base d'indemnisation

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2006 / 2005
Base d'indemnisation						
. 75 % du SMG.....	976	889	779	778	784	0,8%
. 100 % du SMG.....	10	10	5	7	24	ns
. 75 % du salaire moyen	759	747	595	341	377	10,6%
Total.....	1 745	1 646	1 379	1 126	1 185	5,2%
<i>par rapport aux demandeurs en fin de mois (1).....</i>	<i>17,1%</i>	<i>17,1%</i>	<i>15,8%</i>	<i>16,0%</i>	<i>18,0%</i>	<i>12,9%</i>

Source : CAFAT (1) moyenne mensuelle

3. LA FORMATION DES CADRES

Issu des Accords Matignon-Oudinot, le Programme « 400 Cadres » s'est achevé au profit du Programme « Cadres Avenir » résultant de l'Accord de Nouméa du 5 mai 1998.

La Mission Formation, service placé auprès du Haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, a animé ce programme jusqu'à fin 2005. Un Groupement d'Intérêt Public dénommé « Formation Cadres Avenir » créé entre l'Etat et la Nouvelle-Calédonie a pris la suite de la Mission Formation avec une autonomie de gestion.

Le financement du programme est assuré par des crédits du Ministère de l'Outre-Mer (90%) et par la Nouvelle-Calédonie (10%). En 2007, ces crédits ont été de l'ordre de 616 millions de F CFP.

Dans sa réunion du 16 novembre 2007, le comité de suivi du programme a confirmé les priorités arrêtées les années précédentes, notamment l'insertion en plus grand nombre des stagiaires mélanésiens dans le secteur privé marchand. Il a également souhaité qu'un effort soit fait au profit des professions techniques des administrations provinciales et communales. Le développement du Nord de la Nouvelle-Calédonie reste un axe prioritaire pour la formation.

Le bilan, au 31 décembre 2007, fait apparaître que, sur 1055 parcours entamés, 909 ont été achevés avec un taux de réussite de 77 %.

Parmi les stagiaires ayant réussi, plus de 95 % d'entre eux ont trouvé un poste dans les trois mois suivant leur retour ; 56 % de ces personnes travaillent dans le secteur public. 62 % des anciens stagiaires exercent en Province Sud, contre 23 % en Province Nord et 15 % en Province des Iles.

Ils exercent, pour 59 % d'entre eux, des fonctions de cadres et cadres supérieurs, pour 38 % des professions intermédiaires (techniciens supérieurs) et 3 % sont des entrepreneurs individuels.

Parmi les stagiaires ayant achevé leur parcours en 2007, une vingtaine de diplômés ont l'équivalent d'un master (Bac + 5). La promotion 2007, la 19^{ème} depuis l'origine, a compté 62 nouveaux stagiaires.

Au début de l'année 2008, 151 stagiaires poursuivaient leur formation en France métropolitaine.

4. LA PROTECTION SOCIALE

Le système métropolitain de sécurité sociale ne s'applique pas en Nouvelle-Calédonie, laquelle dispose d'un régime spécifique.

La protection sociale repose en Nouvelle-Calédonie sur l'Aide Médicale Gratuite (AMG), la Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT) et les mutuelles. L'ensemble de la population travaillant en Nouvelle-Calédonie est affilié au régime d'assurance maladie unique et obligatoire. Le Régime Unifié d'Assurance Maladie-Maternité (RUAMM) présenté au départ comme la Couverture Sociale Unifiée (CSU) intègre, outre les salariés, tous les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie (qu'ils soient territoriaux, d'Etat, magistrats de l'ordre judiciaire ou militaires) et les travailleurs indépendants qui exercent leur activité en Nouvelle-Calédonie. Ce régime est administré par la CAFAT.

4.1 L'Aide Médicale Gratuite (AMG)

L'AMG est gérée par les Directions Provinciales d'Action Sanitaire et Sociale (DPASS) et dépend budgétairement des Provinces. Elle permet la prise en charge du risque maladie pour les salariés ou les non-salariés via un système de cartes payantes d'accès aux soins. Le montant de cette carte semestrielle varie selon les revenus.

Au 31 décembre 2007 le nombre de bénéficiaires était de 59 091 sur l'ensemble de la Nouvelle-Calédonie (28 948 dans la Province Sud, 19 775 dans la Province Nord et 10 368 dans la Province des Iles Loyauté) contre 57 741 au 31 décembre 2006, soit une hausse de 2,3 %.

Dépenses de l'Aide Médicale Gratuite

en millions de F CFP	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Province Sud.....	4 096	4 160	4 550	4 678	5 408	15,6%
Province Nord.....	3 490	3 245	3 152	3 273	3 453	5,5%
Province des Iles Loyauté.....	1 494	2 109	1 617	1 540	1 692	9,9%
Total.....	9 080	9 514	9 319	9 491	10 553	11,2%

Sources : Directions Provinciales des Affaires Sanitaires et Sociales

En 2007, les dépenses en Province Sud sont en forte hausse (15,6 %) pour un nombre de bénéficiaires en légère augmentation (1,4 %). La Province Nord a connu une augmentation de 5,5 % des dépenses d'aide médicale en 2007 et une nette augmentation du nombre de bénéficiaires (+ 7,2 %). Le budget consacré par la Province des Iles Loyauté à l'AMG a cru de 9,9 % pour un nombre de bénéficiaires qui baisse significativement (- 3,4 %).

4.2 Le RUAMM

La CAFAT¹ est chargée de gérer l'ensemble des régimes de protection sociale institués en faveur des travailleurs salariés (maladie, vieillesse, chômage, accidents du travail et maladies professionnelles, prestations familiales).

La CAFAT assure également la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles avec le bureau de prévention des accidents du travail et le Service Médical Interentreprises du Travail (SMIT). Par ailleurs, elle exerce une action sanitaire, sociale et familiale par l'intermédiaire du Fonds d'Action Sanitaire, Sociale et Familiale (FASSF). Le service du contrôle médical a pour mission de veiller sur le plan médical au bien-fondé des dépenses supportées par la CAFAT et à leur meilleure utilisation en fonction des intérêts des malades.

Dépenses de santé

en millions de F CFP	2003	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007 (p)
Remboursements des prestations au titre du RUAMM.....	27 716	33 084	38 869	38 511	41 450
Résultat du régime de l'assurance maladie CAFAT.....	2 536	- 861	-1 913	- 436	963

(1) Chiffres rectifiés ; (p) Chiffres provisoires

Source : CAFAT

La population couverte par le régime d'assurance maladie maternité² (RUAMM) de la CAFAT, est passée à 223 494 assurés et bénéficiaires au 31 décembre 2007, ce qui représente une augmentation de 4,1 % par rapport à 2006, pour une progression de 7,6 % des remboursements des prestations au titre du RUAMM.

Par ailleurs, le résultat de l'assurance maladie CAFAT est redevenu bénéficiaire en 2007 de près d'un milliard de F CFP après deux années de déficit.

5. LES RELATIONS DU TRAVAIL

Les conflits sociaux en Nouvelle-Calédonie

Nombre	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 07/06
Entreprises concernées.....	22	30	24	30	46	34	42	45	7,1%
Conflits.....	20	38	29	31	39	54	56	52	-7,1%
Jours de conflit.....	191	257,5	187	149,5	407	336	421,5	799	89,6%
Durée moyenne des conflits (jours).....	8	6,77	6,45	4,8	10,4	6,2	7,5	15,36	104,8%
Grévistes.....	856	2176	1387	1408	1803	1654	1373	1279	-6,8%
Salariés concernés*.....	1447	3252	2788	2311	3465	6873	13187	4879	-63,0%
Journées perdues**.....	7390,5	9105,5	12170	8258	22301	33466	34360	21529	-37,3%

* Il s'agit du nombre de grévistes et des salariés empêchés de travailler.

** Elles concernent les journées non travaillées par les grévistes et les salariés empêchés de travailler du fait du blocage.

Source : Direction du Travail et de la Formation Professionnelle

¹ Les effectifs permanents de la CAFAT s'élèvent à 463 personnes au 31 décembre 2007.

² Les taux de remboursement du RUAMM varient selon les prestations entre 40 % et 100 %.

Durant l'année 2007, la Nouvelle-Calédonie a enregistré 52 conflits sociaux contre 56 en 2006, touchant 45 entreprises. Le nombre de journées perdues s'élève à 21 529 soit une baisse de plus de 37 %. L'origine des conflits a porté essentiellement sur les revendications salariales et la défense de l'emploi. Les grévistes étaient au nombre de 1 279 en 2007 contre 1 373 en 2006 soit une diminution de près de 7 %.

Il convient toutefois de relever la forte hausse de près de 90 % du nombre total de jours de conflits en 2007 (799 jours) ; la durée moyenne des conflits a, de ce fait, plus que doublé passant de 7,5 jours en 2006 à 15,4 jours en 2007.

§ 3. LES SALAIRES ET LES PRIX

1. LES SALAIRES

Le Salaire Minimum Garanti (SMG) a été mis en place par l'ordonnance n°85-1181 du 13 novembre 1985. Il venait remplacer les « Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti » et « Salaire Minimum Agricole Garanti ». Le SMG a été dès lors indexé sur l'indice des prix à la consommation sauf au cours de deux périodes¹ au cours desquelles le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie l'a augmenté par arrêté, grâce à deux lois de pays². Ainsi le SMG est passé successivement à 82 000 (1^{er} janvier 2001), 100 000 (1^{er} juillet 2001), 110 000 (1^{er} janvier 2005), 115 000 F CFP (1^{er} janvier 2006), 120 000 F CFP (1^{er} janvier 2007), 120 864 (1^{er} novembre 2007) et 121 721 F CFP au 1^{er} mars 2008.

Le Salaire Minimum Agricole Garanti (SMAG) a été instauré par une loi de pays du 15 janvier 2001³, dans le but de garantir le « pouvoir d'achat des salariés du secteur agricole dont les rémunérations sont les plus faibles » et fixé à un montant équivalent au SMG au 31 décembre 2000. Depuis le 1^{er} janvier 2005 le SMAG équivaut à 85 % du SMG. Il s'établissait à 103 461 F CFP au 1^{er} mars 2008.

Evolution du salaire minimum garanti et du salaire minimum agricole garanti en fin d'année

en F CFP	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006	2008 (1)
Salaire minimum garanti (SMG)							
. Montant horaire.....	611,90	618,59	650,89	680,50	715,17	5,1%	720,24
. Montant mensuel.....	103 411	104 542	110 000	115 000	120 864	5,1%	121 720
Salaire minimum agricole garanti (SMAG)							
. Montant horaire.....	502,96	508,99	553,26	578,40	607,89	5,1%	612,20
. Montant mensuel.....	85 000	86 109	93 500	97 750	102 733	5,1%	103 461

Sources : ISEE - CAFAT - Direction du travail (1) au 1er mars 2008 (JONC n°8169)

¹ Une première période allant du 1^{er} janvier 2001 au 1^{er} juillet 2003 et une seconde allant du 1^{er} janvier 2005 au 1^{er} juillet 2007.

² Lois du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001 et n°2005-1 du 11 janvier 2005.

³ Loi du pays n°2000-006 du 15 janvier 2001.

Les variations du SMG constituent la référence utilisée notamment pour la rémunération de la première catégorie (niveau I – échelon 1) de certains secteurs d'activité¹ ainsi que celles de la masse salariale servant de base de calcul pour les cotisations à la CAFAT.

En 2006 et 2007, les augmentations du SMG et du SMAG (+ 4,5 % en 2006 et + 5,1 % en 2007) ont été supérieures au taux d'inflation en glissement annuel (+ 1,4 % au 31/12/2006 et + 1,8 % au 31/12/2007).

La masse salariale calculée à partir de l'assiette des cotisations à la CAFAT, s'est élevée à 220,2 milliards de F CFP en 2007, soit une hausse de 10,6 % par rapport à l'année 2006.

Evolution de la masse salariale en fin d'année

	2003	2004	2005	2006	2007
Masse salariale (1)					
. Montant annuel (milliards de F CFP).....	168,9	177,2	185,6	199,1	220,2

Sources : ISEE - CAFAT - Direction du travail

(1) Assiette des cotisations à la CAFAT

L'année 2007 a vu une augmentation moyenne de 2,7 % des salaires minimums conventionnés (après + 2,9 % en 2006). Les revalorisations de ces salaires ont été différenciées selon les secteurs d'activité, elles se sont échelonnées entre + 0,6 % et + 4,5 %.

Salaires conventionnels mensuels bruts par branche d'activité et par catégorie professionnelle en fin d'année

en F CFP	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006	2008
Commerce							
. Employé (Niveau I - Echelon 1).....	100 980	103 896	110 000	115 000	120 000	4,3%	122 322
. Agent de maîtrise I (Niveau III - Echelon 1).....	155 100	156 510	157 450	160 035	162 150	1,3%	165 205
Industrie							
. Ouvrier (Niveau I - Echelon 1).....	100 320	103 896	110 000	115 000	120 000	4,3%	120 864
. Agent de maîtrise (Niveau III - Echelon 1).....	155 100	156 510	157 215	159 300	161 896	1,6%	165 200
Hôtellerie							
. Catégorie I.....	100 000	103 411	110 000	115 000	120 000	4,3%	120 864
. Catégorie II.....	103 500	106 000	113 000	117 500	122 000	3,8%	125 000
. Catégorie III.....	108 000	109 100	116 000	120 000	124 000	3,3%	129 000
. Catégorie IV.....	119 700	121 000	126 000	130 000	133 000	2,3%	137 000
Bâtiment							
. Manoeuvre (Niveau I - Echelon 1).....	102 870	103 680	110 000	115 000	120 000	4,3%	120 864
. OS 1 (Niveau I - Echelon 2).....	107 442	108 288	112 712	117 150	122 450	4,5%	124 930
. P1 Chef d'équipe (Niveau II - Echelon 2).....	137 160	138 240	140 504	142 923	145 360	1,7%	149 110
Banque							
. Agent.....	150 107	151 010	151 915	153 812	154 735	0,6%	nd
. Gradé.....	237 169	238 595	240 025	243 023	244 481	0,6%	nd
. Cadre.....	393 281	395 646	398 017	402 988	405 405	0,6%	nd

Source : Direction du travail

¹ Agriculture (SMAG), boulangerie, coiffure, exploitation forestière, mines et carrières.

En 2007¹, les Attachés (CAG) de la fonction publique territoriale en début de carrière ont vu leur salaire brut mensuel croître de 6,15 % par rapport à 2006 ; ils sont suivis par les rédacteurs et les adjoints administratifs dont les salaires bruts mensuels progressent respectivement de 5,11 % et 2,7 % sur la même période.

Évolution des salaires bruts mensuels dans la fonction publique territoriale (1)

en F CFP

	2003	2004	2005	2006 (2)	2007 (3)	Variations 2007/2006
Adjoint administratif (CAG).....	228 514	229 657	229 657	246 348	253 005	2,70%
Rédacteur (CAG).....	245 137	246 362	246 362	254 405	267 400	5,11%
Attaché (CAG).....	288 628	290 072	290 072	295 324	313 496	6,15%

Source : ISEE (1) Au 1er janvier de chaque année, rémunération de début de carrière à Nouméa. (2) rectifié

(3) Le Cadre d'Administration Générale (CAG) est entré en application le 1er janvier 2007, en remplacement du Cadre Territorial d'Administration Générale (CTAG).

2. L'INDICE DES PRIX

2.1 La réglementation des prix

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999).

La réglementation de la concurrence et son application relèvent du Service du contrôle et des prix de la Nouvelle-Calédonie, à l'instar du rôle dévolu en la matière à la Direction générale de la concurrence de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) en France métropolitaine.

Certains produits et marchandises (locaux ou importés) et certaines prestations de services sont soumis à un régime de contrôle des prix, soit par la fixation du prix lui-même, soit par l'institution d'une majoration, soit par la définition d'une marge bénéficiaire maximale. Actuellement, plusieurs régimes de prix coexistent en Nouvelle-Calédonie : taxation du prix, taxation des marges commerciales, liberté contrôlée, liberté surveillée, liberté conventionnelle et liberté totale.

En 2007, dans un contexte mondial de flambée des cours du blé, le gouvernement et les professionnels calédoniens (importateurs de blé, minotiers, boulangers) ont trouvé un accord pour minimiser la répercussion de la hausse sur le prix du pain. Ainsi, un pain de 500 grammes, l'« Ecopain », a été proposé au prix de 130 F CFP. Les aides publiques allouées à cette opération sont de 150 millions de F CFP. Les prix des autres pains restent, pour leurs parts, libres.

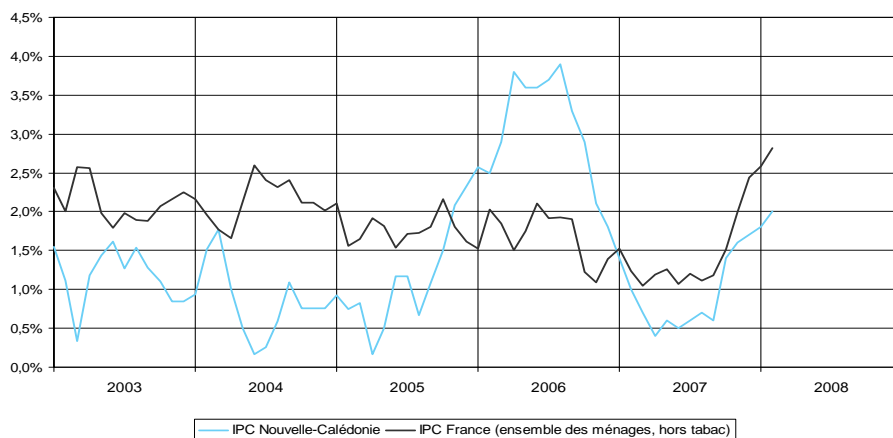
2.2 L'évolution de l'indice des prix

L'analyse qui suit a été faite par les services de l'ISEE

L'indice des prix à la consommation du mois de décembre 2007 s'établissait à 127,5, contre 125,2 en décembre 2006, affichant ainsi une augmentation de 1,8% sur un an.

¹ En outre, les fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie ont bénéficié, des mêmes mesures de revalorisation des traitements que celles appliquées en Métropole (0,5 % en 2007 contre 0,7 % en 2006).

Evolution de l'indice des prix à la consommation en glissement annuel



Sources : ISEE – base 100 – décembre 1992, INSEE

L'inflation en glissement annuel, qui oscillait entre 0,4% et 0,7% de février à août 2007, dépasse la barre des 1,0% à la fin du 3^{ème} trimestre 2007 (1,4% fin septembre) et augmente graduellement depuis, pour venir s'établir à 1,6% fin octobre, à 1,7% fin novembre, et à 1,8% fin décembre. Par grand poste, l'inflation est la plus forte pour l'alimentation (+4,5%), suivie de loin par celle des services (+1,2%). Celle relative aux produits manufacturés se trouve en dernière position avec +0,4% sur les douze derniers mois.

La décomposition du taux annuel d'inflation montre que sur les 1,8 point enregistrés en 2007, les « Produits alimentaires » contribuent à hauteur de 1,21 point, les « Services » à hauteur de 0,43 point et les « Produits manufacturés » à hauteur de 0,15 point.

Evolution de l'indice des prix à la consommation des ménages

	Pondération	Indice (base déc. 92)		Var. 2007/2006
		déc-06	déc-07	
Indice général	10 000	125,2	127,5	1,8%
Indice hors tabac	9 750	123,6	126,0	1,9%
Détail en 3 postes				
Alimentation.....	2 691	130,7	136,5	4,5%
Produits manufacturés (y c. tabac).....	3 747	116,6	117,0	0,4%
Services.....	3 561	130,0	131,6	1,2%
Détail en 8 postes				
Produits alimentaires, boissons, tabacs.....	3 000	134,9	140,0	3,8%
Articles d'habillement et chaussures.....	470	86,9	84,3	-3,0%
Logement, eau, éclairage.....	1 600	131,0	132,1	0,8%
Meubles, art. ménagers, entretien maison.....	580	111,2	113,0	1,6%
Services médicaux et dépenses de santé.....	570	142,5	146,2	2,6%
Transports et communications.....	2 400	121,7	122,6	0,8%
Loisirs, spectacles, enseignement, culture.....	590	105,0	105,6	0,6%
Autres biens et services.....	790	122,5	124,2	1,4%

Source : ISEE.

L'indice « Alimentation » enregistre la plus forte augmentation annuelle de ces 10 dernières années : +4,5% en 2007 contre +0,7% en 2006, +2,4% en 2005 et +1,4% en 2004. Il faut remonter à 1996 pour enregistrer une inflation supérieure à 4,0% sur les produits alimentaires. L'analyse mensuelle de l'évolution des prix des produits alimentaires montre que la hausse constatée porte sur les 5 derniers mois de l'année. En effet, fin juillet, ils étaient encore en recul de 0,1% sur un an. Cette hausse significative de l'indice des prix de l'alimentation trouve une partie de sa justification dans l'emballement des prix des matières premières sur les marchés mondiaux qui, selon le Fonds Monétaire International, ont progressé de 23,0% en dix-huit mois et ce, partout dans le monde. La Nouvelle-Calédonie est d'autant plus sujette à ce phénomène qu'elle importe l'essentiel de ses matières premières. Ainsi sur les douze derniers mois, les prix des « Pains et céréales » (qui représentent 15,0% de la consommation de produits alimentaires) ont progressé sur le marché calédonien de +6,2% (avec +12,3% pour le « Riz » et +5,7% pour le « Pain »), les « Huiles et graisses » de +3,8% (+9,3% pour les « Margarines et autres graisses » et +4,5% pour les « Beurres »), les « Cafés, thés, cacao » de +6,8%, et les boissons « non alcoolisées » et « alcoolisées » progressent respectivement de +0,2% et +1,7%. Certains produits alimentaires, pourtant moins soumis aux fluctuations des cours mondiaux, sont également en augmentation en 2007. C'est le cas des « Viandes » (+1,2%, dont +4,7% pour le « jambon »), des « Poissons » (+1,5%) et des « Fruits » (+3,0%). Ce sont néanmoins les « Légumes » qui accusent la plus forte variation annuelle, avec +18,4% d'augmentation dont notamment les « Légumes frais » avec +27,2%. La famille des « Laites, fromages et œufs » se positionne juste après en enregistrant une progression de 10,0% avec en particulier +21,0% pour les « Laites » et +6,1% pour les « Yaourts ». Seule la famille des « Sucres » affiche un recul avec -2,1% sur un an.

Pour les « Produits manufacturés » la hausse est plus modérée : +0,4% en 2007 contre +1,7% en 2006, +2,3% en 2005, +0,0% en 2004 et +0,2% en 2003. Cette évolution des tarifs des produits manufacturés résulte de variations antagonistes. En effet, alors que les « Articles d'habillement et chaussures » affichent un net recul de 3,0% et le « Gaz » de 0,8%, les postes « Hydrocarbures » et « Electricité » augmentent respectivement de 2,0% et de 0,9%, de même que les « Meubles, Articles ménagers et entretien de maison » de 1,6%. S'agissant du poste « hydrocarbures », il semble important de rappeler que depuis l'instauration de la loi de pays n°2006-5 du 29 mars 2006 portant réforme de la fiscalité sur les produits pétroliers, complétée par la délibération n° 173 du 29 mars 2006 relative à la structure des prix de l'essence et du gazole, la taxe de stabilisation qui permettait de garantir la stabilité des prix à la pompe, a été abrogée. Depuis, les prix de l'essence et du gazole sont révisés mensuellement à la hausse comme à la baisse, en fonction de l'évolution des cours mondiaux. C'est ainsi qu'en 2006, l'indice des prix des hydrocarbures avait augmenté de 3,8%. Sur l'année 2007, toujours dans un contexte mondial de flambée des cours du pétrole, l'indice des prix des hydrocarbures a progressé de 2,0%. Dans le détail, ce sont les prix de l'essence (+2,1%) qui enregistrent la plus forte variation sur l'année 2007, tandis que ceux du gazole restent stables (0,1%). Enfin, le poste « Tabacs » n'affiche aucune variation en 2007.

Les prix des « Services », accusent une hausse égale à 1,2% en 2007, contre 1,8% en 2006, 3,1% en 2005 et 1,3% en 2004. Cette hausse est le résultat de la forte progression du poste « Autres services aux ménages » (+8,6%) en raison de la revalorisation des tarifs de garderies intervenue en début d'année. D'autres postes, ayant fait l'objet de revalorisations tarifaires, présentent des variations non négligeables tels que les « Services médicaux et

dépenses de santé » qui progressent de 2,6% en 2007. Ainsi, dans le détail, les « Soins des hôpitaux et assimilés » marquent une évolution de +3,5% en glissement annuel, le poste « Médecins et auxiliaires médicaux », tiré principalement par la forte hausse des « Services des médecins » (+4,1%) et dans une moindre mesure par les « Auxiliaires médicaux » (+0,6%), enregistre une variation annuelle de +2,0%. Au même titre que les postes précités, l'« Eau distribuée » et les « Transports aériens », en augmentant tous deux de 3,0% sur un an, contribuent également de manière significative à la hausse des prix des services. Les « Loyers des résidences principales » après avoir augmenté de +3,8% l'année dernière, progressent quant à eux de manière plus modérée en 2007 (+0,9%), bénéficiant du gel des loyers instauré par la délibération du 6 décembre 2006.

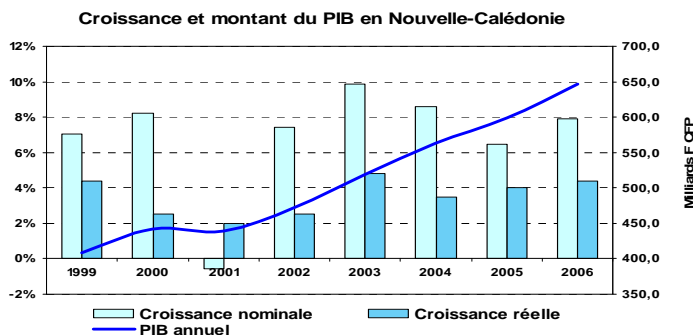
Après deux années 2003 et 2004 sous la barre des 1%, l'année 2005 enregistrait une inflation soutenue à 2,6%, en raison d'une accélération de la hausse des prix à partir du mois d'août. Cette envolée des prix s'est prolongée au cours du 1er trimestre 2006, pour ensuite ralentir jusqu'à la fin de l'année 2006 qui s'est achevée sur une inflation modérée de 1,4% en glissement. L'année 2007 avait commencé dans la tendance de 2006, avec une hausse des prix en glissement sur douze mois limitée fin août à 0,6% ; mais la pression des prix des produits alimentaires sur les 5 derniers mois de l'année a accéléré l'inflation, qui finit l'année à 1,8%. Cette augmentation modérée des prix en Nouvelle-Calédonie s'inscrit dans un contexte mondial inflationniste lié à la flambée des prix du pétrole et des matières premières. La zone Euro, qui couvre un peu plus de 40% des importations calédoniennes, enregistre ainsi une inflation de 3,1% en 2007 (avec 2,6% pour la France). Dans son environnement régional, la Nouvelle-Calédonie détient un des taux d'inflation les plus bas puisque l'Australie enregistre 3,0% en 2007, la Nouvelle-Zélande 3,2% et la Polynésie française 1,9%.

§ 4. LES COMPTES ECONOMIQUES

Les comptes économiques de la Nouvelle-Calédonie sont élaborés par l'Institut de la Statistique et des Etudes Economiques (ISEE). Ils sont établis selon les nouvelles normes de la comptabilité nationale recommandées par les organismes internationaux.

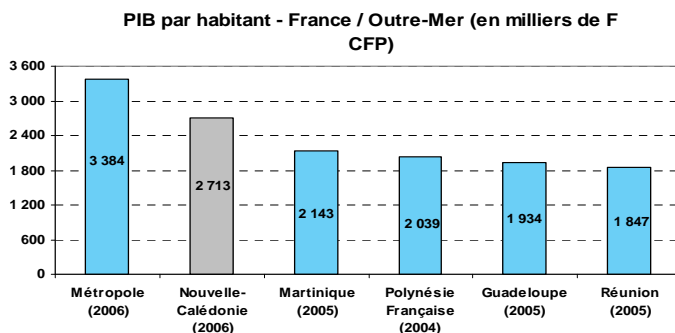
1. LE PIB

Les montants du PIB entre 1999 et 2003 sont issus des comptes définitifs tandis que ceux des années 2004 à 2006 sont le résultat d'une estimation faite à partir du modèle comptable « MODELISEE » mis au point par l'ISEE et l'AFD.



Source : ISEE / CEROM

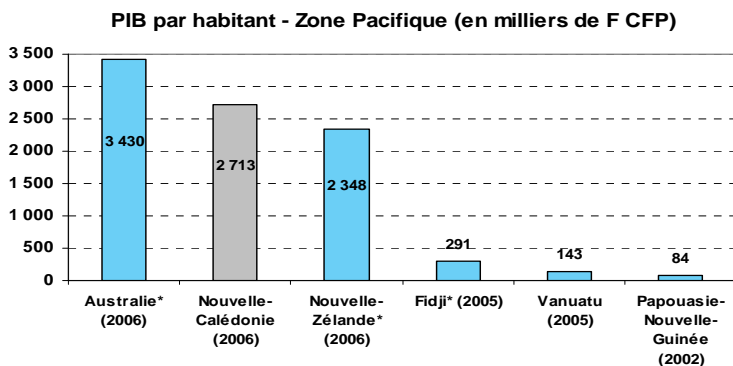
En moyenne annuelle sur la période 1999-2006, la croissance du PIB a été estimée à 6,9% en valeur nominale et à 3,5% en valeur réelle. En volume, le PIB a atteint 647 milliards de FCFP en 2006.



Sources : INSEE ; ISPF, ISEE

En 2006, le PIB par habitant estimé en Nouvelle-Calédonie était de 2,7 millions de FCFP en progression de 6 % sur un an. La richesse par habitant en Nouvelle-Calédonie est la

plus élevée de l’Outre-Mer français (+27 % par rapport à la Martinique et +33 % par rapport à la Polynésie française).



Sources : Missions économiques de Sydney et Wellington, ISEE
 • Chiffres rectifiés

Dans la zone Pacifique, la Nouvelle-Calédonie affiche un niveau élevé de PIB par habitant. Il se situe entre l’Australie et la Nouvelle-Zélande. Les autres PEI¹ de la zone affichent des niveaux de PIB par habitant comparables à ceux des pays en voie de développement.

2. L’EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

L’équilibre Emplois Ressources

en millions de F CFP	2004 (e)	Part	2005 (e)	Part	2006 (e)	Part
Ressources.....	772 963		823 099		903 912	
PIB.....	565 528	73,2%	599 472	72,8%	647 014	71,6%
Importations (biens et services).....	207 435	26,8%	223 627	27,2%	256 898	28,4%
Emplois.....	772 963		823 099		903 912	
Consommation des ménages.....	348 825	45,1%	370 499	45,0%	396 942	43,9%
Consommation des Administrations.....	145 216	18,8%	152 032	18,5%	159 057	17,6%
FBCF.....	153 165	19,8%	167 942	20,4%	198 827	22,0%
Exportations (biens et services).....	125 757	16,3%	132 626	16,1%	149 085	16,5%

(e) estimations
 Source : ISEE

La part des Ressources fournie par la production locale décline légèrement depuis 2004 (-1,2 point).

¹ Petites Economies Insulaires

Du côté des emplois, ce sont principalement les investissements des entreprises qui contribuent à la croissance. Leur part progresse de 2,2 points. Les grands projets en cours notamment dans le secteur de l'industrie minière ou dans le BTP expliqueraient cette évolution. En effet, le taux d'investissement ressort à près de 31 % en 2006 contre 25 % en 2002. De son côté, la consommation des ménages passe de 67 % du PIB en 2002 à 61 % en 2006.

3. LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

Répartition de la VA par secteur d'activité

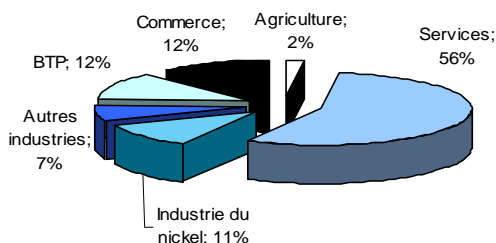
en millions de F CFP	2001	2002	2003	2004	Part de la VA en 2003	Part de la VA en 2004
Primaire.....	10 370	8 922	9 041	10 105	2,0%	2,0%
Agriculture, chasse, sylviculture.....	7 908	6 972	7 392	8 441	1,6%	1,7%
Pêche, aquaculture.....	2 462	1 951	1 648	1 664	0,4%	0,3%
Secondaire.....	90 681	101 525	121 157	140 754	26,1%	27,9%
Industries du nickel (y compris mines).....	20 440	27 106	40 995	55 336	8,9%	11,0%
Industries manufacturières.....	14 474	15 416	16 979	19 127	3,7%	3,8%
Industries agroalimentaires.....	9 414	10 164	10 505	10 403	2,3%	2,1%
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau.....	8 351	8 116	8 332	9 392	1,8%	1,9%
Construction.....	38 002	40 723	44 346	46 496	9,6%	9,2%
Tertiaire.....	291 463	310 843	332 457	353 324	71,9%	70,1%
Commerce.....	54 015	58 335	62 141	66 120	13,4%	13,1%
Transports et communications.....	29 528	31 668	35 270	39 517	7,6%	7,8%
Activités financières.....	20 197	20 239	17 786	21 155	3,8%	4,2%
Services aux ménages.....	90 587	94 137	101 239	107 644	21,9%	21,4%
<i>dont Immobilier.....</i>	<i>41 485</i>	<i>43 064</i>	<i>45 540</i>	<i>47 893</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,5%</i>
<i>dont Hôtels et restaurants.....</i>	<i>9 809</i>	<i>8 992</i>	<i>9 970</i>	<i>10 600</i>	<i>2,2%</i>	<i>2,1%</i>
<i>dont Autres.....</i>	<i>39 293</i>	<i>42 081</i>	<i>45 730</i>	<i>49 151</i>	<i>9,9%</i>	<i>9,7%</i>
Services aux entreprises.....	25 807	28 702	32 574	35 511	7,0%	7,0%
Administration publique.....	86 630	92 184	98 449	99 253	21,3%	19,7%
SIFIM*.....	-15 301	-14 422	-15 002	-15 876	ns	ns
Total VA.....	392 514	421 291	462 654	504 183	100,0%	100,0%
Impôts et subventions sur les produits.....	46 868	50 706	55 891	61 345	ns	ns
PIB.....	439 382	471 997	518 545	565 528	ns	ns

*Services d'intermédiation financière indirectement mesurés = Intérêts reçus - Intérêts versés par l'ensemble des agents

Source : ISEE

Le secteur tertiaire génère plus des deux tiers de la valeur ajoutée (VA) de l'île. La VA dégagée par le secteur secondaire est en progression de près de deux points sur un an. Cette évolution s'explique par les bons résultats enregistrés dans l'industrie du nickel soutenue par des cours mondiaux élevés.

Estimation agrégée de la valeur ajoutée en 2006



Source : ISEE / CEROM

§ 5. LA BALANCE DES PAIEMENTS¹

L'évolution de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie en 2006 se situe dans un contexte où l'activité économique du territoire a été dynamisée par une demande intérieure en hausse sensible et des cours du nickel élevés.

En 2006, le solde du compte de transactions courantes enregistre un déficit de 47,2 milliards de FCFP et le solde du compte financier un excédent de 45,2 milliards.

Principaux postes de la balance des paiements

en milliards de FCFP

	Crédits		Débits		Soldes	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES	268,2	284,7	273,8	331,9	-5,6	-47,2
Biens	104,6	113,6	157,5	183,8	-52,9	-70,3
Services	46,3	52,7	85,4	111,7	-39,0	-59,0
Revenus	57,2	56,9	10,9	15,5	46,3	41,4
Transferts courants	60,1	61,5	20,1	20,9	40,0	40,6
COMPTE DE CAPITAL	1,0	1,1	0,2	0,7	0,9	0,4
COMPTE FINANCIER	461,0	527,3	458,2	482,0	2,8	45,2
Investissements directs	93,8	169,0	97,4	100,6	-3,6	68,4
Investissements de portefeuille	92,9	68,1	69,8	72,3	23,2	-4,2
Autres investissements	274,3	290,2	291,1	309,1	-16,8	-18,9
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	1,9	1,6	0,0	0,0	1,9	1,6

5.1 Le compte de transactions courantes

Le compte de transactions courantes se caractérise par un solde déficitaire (- 47,2 milliards de FCFP) en aggravation de plus de 40 milliards par rapport en 2005. Cette évolution provient principalement du commerce extérieur et des services. Les échanges de biens voient leur déficit passer de 52,9 à 70,3 milliards de FCFP du fait des importations de biens d'équipements destinés à la construction de l'usine de Goro nickel. Le déficit des services se creuse (de -39 à -59 milliards de FCFP) surtout en raison des services aux entreprises en relation avec les projets industriels en cours.

Le solde des revenus (+41,4 milliards de FCFP) et le solde des transferts courants (+40,6 milliards de FCFP) contribuent à limiter le déficit des transactions courantes. Le premier, constitué principalement des salaires versés aux fonctionnaires, voit cependant une diminution de son solde en raison de l'augmentation du déficit du revenu des investissements (-6,1 milliards en 2006 contre -0,7 en 2005). Celui-ci s'explique essentiellement par l'accroissement des remontées de dividendes des filiales calédoniennes vers leurs maisons mères ainsi que par la baisse des excédents des revenus des placements de portefeuille à l'extérieur de la Nouvelle-Calédonie par les résidents calédoniens. Le second (solde des transferts courants), provient des administrations publiques métropolitaines et finance les

¹ La balance des paiements 2007 de la Nouvelle-Calédonie n'est pas disponible au moment de l'achèvement de ce rapport.

dépenses d'équipement (investissements, travaux d'infrastructures) et de fonctionnement des administrations publiques de la collectivité.

Principaux postes de la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie

<i>En milliers de F CFP</i>	Crédits			Débits			Soldes		
	2 004	2 005	2 006	2 004	2 005	2 006	2 004	2 005	2 006
COMPTE DE TRANSACTIONS COURANTES.....	253,1	268,2	284,7	228,5	273,8	331,9	24,7	-5,6	-47,2
BIENS.....	97,0	104,6	113,6	141,6	157,5	183,8	-44,6	-52,9	-70,3
SERVICES.....	46,8	46,3	52,7	57,6	85,4	111,7	-10,8	-39,0	-59,0
dont Transports.....	6,3	6,1	7,2	16,0	20,3	24,4	-9,7	-14,2	-17,2
maritimes.....	2,7	1,6	2,6	6,9	10,2	13,4	-4,2	-8,6	-10,8
aériens.....	3,5	4,5	4,7	9,1	10,1	11,0	-5,5	-5,6	-6,4
dont Voyages.....	23,1	24,3	24,6	16,0	16,4	17,7	7,1	7,9	6,9
dont Services de construction.....	2,7	0,5	2,4	1,1	8,9	11,3	1,7	-8,4	-8,8
dont Autres services aux entreprises.....	3,8	3,8	6,3	19,0	32,2	50,0	-15,2	-28,4	-43,7
dont Services personnels, culturels et récréatifs.....	0,2	0,1	0,5	1,0	3,7	3,9	-0,8	-3,6	-3,5
dont Services des administrations publiques.....	9,6	11,2	11,0	0,1	0,1	0,1	9,5	11,1	10,9
REVENUS.....	50,8	57,2	56,9	11,2	10,9	15,5	39,7	46,3	41,4
Rémunération des salariés.....	46,6	48,6	50,6	1,4	1,7	3,0	45,2	47,0	47,5
Revenus des investissements.....	4,3	8,6	6,4	9,8	9,2	12,5	-5,5	-0,7	-6,1
dont investissements directs.....	0,1	0,3	0,6	0,3	4,0	8,1	-0,2	-3,7	-7,5
dont investissements de portefeuille.....	2,3	5,9	3,2	4,1	0,3	0,2	-1,8	5,6	2,9
TRANSFERTS COURANTS.....	58,5	60,1	61,5	18,2	20,1	20,9	40,4	40,0	40,6
dont Secteur des administrations publiques.....	54,8	56,1	56,6	14,6	14,8	14,2	40,2	41,3	42,4
COMPTE DE CAPITAL.....	0,9	1,0	1,1	0,3	0,2	0,7	0,6	0,9	0,4

Le tableau ci-après présente une ventilation des versements publics reçus par la Nouvelle-Calédonie recensés en balance des paiements par nature en 2005 et 2006. Ils représentent 39,8 % du total des flux créditeurs du compte de transactions courantes pour 2006.

Les versements publics

en milliards de F CFP

	2005	2006	var. 06/05
Services des administrations publiques.....	11,2	11,0	-2%
Rémunération des salariés du secteur public.....	45,8	47,1	3%
Transferts courants - secteur des administrations publiques.....	53,1	55,2	4%
Total	110,2	113,3	3%

5.2 Le compte financier

Le compte financier regroupe les échanges d'actifs entre la Nouvelle-Calédonie et le reste du monde. Par construction, ils équilibrent le solde des transactions courantes. On y distingue, trois grandes catégories d'actifs : les investissements directs qui retracent les opérations de fusions-acquisitions impliquant un transfert d'actifs, les créations de structures productives ou les extensions de capacités de filiales déjà existantes ; les investissements de portefeuille qui mesurent les achats et ventes de titres ; et enfin, les « autres investissements » qui recouvrent les opérations de prêts et emprunts.

Le compte financier fait apparaître pour 2006 des entrées nettes de capitaux pour un montant de 45,2 milliards de FCFP. Les investissements directs (ID), des entreprises étrangères en Nouvelle-Calédonie sont soutenus. Ils ont atteint en 2006 un total de 167 milliards de FCFP après 91 milliards en 2005. Le solde net des ID se traduit par une entrée de 68,3 milliards de FCFP en Nouvelle-Calédonie.

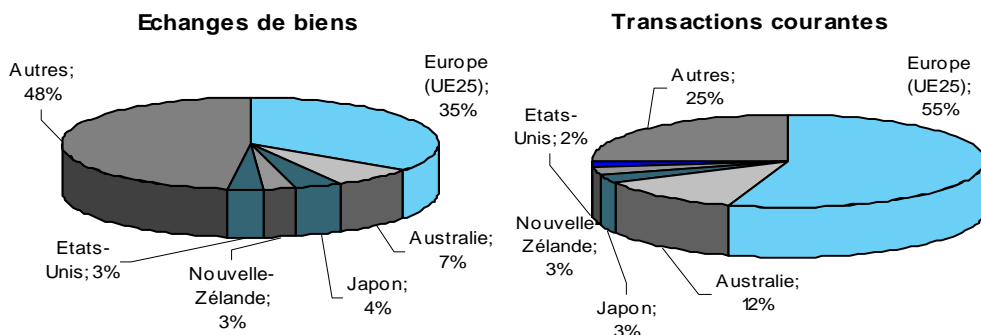
Les investissements de portefeuille ont enregistré un solde négatif. Les résidents ont procédé à des achats nets de titres de non-résidents pour 4,2 milliards de FCFP alors qu'ils avaient effectués des ventes nettes de 23,2 milliards en 2005.

Enfin, les autres investissements, qui retracent notamment les opérations de dépôt et de crédit vis-à-vis de l'extérieur se soldent par des sorties de 18,9 milliards de FCFP, contre 16,8 milliards en 2005. Dans le détail, on constate en sortie : 3 milliards de FCFP pour les administrations publiques (recul de leur endettement à l'extérieur) et 11,6 milliards de FCFP pour les ménages (augmentation de leurs placements à l'extérieur). En entrée : 2,7 milliards pour le secteur bancaire qui correspond à un accroissement du refinancement à l'extérieur.

En milliers de FCFP	Crédits			Débits			Soldes		
	2 004	2 005	2 006	2 004	2 005	2 006	2 004	2 005	2 006
COMPTE FINANCIER	439,8	461,0	527,3	458,5	458,2	482,0	-18,8	2,8	45,2
Investissements directs	37,6	93,8	169,0	36,0	97,4	100,6	1,6	-3,6	68,4
Nouvelle-Calédonie à l'extérieur.....	1,5	2,6	1,8	2,5	5,5	4,7	-1,1	-2,9	-2,9
Extérieur à Nouvelle-Calédonie.....	36,1	91,2	167,2	33,5	91,8	95,9	2,6	-0,6	71,3
Investissements de portefeuille	125,7	92,9	68,1	112,7	69,8	72,3	13,0	23,2	-4,2
Avoirs (résid. / titres émis par des non-résid.).....	125,7	92,9	68,1	112,7	69,8	72,3	13,0	23,2	-4,2
Emissions.....	0,0	0,0	0,0	25,2	18,7	19,6	-25,2	-18,7	-19,6
Négociations.....	63,2	40,6	11,3	87,5	50,9	52,7	-24,2	-10,3	-41,4
Remboursements.....	62,5	52,4	56,8	0,0	0,1	0,0	62,5	52,2	56,8
Autres Investissements	276,4	274,3	290,2	309,8	291,1	309,1	-33,4	-16,8	-18,9
Avoirs.....	218,3	239,5	269,2	271,1	274,9	289,0	-52,7	-35,4	-19,8
Autorités monétaires.....	174,1	190,9	212,2	178,1	193,9	219,2	-4,0	-2,9	-7,0
Secteur bancaire.....	15,1	11,1	18,4	46,6	33,1	18,4	-31,5	-22,0	0,1
Autres secteurs.....	29,1	37,5	38,6	46,3	48,0	51,4	-17,2	-10,5	-12,8
Engagements.....	58,1	34,8	21,0	38,8	16,2	20,2	19,4	18,6	0,9
Administrations publiques.....	1,6	3,1	2,7	6,3	6,3	5,7	-4,7	-3,2	-3,0
Secteur bancaire.....	46,1	26,6	13,4	28,2	6,1	10,7	17,9	20,5	2,7
Autres secteurs.....	10,4	5,2	4,9	4,3	3,8	3,7	6,1	1,4	1,2
ERREURS ET OMISSIONS NETTES	0,0	1,9	1,6	6,4	0,0	0,0	-6,4	1,9	1,6
TOTAL GENERAL	693,8	732,2	814,7	693,8	732,2	814,7	0,0	0,0	0,0

5.3 La répartition géographique des flux de transactions courantes

Sur le plan géographique, l'Union européenne reste le premier partenaire de la Nouvelle-Calédonie avec 35 % des échanges de biens (exportations + importations), dont 28 % pour la Métropole. L'Australie, (7 % des échanges), est le deuxième partenaire devant le Japon (4 %). Pour l'ensemble des flux de transactions courantes, les pourcentages s'établissent respectivement à 55 % (49 % pour la Métropole), 12 % et 3 %.



§ 6. LE COMMERCE EXTERIEUR

1. LA REGLEMENTATION DU COMMERCE EXTERIEUR

La réglementation du commerce extérieur relève de la compétence de la Nouvelle-Calédonie (art 22.6 de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999) qui fixe l'assiette et les taux des impôts, des droits et des taxes à l'importation. Par ailleurs, il convient de rappeler que la Nouvelle-Calédonie n'est pas intégrée mais associée à l'Union Européenne. De ce fait, les politiques de libre circulation des biens, des services, des hommes et des capitaux ne s'appliquent pas dans les mêmes conditions, même si certaines règles s'imposent, notamment celles de non-discrimination des produits d'origine européenne ou de la clause de la nation la plus favorisée¹. Si le principe de base est la liberté du commerce, certaines restrictions subsistent selon la nature, l'origine ou la provenance des produits. Les pouvoirs publics conduisent une politique volontariste et sélective pour protéger les productions locales mais également pour des raisons sanitaires ou d'ordre public.

1.1 Un classement des marchandises

Les marchandises importées sont classées en 4 catégories :

1 - les marchandises totalement libres;

2 - les marchandises soumises à des mesures de restrictions quantitatives (suspension ou contingentement²) destinées à protéger les productions locales. La liste de ces marchandises est revotée chaque année par le Gouvernement et constitue le programme annuel des importations.

3 - les marchandises dont l'importation est soumise à la présentation préalable d'une autorisation administrative d'importation (AAI). Ces mesures répondent à des exigences de santé ou de sécurité publique, de protection de l'environnement ou du consommateur ou du respect de normes réglementaires ou techniques.

4 - Les marchandises dont l'importation est interdite à titre absolu pour des raisons de santé, de sécurité ou de protection de l'environnement et du consommateur.

¹ Les relations commerciales de la Nouvelle-Calédonie avec la France métropolitaine et les autres pays membres de l'Union européenne sont régies par la décision du Conseil des communautés européennes du 27 novembre 2001 relative à l'association des Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM) à la Communauté Européenne.

² Les mesures de contingentement se caractérisent par l'ouverture de quotas annuel ou mensuel, selon la nature des marchandises, répartis entre les opérateurs qui en font la demande. Les règles de répartition sont définies par arrêté du gouvernement et prennent en compte le taux d'utilisation du quota attribué l'année précédente. Une réserve de 10 % est constituée pour les nouveaux opérateurs. L'importation de marchandises contingentées est soumise à la production préalable d'une licence d'importation, délivrée par la direction des douanes.

1.2 Un ensemble de taxes

Indépendamment des restrictions quantitatives, l'entrée des biens sur le territoire est soumise à une fiscalité applicable à l'importation, qui a pour finalité d'alimenter le budget de la Nouvelle-Calédonie (environ 38 %).

Synthèse des principaux droits et taxes à l'importation en 2007

	Taux	Produits concernés et observations
Droit de douane	5 taux fixés par le tarif des douanes : 0 %, 5 %, 10 %, 20 %	Perçu sur l'ensemble des marchandises à l'exception de celles originaires des pays membres de l'Union Européenne et des pays et territoires d'Outre-Mer associés, et des Etats ACP (Asie, Caraïbes, Pacifique) ayant avec l'UE des échanges préférentiels.
Taxe générale à l'importation (TGI)	9 taux fixés par le code des douanes	
Le taux exempt (EX)	0 %	Biens de première nécessité. Biens destinés à des organismes particuliers. Matières premières et emballages par nature. Biens d'équipement et de production. Produits de l'art et de la culture.
Le taux exceptionnel (TX) ^o	1 %	Minibus, ciment
Le taux "alimentaire" de niveau 1 (A1)	4 %	Biens alimentaires considérés comme sociaux.
Le taux "alimentaire" de niveau 2 (A2)	11 %	Taux normal des biens alimentaires, concerne la majorité des produits.
Le taux "alimentaire" de niveau 3 (A3)	26 %	Produits à fort achat d'impulsion.
Le taux "anti-évasion" (TE)	11 %	Pour faire face à l'évasion des achats de certains produits hors du territoire.
Le taux des produits culturels et sportifs (CS)	11 %	Taux à caractère social sur les produits liés à la culture et au sport.
Le taux normal (TN)	21 %	Biens non-alimentaires courants et biens à double usage.
Le taux majoré (TM)	31 %	Produits dits de "luxe".
Taxe de base à l'importation (TBI)	taux de 5 % fixé par le tarif des douanes	Quelques produits en sont exemptés tel que le lait, le riz, le blé, les vaccins, les livres, certains produits minéraux, les engins agricoles et les bateaux de pêche.
Taxe de consommation intérieure sur les produits importés (TCI)	selon des quotités; fixés par le service des douanes	Frappe les produits habituellement surtaxés (alcools, tabacs).
Taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA)	taux de 2 % à 50 %	Champ d'application limité au chapitres douaniers 2 à 12, dans le but de protéger la production agricole locale. Taxe affectée à la Chambre d'Agriculture (30 %) et à l'ERPA (70 %).
Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL)	taux de 4 à 60 % fixés par le tarif des douanes et révisés chaque année par le Congrès	Appliqués aux produits concurrents des fabrications locales.
Taxe sur les produits pétroliers (TPP)	46,30 F/L essence ; 6,10 F/L gazole ; 15,00 F/L essence avion	Taxes spécifiques sur les essences auto et avion et le gazole.
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP)	13,70 F/L sur gazole; 27,28 F/L essence avion	
Autres taxes		
Taxe sur le fret aérien (TFA)	8 %	Marchandises importées par voie aérienne. Affectée à l'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie.
Taxe de péage (TP)	1 %	Marchandises importées par voie maritime. Affectée pour 80 % au Port Autonome.
Taxe anti-pollution	5 %	Huiles lubrifiantes, pneus, piles et batteries
Taxe pour les énergies renouvelable (TER)	60 F CFP/hectolitre d'essence auto	Essence automobile. Affectée au Fonds pour la Maîtrise de l'Energie.
Taxe sur les alcools et le tabac (TAT)	Taux de 12 à 490 F/litre	Boissons alcooliques. Affectée à l'Agence Sanitaire (67 %) et à la CAFAT (33 %).

Sources : ISEE (TEC), Direction Régionale des Douanes

Outre, la loi du pays exonérant de droits de douanes et de taxes à l'importation certains produits alimentaires de première nécessité¹, deux lois du pays votées par le Congrès en 2006

¹ Loi du pays n° 2006-12 du 30 novembre 2006.

ont entraîné des changements importants : une portant modification des régimes fiscaux privilégiés à l'importation¹ et une autre portant réforme de la fiscalité des produits pétroliers².

Il convient également de mentionner, la réforme des protections de marché visant à protéger l'industrie locale³, entrée en vigueur le 1^{er} mars 2007. Elle vient encadrer de manière précise la procédure d'instruction des demandes de protections de marché (taxes à l'importation ou mesures de restrictions quantitatives pour protéger les industries locales).

1.3 Les recettes douanières

En 2007, les recettes progressent de 13 % après une stagnation en 2006, sous l'impulsion des importations de marchandises et des deux nouvelles taxes sur les produits pétroliers mises en place en 2006. En effet, les droits de douanes, et les deux taxes sur les produits pétroliers (TPP et TAPP) représentent 96,6 % de la hausse totale des recettes douanière en 2007 (4 493,78 millions de F CFP). Il convient enfin de noter, la progression de 2,4 % des recettes de la TGI ainsi que la baisse de 37 % de la TCI sur l'année 2007. Elles sont impactées par la réforme de la fiscalité des produits pétroliers de 2006, qui a retiré une part importante des recettes.

<i>Recettes douanières</i>	en millions de F CFP					
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Droit de douane.....	3 147	3 496	4 310	4 685	5 306	13,3%
Taxe Générale à l'Importation (TGI).....	13 707	14 903	16 300	14 915	15 274	2,4%
Taxe de Consommation Intérieure (TCI).....	5 036	5 189	4 812	2 293	1 445	-37,0%
Taxe de Base à l'Importation (TBI).....	4 810	5 239	5 759	5 901	6 214	5,3%
Taxe sur le fret aérien (TFA).....	1 344	1 467	1 518	1 583	1 712	8,1%
Taxe sur les produits pétroliers (TPP).....	-	-	-	2 257	4 614	104,4%
Taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP).....	-	-	-	867	2 051	136,5%
Autres recettes douanières.....	1 795	1 890	2 035	2 188	2 568	17,4%
Total	29 839	32 185	34 734	34 689	39 183	13,0%

Source : ISEE

¹ Loi du pays n°2006-11 du 22 septembre 2006. Elle instaure notamment un régime d'exonération des droits et taxes pour les sous-traitants participant aux chantiers de construction des usines

² Loi du pays n°2006-5 du 29 mars 2006, qui instaure la création de deux taxes : la TPP (Taxe sur les Produits Pétroliers, et la TAPP (Taxe Additionnelle sur les Produits Pétroliers), pour remplacer les taxes sur les hydrocarbures.

³ Arrêté n° 2007-889/GNC du 1^{er} mars 2007.

2. LES IMPORTATIONS

En 2007, les importations progressent fortement tant en valeur qu'en volume.

Les importations en valeur

en millions de F CFP	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Produits alimentaires.....	20 480	21 804	22 944	24 684	26 513	7,4%
Produits minéraux.....	16 826	19 623	27 989	31 372	35 750	14,0%
Produits chimiques.....	11 435	12 260	13 145	14 030	14 972	6,7%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	5 264	5 930	7 402	8 271	7 788	-5,8%
Bois et ouvrages en bois.....	1 671	1 743	1 888	2 115	2 011	-4,9%
Papier et ouvrages en papier.....	3 743	3 752	3 850	4 257	4 497	5,6%
Textiles.....	4 462	4 605	4 911	5 650	5 555	-1,7%
Métaux et ouvrages en métaux.....	8 750	11 075	12 537	15 590	15 381	-1,3%
Machines, appareils, matériel électrique.....	26 760	32 828	34 871	42 868	47 784	11,5%
Matériel de transport.....	46 909	27 577	25 324	32 776	35 502	8,3%
Autres produits.....	17 568	15 569	15 831	19 226	48 355	151,5%
Total	163 868	156 766	170 692	200 841	244 105	21,5%

Sources : ISEE, Douanes

Les importations en valeur ont connu une hausse de 21,5 % en 2007. On note une accélération de leur rythme de croissance annuel depuis 2005, attribuable en grande partie à la montée en puissance de la construction de l'usine de Goro nickel. Le rythme de croissance annuel des importations en valeur est ainsi passé de -4,3 % en 2004 à +21,5 % en 2007. Ainsi, l'évolution du poste « autres produits » passe d'une hausse de 1,7 % en 2005 à +151,5 % en 2007. Ce poste composé entre autres des importations d'ensemble industriel concernant les projets miniers, explique, pour l'essentiel, cette forte augmentation. La progression de ce poste représente à elle seule 67,3 % de la hausse des importations en valeur en 2007. Il convient également de noter les hausses des importations de « machines, appareils, matériels électriques » et des « produits minéraux » de 11,5 % et 14 %. L'augmentation des importations des produits minéraux en valeur étant due principalement au renchérissement important des cours du pétrole. Enfin, de la même manière, en 2007, les importations de produits alimentaires ont connu une hausse plus importante en valeur qu'en volume (+7,4 % contre +1,2 %) du fait de la flambée des prix des matières premières agricoles sur les marchés mondiaux.

Les importations en volume

en tonnes	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Produits alimentaires.....	142 700	137 600	138 400	145 800	147 500	1,2%
Produits minéraux (dont hydrocarbures).....	971 600	1 013 200	1 094 300	1 051 900	1 128 600	7,3%
Produits chimiques.....	35 100	31 400	33 500	32 700	33 800	3,4%
Produits en caoutchouc et plastiques.....	23 000	15 800	19 500	21 400	19 200	-10,3%
Bois et ouvrages en bois.....	21 200	20 600	20 800	22 200	21 100	-5,0%
Papier et ouvrages en papier.....	15 300	14 600	14 000	15 200	16 300	7,2%
Textiles.....	3 800	3 800	4 000	5 000	4 700	-6,0%
Métaux et ouvrages en métaux.....	49 200	63 800	64 000	62 300	65 900	5,8%
Machines, appareils, matériel électrique.....	20 100	25 700	29 500	35 800	40 400	12,8%
Matériel de transport.....	22 300	25 000	38 500	35 500	35 700	0,6%
Autres produits.....	69 000	42 900	48 400	61 300	96 500	57,4%
Total	1 373 300	1 394 400	1 504 900	1 489 100	1 609 600	8,1%

Sources : ISEE, Douanes

La progression du volume des importations s'explique essentiellement par les augmentations des produits minéraux importés et de la rubrique « autres produits », respectivement +7,3 % et +57,4 %. Ces deux postes représentent 92,9 % de la hausse des quantités importées.

3. LES EXPORTATIONS

L'essentiel des exportations, aussi bien en volume (99,7 %) qu'en valeur (96,3 %) est constitué de nickel.

Les exportations en valeur

<i>en millions de F CFP</i>	2003	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	<i>Variations 2007/2006</i>
Nickel	75 437	89 950	94 523	120 352	172 172	43,1%
. minerais humides.....	9 544	15 793	14 874	18 531	44 004	137,5%
. mattes et ferronickels.....	65 893	74 157	79 649	101 821	128 168	25,9%
Produits de la mer	2 532	2 897	3 043	2 703	2 266	-16,2%
. crevettes.....	1 771	2 235	2 372	2 177	1 527	-29,9%
. thons.....	514	374	381	197	202	2,5%
Autres produits.....	4 788	6 014	6 872	5 001	4 316	-13,7%
Total	82 757	98 860	104 438	128 056	178 754	39,6%

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEE pour les autres produits

(1) Chiffres rectifiés

Sur les trois dernières années les exportations en valeur ont crû à un rythme de plus en plus soutenu passant de + 5,6 % en 2005 à + 39,6 % en 2007. La forte progression constatée en 2007 est à attribuer principalement à la hausse des exportations de nickel (minerai et métal) lesquelles ont crû de 20,3 % en volume (contre - 0,7 % en 2006) et de + 43,1 % en valeur. Les exportations de nickel croissent plus vite en valeur qu'en volume du fait de la flambée des cours du nickel qui s'établissent à 16,88 \$/lb en moyenne sur l'année 2007 contre 11 \$/lb en 2006, soit une augmentation de 53,4 %.

Par ailleurs, la tendance baissière des exportations de produits de la mer depuis 2006 est due au repli des exportations de crevettes. En 2007, ces dernières sont en recul, en volume comme en valeur, respectivement de - 26,8 % et - 29,9 %. Ces fortes diminutions sont à mettre en relation avec la crise que traverse l'aquaculture calédonienne depuis plusieurs années et qui s'est accentuée en 2007. La production de crevettes est ainsi passée de 2 375 tonnes en 2006 à 1 843 tonnes en 2007 soit une baisse de 22,4 %. Enfin, les exportations de thons en volume après une forte baisse en 2006 (- 47 %) repartent à la hausse en 2007 (+ 4,8 %). Il convient de noter, que la hausse des exportations de thons, principalement à destination du Japon, est moins importante en valeur qu'en volume du fait de la dépréciation du yen par rapport au F CFP.

Les exportations en volume

	2003	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	<i>Variations 2007/2006</i>
Nickel (milliers de tonnes).....	3 570,3	4 010,5	3 547,7	3 521,6	4 238,1	20,3%
. minerais humides.....	3 384,8	3 840,5	3 359	3 319	4 053	22,1%
. mattes et ferronickels.....	185,4	170,0	188,6	202,6	184,8	-8,8%
Produits de la mer (tonnes).....	2 695,0	2 942,0	3 112,0	2 663,0	2 267,0	-14,9%
. crevettes.....	1 275,0	1 509,0	1 709,0	1 786,0	1 307,0	-26,8%
. thons.....	1 182,0	1 173,0	1 182,0	626,0	656,0	4,8%
Autres produits (tonnes).....	42,5	36,9	39,8	17,6	9,8	-44,6%
Total (milliers de tonnes)	3 615,4	4 050,3	3 590,6	3 541,9	4 250,1	20,0%

Sources : Service des mines pour le nickel, Douanes et ISEE pour les autres produits

(1) Chiffres rectifiés

4. LA BALANCE COMMERCIALE

En 2007, le taux de couverture des importations par les exportations se fixe à 73,2 %. C'est le niveau le plus élevé atteint depuis plus de 13 ans. Par rapport à 2006 ce taux est en hausse de 9,5 points contre + 2,6 points entre 2005 et 2006. Le déficit commercial s'établit quant à lui à - 65,3 milliards de F CFP en recul de 10,2 % par rapport à 2006.

Balance commerciale des biens

en millions de F CFP

	2003	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	Variations 2007/2006
Importations	163 868	156 766	170 692	200 841	244 105	21,5%
Exportations	82 757	98 860	104 438	128 056	178 754	39,6%
Déficit commercial	-81 111	-57 906	-66 254	-72 785	-65 351	-10,2%
Taux de couverture.....	50,5%	63,1%	61,2%	63,8%	73,2%	9,5 pts

Sources : Douanes, ISEE et Service des mines (1) chiffres rectifiés

Au déficit de la balance commerciale il convient d'ajouter celui des services qui est évalué à 59 milliards de FCFP dans la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie.

Ainsi, en 2006 le déficit des biens et services se situait à 129,2 milliards de FCFP. Au total, la balance courante qui est le solde des flux de biens et services, revenus et transferts courants était déficitaire de 47,2 milliards de F CFP en 2006¹ avec la prise en compte des transferts en provenance de la Métropole.

5. LES PARTENAIRES COMMERCIAUX

5.1. Les importations

La Nouvelle-Calédonie possède des relations commerciales particulièrement privilégiées avec la France métropolitaine ainsi que les autres pays faisant partie de l'Union Européenne (UE). En effet, l'Union Européenne est de loin le principal partenaire commercial de la Nouvelle-Calédonie, puisque 42,9 % de ses importations en proviennent et que 33,3 % de ses exportations lui sont destinées.

En 2007, les cinq premiers pays fournisseurs, pour leur poids dans les importations calédoniennes respectent la hiérarchie de l'année précédente. Ainsi, la France métropolitaine, les autres pays de l'UE, Singapour, l'Australie et la Chine restent les principaux pays ou régions fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie. Ils représentent en 2007, 72,7 % des importations contre 76,5 % en 2006, soit une baisse de 3,8 points. La totalité de ces pays ont profité du fort accroissement des importations en valeur, même s'il convient de noter que le rythme de croissance des importations en provenance de la Métropole a significativement ralenti passant de + 16,4 % en 2006 à + 1,4 % en 2007. La baisse du poids relatif des cinq premiers fournisseurs dans les importations en 2006, s'explique par la forte progression des importations en provenance de pays comme les Philippines et la Corée du Sud qui ont été multipliées respectivement par 4,6 et 1,6. La forte hausse des importations en provenance des Philippines s'explique par les livraisons de modules et matériel industriel pour la construction de l'usine de Goro-Nickel.

¹ Cf. note sur la balance des paiements dans ce rapport.

Importations en valeur par pays de provenance

en millions de F CFP

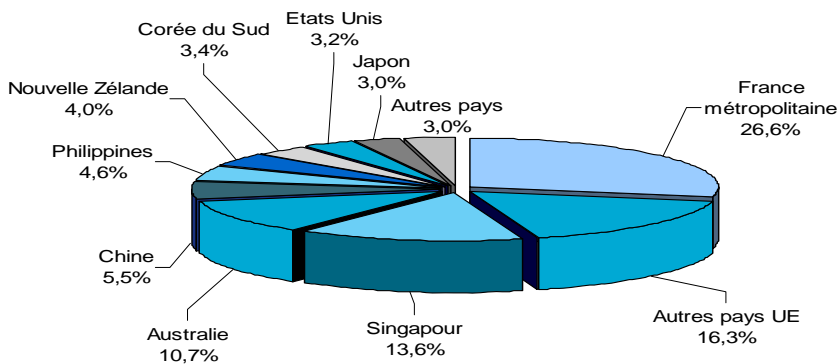
	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007	Variations 2007/2006	Parts de marché en 2007
France métropolitaine.....	76 259	62 910	55 110	64 137	65 005	1,4%	26,6%
Autres pays de l'UE (2).....	22 168	23 089	25 931	31 676	39 702	25,3%	16,3%
Singapour.....	16 308	17 035	25 548	28 842	33 219	15,2%	13,6%
Australie.....	15 555	14 230	15 663	18 987	26 221	38,1%	10,7%
Chine.....	4 529	5 614	7 946	10 094	13 434	33,1%	5,5%
Philippines.....	81	604	131	2 403	11 111	ns	4,6%
Nouvelle-Zélande.....	6 928	7 661	9 405	9 513	9 716	2,1%	4,0%
Corée du Sud.....	1 860	2 313	4 706	5 162	8 381	62,4%	3,4%
Etats-Unis.....	5 869	4 943	6 082	7 083	7 876	11,2%	3,2%
Japon.....	4 247	4 815	5 942	6 392	7 257	13,5%	3,0%
Thaïlande.....	1 317	2 316	3 370	4 194	4 618	10,1%	1,9%
Malaisie.....	449	682	622	857	2 301	ns	0,9%
Canada.....	318	460	399	819	1 630	99,1%	0,7%
Inde.....	313	310	339	417	1 291	ns	0,5%
Taiwan.....	1 060	853	1 197	1 177	1 264	7,4%	0,5%
Israël.....	78	77	89	209	1 049	ns	0,4%
Brésil.....	522	796	713	853	909	6,6%	0,4%
Afrique du Sud.....	135	136	230	239	769	ns	0,3%
Vietnam.....	386	684	1 318	618	651	5,5%	0,3%
Polynésie française.....	173	159	177	218	251	15,0%	0,1%
Départements d'outre-mer.....	20	15	27	33	61	81,0%	0,0%
Ukraine.....	6	20	31	18	21	18,9%	0,0%
Wallis et Futuna.....	1	0	0	5	2	-69,2%	0,0%
Autres pays.....	5 286	7 042	5 715	6 897	7 367	ns	3,0%
Total	163 868	156 766	170 692	200 841	244 105	21,5%	100,0%

Sources : ISEE, Douanes

(1) chiffres rectifiés (2) Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède.

Enfin, même si le poids dans les importations reste encore marginal, il convient de mentionner les progressions significatives des importations en provenance de Malaisie, du Canada, d'Inde, d'Israël et d'Afrique du Sud, qui ont été multipliées respectivement par 2,7, 2, 3,1, 5, 3,2.

Importations par provenance en 2007



Sources : ISEE, Douanes

5.2. Les exportations

Exportations par pays ou territoire destinataire

en millions de F CFP

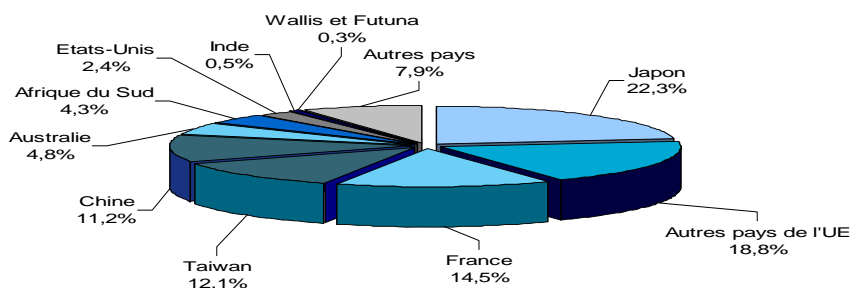
	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007	Variations 2007/2006	Parts de marché en 2007
Japon.....	17 200	21 422	19 563	20 920	39 819	90,3%	22,3%
Autres pays de l'UE.....	14 590	10 124	19 197	20 232	33 684	66,5%	18,8%
France métropolitaine.....	16 059	15 146	16 652	23 424	25 843	10,3%	14,5%
Taiwan.....	11 354	12 699	12 724	14 605	21 562	47,6%	12,1%
Chine.....	1 032	4 505	5 968	12 834	20 035	56,1%	11,2%
Australie.....	5 619	5 895	5 247	7 739	8 515	10,0%	4,8%
Afrique du Sud.....	3 035	4 237	3 059	3 369	7 630	ns	4,3%
Etats-Unis.....	1 112	2 639	2 479	2 940	4 261	44,9%	2,4%
Inde.....	1 077	1 341	334	927	865	-6,6%	0,5%
Wallis et Futuna.....	780	764	833	694	583	-15,9%	0,3%
Corée du Sud.....	6 713	11 748	14 019	3 056	528	-82,7%	0,3%
Hong Kong.....	111	148	89	175	361	106,3%	0,2%
Départements d'Outre-Mer.....	341	554	474	447	334	-25,3%	0,2%
Polynésie-française.....	190	172	233	255	283	10,7%	0,2%
Philippines.....	0	0	1 406	26	113	ns	0,1%
Nouvelle-Zélande.....	51	62	71	56	106	87,6%	0,1%
Brésil.....	0	0	35	0	98	ns	0,1%
Vietnam.....	0	0	15	14	37	ns	0,0%
Malaisie.....	0	0	0	0	36	ns	0,0%
Thaïlande.....	0	0	4	8	11	35,8%	0,0%
Singapour.....	24	44	12	17	5	-71,5%	0,0%
Ukraine.....	1 220	3 831	2 823	623	0	ns	0,0%
Israël.....	0	1	0	0	0	ns	0,0%
Autres pays.....	2 248	3 530	-799	15 694	14 045	ns	7,9%
Total	82 757	98 860	104 438	128 056	178 754	39,6%	100,0%

Sources : ISEE, Douanes

(1) chiffres rectifiés

Les pays ayant le plus bénéficié de la hausse des exportations calédoniennes en 2007 sont dans l'ordre le Japon (+ 90,3 %), les pays de l'Union Européenne hors France métropolitaine (+ 66,5 %), la Chine (+ 56,1 %), Taiwan (+ 47,6 %), l'Afrique du Sud (+ 126,5 %) et la France (+ 10,3 %). Ces augmentations s'expliquent en grande partie par les fortes progressions des exportations de métal et de minerai en valeur, elles-mêmes dues à la flambée des cours du nickel sur la même période. A l'inverse, les exportations de ferronickel et de minerai de nickel à destination de la Corée du Sud ont chuté, expliquant ainsi la baisse de 82,7 % des exportations en valeur de la Nouvelle-Calédonie vers ce pays.

Exportations par destination en 2007



Sources : ISEE, Douanes

Les ferronickels ont été achetés par 13 pays¹. L'Allemagne ainsi que les Iles Marshall ne sont plus client de la SLN, le Brésil après une année d'interruption le redevient.

5.3. La balance par partenaire

*Balance commerciale des biens par partenaire**

en millions de F CFP

	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007	Variations 2007/2006
Japon.....	12 953	16 607	13 620	14 528	32 562	124,1%
Taiwan.....	10 294	11 847	11 527	13 428	20 298	51,2%
Afrique du Sud.....	2 901	4 102	2 829	3 130	6 861	119,2%
Autres pays.....	-3 038	-3 512	-6 514	8 797	6 678	-24,1%
Chine.....	-3 497	-1 110	-1 979	2 740	6 602	140,9%
Wallis et Futuna.....	779	763	833	689	582	-15,5%
Départements d'Outre-Mer.....	321	538	447	414	273	-33,9%
Polynesie-française.....	17	13	56	37	32	-14,4%
Ukraine.....	1 214	3 811	2 792	605	-21	-103,4%
Inde.....	764	1 031	-6	510	-426	-183,5%
Vietnam.....	-386	-684	-1 303	-604	-614	1,7%
Brésil.....	-522	-796	-678	-853	-811	-4,9%
Israël.....	-78	-76	-89	-209	-1 049	402,4%
Malaisie.....	-449	-682	-622	-857	-2 265	164,3%
Etats-Unis.....	-4 758	-2 304	-3 603	-4 143	-3 615	-12,7%
Thaïlande.....	-1 317	-2 316	-3 367	-4 186	-4 607	10,1%
Autres pays de l'UE.....	-7 578	-12 965	-6 735	-11 444	-6 019	-47,4%
Corée du Sud.....	4 853	9 434	9 313	-2 106	-7 853	272,9%
Nouvelle-Zélande.....	-6 876	-7 599	-9 334	-9 456	-9 610	1,6%
Philippines.....	-81	-604	1 275	-2 376	-10 998	362,9%
Australie.....	-9 936	-8 335	-10 416	-11 248	-17 706	57,4%
Singapour.....	-16 284	-16 991	-25 536	-28 825	-33 214	15,2%
France métropolitaine.....	-60 200	-47 764	-38 458	-40 713	-39 162	-3,8%
Déficit commercial.....	-81 111	-57 906	-66 254	-72 785	-65 351	-10,2%

Sources : ISEE, Douanes

* (-) = déficit / (+) = excédent

(1) chiffres rectifiés

Le déficit avec la France métropolitaine après être reparti à la hausse en 2006 est en recul en 2007 (- 3,8 %). Par ailleurs, il convient de relever l'augmentation de l'excédent commercial avec le Japon, Taiwan, la Chine, et l'Afrique du Sud avec respectivement + 124,1 %, + 51,2 %, + 140,9 % et + 119,2 %. Deuxième en importance, le déficit avec Singapour, dû aux produits pétroliers, s'est accentué en 2007 (+ 15,2 %).

¹ Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas, Suède, Afrique du Sud, Brésil, Etats-Unis, Chine, Inde, Japon, Corée du Sud, Taiwan.

Section 2

Les secteurs d'activité

§ 1. L'AGRICULTURE

Principales données sur l'agriculture et l'élevage

Valeur ajoutée du secteur en 2004.....	8,4 mds de F CFP
Part du secteur dans le PIB en 2004.....	1,5%
Nombre d'entreprises en 2007 (avec entreprises individuelles).....	5 622
Nombre d'employeurs en 2007 (hors EI).....	431
Nombre de salariés (2007).....	1 737
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2007).....	2,2%

Sources : ISEE, CAFAT

1. LA POLITIQUE D'AMENAGEMENT FONCIER ET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'ADRAF

L'Agence de Développement Rural et d'Aménagement Foncier (ADRAF) est un établissement public de l'Etat qui a pour mission principale de conduire la réforme foncière et de promouvoir le développement rural et l'aménagement foncier¹.

L'aide de l'ADRAF va de la mise en relation des parties à la proposition d'un contrat de location. En 2004, l'Agence s'est dotée de moyens techniques pour réaliser à la demande des propriétaires coutumiers des interventions de terrain, matérialiser les parcelles louées et en éditer les plans.

1.1 Les projets de ventes soumis à l'ADRAF

Projets de vente

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Nombre de projets de ventes (1).....	300	367	339	339	-
Superficie (en ha).....	7 300	5 000	6 691	5 677	-15,2%
Montant (en milliards de F CFP).....	4,9	5,9	8,3	7,3	-12,0%

(1) Il s'agit de l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) soumises à l'ADRAF. Elles concernent uniquement les terres à vocation agricole.

Source : ADRAF

¹ L'article 23 de la loi organique prévoit le transfert de l'ADRAF à la Nouvelle-Calédonie par décret en Conseil d'Etat pris sur proposition du Congrès.

En 2007, le nombre de DIA soumis à l'ADRAF est resté stable mais la surface moyenne de chaque projet a diminué (16,7 ha par projet de vente en 2007 contre 19,6 ha en 2006) de même que leur montant.

Il est, en outre, à noter que l'ADRAF a enregistré, en 2007, huit offres spontanées.

1.2 Les opérations foncières de l'ADRAF en 2007

1) Les attributions foncières

On observe une forte baisse du nombre de décisions d'attribution prises par l'ADRAF, qui passent de 42 en 2006 à 16 en 2007.

Les attributions foncières

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Décisions d'attribution (en nombre).....	21	22	42	16	-61,9%
- dont GDPL.....	17	20	37	15	-59,5%
Superficie (en ha).....	870	2 394	1 752	444	-74,7%
- dont GDPL.....	800	2 349	1 709	433	-74,7%
Actes d'attribution (en nombre).....	20	20	22	14	-36,4%
Superficie (en ha).....	706	1 767	2 981	514	-82,8%

Source : ADRAF

Les 14 actes d'attributions concernent 9 GDPL¹, 2 communes et un particulier. La superficie totale du foncier attribué est en très forte baisse (- 82,8 % sur un an). Les litiges fonciers coutumiers peuvent parfois ralentir l'action de l'ADRAF.

2) Les acquisitions foncières

En 2007, l'ADRAF a pris neuf décisions d'acquisitions foncières. Le coût des terrains est en très forte hausse car les acquisitions de foncier en Province Sud sont très coûteuses (elles concentrent 60 % du coût d'acquisition global pour un tiers des décisions).

Les acquisitions foncières

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Décisions d'acquisition (en nombre).....	17	18	15	9	-40,0%
Superficie (en ha).....	580	4 000	1 568	216	-86,2%
Montant (en millions de F CFP).....	147	95	69	76	10,8%
Actes d'acquisition (en nombre).....	12	15	11	6	-45,5%
Superficie (en ha).....	583	450	960	69	-92,8%
Montant (en millions de F CFP).....	123	92	65	28	-56,7%

Source : ADRAF

Les six actes d'acquisition signés en 2007 sont composés de petites propriétés « enclavées » très proches de terres coutumières comme dans la vallée d'Amoa (commune de Poindimié), à Vieux-Touho (Touho) ou encore à Ouroué (Thio).

¹ Groupements de Droit Particulier Local.

3) L'évaluation du stock foncier

Evolution du stock foncier

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Stock foncier total (en ha).....	20 835	19 655	17 618	17 170	-2,5%
- dont stock en cours d'attribution.....	4 687	4 334	2 816	2 724	-3,3%
- dont stock loué.....	1 429	1 429	1 429	1 442	0,9%
- dont "stock dur" (1).....	14 719	13 892	13 373	13 003	-2,8%

(1) Cette partie du stock foncier de l'Agence est composée des propriétés dont l'attribution n'est pas possible en raison de l'existence de litiges fonciers, ayant le plus souvent trait à un désaccord sur des légitimités coutumières.

Source : ADRAF

Le stock foncier poursuit sa baisse depuis 1999. En 2007, il recule de 2,5 %. Depuis 1999, la diminution s'élève à plus de 32 %. La répartition par province reste stable. Les trois quarts du stock foncier sont situés en Province Nord. Ce stock se répartit en 146 propriétés sur l'ensemble de la Grande Terre.

4) L'installation et la sécurisation des attributaires

L'ADRAF met en œuvre plusieurs types d'actions : d'une part des actions d'aménagement (travaux de désenclavement notamment), d'autre part des actions de sécurisation foncière, au travers de délimitations parcellaires et de baux.

En 2007, l'ADRAF a participé à la mise en œuvre d'environ 30 mises à disposition, principalement dans le domaine des cultures vivrières et de l'élevage, correspondant à environ 1 700 ha de terres exploitées. 22 GDPL ont fait appel à l'ADRAF, 140 parcelles ont été délimitées. Elles se répartissent comme suit : 1 partage coutumier, 44 parcelles à usage agricole ou économique, 95 parcelles à vocation habitat. Par ailleurs, 11 kilomètres de piste ont été ouverts, assurant le désenclavement de trois terrains.

1.3. Le développement rural

1) Les Opérations d'aménagement concertées

Ces opérations ont porté sur l'installation d'habitat ou d'activités économiques notamment en zone périurbaine (périphérie de Nouméa, Koné) et en zone rurale (Ponérihouen). Concernant la mise en œuvre de travaux d'aménagement, un peu moins d'un million de F CFP ont été consacrés au défrichage et à l'assainissement des parcelles sur la côte Est et 2,4 millions de F CFP à Canala.

2) L'assistance aux collectivités

En 2007, l'ADRAF a débuté la réalisation d'un diagnostic de territoire sur la commune de Pouébo.

2. LA REGULATION DES MARCHES AGRICOLES

L'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA)

Etablissement public de la Nouvelle-Calédonie créé en 1989, l'ERPA est chargé de la mise en œuvre de la politique de régulation des prix des produits agricoles, agroalimentaires, aquacoles et forestiers. Il intervient donc sur la formation des prix, sur l'ajustement de la production locale aux besoins des marchés, et sur la recherche de nouveaux débouchés.

L'ERPA joue également un rôle important de conseil auprès des autorités sur les mesures relatives au contrôle de la concurrence des produits importés (délivrance de licences d'importation) ainsi que sur les modalités d'application de la Taxe de Soutien des Produits Agricoles et Agroalimentaires (TSPA).

2.1 Les recettes de fonctionnement

En 2007, la baisse des recettes de fonctionnement de l'ERPA de plus de 17% provient, en partie, de la diminution des recettes conventionnelles sur la viande importée ainsi que des subventions de la Province Nord.

Les recettes de l'ERPA

Millions de F CFP	2005	2006	2007 (p)	Variations 2007/2006
Recettes de fonctionnement.....	1 308,2	1 537,2	1 272,7	-17,2 %
<i>dont subvention de la Nouvelle-Calédonie.....</i>	600,0	560,0	560,0	0,0 %
<i>dont TSPA.....</i>	447,6	420,7	527,8	25,5 %
<i>dont subventions de la Province Sud.....</i>	66,2	65,7	70,9	7,9 %
<i>dont subventions de la Province Nord.....</i>	91,5	119,0	98,0	-17,6 %
<i>dont subventions de la Province des Iles Loyauté.....</i>	9,8	18,1	-	nd
Recettes conventionnelles sur la viande importée.....	88,7	286,6	242,7	-15,3 %
<i>Recettes liées au reversement du fonds d'intervention crevette-export.....</i>	-	57,3	-	nd

(p) chiffres provisoires

Source : ERPA

2.2 Les interventions

Le montant des interventions de l'ERPA représente 1,22 milliard de F CFP pour l'année 2007 contre 1,1 milliard de F CFP en 2006 (+9,7 %), dont 74,6% au bénéfice de la section «soutien des prix». On constate toutefois un recul de 16,3 % des aides à l'exportation sur l'année 2007.

Les interventions de l'ERPA

Millions de F CFP	Dépenses effectives 2005		Dépenses effectives 2006		Dépenses effectives 2007 (p)		Variations 2007/2006
	En montant	En %	En montant	En %	En montant	En %	
Réduction des coûts de production.....	146,59	15,4%	131,24	11,7%	139,52	11,4%	6,3%
<i>dont aide au transport.....</i>	125,59	13,2%	117,87	10,5%	123,43	10,1%	4,7%
<i>dont aide au transport à l'exportation.....</i>	12,87	1,4%	6,42	0,6%	2,67	0,2%	-58,4%
Soutien des prix.....	625,18	65,7%	780,78	69,5%	909,04	74,5%	16,4%
<i>dont soutien des prix à l'exportation.....</i>	250,05	26,3%	462,49	41,2%	390,48	32,0%	-15,6%
Aide à la commercialisation.....	111,05	11,7%	139,39	12,4%	116,66	9,6%	-16,3%
<i>dont aide à la transformation.....</i>	68,78	7,2%	101,39	9,0%	64,41	5,3%	-36,5%
Assistance technique.....	38,40	4,0%	37,52	3,3%	31,82	2,6%	-15,2%
<i>dont aide à l'exportation.....</i>	37,69	4,0%	36,66	3,3%	29,80	2,4%	-18,7%
Promotion, publicité et études.....	30,07	3,2%	22,46	2,0%	22,41	1,8%	-0,2%
Total.....	951,28	100,0%	1 111,39	98,9%	1 219,46	100,0%	9,7%
Charges de gestion courante.....	0,00	0,0%	12,50	1,1%	nd	-	nd
Total des interventions.....	951,28	100,0%	1 123,89	100,0%	1 219,46	100,0%	8,5%
<i>dont export.....</i>	300,61	31,6%	505,57	45,0%	422,95	37,6%	-16,3%

(p) Chiffres provisoires

Source : ERPA

3. LA PRODUCTION AGRICOLE FINALE

Selon la Direction des Affaires Vétérinaires Alimentaires et Rurales (DAVAR), la Production Agricole Finale marchande (PAF) de la Nouvelle-Calédonie (hors données indisponibles) s'élevait en 2007 à 7,3 milliards de F CFP (contre 6,8 milliards de F CFP en 2006 à échantillon constant soit une progression de 7,5 % sur un an).

La production agricole finale

en millions de F CFP

	2006 (1)	2007 (p)	Variations 2007/2006
Fruits et légumes.....	3 213,2	3 514,4	9,4%
Bovins viande.....	1 257,2	1 313,4	4,5%
Porcins viande.....	916,1	987,5	7,8%
Céréales.....	150,9	224,0	48,4%
Autres petits ruminants*.....	109,0	101,1	-7,2%
Élevage équin.....	26,0	26,5	1,9%
Coprah.....	8,5	9,0	5,9%
Café.....	13,6	32,3	137,5%
Vanille.....	16,6	5,2	-68,7%
Huiles essentielles.....	65,4	63,0	-3,7%
Horticulture.....	922,1	925,0	0,3%
Apiculture.....	72,0	75,0	4,2%
Sous Total.....	6 770,6	7 276,4	7,5%
Aviculture** (2).....	579,3	nd	nd
Filière bois (2).....	280,7	nd	nd
Bovins lait (2).....	63,1	nd	nd
TOTAL.....	7 693,7	7 276,4	-5,4%

Source : DAVAR - OCEF - ERPA - provinces, UPCC

(1) Chiffres rectifiés, (2) Les données lait, aviculture, apiculture et bois ne sont pas disponibles à la date de rédaction du rapport ; (p) Chiffres provisoires ; *viande ovins/caprins et cervidés ; **y compris cuniculture et gibier à plumes

La production de fruits et légumes et la viande bovine représentent la part la plus importante dans la production, avec respectivement 48,3 % et 18,1 % de la PAF.

4. LA PRODUCTION D'ORIGINE ANIMALE

4.1 La production locale

L'élevage, bovin essentiellement, constitue une activité traditionnelle en Nouvelle-Calédonie. Il est principalement orienté vers la production de viande. La majorité du cheptel bovin se situe dans les plaines de la Côte Ouest de la Grande Terre au sein d'importantes « stations » d'élevage.

En Nouvelle-Calédonie, la plus grande partie des abattages contrôlés (80 % des bovins, 100 % des cerfs, 70 % des porcs, mais pas d'ovins et caprins) est effectuée par l'Office de Commercialisation et d'Entreposage Frigorifique (OCEF) qui détient le monopole de l'approvisionnement du Grand Nouméa (hors Païta) et de l'importation des viandes.

Principales productions animales (avec prestations de services)

Tonnes / F CFP au Kg	2005		2006 (1)		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Bovins.....	3 524	401	2 992	420	3 130	419	4,6%	-0,1%
Porcins.....	1 821	469	1 954	469	2 069	477	5,9%	1,8%
Ovins.....	9	614	7	635	7	620	-0,2%	-2,3%
Caprins.....	6	450	3	444	3	433	11,1%	-2,5%
Cervidés.....	246	419	248	415	236	413	-5,0%	-0,6%
Volailles*	1 006	575	903	642	nd	nd	nd	nd
Lait (en equiv. mètres cubes).....	804	80	789	80	nd	nd	nd	nd
Miel**	59	947	67	1 075	70	1 071	4,5%	-0,3%

(1) chiffres rectifiés, (p) chiffres provisoires

*y compris gibier à plumes ** Chiffres estimés

Sources : DAVAR

En 2007, la production totale¹ de viande bovine est provisoirement arrêtée à 3 130 tonnes, soit 4,6% de plus qu'en 2006.

4.2 Le commerce avec l'extérieur

La Nouvelle-Calédonie n'étant pas autosuffisante dans la plupart des filières animales, elle reste très dépendante des importations. La couverture de la demande en viande bovine est de 69% en 2007 mais elle est de 85% en viande porcine.

Principales viandes importées

Tonnes / F CFP au Kg	2005 (1)		2006 (1)		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Viande bovine.....	634	610	1 406	496	1 419	561	0,9%	13,0%
Viande porcine.....	232	233	379	266	362	296	-4,5%	10,9%
Viande ovine.....	540	621	592	493	528	561	-10,8%	13,7%
Volailles.....	7 813	145	7 149	135	8 522	140	19,2%	4,0%

Source : DAVAR

(p) chiffres provisoires; (1) chiffres rectifiés

Les importations de viande bovine, avec 1 419 tonnes en 2007, semblent se stabiliser par rapport à 2006 et demeurent à un niveau élevé. Cette situation est due une production locale

¹ « OCEF + bouchers de l'intérieur + prestations de service ».

insuffisante par rapport à une demande croissante. Elle est, par ailleurs, amplifiée par la compétitivité prix de la viande étrangère.

Les importations de viande porcine, avec 362 tonnes, reculent légèrement (-4,5%) du fait d'une meilleure couverture de la demande par la production locale.

Autres produits importés

Tonnes / F CFP au Kg	2005 (1)		2006 (1)		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Lait non concentré.....	5 131	105	5 105	102	5 240	107	2,6%	5,3%
Lait concentré et lait en poudre.....	1 761	441	2 006	445	1 846	530	-8,0%	19,2%
Beurre.....	692	377	651	365	658	416	1,0%	14,0%
Fromage.....	1 580	745	1 573	740	1 698	750	7,9%	1,4%
Miel.....	4	527	2,9	644	3,6	518	23,6%	-19,6%

Source : Douanes

(p) chiffres provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Les importations de produits laitiers sont globalement en progression ce qui souligne l'insuffisance de la production locale face à une demande croissante. Les importations de lait concentré et de lait en poudre marquent un recul des volumes compensé toutefois par une nette augmentation des prix.

Principales exportations animales

Tonnes / F CFP au Kg	2005 (1)		2006 (1)		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Cervidés.....	96	521	248	417	236	412	-5,0%	-1,1%
Porcs vivants (nombre, prix à l'unité).....	76	42 105	12	41 667	11	118 182	-8,3%	ns

Source : DAVAR

(p) chiffres provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Si l'on excepte les exportations de porcs vivants qui ne semblent être pratiquées que de manière coutumière, les exportations de cervidés représentent les seules véritables exportations de viande à un niveau industriel. Depuis 2006, les volumes exportés sont en forte hausse (+140% entre 2005 et 2007).

5. LES FRUITS ET LEGUMES¹

5.1 Production et commercialisation locales

1) La production locale

En 2007, les maraîchers de la Province Sud ont produit 70 % des fruits commercialisés contre 27 % pour ceux de la Province Nord, et 3 % pour ceux des Iles. Au niveau des légumes, 85 % de la production commercialisée provient du Sud, et les 15 % restant du Nord.

¹ Les chiffres 2007 sont provisoires. Certains chiffres 2006 ont été rectifiés et ne correspondent pas ainsi à ceux publiés dans le rapport 2006.

Les productions marchandes fruitières et légumières commercialisées

Tonnes

Fruits	2005	2006	2007 (p)	Variations 2007/2006	Légumes	2005	2006 (1)	2007 (p)	Variations 2007/2006
Bananes dessert.....	1 141	1 701	1 685	-1,0%	Squashes.....	2 099	2 743	1 141	-58,4%
Oranges.....	1 092	1 292	1 449	12,2%	Pommes de terre.....	1 664	1 758	1 803	2,6%
Pastèques.....	480	564	476	-15,6%	Salades.....	1 051	1 348	1 586	17,7%
Mandarines.....	176	397	440	10,8%	Tomates.....	1 168	1 070	1 098	2,6%
Autres.....	231	355	480	35,2%	Choux de chine.....	544	761	818	7,5%
Ananas.....	275	332	337	1,5%	Choux verts et blancs....	466	678	522	-23,0%
Mangues.....	160	249	218	-12,4%	Oignons.....	636	656	814	24,1%
Citrons et limes.....	180	222	256	15,4%	Concombres.....	997	646	756	17,0%
Melons.....	250	195	232	19,0%	Carottes.....	612	494	436	-11,8%
Letchis.....	143	173	26	-85,0%	Bananes poingo.....	329	452	477	5,5%
Papayes.....	122	80	154	92,3%	Tubercules tropicaux....	443	366	388	6,0%
Total.....	4 249	5 560	5 753	3,5%	Total.....	10 009	10 973	9 839	-10,3%

(p) Données provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

La production agricole affiche des résultats mitigés en 2007. Si le volume global de fruits commercialisés a augmenté de 3,5 %, le volume correspondant de légumes a nettement baissé (-10 % sur la même période).

La production marchande identifiée de tubercules tropicaux¹ (388 tonnes en 2007) reste bien en dessous de la réalité dans la mesure où de grandes quantités de tubercules tropicaux transitent en dehors des circuits observés.

2) Les ventes sur le marché de gros

Principaux fruits et légumes vendus sur le marché de gros de Nouméa

Tonnes / F CFP au Kg	2005 (1)		2006 (1)		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Oranges.....	641	188	691	160	565	176	-18,2%	10,1%
Pastèques.....	480	88	564	113	476	103	-15,6%	-9,2%
Bananes.....	594	181	556	190	536	190	-3,5%	-0,1%
Mandarines.....	111	213	191	218	144	234	-25,0%	7,3%
Ananas.....	154	227	131	264	138	226	5,5%	-14,4%
Melons.....	150	291	123	332	137	333	11,4%	0,3%
Mangues.....	59	149	96	222	73	210	-23,1%	-5,0%
Tomates.....	853	296	759	319	939	386	23,8%	20,9%
Oignons.....	569	224	656	186	814	257	24,1%	38,3%
Concombres.....	632	83	630	107	451	106	-28,4%	-0,6%
Salades.....	511	317	493	358	632	330	28,2%	-7,8%
Choux verts et blancs....	466	136	481	139	421	209	-12,4%	50,0%
Carottes.....	450	160	384	152	341	220	-11,2%	44,8%
Tubercules tropicaux....	237	263	230	279	273	238	18,8%	-14,6%
Bananes Poingo.....	122	130	157	127	160	171	1,7%	34,5%

(p) Données provisoires (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

¹ Ignames, tarots, patates douces, patates curry, manioc...

5.2 Le commerce avec l'extérieur

1) Les importations

Les couvertures de la demande pour les fruits et les légumes s'élèvent respectivement à 61 % (en recul de 3 points) et à 73 % (en progression de 2,5 points).

Principaux fruits et légumes importés

Tonnes / F CFP au Kg	2005		2006		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Poire et coing.....	491	115	480	135	533	136	11,0%	0,9%
Pomme.....	1 541	121	1 577	122	1 834	117	16,3%	-4,0%
Raisin.....	432	229	380	275	463	250	21,9%	-9,2%
Total fruits.....	3 233	177	3 163	186	3 688	175	16,6%	-5,7%
Oignon	798	45	572	48	224	54	-60,8%	7,6%
Pomme de terre	1 096	34	1 002	31	479	36	-52,2%	-9,4%
Total légumes.....	4 637	110	4 576	120	3 678	129	-19,6%	8,2%

(p) Données provisoires

Source : DAVAR

La Nouvelle-Calédonie a importé 3 688 tonnes de fruits en 2007 (3 163 tonnes en 2006). Cette forte hausse (+16,6 %) résulte en partie de l'augmentation de la demande notamment pour les fruits dits « tempérés » non produits localement à savoir le raisin et les pommes.

Le net recul des deux principales importations légumières, à savoir les oignons et les pommes de terre, est principalement dû à la bonne tenue de la production locale en 2007.

2) Les exportations

Principaux fruits et légumes exportés

Tonnes / F CFP au Kg	2005		2006 (1)		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Total fruits.....	25	495	51	333	54	389	5,9%	16,7%
Total légumes.....	2 075	23	2 692	24	1 137	31	-57,8%	31,4%
Squash.....	2 063	21	2 678	22	1 114	26	-58,4%	15,8%

(p) Données provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

En 2007, les exportations de fruits dépassent le niveau atteint l'année précédente (avec 54 tonnes soit une progression de 5,9 %). Pour les légumes, le volume des exportations, (composées à 98 % de squashes) chute fortement.

6. LES AUTRES CULTURES¹

1) La production locale

Production locale d'autres cultures

Tonnes / F CFP au Kg	2005 (1)		2006 (1)		2007 (p)		Variations 07/06	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Maïs.....	6 290	40	3 956	38	5 741	39	45,1%	2,2%
Coprah.....	208	72	137	62	129	70	-5,8%	12,4%
Café.....	25	552	25	560	21	1 524	-16,0%	172,1%
Huiles essentielles.....	2,4	21 533	2,4	25 532	2,1	27 619	-10,6%	8,2%

(p) chiffres provisoires ; (1) chiffres rectifiés

Source : DAVAR

Les principales productions reculent excepté le maïs dont la production connaît une forte croissance (45 % en 2007). La filière café est en mutation. En effet, les producteurs du Sud (15 tonnes) se recentrent sur le café arabica haut de gamme (ce qui explique la forte augmentation du prix au kg) avec une stratégie de marché de niche tels que le marché européen ou japonais. Ainsi, 1,5 tonne de café arabica haut de gamme a été exportée en 2007 pour un prix moyen au kilogramme de 4 400 F CFP (jusqu'à 8 000 F CFP/kg), en forte augmentation par rapport à 2006 (avec seulement 700 kilogrammes exportés).

Au contraire, les productions artisanales de robusta au Nord déclinent.

2) Les importations

Les importations de café (tout type de café compris) de consommation courante augmentent nettement (+18,9%) en volume.

Importation d'autres cultures

Tonnes / F CFP au Kg	2005 (1)		2006 (1)		2007 (p)		Variations 06/07	
	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix	Poids	Prix
Céréales (blé, riz, etc.).....	40 250	32	42 248	32	40 117	36	-5,0%	15,1%
Café(équivalent tonnes café vert).....	986	325	1 140	342	1 356	314	18,9%	-8,3%

(p) chiffres provisoires

Source : douanes

¹ Les chiffres 2007 sont provisoires. Les chiffres 2006 ont été rectifiés et ne correspondent donc pas à ceux publiés dans le rapport 2006.

§ 2. LA PECHE ET L'AQUACULTURE

Principales données sur la pêche et l'aquaculture

Valeur ajoutée du secteur en 2004.....	1,6 mds de F CFP
Part du secteur dans le PIB en 2004.....	0,3%
Nombre d'entreprises en 2007 (avec entreprises individuelles).....	1 330
Nombre d'employeurs en 2007 (hors EI).....	44
Nombre de salariés en 2007.....	530
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2007).....	0,7%

Sources : ISEE, CAFAT

1. LA PECHE¹

1.1 L'organisation du secteur

Trois formes de pêche sont pratiquées sur l'archipel calédonien selon les zones géographiques (lagon, pente externe du récif et haute mer) :

– la pêche lagonaire est pratiquée avec des navires de petite taille. Cette pêche est destinée au marché local (poissons) et à l'exportation (trocas, holothuries²) ;

– la pêche côtière est réalisée à l'extérieur du lagon jusqu'à 12 milles au large du récif grâce à des navires polyvalents. Elle exploite les ressources de la pente externe du récif des eaux calédoniennes. L'ensemble des prises est commercialisé sur le marché local ;

– la pêche hauturière est pratiquée dans la Zone Economique Exclusive³ (ZEE) qui s'étend sur 1,39 million de km² au-delà des eaux territoriales. Les navires palangriers sont utilisés pour l'exploitation des ressources en thonidés et marlins qui sont exportés frais, pour la plupart, sur le marché japonais du poisson cru (sashimi).

Depuis octobre 2001, dans le cadre de la politique des pêches calédoniennes, chaque navire de pêche professionnelle opérant dans la Zone Economique Exclusive doit détenir une licence délivrée par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie. En 2007, 27 licences de pêche⁴ ont été délivrées à des thoniers palangriers calédoniens opérant dans la ZEE. Le renouvellement de cette licence est conditionné par la fourniture régulière de statistiques sous forme de fiches de pêche, qui permettent à l'Observatoire économique de la pêche hauturière

¹ Chiffres provisoires pour l'année 2007

² Encore appelées bêtes ou concombres de mer. Se consommant séchées, elles sont très prisées dans les pays asiatiques.

³ Elle s'étend à une distance de 188 milles nautiques à partir de la limite des eaux calédoniennes.

⁴ La licence de pêche est une sous-catégorie de « l'autorisation de pêche professionnelle » (qui atteste du caractère professionnel de la pêche et autorise à commercialiser les prises). Elle permet de pêcher au large dans la ZEE. Ainsi, parmi les 213 navires autorisés, 27 détiennent la licence de pêche au large dans la ZEE.

de suivre l'évolution des captures de la flottille et d'appréhender la situation des espèces exploitées.

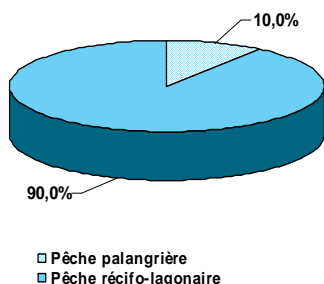
Flotte locale et effectifs embarqués

	Nombre de navires autorisés						Nombre de marins embarqués					
	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Province des Iles Loyauté.....	13	19	39	25	22	-12,0%	19	48	86	31	28	-9,7%
Province Nord.....	139	104	88	111	135	21,6%	325	262	188	267	311	16,5%
Province Sud.....	121	108	92	93	113	21,5%	321	292	267	246	340	38,2%
Total.....	273	231	219	229	270	17,9%	665	602	541	544	679	24,8%

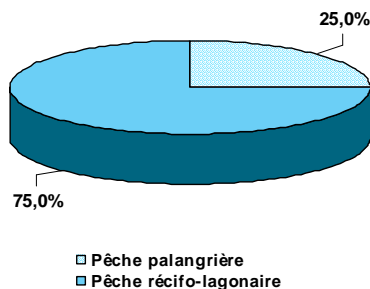
Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

En 2007, on observe une forte augmentation du nombre de navires et de marins, respectivement de 17,9 % et 24,8 %. Le recensement de 41 navires supplémentaires en 2007 peut s'expliquer de deux manières. La politique d'aide de la Province Sud a permis le développement de 9 projets. Par ailleurs, on observe un nombre important de régularisations. Il s'agit de navires qui exerçaient informellement (pêche et commerce de leurs captures). En effet, depuis 2007 le renforcement des contrôles conjoints de la gendarmerie maritime et des brigades nautiques de la Direction de l'Environnement a contraint les opérateurs à régulariser leur situation administrative.

Répartition des navires dans les différents types de pêche



Répartition des marins dans les différents types de pêche



Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

1.2 L'activité en 2007

a) La pêche

Le thon constitue l'essentiel des espèces de poissons pêchés (86,1 %). La capture de thon blanc, l'espèce la plus pêchée (62,4 % des volumes), a continué de diminuer en 2007, mais à un rythme inférieur de celui de 2006 (respectivement - 2,5 % et - 14,6 %). Le volume de thon jaune pêché, deuxième espèce la plus pêché, a continué également de baisser en 2007 (- 5,1 % après - 7,6 % en 2006). La diminution des captures de ces deux espèces de thon, qui représente 80,9 % des volumes pêchés, explique la stagnation du volume total pêché en 2007 (+ 0,6 %). En effet, la plupart des autres espèces de poissons pêchés progressent en 2007. Il convient de relever les hausses des captures de marlin, thon obèse et espadon respectivement de + 51,4 %, 20,9 % et + 90 %.

Evolution de la pêche

en tonnes	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Thon blanc.....	1 469	1 590	1 358	1 324	-2,5%
Thon jaune.....	631	448	414	393	-5,1%
Marlin.....	121	124	35	53	51,4%
Thon obèse.....	90	76	91	110	20,9%
Requin Mako.....	34	26	14	13	-7,1%
Espadon.....	17	12	10	19	90,0%
Divers.....	256	197	187	210	12,3%
Total.....	2 618	2 473	2 109	2 122	0,6%

Source : Service de la marine marchande et des pêches maritimes

Nous noterons que les volumes de la pêche de plaisance et auto-vivrière, qui s'effectue surtout à l'intérieur du lagon, ne sont pas évalués. Il est probable qu'avec près de 21 150 bateaux de plaisance, une partie conséquente des captures échappe aux circuits de commercialisation classiques.

b) Les exportations

Les exportations des produits de la mer

	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007 (p)	Variations 2007/2006
Thonidés frais et congelés (tonnes).....	1 173	1 182	626	656	4,8%
valeur (en M FCFP).....	374	381	197	202	2,5%
Coquilles de trocas (tonnes).....	120	153	187	198	5,9%
valeur (en M FCFP).....	46	66	90	96	6,7%
Bêches de mer (tonnes).....	82	51	57	94	64,9%
valeur (en M FCFP).....	171	167	213	414	94,4%
Poids total (en tonnes).....	1 375	1 386	870	948	9,0%
Valeur totale (en M FCFP).....	591	614	500	712	42,4%

(p) Chiffres provisoires ; (1) Chiffres rectifiés

Sources : Service de la marine marchande et des pêches maritimes, ISEE

Sur 1 827 tonnes de thons pêchées en 2007, 35,9 % (656 tonnes) ont été exportés vers les Samoa Américaines (83,7 %), le Japon (13,8 %), et la Nouvelle-Zélande (2,5 %) contre 33,6 % en 2006. En 2007, les exportations de thonidés (frais et congelés) en volume ont progressé de 4,8 % alors que dans le même temps leur capture était en recul de 1,9 %. En 2006, les volumes consacrés au marché local et au stockage ont augmenté de 51 %. Cette forte hausse a ainsi permis en 2007 une utilisation de ces stocks et une réorientation d'une partie des ventes locales vers l'export.

L'augmentation des exportations de thons s'explique également par la convention signée à la fin novembre 2006 entre Aircalin et l'Établissement de régulation des prix agricoles (Erpa). Cette convention valable un an avait pour but de relancer les exportations (+ 76,8 % en volume entre 2006 et 2007) de thons frais vers le marché japonais en diminuant les coûts d'approche.

Les exportations de coquilles de trocas ont augmenté de 5,9 % en volume et de 6,7 % en valeur entre 2006 et 2007. Les bèches de mer voient leurs exportations, tant en volume qu'en valeur, progresser significativement en 2007 (+ 64,9 % en volume et + 94,4 % en valeur).

2. L'AQUACULTURE

Le secteur de l'aquaculture repose principalement sur la filière crevette. La première ferme d'élevage de crevettes en Nouvelle-Calédonie a vu le jour en 1978. Depuis 1995, la filière constitue la seconde activité exportatrice de Nouvelle-Calédonie (1,5 milliard de F CFP à l'export en 2007), très loin cependant derrière les exportations minières (172,2 milliards de F CFP en 2007). En 2007, les exportations de crevettes ont représenté 0,8 % du total de la valeur des exportations contre 1,8 % en 2006. La production a reculé de plus de 21 % en 2007 en raison essentiellement du déficit de production de post-larves. Par ailleurs, les producteurs ont été confrontés à des taux de mortalité plus élevés qu'auparavant avec les maladies saisonnières apparues déjà depuis plusieurs années (syndrome d'été et syndrome d'hiver). Ils espèrent néanmoins faire augmenter les taux de survie avec les tests de croisement entre la souche calédonienne et la souche « hawaïenne ».

Il convient de noter que l'élevage de la crevette joue un rôle important dans le « rééquilibrage » du territoire puisque l'essentiel des potentialités de développement de la production aquacole se situe en Province Nord. De plus, les emplois créés par ce secteur sont adaptés au niveau de qualification et au mode de vie des populations rurales.

2.1 Généralités

La part de la Nouvelle-Calédonie dans les exportations mondiales de crevettes est marginale¹. Les principaux producteurs de crevettes sur le marché mondial sont la Thaïlande, l'Indonésie, l'Equateur, le Mexique, l'Inde, le Vietnam, Madagascar et le Brésil. Madagascar et le Brésil sont les principaux concurrents de la crevette calédonienne sur le marché du distributeur « Carrefour » en France métropolitaine car leurs produits y sont référencés sous le même label de qualité à des prix inférieurs.

La certification de la qualité

La crevette calédonienne se positionne sur le segment des crevettes de qualité supérieure grâce à une stratégie de « niches » commerciales visant à limiter les baisses de prix successives enregistrées sur les marchés internationaux. Ainsi, la Société des Producteurs Aquacoles Calédoniens (SOPAC) qui regroupe 13 producteurs représentant 67 % de la production calédonienne détient-elle le label « critère Qualité Certifiée » depuis 2002 et le label « Filière Qualité Carrefour » depuis 2000.

En 2007, la crevette calédonienne a reçu le prix « saveur de l'année 2008 » décerné par une association indépendante de consommateurs métropolitains, pour la catégorie de produits surgelés crustacés. C'est la première fois que cette récompense a été obtenue par un produit calédonien.

¹ 0,08 % en 2004 (Source : Groupement des Fermes Aquacoles – Rapport d'activité 2004)

2.2 L'organisation et la production de la filière « crevette »

1) L'organisation de l'aquaculture calédonienne

La filière calédonienne comprend des providiers¹, des écloséries pour la production de post-larves, des fermes de grossissement et deux ateliers de conditionnement et de commercialisation. Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA) est un acteur important de la filière. Il développe des services à ses adhérents et facilite la concertation et les échanges. L'IFREMER apporte également un soutien scientifique et technique dans le cadre de partenariats avec les pouvoirs publics.

Le Groupement des Fermes Aquacoles (GFA)

Le GFA est une association loi 1901 créée en 1993 au service de la filière crevette. Il développe des services techniques aux aquaculteurs et aux partenaires de la filière aquacole. Le GFA assume également des tâches, d'achats groupés, de soutien à la recherche appliquée, d'organisation de formation pour le personnel des fermes.

Les aquaculteurs, les écloséries et les institutions ont fondé l'association UPAC-NC (Unité de Promotion et de sélection des Races Aquacoles de Crevettes de Nouvelle-Calédonie) afin d'organiser l'importation de « sang neuf » dans le but d'améliorer le patrimoine génétique de la souche calédonienne. En 2005, l'UPAC-NC a introduit, en provenance d'Hawaï, une nouvelle souche de crevettes de la même espèce (*Litopenaeus stylirostris*). Celle-ci a été évaluée en 2006 et 2007. Les hybrides résultant du croisement des souches calédoniennes et hawaïenne ont montré des performances nettement supérieures aussi bien en terme de croissance que de survie. La diffusion de ces nouvelles espèces vers le secteur privé est envisagée dès la saison 2008/2009.

La filière doit faire face à des risques particuliers potentiellement générateurs de coûts importants : les risques commerciaux sur les marchés liés aux fluctuations de l'offre et de la demande, les risques sanitaires (apparitions de pathologies...), les risques systémiques liés à la forte intégration de la filière (transmissions de problèmes pathologiques ou économiques...).

Les pathologies

A ce jour la Nouvelle-Calédonie est parvenue à se préserver des grandes pathologies virales qui touchent la majorité des pays producteurs de crevettes dans le monde (Amérique latine et Asie). Néanmoins, les élevages de Nouvelle-Calédonie sont affectés par des maladies saisonnières d'origine bactérienne « le syndrome d'hiver » et « le syndrome d'été ».

Le **syndrome d'hiver**, apparu en 1993, se manifeste lors de brusques chutes de températures à l'entrée de la saison froide. Celui-ci se caractérise par la présence d'une bactérie pathogène la « *Vibrio penaeicida* ». Il affecte les juvéniles durant leur phase de grossissement. Dans les élevages affectés, les taux de survies, normalement compris entre 45 à 55 %, tombent alors à des valeurs de 30 à 40 %. Les fermes se sont adaptées à ce risque en décalant leur cycle de production pour éviter de lancer des élevages durant les quatre mois d'hiver. Aujourd'hui cette pathologie affecte peu les résultats de la filière sauf lorsque les difficultés d'approvisionnement en post-larves contraignent les producteurs à produire en hiver comme ce fut le cas en 2007.

Le **syndrome d'été**, apparu en 1997, se caractérise par une autre bactérie dont une souche hautement pathogène se manifeste et occasionne un taux élevé de mortalité durant la période chaude. Les survies moyennes finales sont de l'ordre de 25 % au lieu de plus de 50 % dans des

¹ Les providiers sont les fournisseurs de la nourriture destinée aux crevettes.

conditions normales. Cette souche n'affecte qu'un nombre restreint de fermes mais a contaminé le site expérimental de l'Ifremer ce qui perturbe fortement le programme d'amélioration génétique.

La production de la filière est impactée depuis plusieurs années par ces deux pathologies qui se sont répandues dans la plupart des fermes. Ces dernières ont dû, notamment, adapter leur cycle de production et ne plus produire, pour la plupart, durant les quatre mois d'hiver. Enfin, les résultats techniques qui avaient progressé jusqu'en 2002, sont depuis lors en baisse. Néanmoins, ils restent meilleurs que ceux de la plupart des autres pays producteurs, notamment en terme de rendement. Tous ces éléments ont entraîné une baisse de la rentabilité des exploitations.

Pour l'instant aucune solution n'a été trouvée. Néanmoins, le GFA en partenariat avec l'IFREMER et les services techniques des provinces Nord et Sud a lancé fin 2006 un projet d'expérimentation dénommé « Expérimentation de sortie de crise »¹. Les premières conclusions publiées en 2007 semblent, d'après les professionnels du secteur, encourageantes².

2) La production des écloséries et des fermes

Cinq écloséries étaient en activité en 2007 : les écloséries de Mara (commune de Moindou), de la société Montagnès (commune de Païta), du Nord (commune de Koné), l'éclosérie d'EORIE (Nessadiou) et l'éclosérie des Bassins de Dumbéa. Une nouvelle zone de maturation pour l'Éclosérie de Mara devrait lui permettre d'améliorer ses performances. Elle est en cours de construction et devrait être opérationnelle à la fin 2008.

Alors quelle avait déjà connu une baisse de 7,6 % en 2006, la production de post-larves a chuté de 21,3 % en 2007. D'après les professionnels du secteur cette forte baisse a trois causes : le retard d'ouverture de la nouvelle éclosérie d'EORIE qui a commencé à produire en août 2007; les accidents liés à la vétusté du matériel ; les problèmes biologiques qui pourraient avoir une origine environnementale.

L'éclosérie de la Station d'Aquaculture de Saint-Vincent (Laboratoire de Recherche Aquacole de l'IFREMER) a une vocation expérimentale. Elle fait partie d'un dispositif de recherche pluridisciplinaire qui participe à l'effort des pouvoirs publics en faveur de cette filière.

La production des fermes est saisonnière, elle est dépendante des conditions climatiques et de la production de post-larves des écloséries des mois précédents. Les pics de production se situent entre mars et juin, janvier et février étant des périodes intermédiaires. A partir de fin août jusqu'à fin novembre la production est faible voire quasi-nulle, puis elle repart à partir du mois de décembre. La croissance dure en moyenne sept mois pour atteindre le poids idéal (28 grammes). Elle est plus courte en saison chaude et un peu plus longue en saison froide.

La surface totale de production sur la campagne en 2007 s'est établie à 640 ha. En 2007, 18 fermes étaient en exploitation contre 17 en 2006, la ferme AIGUE MARINE ayant repris ses activités à titre expérimental. Seule, Aquamer est restée inactive pendant cette campagne.

¹ Le but étant d'atténuer à court terme le syndrome d'été : améliorations des taux de survies et des rendements

² Une ferme ayant enregistré en 2006 des survies moyennes de 35 % liées au syndrome d'été a retrouvé un excellent niveau de production en 2007 (70 % de survie moyenne) par un travail rigoureux sur son protocole d'élevage.

De son côté, la Province Nord confirme son intérêt stratégique pour le développement de la filière en prenant part à l'aménagement de nouvelles fermes qui devraient voir le jour pendant la campagne 2008/2009. En effet, la Société d'économie mixte de la Province Nord, la Sofinor, possède des participations dans une éclosérie (EORI), plusieurs fermes (BLF, Aquamer, Webuihoone) et dans l'atelier de conditionnement et de commercialisation de la STANC¹. En 2007, une de ses filiales, la FINAGRO, a également pris des parts (à hauteur de 98 %) dans le provendier SICA qui appartenait au groupe Goodman Fielder. Ainsi, la Sofinor s'est orientée vers une intégration verticale de la filière qui devrait lui permettre d'en assurer un développement rentable.

Production de post-larves et de crevettes

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Var. 2006/2007
Production							
Éclosérie (millions post-larves).....	108	155	186	183	169	133	-21,3%
Fermes aquacoles (tonnes).....	1 815	1 703	2 210	2 339	2 278	1 787	-21,6%
Surfaces d'élevage des fermes (ha).....	472	524	655	665	654	640	-2,1%
Nombre de fermes.....	12	16	18	19	17	18	5,9%
Rendement par hectare.....	3,85	3,25	3,37	3,52	3,48	2,79	-19,8%

Sources : ERPA, GFA, ISEE

La production a reculé de 21,6 % entre les campagnes 2006 et 2007. La chute de la production est directement liée aux difficultés des écloséries qui ont engendré une pénurie de 23 millions de post-larves.

Il convient également de noter la diminution de la surface d'élevage des fermes de 2,1 % en 2007, qui a, dans une moindre mesure, impacté à la baisse la production durant cette période. Au total, le rendement par hectare a connu une chute de 19,8 % par rapport à 2006.

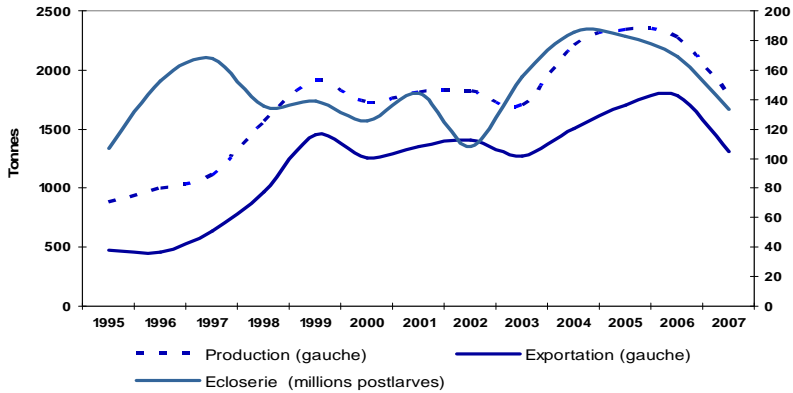
3) Le conditionnement et la commercialisation

L'essentiel de la production de crevettes des fermes (entre 70 et 75 % de la production) est destiné à l'exportation via deux opérateurs en charge du conditionnement et de la commercialisation. Le marché local est approvisionné essentiellement par les opérateurs, et subsidiairement par les fermes.

En 2007, deux ateliers conditionnent les crevettes. L'un situé à La Foa, ouvert en décembre 2004, appartient au groupe Blue Lagoon Farm (BLF). L'autre, l'atelier STANC, situé à Koné et inauguré en juin 2005 appartient à la SOPAC.

Après, la baisse des tarifs en 2006 a l'origine de pertes de revenus pour les producteurs, les prix d'achat aux producteurs pratiqués par la SOPAC sont à la hausse en 2007.

¹ Début 2007, FINAGRO SAS, (appartenant à la Sofinor), a racheté les parts (8,4 %) que la CCI détenait dans la STANC (appartenant à la Sopac). La participation de la Sofinor dans la Sopac dépasse ainsi les 50 %.



Sources : ERPA, GFA, ISEE

a)- la commercialisation sur le marché international

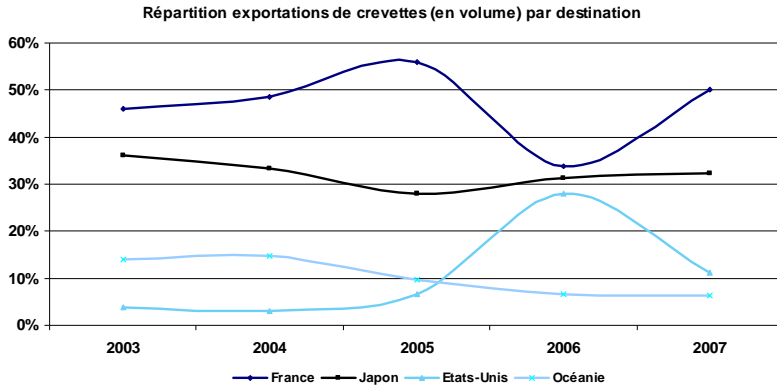
En 2007, le volume des exportations de crevettes a représenté 72 % de la production. Les importateurs de crevettes calédoniennes en 2007 sont la France métropolitaine (50,1 %), le Japon (32,4 %), les Etats-Unis (11,2 %), et l’Océanie (6,3 %).

Exportations de crevettes 2007

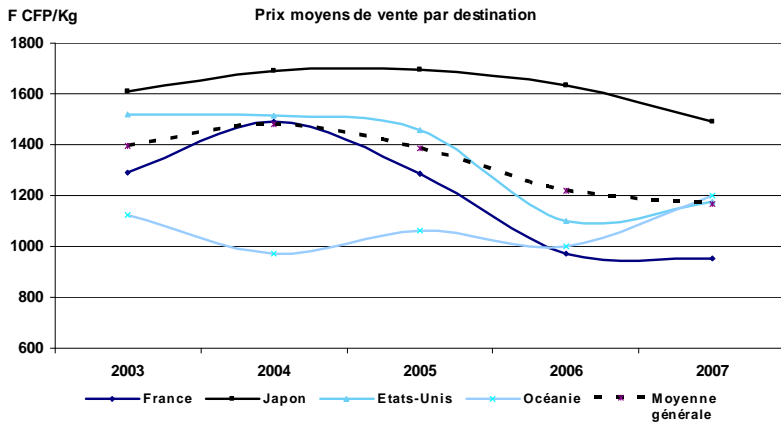
	Tonnage exporté						Variations 2007/2006	Prix moyen de vente (en F CFP par Kilo)					
	2003	2004	2005	2006	2007			2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
France.....	588	733	953	603	654	8,4%		1 289	1 490	1 284	971	953	-1,8%
Japon.....	461	503	476	560	423	-24,4%		1 608	1 692	1 693	1 634	1 492	-8,7%
Etats-Unis.....	47	47	111	500	147	-70,6%		1 520	1 515	1 455	1 102	1 178	6,9%
Océanie*.....	179	222	167	119	82	-30,6%		1 122	973	1 060	1 000	1 201	20,1%
Total.....	1 275	1 506	1 707	1 786	1 307	-26,8%	Moyenne générale	1 393	1 482	1 388	1 219	1 169	-4,1%

Sources : Direction Régionale des Douanes, ISEE * Australie, Nouvelle-Zélande, Polynésie, Vanuatu, Wallis et Futuna

Les volumes exportés ont chuté de 26,8 % en 2007 (contre + 4,6 % en 2006). Cette baisse est à imputer à la diminution de la production locale. Dans le détail, seules les exportations à destination de la France ont progressé mais restent toujours en retrait par rapport à leur niveau de 2005 (- 31 %). Il convient de noter, la forte baisse (- 70 %) des exportations de crevettes vers les Etats-Unis.



On observe que la part de la France dans les exportations de crevettes qui était passée de 55,8 % en 2005 à 33,8 % en 2006 est revenue, en 2007, aux niveaux antérieurs à 2005 avec 50,1 % des exportations.



Le prix moyen de vente par kilogramme poursuit sa baisse, s'établissant à 1 169 F CFP/Kg en 2007 après 1 219 F CFP/Kg en 2006 soit un recul de 4,1 % (contre - 12,2 % en 2006). Entre 2004 et 2007, le prix moyen à l'exportation a baissé de près de 36 % en France et de 11,9 % au Japon. Ainsi, le marché japonais illustre la stratégie de marché de niche de la filière car il semble mieux résister à la chute des prix en euros alors même que le yen s'est fortement déprécié par rapport à l'euro (- 16,6 % en trois ans). En 2007, il convient de noter les hausses des prix sur les marchés américains et océaniques, respectivement de 6,9 % et 20,1 %.

b)- la commercialisation sur le marché local

Le marché local est estimé à environ 600 tonnes en 2007, soit le tiers de la production. Le marché est alimenté par les ateliers de conditionnement et directement par l'intermédiaire de distributeurs. En 2007, certaines fermes ont également vendu une partie de leur production sur le marché local.

La baisse des volumes produits a engendré une baisse des ventes sur le marché local de manière à pouvoir satisfaire les clients à l'exportation. En conséquence, les prix de vente sur le marché local ont été orientés à la hausse. Ainsi le prix moyen de vente de crevettes fraîches est passé de 1 434 F CFP/Kg en 2006 à 1 751 F CFP/ Kg en 2007 soit une augmentation de 22 %. Dans la même tendance, les crevettes congelées ont augmenté de 6 %.

2.3 Un secteur soutenu par les Pouvoirs publics

Le financement des créations de fermes aquacoles a été encouragé par le dispositif d'incitation fiscale, avec le cumul de la Loi Girardin¹ et de la Loi Frogier², remplacée fin 2007 par la nouvelle loi du pays³ (cf. note industrie). Le secteur de l'aquaculture s'est significativement développé dans le cadre de ces aides dont il apparaît aujourd'hui quelque peu tributaire. En effet, le coût d'investissement à l'hectare est élevé en raison de l'augmentation globale des prix du terrassement et du génie civil, de la complexité d'aménagements des sites et de la prise en considération des questions environnementales. Depuis 2004 aucun nouvel investissement n'a été agréé.

Les aides de la Province Nord à des projets aquacoles s'élèvent à plus de 92 millions de F CFP en 2007, juste devant les aides au secteur rural (cf. le chapitre sur « Les aides provinciales »). La Province Sud est, quant à elle, intervenue à hauteur de 1,8 million de F CFP en 2007.

Par ailleurs, les producteurs, soutenus depuis plusieurs années par l'ERPA ont bénéficié, en 2007, d'une aide à l'exportation, afin de maintenir la compétitivité de la crevette calédonienne malgré la fragilisation de la structure productive et la concurrence mondiale.

Aides à la filière aquacole allouées par l'ERPA

Millions de F CFP	2004	2005	2006	2007
Aides à l'exportation.....	-	40,1	276,6	174,9
Aides au transport.....	7,5	7,8	-	-
Aides à l'observatoire du GFA.....	4,0	4,0	4,0	2,7

Source : ERPA

La filière bénéficie également d'un appui sous la forme de programmes de recherche menés par l'Ifremer dans le cadre d'un partenariat avec l'Etat et les collectivités locales. Ce partenariat a été renouvelé pour une durée de cinq ans, dans le cadre du contrat de développement 2006-2010. Le Département Aquaculture de l'Ifremer en Nouvelle-Calédonie dispose ainsi de deux unités, l'une à Koné, l'autre à Boulouparis.

¹ Cf. Section 4 § 2 point 3 « Le dispositif de défiscalisation ».

² Loi Frogier, loi du Pays n° 2002-019 du 29 avril 2002

³ Loi du pays n° 2008-1 du 3 janvier 2008 relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement.

§ 3. L'INDUSTRIE ET L'ARTISANAT

Principales données sur l'industrie et l'artisanat

Valeur ajoutée du secteur de l'industrie(*) (2004) (1).....	29,5 mds F CFP
Part du secteur de l'industrie (*) dans le PIB (2004) (1).....	5,2%
Nombre d'entreprises du secteur de l'industrie** (2007) (1).....	2 237
Nombre de salariés des industries** (2007) (1).....	7 214
Nombre d'entreprises du secteur de l'artisanat (2007) (2).....	10 175
Nombre de salariés de l'artisanat (2007) (2).....	4 861

Sources (1) : ISEE ; (2) : Chambre des Métiers

(*) industries agroalimentaires et industries diverses ; (**) sans industries extractives

1. L'INDUSTRIE

1.1 Le tissu industriel de Nouvelle-Calédonie

En 2007, l'Institut de la statistique et des études économiques recensait 2 237 entreprises ayant une activité industrielle¹ soit une hausse de 7,3 % par rapport à 2006. Parmi elles, 1 642 sont des entreprises à statut « individuel » (personnes physiques) dont 95,7 % (soit 1 571² entreprises) ne comptent aucun salarié. Sur les 595 autres entreprises identifiées par un statut différent (SARL, sociétés commerciales etc...) 217 sont sans salarié.

Nombre d'entreprises industrielles au 31 décembre 2007

	0 salarié	1 à 4 salariés	5 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 et plus	Total
Industries alimentaires.....	25	33	56	17	2	3	136
Industrie textile.....	3	4	5	1			13
Industrie de l'habillement et des fourrures.....	10			2			12
Industrie du cuir et de la chaussure.....	1	3	1	1			6
Travail du bois et fabrication d'articles en bois.....	7	4					11
Industrie du papier et du carton.....	2		1				3
Edition, imprimerie, reproduction.....	49	21	8	3	1	1	83
Industrie chimique.....	8	7	8	2	1		26
Industrie du caoutchouc et des plastiques.....	8	3	8	2			21
Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques.....	10	5	14	3			32
Métallurgie et travail des métaux.....	26	19	32	10	1	2	90
Fabrication de machines et équipements.....	17	18	8	2	1		46
Fabrication de machines de bureau et de matériel informatique.....	7	5	4				16
Fabrication de machines et appareils électriques.....	8	4	3				15
Fabrication d'équipements de radio, télévision et communication.....	1						1
Fabrication d'instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie.....	2	8					10
Industrie automobile.....	1	3	1				5
Fabrication d'autres matériels de transport.....	6	8	2				16
Fabrication de meubles ; industries diverses.....	26	12	8	1			47
Récupération.....		4	1	1			6
Total Entreprises.....	217	161	160	45	6	6	595
Entreprises individuelles.....	1571	64	7	0	0	0	1642
Total Général.....	1788	225	167	45	6	6	2237

Sources : RIDET - ISEE

¹ Y compris la métallurgie du nickel mais sans les industries extractives.

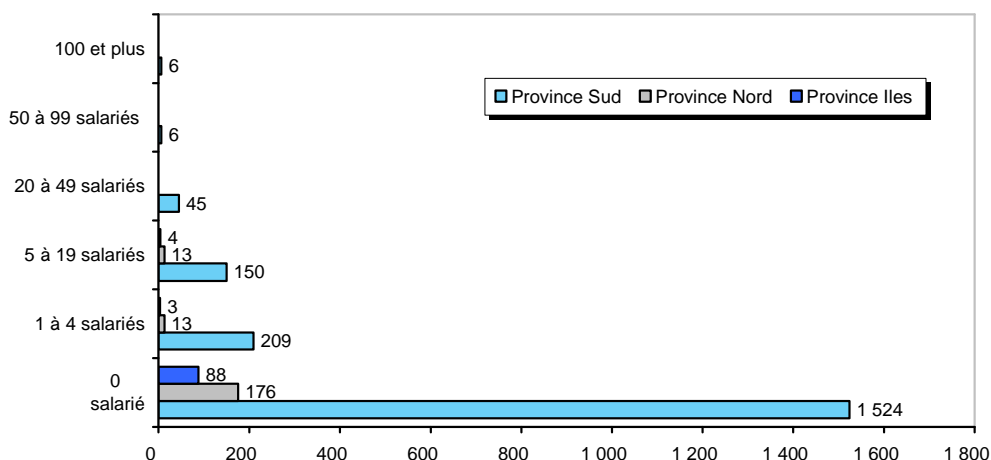
² Les Provinces Sud, Nord et Iles comptent respectivement 85,9 %, 9,3 % et 4,9 % du total des entreprises individuelles.

Les PMI calédoniennes demeurent absentes de nombreux secteurs et notamment de la plupart des industries de biens d'équipement en raison de l'étroitesse du marché local. Elles se sont essentiellement développées dans une logique « d'importation-substitution » dans les secteurs d'activité suivants :

- industrie agro-alimentaire : (biscuiterie, produits lactés, chocolat, boissons...)
- industrie plastique : (emballages, produits PVC, mousse...)
- industrie chimique : (cosmétiques, peintures, produits d'entretien, insecticides...)
- matériaux de construction : (béton, agglomérés, tôles, charpentes métalliques...)
- industrie du bois : (sciage, menuiserie, fabrication de meubles...).

Compte tenu des caractéristiques du marché local, les PMI, de taille réduite, exercent une activité de transformation de matières premières en majeure partie importées. Elles sont principalement concentrées dans le Grand Nouméa en raison de la proximité des infrastructures portuaires et aéroportuaires et de la concentration de la demande.

Taille des entreprises industrielles (y compris entreprises individuelles) de la Nouvelle-Calédonie



Sources : RIDET - ISEE

En 2007, 86,7 % des entreprises industrielles¹ sont en Province Sud, 9 % en Province Nord et 4,2 % en Province des Iles.

Plus du quart des entreprises (hors EI) ont un effectif compris entre 5 et 19 salariés. La Province Sud concentre toutes les entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 20 salariés soit 9,6 % des entreprises.

¹ Quel que soit leur nombre de salariés.

Principales zones industrielles

en ha

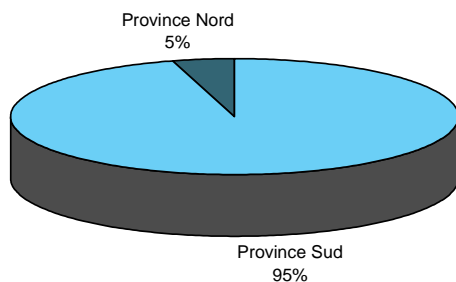
Communes	Noms des zones	Surfaces
Nouméa	total	352
<i>dont</i>	<i>Ducos</i>	271
<i>dont</i>	<i>Numbo</i>	40
<i>dont</i>	<i>Normandie</i>	23
<i>dont</i>	<i>Doniambo</i>	18
Mont-Dore.....	total*	23
<i>dont</i>	<i>La coulée</i>	12
<i>dont</i>	<i>Pont des Français*</i>	5
<i>dont</i>	<i>La Conception*</i>	6
La Foa.....	Mearé*	12
Bourail.....	Nekou*	15
Koné.....	Kataviti	6
Pouembout.....	Lotissement artisanal	13
Total.....		421

Sources : Service Technique des Mairies.

(*) chiffres de 2006

La zone industrielle de Ducos est la plus importante, elle représente 64 % des surfaces des principales zones industrielles.

Localisation des principales zones industrielles



Source : Service Technique des Mairies

L'essentiel des zones industrielles est concentré en Province Sud.

1.2 La protection des entreprises

Les Pouvoirs Publics locaux, pour favoriser le développement des entreprises, ont élaboré des protections réglementaires afin de limiter l'importation des produits concurrents. De plus, les entreprises peuvent bénéficier d'aides sous différentes formes.

1) Réglementation à l'importation des produits concurrents et régime fiscal privilégié

Le soutien de la production locale se traduit par des actions de protection tarifaire et de contingentement des importations mais aussi par le biais d'aides fiscales à l'investissement et à la transformation :

La protection tarifaire et le contingentement.	L'aide à l'investissement.	L'aide fiscale à la transformation.
Elle est assurée par les taxes conjoncturelles ¹ , qui s'appliquent aux produits importés concurrents des produits fabriqués localement. A ces protections tarifaires s'ajoutent les mesures de commerce extérieur qui permettent d'assurer l'écoulement des produits locaux par la mise en œuvre soit de contingents (certaines quantités du produit sont autorisées à l'importation) soit de suspension totale (interdiction d'importer le produit).	Elle concerne les biens d'investissement importés par les entreprises calédoniennes dans le cadre de leurs activités professionnelles, exercées à titre principal. Il s'agit d'une exonération de la taxe générale à l'importation (TGI) ² .	Elle concerne l'exonération de la TGI sur les matières premières et les emballages ³ importés par les entreprises spécialement agréées à cet effet, exerçant une activité relevant des secteurs de l'industrie et de l'artisanat de production de biens (activités répertoriées par la nomenclature d'activités française (NAF) sous les rubriques 151 A à 366 E inclus et 452 A à 454 M inclus).

2) Les autres éléments de la politique industrielle

Les Provinces, responsables de l'action économique, ont instauré des aides financières multiples pour les investissements et l'exploitation des entreprises (aides à l'emploi...).

¹ La Taxe conjoncturelle pour la protection de la production locale (TCPPL) et la Taxe de soutien aux productions agricoles (TSPA). Cette dernière alimente pour partie le budget de l'Etablissement de régulation des prix agricole (ERPA).

² Cf. section sur le commerce extérieur

³ La réglementation définit les matières premières comme « des matériaux ou produits semi-ouvrés devant subir une ouvraison jugée suffisante par le Comité des productions locales et des produits finis incorporés à demeure dans le produit fabriqué localement ». Les emballages sont définis comme « les contenants destinés à assurer le conditionnement pour la vente des produits fabriqués localement y compris les produits employés dans la constitution des emballages pour la commercialisation de ces produits (bouchons, étiquettes...) ».

Un ensemble d'avantages fiscaux destinés à favoriser les investissements ou la mobilisation de fonds au profit des industries calédoniennes est prévu dans la réglementation fiscale métropolitaine et locale. Par ailleurs, une loi du pays sur la fiscalité a été votée par le Congrès de la Nouvelle-Calédonie le 29 avril 2002 pour favoriser les investissements directs productifs dans certains secteurs.

Ainsi, un système de crédit d'impôt correspondant à une quote-part de l'investissement réalisé peut se cumuler aux avantages qui existent déjà avec le régime métropolitain. Ce dispositif incitatif a fait l'objet d'un réaménagement. Le Congrès a ainsi voté le 13 décembre 2007 à l'unanimité la nouvelle loi du pays relative au régime d'incitation fiscale¹ valable jusqu'en 2017. Les secteurs éligibles ont été élargis². Les projets ouvrant droit à défiscalisation ne doivent pas dépasser un financement de cinq milliards pour l'hôtellerie, et 1,5 milliard pour les autres secteurs. Il convient également de noter que la précédente loi de 2002 était limitée aux investissements de création ou d'extension d'exploitation. La nouvelle loi intègre également les investissements de renouvellement.

2. L'ARTISANAT

2.1 Une place importante dans l'activité économique calédonienne

Au 31 décembre 2007, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (C.M.A) de Nouvelle-Calédonie recensait 10 175 entreprises³ artisanales pour 15 249 personnes actives (9 950 chefs d'entreprise, 4 861 compagnons salariés, 438 apprentis).

Evolution de l'artisanat au cours de la période 2003-2007

	2003	2004	2005	2006	2007	variation 2007/2006
Nombre d'entreprises.....	9 212	9 389	9 668	9 796	10 175	3,9%
Nombre de chefs d'entreprises.....	9 007	9 118	9 520	9 463	9 950	5,1%
Nombre de salariés.....	4 186	4 146	4 386	4 662	4 861	4,3%
Nombre d'apprentis.....	433	451	466	466	438	-6,0%

Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Nouvelle-Calédonie

La densité du réseau d'entreprises artisanales (effectif des artisans rapporté à la population) reste particulièrement élevée avec 424 entreprises pour 10 000 habitants sur la base de la population estimée en 2007⁴ soit près de trois fois plus qu'en Métropole (144 entreprises pour 10 000 habitants au 01/01/2005).

La densité particulière du tissu artisanal calédonien résulte pour partie de la libre inscription au Répertoire des métiers excepté pour les professions de coiffeurs,

¹ Loi du pays n° 2008-1 du 3 janvier 2008 relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement.

² Secteurs éligibles : l'hôtellerie touristique, la pêche industrielle, les énergies renouvelables, l'aquaculture, l'industrie de transformation des produits agricoles locaux et des produits de la pêche, l'élevage de cervidés, la caféiculture, l'animation touristique et l'industrie de transformation.

³ Un chef d'entreprise peut avoir plusieurs entreprises.

⁴ Cf note sur la population.

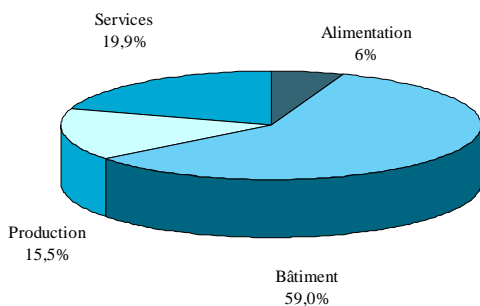
d'esthéticiennes, d'ambulanciers et de taxis de Nouméa. En effet, en Nouvelle-Calédonie l'inscription est libre et ouverte à toute personne qui en fait la demande (à condition qu'elle ne soit pas salariée par ailleurs).

2.2 La répartition des entreprises artisanales par secteur et par Province¹

86,17 % des entreprises artisanales (8 768) sont des entreprises individuelles. Les structures de type EURL et SARL regroupent 1 396 entreprises. Les autres formes (notamment Société en nom collectif et Groupement d'intérêt économique) restent marginales (11 entreprises).

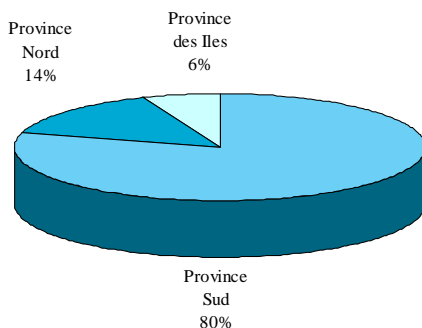
Par secteur d'activité, les entreprises artisanales se répartissent essentiellement au sein de la catégorie du bâtiment mais aussi dans les secteurs des services et de la production.

Répartition des entreprises artisanales par secteur d'activité



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Répartition des entreprises artisanales par Province



Source : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

La ventilation par Province met en évidence une forte concentration dans la Province Sud et essentiellement dans les quatre communes du Grand Nouméa (Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta) qui regroupent à elles seules 72,6 % du total des entreprises artisanales toutes activités confondues. Avec respectivement 1 449 et 629 entreprises, les Provinces Nord et Iles rassemblent 14 % et 6 % des entreprises artisanales de Nouvelle-Calédonie.

Alors que le nombre d'entreprises artisanales baisse en Province des Iles (- 1,1 %), la Province Sud a enregistré une augmentation du nombre d'entreprises de 4,8 % en 2007 ainsi que la Province Nord de 1 %.

¹ Des dispositions en faveur de l'implantation des artisans ont été adoptées par les assemblées de Province dans leur code d'investissement.

2.3 L'Observatoire de l'artisanat

L'Observatoire¹ de l'artisanat a élaboré en 2004 le Schéma directeur de l'artisanat 2005 – 2009 ; il s'agit du plan d'action quinquennal de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Les actions ont été envisagées sous trois approches différentes : l'approche locale, basée sur les besoins et les vocations de dix zones géographiques sur l'ensemble du pays. L'approche sectorielle, axée sur les quatre grands secteurs (alimentation, bâtiment, production et services) et l'approche globale qui comprend quatre grands chantiers (reconnaissance du conjoint de l'artisan, la retraite des artisans, la professionnalisation et la modernisation de l'artisanat).

Par ailleurs, l'Observatoire de l'artisanat réalise des notes conjoncturelles et des études sectorielles et thématiques.

Outre sa publication semestrielle sur la conjoncture, l'Observatoire a réalisé en 2007 une étude sur la gestion des déchets des entreprises artisanales. La Chambre de Métiers et de l'Artisanat s'est aussi dotée d'un espace communication dont le but est de mettre les nouvelles technologies au service de l'artisanat.

2.4 La qualification des artisans

D'après la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, sur un total de 9 950 chefs d'entreprise, on dénombre au 31 décembre 2007, 2 021 artisans qualifiés dont 155 possèdent le titre d'artisan et 13 celui de maître-artisan. Le taux de qualification se situe à 20,31 % (contre 20,7 % en 2006).

¹ Cellule du Service économique de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat dont le rôle est l'animation économique et l'observation du secteur des métiers.

§ 4. LE NICKEL

Principales données sur la mine/métallurgie

Valeur ajoutée du secteur (2006p) (1).....	71,2 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (2006p) (1).....	11,0%
Nombre d'employeurs inscrits à la CAFAT 2007 (2).....	73
Nombre de salariés du secteur (2007) (3).....	3 523
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2007) (3).....	4,5%

Sources (1) : CEROM ; (2) : CAFAT ; (3) : ISEE p : provisoire

En 2007, la production de minerai a augmenté (+ 21,5 %) alors que celle de métal a reculé (- 4,1 %) en raison de diverses considérations techniques dont certaines sont liées aux grèves de fin 2006. Par ailleurs, les exportations en valeur (minerai et métal) ont progressé significativement (+ 43 %) avec l'envolée des cours du nickel.

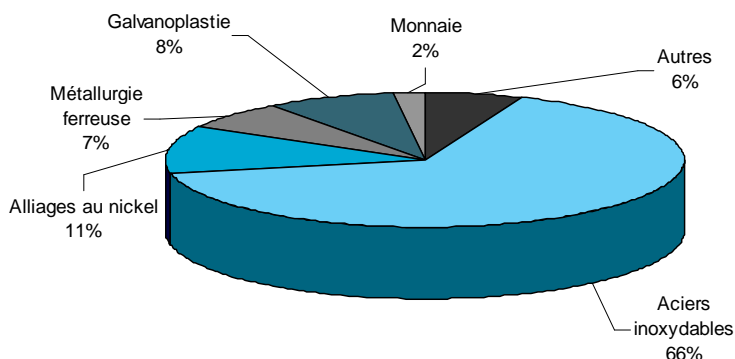
Compte tenu de l'importance des ressources en minerai, trois projets dans le domaine minier sont en cours de réalisation sur le territoire. Ils permettront à terme de tripler la production métallurgique de nickel réalisée en Nouvelle-Calédonie (de 60 000 tonnes à 195 000 tonnes). Un quatrième projet, localisé en Corée du Sud, traitera du minerai calédonien ; il devrait entrer en production d'ici fin 2008.

1. LE NICKEL DANS LE MONDE

1.1 L'utilisation du nickel

65 % de la production mondiale est destinée à la fabrication d'aciers inoxydables. Ces derniers sont utilisés par une multitude de secteurs de l'économie : chimie, biens d'équipement, biens de consommation courante, automobile, bâtiment... Cette proportion a doublé en une quarantaine d'année, passant de 35 % en 1960 à 46 % en 1974 puis 51 % en 1980.

Usage du nickel dans le monde en 2007

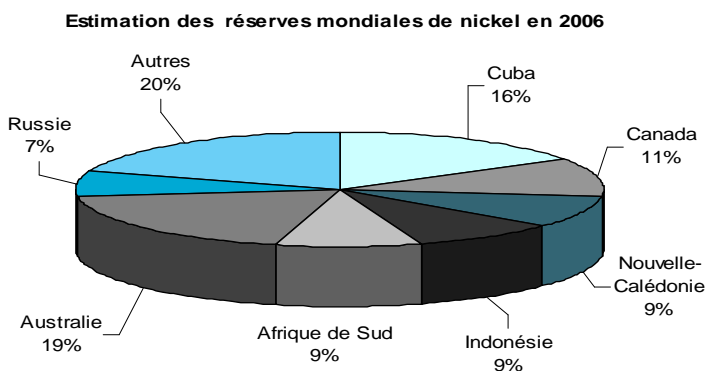


Source : ERAMET

Métal facile à allier avec la plupart des autres métaux, le nickel confère aux produits métallurgiques une résistance mécanique accrue ainsi qu'une très bonne résistance à la corrosion et aux hautes températures. Le nickel est d'ailleurs actuellement l'élément d'addition le plus répandu dans les quelques 3 000 alliages modernes utilisés. Son utilisation à l'état pur est beaucoup moins importante.

1.2 Les réserves mondiales

L'estimation des réserves de nickel place la Nouvelle-Calédonie en 4^{ème} position, au même niveau que l'Indonésie et l'Afrique du Sud. Toutefois, l'appréciation du niveau des réserves¹ mondiales de nickel repose sur des estimations. Ainsi, la répartition géographique des réserves peut varier significativement d'une année sur l'autre en fonction de l'information disponible. L'évaluation exacte des réserves demeure complexe à appréhender.



Source : CNUCED

Le nickel est un métal relativement répandu sur l'ensemble de la planète. Toutefois, cette abondance doit être relativisée car le minerai de nickel exploitable dans des conditions économiquement viables reste très localisé.

1.3 La consommation mondiale de nickel

La consommation mondiale de nickel est étroitement liée à la production d'innox. Cette dernière est passée de 21,5 millions de tonne en 2006 à 22,3 millions de tonnes en 2007, soit une hausse de 3,8 % (contre + 13 % entre 2005 et 2006).

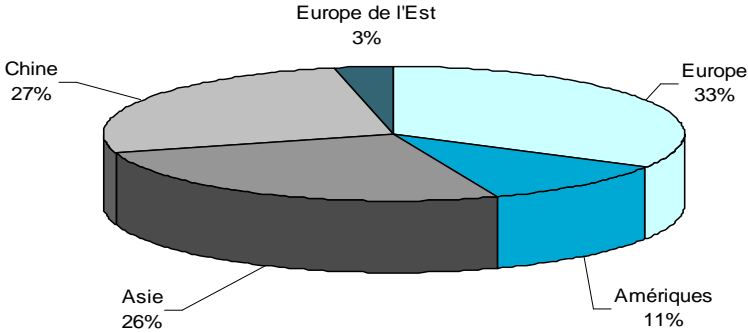
En 2007, la demande mondiale de nickel a stagné par rapport à l'année précédente, s'établissant à 1,381 millions de tonnes². L'Asie est le principal consommateur de nickel (53 %

¹ Source : CNUCED 2006

² Source : ERAMET

de la demande mondiale). La consommation chinoise a progressé en 2007 à un rythme encore plus soutenu qu'en 2006.

Consommation de nickel dans le monde en 2007



Source : ERAMET

1.4 La production mondiale de nickel

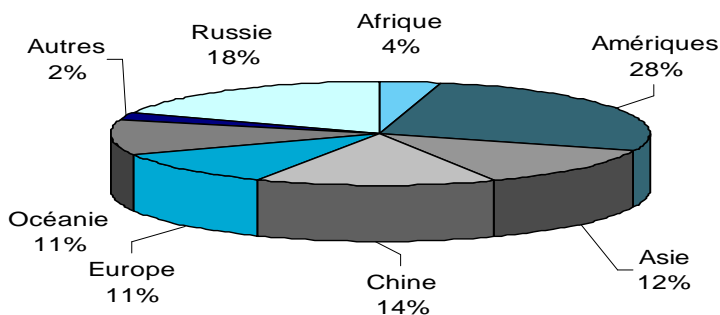
En 2007, la production mondiale s'est établie à 1,439 millions de tonnes¹, en progression de quelques 84 000 tonnes par rapport à 2006 (soit une augmentation de 6,2 %). La progression de la production chinoise a été la plus forte (+ 48,8 % en 2007 contre + 41,4 % en 2006), mais ne suffit pas à sa consommation (taux de couverture d'environ 59 %). Avec 59 796 tonnes, la Nouvelle-Calédonie représente 4,1 % de la production mondiale (4,6 % en 2006).

On recense 21 pays à l'origine de la production mondiale de nickel, ce qui fait de ce marché un secteur relativement concentré. Cette concentration est encore plus notable au niveau des entreprises. En 2007, 7 grands groupes¹ internationaux ont fourni près des deux tiers de l'offre mondiale : Norilsk (Russie) 16,3 %, Vale² (Brésil) 13 %, BHP Billiton (Australie) 9,5 %, Xstrata (Suisse) 8,1 %, Jinchuan (Chine) 7,7 %, Tokyo Nickel (Japon) 4,2 % et Eramet SLN (France) 4,1 %. Eramet-SLN a reculé d'une place en 2007 dépassée par Tokyo Nickel. Le reste a été produit par une vingtaine de petites sociétés.

¹ Source: ERAMET.

² CVRD-Inco devenu Vale en 2007.

Production de nickel métal dans le monde en 2007



Source : ERAMET

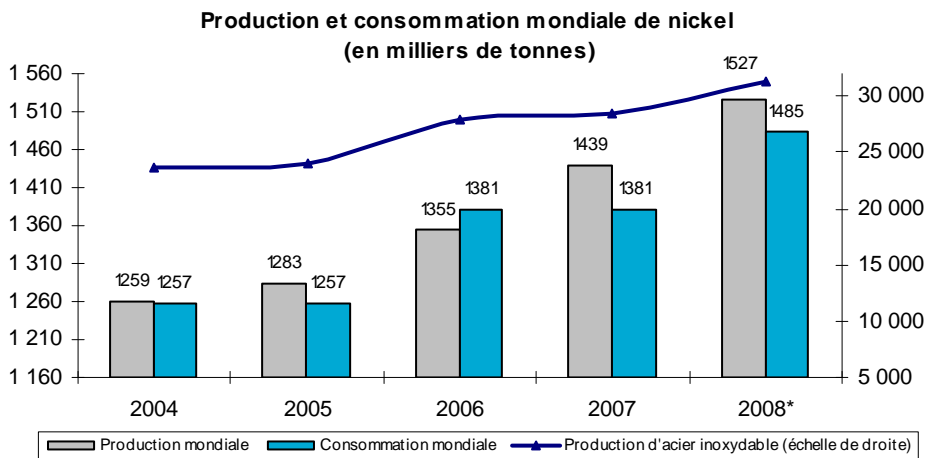
1.5 Le marché et les prix en 2007

Le marché après avoir été déficitaire de 26 000 tonnes en 2006, est devenu excédentaire de 58 000 tonnes en 2007. En effet, alors que la consommation de nickel est restée stable en 2007 (+ 9,9 % en 2006), la production a progressé à un rythme un peu plus soutenu que l'année précédente à + 6,2 % (contre + 5,6 % en 2006). En 2007, la croissance de la production d'acier inoxydable a ralenti par rapport à 2006, s'établissant à + 1,7 % contre + 16,8 % en 2006.

Les stocks qui étaient de 6,7 semaines de consommation en 2006 ont progressé pour s'établir à 9,8 semaines en 2007.

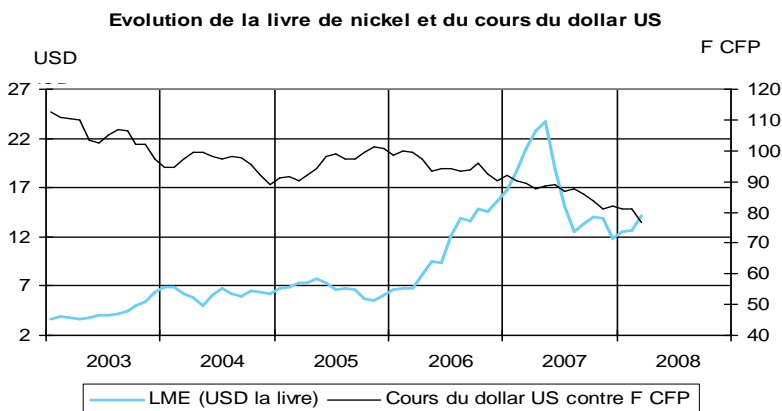
En raison de la flambée des cours du nickel et de la demande croissante interne, la Chine a augmenté sa production des fontes au nickel appelée « pig iron »¹. Celle-ci a été pratiquement multipliée par quatre entre 2006 et 2007.

¹ Métal à faible teneur de nickel et de qualité médiocre.



Source : ERAMET (* prévisions pour 2008)

En 2008, l'offre devrait continuer d'être excédentaire. Les prévisions font état d'une production qui devrait progresser de 6,1 % et d'une demande de 7,5 %.



Source : Service des mines et de l'énergie

L'année 2007 s'est caractérisée par un niveau moyen du cours du nickel au LME nettement supérieur à l'année précédente. Il s'établit au niveau historique de 16,88 \$/lb en 2007 contre 11 \$/lb en 2006, soit une hausse de 53,5 %. L'évolution de ce cours durant l'année 2007 peut être décomposée en trois phases : une première période du début de l'année au 16 mai où le cours a connu une hausse de plus de 60 %, une seconde jusqu'au 16 août avec une augmentation de 53,4 % du cours et enfin une phase de stabilisation autour des 13 \$/lb jusqu'à la fin de l'année.

Une des raisons de la flambée des cours du début de l'année jusqu'au 16 mai aurait pour origine la manipulation des cours par un courtier et un producteur. Les règles régissant le marché du nickel au LME ont été par la suite adaptées afin d'empêcher tout nouvel abus de

position dominante et de limiter les opérations de spéculation. Ces changements de règles ont entraîné une chute importante du cours. Enfin, les stocks qui étaient au plus bas sur les premiers mois de l'année, se sont reconstitués. Après cette phase de correction le marché s'est stabilisé autour des 13 \$/lb, niveau encore élevé par rapport aux années précédentes.

Evolution du cours moyen du nickel au LME

Cours moyens	2004	2005	2006	2007	var. 2007/2006
Nickel au LME (USD la livre).....	6,27	6,72	11,00	16,88	53,5%
Dollar US contre F CFP.....	96,11	96,03	95,23	87,06	-8,6%
Nickel au LME (F CFP la livre).....	602,83	645,30	1039,76	1477,32	42,1%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

A la mi-avril 2008, le cours du nickel au LME évoluait aux environs de 13,3 \$/lb. Sur le premier trimestre 2008, la moyenne des cours (13,13 \$/lb) était en retrait de 30,2 % par rapport au premier trimestre 2007. Les cours pourraient encore baisser au fur et à mesure de la mise en production de nouvelles usines entre 2008 et 2012. La production supplémentaire attendue sur la période représenterait l'équivalent d'un tiers de la production actuelle. Par ailleurs, les projets de concentration dans le secteur minier restent d'actualité.

2. LE NICKEL EN NOUVELLE-CALÉDONIE

La place du nickel en Nouvelle-Calédonie dépasse amplement le seul domaine économique au regard de sa part dans le PIB (11 % en 2006¹). De fait, l'extraction et la transformation métallurgique ont constitué le ressort essentiel du développement industriel de la Nouvelle-Calédonie et ce secteur reste un pôle de développement important du territoire. Cette industrie stratégique a eu et a toujours une influence déterminante en matière de démographie, d'aménagement du territoire et de comportement psychologique (anticipations des agents économiques) qu'il soit individuel (consommation des ménages) ou collectif (décisions d'investissements) notamment lors des processus de décisions d'implantations de nouvelles usines.

Le nickel a représenté, en valeur, 96,3 % des exportations de la Nouvelle-Calédonie en 2007 et constitue un atout majeur pour son développement.

2.1 L'extraction du minerai

L'extraction est assurée par une dizaine de sociétés. La Société Le Nickel (SLN) et la Société Minière du Sud Pacifique (SMSP) sont les principaux opérateurs miniers et représentent près de 80% de la production. Leur production a augmenté respectivement de 16,5% et de 49% en 2007.

¹ Comptes économiques rapides de la Nouvelle-Calédonie en 2006, publication CEROM.

– la Société Le Nickel¹ (SLN), filiale du groupe Eramet, est le principal et le plus ancien opérateur minier de la Nouvelle-Calédonie. Sa production est destinée à alimenter l'usine de Doniambo. Le capital de la SLN est détenu à 56 % par Eramet, à 34 % par la Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle² (STCPI) et à 10 % par Nisshin Steel Co (producteur d'acier inoxydable au Japon). La SLN exploite deux grands centres miniers sur la Côte Est de la Grande Terre à Thio et à Kouaoua et un troisième sur la Côte Ouest, celui de Kopéto à Népoui (commune de Pouembout). Un quatrième centre³, situé sur le massif de Tiébaghi dans le Nord, est en exploitation depuis juillet 1998. La SLN fait également extraire du minerai sur les sites de l'Etoile du Nord à Koumac et d'Opoué à Tontouta par la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) dans le cadre d'un contrat de sous-traitance et à Poro par la Société Minière de Poro (SMP) filiale de Maï-Kouaoua Mines (MKM). Au total, la production minière des centres SLN s'est élevée à 3 945 kth⁴ en 2007 (contre 3 386 kth l'année précédente).

– la SMSP⁵ est une filiale de la Sofinor elle-même détenue par la Province Nord (75%) et l'ICAP (25%). Ses principaux actionnaires sont la Sofinor (87,27%), André DANG (8,02%) et la Sodil (4,62%). Elle exploite les centres de Ouaco (Kaala-Gomen), Poya, Nakety à Canala ainsi que de Kouaoua. Elle a produit 2 100 kth en 2007 contre 1 407 kth en 2006. Sa production est destinée à l'exportation, principalement vers la Chine en 2007. Par ailleurs, pour faire face à la baisse programmée des teneurs en nickel de son minerai, la SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen Posco dans un projet d'usine de nickel en Corée du Sud permettant d'utiliser un minerai de plus faible teneur et de rallonger ainsi la durée de vie des mines. A partir de 2008, une partie de la production de la SMSP sera exportée vers l'usine en Corée du Sud dont elle détient 51% des parts.

– la Société des Mines de Tontouta (SMT) (884 kth en 2007 contre 875 kth en 2006) du Groupe Ballande exploite, par ses filiales la Société des Mines de Cap Bocage (SMCB) et la Société des Mines de Nakéty (SMN), les centres de Monéo (Houaïlou) et Nakéty (Canala) ;

– la Société Minière Georges Montagnat (SMGM) exploite le centre Vulcain situé dans la vallée de la Tontouta (403 kth en 2007 contre 335 kth en 2006) ;

– la Société Gestion-Exploitation des Mines de Nickel (GEMINI) exploite le centre de Bogota (Canala) pour son compte et celui de la SMT (300 kth en 2007 contre 260 kth en 2006).

¹ L'effectif global de la SLN au 31/12/2007, était de 2 389 personnes soit 124 personnes supplémentaires par rapport à fin 2006.

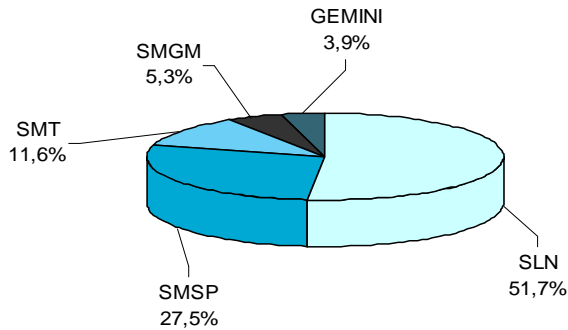
² Le 30 novembre 2006, la STCPI a décidé de lever l'option permise dans ses statuts d'échanger les actions qu'elle détient dans Eramet contre 4 % d'actions supplémentaires dans la SLN. Cette opération a été réalisée en juillet 2007 et porte la part du capital de la SLN détenu par la STCPI à 34 %.

³ Ce centre, au cœur d'un projet de développement d'envergure, va permettre à l'usine de Doniambo de produire 75 000 tonnes d'ici quelques années.

⁴ kth : millier de tonnes humides.

⁵ La création de la SMSP date de 1985. En 1990, la Province Nord a procédé à son acquisition.

Répartition de la production de minérai en 2007



Source : mineurs

Production et exportations de minérai (minérai humide et équivalent en métal contenu)

	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	var. 07/06
Production					
Minérai humide (en milliers de tonnes).....	7 008	6 445	6 179	7 508	21,5%
Equivalent en Métal contenu (en tonnes).....	119 199	111 939	102 986	125 222	21,6%
Exportations (en milliers de tonnes).....					
Minérai humide (en milliers de tonnes).....	3 840	3 359	3 319	4 053	22,1%
Equivalent en Métal contenu (en tonnes).....	53 029	47 709	43 809	54 740	25,0%
Exportations (en millions de F CFP).....	15 793	14 874	18 531	44 004	137,5%
Prix moyen à l'exportation (en F CFP / th).....	4 112	4 428	5 583	10 856	94,4%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie-ISEE

(1) Chiffres rectifiés

Après deux années successives de baisse (- 8 % en 2005 et - 4,1 % en 2006), la production de minérai en volume repart fortement à la hausse, progressant de 21,5 % en 2007. L'ensemble des mineurs ont vu leur production augmenter. De la même manière, les exportations en volume sont en hausse en 2007 (+ de 22,1 %).

Dans le même temps, les exportations en valeur de minérai ont progressé de 137,5 %. Cette forte hausse des exportations en valeur s'explique surtout par la flambée des cours du nickel au LME. En effet, ces derniers ont connu une hausse du cours moyen sur l'année 2007 de 53,5 %.

Prix et exportations de minérai par destination

	2004	2005 (1)	2006 (1)	2007	var. 07/06	part
Prix minérai humide (en F CFP/ t)						
- Garniériste vers le Japon.....	5 890	6 557	8 170	15 028	83,9%	
- Garniériste vers l'Ukraine.....	5 928	5 978	8 696	-	-	
- Garniériste vers la Chine.....	-	-	9 019	14 268	58,2%	
- Latérite vers l'Australie.....	2 240	2 312	3 784	5 236	38,4%	
Exportations (en tonnes).....	3 840 472	3 359 035	3 319 002	4 053 309	22,1%	100,0%
- Garniériste vers le Japon.....	1 079 880	1 176 933	1 003 152	1 091 582	8,8%	26,9%
- Garniériste vers l'Ukraine.....	672 380	491 931	71 640	-	-	-
- Garniériste vers la Chine.....	-	-	233 072	1 338 689	474,4%	33,0%
- Latérite vers l'Australie.....	2 088 212	1 690 171	2 011 138	1 623 038	-19,3%	40,0%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie (1) Chiffres rectifiés

Le nombre d'emploi sur mines après avoir connu une baisse de 1,4 % en 2006, croît de 8,8 % en 2007 soit au total, 163 emplois supplémentaires par rapport à 2006. Dans le détail,

seul la rubrique «Sous-traitants de roulage» connaît une baisse de ses effectifs en 2007 (- 8,7 %) avec 18 employés en moins. Il convient de noter les fortes hausses des effectifs de la SLN et des autres mineurs qui progressent respectivement de 9,2 % et 17,3 % ; ces deux catégories représentant 78,5 % du total des emplois sur mine.

<i>Emploi sur mines (en moyenne sur l'année)</i>	<i>en nombre</i>				
	2004	2005	2006	2007	var 07/06
Effectifs propres SLN.....	765	779	794	867	9,2%
Autres mineurs.....	568	598	607	712	17,3%
Sous-total 1.....	1 333	1 377	1 401	1 579	12,7%
Sous-traitants de roulage.....	190	194	205	187	-8,7%
Autres sous-traitants.....	237	305	243	246	1,3%
Sous-total 2.....	427	499	448	434	-3,2%
Total.....	1 760	1 876	1 849	2 012	8,8%

Sources : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie-ISEE

2.2 La métallurgie du nickel

Il existait en 2007, une seule usine produisant du métal en Nouvelle-Calédonie ; celle de la SLN¹. Cette usine produit (procédé pyrométallurgique) des ferronickels carburés à environ 25 % de teneur en nickel et des mattes à haute teneur en nickel (75 %) contenant également du cobalt. Les ferronickels, qui représentent 75% de sa production, sont utilisés directement par la sidérurgie pour la production d'aciers inoxydables. Les mattes sont raffinées à Sandouville, près du Havre, dans une usine appartenant à Eramet afin d'obtenir du nickel métal de grande pureté (à 99,99 %) notamment utilisé dans les superalliages.

Production et exportations de produits métallurgiques tirés du nickel calédonien

	2004	2005	2006 (1)	2007	var 07/06
Production (en tonnes de métal contenu)	55 180	59 576	62 378	59 797	-4,1%
Mattes.....	12 164	12 838	13 655	14 842	8,7%
Ferronickels.....	43 016	46 738	48 723	44 955	-7,7%
Exportations (en tonnes de métal contenu)	55 721	58 836	63 149	57 431	-9,1%
Mattes.....	12 723	12 606	13 729	14 004	2,0%
Ferronickels.....	42 998	46 230	49 420	43 502	-12,0%
Exportations en valeur (en millions de F CFP)	74 156	78 221	101 821	128 168	25,9%
Valeur moyenne à l'exportation (2).....	1 331	1 329	1 612	2 232	38,4%

Source : Direction de l'industrie des mines et de l'énergie

(1) Chiffres rectifiés

(2) F CFP/kg de métal contenu

En 2007, la production de produits métallurgiques en tonnes de métal contenu est en baisse de 4,1 % par rapport à 2006. Cette baisse de la production s'explique principalement par les conséquences des grèves de fin 2006 et un certain nombre de difficultés techniques.

Les exportations de métal en volume baissent plus fortement que la production. Cette évolution s'explique essentiellement par la décision de la SLN de reconstituer ses stocks. Les exportations de métal en valeur ont quant à elles progressé de 25,9 %. Cette forte hausse étant

¹ Cette usine est entrée en production en 1910.

due comme pour les exportations de minerai à la flambée des cours du nickel au LME. Sur l'année la SLN a enregistré un résultat net de 50 milliards de F CFP, niveau historiquement élevé.

3. LES PROJETS NICKEL EN NOUVELLE-CALEDONIE

Compte tenu de la richesse du sous-sol calédonien, deux projets de création d'usine métallurgique en Nouvelle-Calédonie sont en cours, dont l'un, au Nord constitue un axe majeur de la politique de « rééquilibrage » entre les Provinces. Un troisième projet, vise à étendre la capacité de production de l'usine de Doniambo à 75 000 tonnes par an. Une fois l'ensemble de ces projets menés à terme, la production de nickel de la Nouvelle-Calédonie devrait être multipliée par trois, passant de 60 000 tonnes à 195 000 tonnes à l'horizon 2013-2015. Un quatrième projet dont la Province Nord est l'actionnaire majoritaire est en cours d'achèvement. Il vise à transformer le minerai calédonien dans une usine établie en Corée du Sud.

3.1 Le projet SLN d'extension de la production et de rénovation

La SLN s'est engagée au début des années 2000 dans un projet d'extension de la capacité de production (+ 25 %) de son usine métallurgique. Celui-ci prévoit d'une part une extension de la capacité de raffinage de l'usine de Doniambo, d'autre part une augmentation de l'extraction de nickel sur le site minier de Tiébaghi destiné à alimenter l'usine de Doniambo. Le projet « 75 000 tonnes » d'un coût d'investissement de 36 milliards de F CFP, entraînera la création d'environ 200 emplois. Les investissements industriels de la SLN ont atteint 13,3 milliards de F CFP en 2007 après 13,4 milliards de F CFP en 2006. Ils ont principalement concerné le site de Tiébaghi (4 Mds) et la rénovation des fours de l'usine de Doniambo (4 Mds).

Le chantier de construction de l'usine de traitement et d'enrichissement du minerai (« laverie de Tiébaghi ») s'est poursuivi en 2007. Néanmoins, il convient de noter l'incident technique ayant détruit l'épaisseur de la laverie lors des essais de remplissage début août 2007. Cet incident entraîne un report de la mise en service de la laverie de six mois par rapport au planning initial. L'atteinte du nominal de production est ainsi prévue pour le second semestre 2008. Le site de Tiébaghi devrait avoir à terme une capacité de production de minerai d'environ un million de tonnes, contre 750 000 tonnes en 2005. Par ailleurs, deux fours rotatifs de l'usine de Doniambo (FR8 et FR7) ont été rénovés en 2007 et les études de rénovation du four Demag FD 9 ont été lancées. Ce four verra sa puissance passer de 39 Mw à 65 Mw. L'opération de réfection du four rotatif 10 est prévue en 2008.

Les rénovations des deux fours¹ ainsi que l'incident survenu le 24 décembre 2007 au niveau de la voûte du four 10 entraînent une révision des objectifs de production, à environ 60 000 tonnes pour 2008.

¹ Arrêts de trois mois de ces fours.

Enfin, il convient de mentionner :

- Le projet « Doniambo propre » dont l'objectif est d'améliorer significativement l'impact environnemental de l'usine. Dans ce cadre, les études de construction d'une nouvelle centrale à charbon, pour remplacer la centrale au fuel actuelle, ont été lancées¹. Ce projet porte également sur la réfection des systèmes de traitement des poussières et des fumées. De plus, à l'occasion du centenaire de Doniambo, la SLN a lancé un concours international de réhabilitation architecturale, urbaine et paysagère. Le coût total de ce projet est évalué entre 70 et 80 milliards de F CFP.

- Les études en cours pour développer à moyen terme en Nouvelle-Calédonie des usines utilisant le procédé hydrométallurgique², mis au point par Eramet dans son Centre de Recherche de Trappes, afin de traiter les latérites.

3.2 Le projet Koniambo (Usine du Nord)

En 1995, la SMSP et le groupe canadien Falconbridge ont signé un accord de collaboration en vue de construire une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto, à proximité du massif du Koniambo, non loin de Koné. La réalisation de cette opération était conditionnée par les réserves minières dont disposait la SMSP. En 1998, le protocole de Bercy a fixé les conditions de l'échange des massifs de Poum appartenant à la SMSP et de Koniambo propriété de la SLN. Ainsi, depuis le 30 décembre 2005, les titres miniers du Koniambo sont la propriété de la SMSP.

Le projet vise à créer une usine pyrométallurgique sur le site de Vavouto d'une capacité annuelle de 60 000 tonnes destinée à transformer par fusion les garniérites du massif du Koniambo en ferro-nickel. Les ouvrages du projet comprennent : des mines à ciel ouvert, une unité de préparation du minerai, un convoyeur terrestre, une usine de séchage, de calcination et de fusion, une centrale électrique, un port, une station d'approvisionnement en charbon et en eau douce et divers bâtiments administratifs et techniques.

Ce projet associe la SMSP (51 %) et le producteur Suisse Xstrata³ (49 %). Les actifs nickel de la société ont été placés dans la division Xstrata Nickel. Ce projet sera notamment l'occasion pour Xstrata Nickel de mettre en exploitation pour la première fois son nouveau procédé de transformation industrielle Nickel Smelting Technology (NST).

En février 2005, une première réévaluation des coûts du projet a été annoncée à 2,2 milliards de dollars US contre 1,6 milliard de dollars US en 2002. En octobre 2007 une seconde réévaluation des coûts a été annoncée à 3,8 milliards de dollars US⁴.

¹ Ce projet est réalisé en concertation avec les autorités de Nouvelle-Calédonie, car cette nouvelle centrale doit s'intégrer dans le réseau électrique de Nouvelle-Calédonie.

² Procédé différent de celui de Goro Nickel.

³ Xstrata a procédé au rachat de Falconbridge Ltd en août 2006

⁴ Coût de développement : 4,1 milliards de dollars US.

Par ailleurs, outre l'apport du massif au projet, la SMSP a annoncé en 2007 contrairement au montage initial qu'elle participerait au financement de la construction de l'usine dans la mesure de ses capacités, si possible à hauteur de 51 %. Cette participation permettra à la SMSP de percevoir la rémunération des comptes d'associés et des dividendes dès les premières années de production. Cette montée en puissance de la SMSP dans le financement du projet résulte de l'accroissement significatif des capacités financières de cette société, du fait des cours élevés du nickel, et des retombées du partenariat avec Posco.

En février 2007, la société Koniambo Nickel SAS (KNS) a annoncé le début des travaux préliminaires à la construction de l'usine du Nord. Le coût annoncé de ces travaux préliminaires s'élèverait à 11 milliards de F CFP dont sept devraient être dépensés sur le territoire.

En décembre 2007, l'accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet Koniambo Nickel SAS (KNS) et les deux partenaires Xstrata et la SMSP a été signé. Aux termes de cet accord, les partenaires industriels s'engagent à financer la construction de l'usine.

En février 2008, pour aider ce projet à se réaliser, l'Etat a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation (780 millions de US dollars d'assiette éligible) pour la centrale thermique destinée à alimenter le projet.

Par ailleurs, début février 2008, les travaux préparatoires à la construction de l'usine du Nord se sont achevés. Le carrefour de Vavouto a été aménagé et la route d'accès à la base-vie a été terminée. Près de 900 m² de bureaux ont été construits à l'entrée du site et accueillent une centaine de personnes. La base-vie de 220 lits est prête à entrer en fonctionnement. Son extension a débuté pour porter sa capacité à 3500 lits d'ici à la fin du premier trimestre 2009. En parallèle, les grands travaux de terrassement ont commencé, notamment pour la plateforme qui accueillera l'usine. Le dragage du chenal d'accès au port devrait débuter au mois de juin 2008 et durer 18 mois. La mise en production de l'usine du Nord est envisagée début 2011 ; le projet devrait générer environ 2 500 emplois directs en phase de construction et 1 000 en phase de production.

3.3 Le projet Goro-Nickel (Usine du Sud)

Le projet porté depuis 1992 par la société canadienne Inco vise à créer une usine hydrométallurgique destinée à extraire du nickel (60 000 tonnes/an) et du cobalt (4 300 à 5 000 tonnes/an) à partir des latérites du site de Goro dans le sud de la Grande Terre, à proximité de la baie de Prony. La mine à ciel ouvert fournira à l'usine 4 millions de tonnes sèches de minerai par an. Après une suspension en 2002, Goro Nickel a relancé le projet en octobre 2004 à la suite d'une première revue détaillée des coûts et du plan de réalisation qui prévoyait une usine plus compacte.

En novembre 2006, le brésilien CVRD a pris le contrôle d'Inco. L'investissement a été revu à la hausse passant de 1,9 à plus de 3,2 milliards de dollars US (autour de 281,7 milliards de F CFP au 04/05/2007).

La Nouvelle-Calédonie qui détenait 10 % du capital de Goro Nickel à travers la Société de Participation Minière du Sud Calédonien (SPMSC), (entité calédonienne représentant la Province Sud à hauteur de 50 % et les Provinces Nord et Iles à hauteur de 25 % chacune) a vu sa part reculer à 5 % suite à l'augmentation des coûts du projet.

Pour aider ce projet à se réaliser, l'Etat a accordé le bénéfice des dispositifs de défiscalisation au projet (481 millions de US dollars d'assiette éligible) ainsi qu'à la structure de Prony Energies (230 millions d'euros d'assiette éligible) centrale électrique au charbon dont la moitié de la production est destinée au projet.

En juin 2006, le tribunal de Nouméa a annulé l'arrêté d'autorisation d'exploitation de l'usine Goro Nickel délivré en octobre 2004 par la Province Sud. Cette annulation oblige la Province Sud à prendre un nouvel arrêté d'ICPE (Installations classées pour la protection de l'environnement). La nouvelle demande d'autorisation ICPE a été déposée par Goro Nickel courant 2007. Les enquêtes publiques ont été menées et les Commissaires enquêteurs ont rendu un avis favorable avec conditions fin 2007. La décision de la Province Sud pourrait être rendue au cours du deuxième semestre 2008.

Par arrêté n° 113-2008/PS du 24 janvier 2008, la Province Sud a fixé une redevance pour l'occupation de son domaine public maritime concernant un émissaire marin de rejet d'effluents appartenant à la société Goro Nickel. Outre un montant forfaitaire, la Province Sud demande à la société d'acquitter une redevance équivalente à 1 % de son chiffre d'affaires. Le Tribunal administratif de Nouméa a confirmé la légalité de la redevance.

Fin 2007, plus de 5 000 personnes travaillaient sur le site. Au plus fort de l'activité, entre janvier et juillet 2008, l'effectif du chantier pourrait atteindre 6 000 personnes. Les effectifs devraient par la suite décliner jusqu'à début 2009 pour laisser la place aux 800 employés permanents de Goro Nickel. Sur ces 800, plus de 650 étaient déjà recrutés et en poste à fin 2007. Les travaux de terrassements sont achevés à l'exception de la zone de stockage des résidus miniers. Le port est en fonctionnement et la conduite d'eau du réservoir de Yaté est opérationnelle. L'ensemble du montage de l'usine devrait s'achever courant 2008.

Sauf, contrainte majeur (suspension prolongée de la pose du tuyau ; retard dans la mise en service de la centrale de Prony Energies...) les premiers tests pourraient avoir lieu au second semestre 2008 et la production de l'usine pourrait démarrer en 2009 avec 10 000 tonnes de nickel. La montée en puissance devrait par la suite se faire progressivement pour atteindre 60 000 tonnes de nickel à l'horizon 2012.

3.4 Le projet Posco (Corée du Sud)

La SMSP s'est engagée depuis 2005 avec l'aciériste coréen Posco dans un projet d'usine de nickel en Corée du Sud. Ainsi, deux sociétés ont été créées en juin 2006, Nickel Mining Company (NMC) pour la mine et la Société du Nickel de Nouvelle-Calédonie et Corée (SNNC) pour l'usine. Chacune d'entre elles est détenue à 51 % par la SMSP et à 49 % par Posco. L'objectif de ce projet est de prolonger la durée de vie des mines en utilisant un minerai à faible teneur. Le projet vise également à associer la SMSP à la création de valeur générée par le raffinage du minerai.

L'investissement total du projet est évalué à 704 millions de dollars US (70 milliards de F CFP). Il comprend une usine métallurgique située en Corée du Sud, capable de produire par pyrométallurgie 30 000 tonnes de ferronickels par an et des gisements situés en Nouvelle-Calédonie, produisant les 1,8 million de tonnes de minerais par an nécessaires à cette production.

La construction de l'usine a démarré en août 2006. La phase industrielle de l'usine a commencé en juillet 2007 tandis que l'installation des équipements a débuté en octobre de la même année. La construction du four électrique a débuté en février 2008 et les premiers tests sont prévus pour le milieu d'année ; l'allumage du four devrait intervenir au 3^e trimestre. Enfin, l'exportation de minerai de la Nouvelle-Calédonie vers la Corée du Sud commencera au second semestre 2008 et la mise en production de l'usine devrait s'effectuer au quatrième trimestre 2008.

En janvier 2008, le gouvernement a approuvé l'agrément fiscal de la SMSP afin qu'elle puisse valoriser ses actifs miniers en franchise fiscale dans le cadre du projet Posco¹. Cette décision a facilité le transfert d'une partie des titres miniers de la SMSP à la Nickel Mining Company (NMC) et lui permet d'allouer les ressources financières résultant de l'échange desdits titres au financement de l'usine du Nord.

Compte tenu de sa prochaine mise en production, ce projet constitue une étape importante pour l'usine du Nord. Il permet de constituer un levier financier pour la réalisation du projet Koniambo. Ainsi, la SMSP accédera à la « rente métallurgique ».

¹ Cette décision, fait suite à la loi de pays (n° 2007-7 du 28 novembre 2007) adoptée par le Congrès le 31 octobre 2007, qui prévoit d'exonérer d'impôt sur les sociétés les plus-values réalisées par les sociétés minières et métallurgiques à l'occasion de la réévaluation de leurs actifs lorsque ces plus-values contribuent à la prise de participation au capital de société métallurgiques.

Synthèse des trois projets d'usines métallurgiques

	Projet Goro-Nickel	Projet Koniambo	Projet Posco
Point d'avancement	Fin 2007, plus de 5000 personnes étaient présentes sur le site. Au plus fort de l'activité, entre janvier et juillet 2008, 6000 personnes sont attendues sur le chantier de l'usine. Les effectifs de construction et de réception vont ensuite décliner jusque début 2009 pour laisser la place aux 800 employés permanents Goro Nickel. Sur ces 800, plus de 650 étaient déjà recrutés et en poste à fin 2007. Le chantier était avancé à 70%, 19 livraisons de modules sur 19 prévues, Ingénierie terminée, 2,3 milliards US sur les 3,2 milliards du coût définitif prévue avaient déjà été engagés.	Les travaux d'infrastructure ont débutés en 2007 avec entre autres les travaux d'aménagements de la RT1 à hauteur de Vavouto. Suivront la construction de la plate-forme des bureaux, des bureaux eux-mêmes et à partir d'octobre (si le calendrier est respecté), d'une base-vie de 220 lits.	Etude d'impact environnemental finie en avril 2007 Etude géotechnique finie en mai 2007 Construction de l'usine commencée en juin 2006 : les travaux de terrassement ont été effectués en 2006. La phase industrielle a démarré en juillet 2007 et la construction du four électrique a démarré en février 2008.
Emplacement	Goro (Province Sud)	Koniambo (Province Nord)	Gwangyang (Corée du Sud)
Ressources du massif et teneur en nickel	120 millions de tonnes. 1,5 % (réserves prouvées et probables)	151 millions de tonnes 2,58 % de teneur d'exploitation et 2 % de teneur de coupure	90 millions de tonnes humides (centres de Ouaco, Poya, Nakety, Kouaoua et Boakaine) 2,27 % (teneur du minerai exporté)
Durée d'exploitation estimée	Entre 25 ou 30 ans (durée minimum d'exploitation prévue relative au plan minier) et 100 ans	Durée minimale d'exploitation des installations est de 25 ans (plan minier actuel), la ressource en présence permettant une durée d'exploitation proche du siècle	30 ans
Procédé technique	Hydrométallurgie (procédé de lixiviation à l'acide sulfurique sous pression)	Pyrométallurgie (procédé de fusion du nickel)	Pyrométallurgie (procédé de fusion du nickel)
Capacité de production annuelle	60 000 tonnes de nickel et 4 300 à 5 000 tonnes de cobalt.	60 000 tonnes de nickel	30 000 tonnes de nickel . Les exportations nécessaires à l'usine de Corée du Sud seront de l'ordre de 1,8 millions de tonnes de minerai humide par an.
Coût estimé	3,2 milliards d'US dollars	3,8 milliards d'US dollars	704 millions de dollars US
Apport en défiscalisation	Environ 481 millions de dollars US (assiette éligible)	780 millions de dollars US (assiette éligible) correspondant à la centrale électrique de l'usine	-
Effectifs – emplois créés	Selon Goro Nickel, le projet devrait générer en période de production 800 emploi direct et jusqu'à 2 600 emplois indirects et induits.	En période de production, 1000 personnes à l'usine et sur la mine et 2 500 emplois indirects créés	-
Centrale électrique créée	Centrale électrique d'une capacité de 2 X 50 MW au charbon. Les mises en services de la Tranche 1 (usage public) et de la Tranche 2 (pour l'usine) sont prévus pour 2008.	Centrale électrique d'une capacité de 390 MW (2 X 135 au Charbon, 2 X 40 turbines à combustion de secours).	-
Date estimée de mise en exploitation	Début 2009	Début 2011	Troisième trimestre 2008

Sources : Koniambo Nickel SAS / Goro-Nickel

§ 5. L'ENERGIE ET L'EAU

1. L'ENERGIE ELECTRIQUE

1.1 Les moyens de production

La Société calédonienne d'énergie (ENERCAL), société anonyme d'économie mixte créée en 1955, assure la quasi-totalité de la production d'électricité de la Nouvelle-Calédonie et intervient dans ce domaine en tant que :

- **concessionnaire** des aménagements hydroélectriques de Yaté, de la Néaoua et de la Tu dont les puissances installées sont respectivement de 68 MW¹, 7,2 MW et 2,2 MW. La production de l'aménagement de Yaté est réservée à la Société Le Nickel, à l'exception de 37 GWh/an destinés à la distribution publique.

- **propriétaire** de la centrale thermique diesel de Népoui (53 MW) et de la centrale thermique de Ducos (45,6 MW). ENERCAL est également propriétaire de 12 centrales diesels autonomes (puissance installée 13 MVA²), de 9 microcentrales hydroélectriques (puissance installée 513 kW), d'un groupe bio carburant fonctionnant à l'huile de coprah (puissance installée 300 kVA) et d'une centrale éolienne (180 kW), installées pour répondre aux besoins en électricité des communes ou localités non raccordables sur le réseau interconnecté.

- **actionnaire** de la société PRONY ENERGIES dont l'objet est la conception, le financement, la construction, la réalisation et l'exploitation de la centrale électrique de Prony. Cette unité de production devrait satisfaire dans le courant 2008 l'accroissement des besoins de la distribution publique, et répondre à la demande en électricité de l'usine métallurgique de Goro Nickel (INCO). L'actionnariat de PRONY ENERGIES est porté par ENERCAL (75 %), SES³ (15 %) et EEC (10 %).

- **gestionnaire** de la centrale thermique à flamme de Doniambo (160 MW), pour le compte de son propriétaire : la Société Le Nickel. Cette gestion comprend la conduite et la maintenance des installations. ENERCAL exploite ce moyen de production en priorité pour les besoins de la métallurgie du nickel et achète à la SLN une partie des excédents pour l'alimentation de la distribution publique.

- **opérateur photovoltaïque** assurant notamment la maintenance de 477 installations photovoltaïques intégrées dans les concessions de distribution publique.

¹ Mégawatt : unité mesurant la puissance productive d'un générateur.

² Méga volt-ampère : addition de la puissance productive d'un générateur et de sa puissance réactive (puissance nécessaire pour la faire fonctionner).

³ Suez Energie Services, ex-ELYO.

La société EEC, filiale d'ELYO du Groupe Suez, est présente en Nouvelle-Calédonie depuis 1929 et a pour activité principale la distribution de l'énergie électrique. Elle dispose également de quelques unités de production, notamment :

- une centrale diesel de 4,7 MW associée à neuf éoliennes d'un producteur autonome de puissance unitaire de 60 kW à Lifou, où EEC assure la production et la distribution de l'énergie électrique ;
- 131 installations photovoltaïques, dont 46 à Tiga ;
- 2 centrales diesel à l'Ile Ouen (commune du Mont-Dore) : Ndgi (64 kW) et Ouara (48 kW) ;
- EEC a également un contrat d'énergie avec le producteur autonome EOLE de 66 éoliennes de 220 kW et 275 kW chacune.

EOLE, société d'énergie éolienne fondée en 2003 et détenue à parts égales par les sociétés Biotech et Aerowatt, est propriétaire de :

- 31 éoliennes de 220 kW chacune à Prony 1,
- 35 éoliennes de 275 kW chacune à Prony 3,
- 9 éoliennes de 60 kW chacune à Lifou,
- 42 éoliennes de 275 kW chacune à Kaféate.

ALIZE ENERGIE, ferme éolienne située à Néganti, filiale à 100% d'EEC et créée en juillet 2005, possède 15 éoliennes de 225 kW chacune d'une capacité totale de 3,375 MW.

1.2 La production

Assurée par les opérateurs ENERCAL, EEC, Alizé Energie et EOLE, la production totale d'électricité s'est élevée en 2007 à 1,93 milliard de kWh, dont principalement 78% d'origine thermique, 20% hydraulique, et 1,9% éolienne.

Production totale d'électricité

	2006		2007		Variations 2007 / 2006
	Production en milliers de kWh	% de la production	Production en milliers de kWh	% de la production	
EOLE	22 400	1,20%	30 952	1,61%	38,2%
Eolien.....	22 400	1,20%	30 952	1,61%	38,2%
Alizé énergie	5 771	0,31%	6 097	0,32%	5,6%
Eolien.....	5 771	0,31%	6 097	0,32%	5,6%
EEC	10 867	0,58%	11 505	0,60%	5,9%
Thermique.....	10 780	0,58%	11 413	0,59%	5,9%
Photovoltaïque.....	87	0,00%	92	0,00%	5,7%
ENERCAL	1 833 867	97,92%	1 877 908	97,48%	2,4%
Hydraulique.....	288 449	15,40%	390 131	20,25%	35,3%
Eolien.....	129	0,01%	17	0,00%	ns
Biocarburant (coprah)....	101	0,01%	1	0,00%	ns
Photovoltaïque.....	301	0,02%	334	0,02%	11,0%
Thermique.....	1 544 887	82,49%	1 487 425	77,21%	- 3,7%
Total Production	1 872 905	100,00%	1 926 462	100,00%	2,9%

Sources : EEC - ENERCAL

Il est intéressant de noter que la production d'hydroélectricité a fortement augmenté (+35%) et semble s'être en partie substituée à la thermoélectricité (-4%).

1.3 Le réseau de transport

La société ENERCAL est titulaire depuis le 25 août 1972 de la concession du transport de l'électricité en Nouvelle-Calédonie. Le réseau interconnecté d'une longueur de 1105 km comprend 526 km de lignes 150 000 volts reliant les différents centres de production (Yaté, Doniambo, Ducos, Néaoua, Népoui et Prony) et 579 km de lignes 33 000 volts de répartition desservant la plupart des localités de la Grande Terre.

1.4 La distribution

La distribution a été assurée en 2007 par :

- EEC, qui gère les réseaux de Nouméa, d'une partie de Dumbéa ainsi que les communes du Mont-Dore, Bourail, Kaala-Gomen, Koumac et Lifou, soit 54 771 abonnés ;

- ENERCAL, qui bénéficie d'un contrat de concession dans 27 des 33 communes de la Grande Terre et des îles et alimente 26 695 abonnés.

Evolution du nombre des abonnés

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006
EEC.....	48 991	50 382	51 605	53 001	54 771	3,3%
ENERCAL.....	22 431	22 973	24 159	25 380	26 695	5,2%
Total.....	71 422	73 355	75 764	78 381	81 466	3,9%

Sources : EEC - ENERCAL

Les 27 communes ayant accordé à ENERCAL leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 3 470 kilomètres comprenant 1 915 km de lignes 33 kV et 1 555 km de lignes 400 / 230 volts.

Les 7 communes¹ ayant accordé à EEC leur concession de distribution publique sont alimentées par un ensemble de réseaux moyenne et basse tension d'une longueur de 1 944 kms, comprenant 1 136 kms de lignes 15 et 33 kV et 808 kms de lignes 400 / 230 volts.

L'ensemble du territoire est desservi par le réseau électrique à l'exception des foyers disséminés loin des réseaux (tribus de la chaîne). Compte tenu du coût de raccordement élevé, le recours à l'énergie photovoltaïque a été encouragé. Dans ce cadre, le Congrès de la Nouvelle-Calédonie a autorisé en 1996 le financement de telles installations par le Fonds d'Electrification Rurale² (FER) et l'intégration de ces installations dans le domaine concédé

¹ Une partie de la commune de Dumbéa est alimentée par EEC et l'autre par ENERCAL.

² Le FER permet le raccordement au réseau de foyers supplémentaires en soutenant les efforts d'équipement en réseaux électriques des communes par subvention directe ou à travers le remboursement des annuités d'emprunts contractés pour le financement de programmes agréés. Les ressources du FER proviennent de la taxe sur l'énergie distribuée perçue auprès des concessionnaires, de la participation des communes et des syndicats intercommunaux, et de dotations de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat.

des distributions publiques. Ainsi, un service identique à celui des clients desservis par le réseau est proposé aux clients dotés d'une installation photovoltaïque. A fin 2007, 477 installations photovoltaïques faisaient partie d'une concession de distribution gérée par ENERCAL et 131 pour EEC.

Installations photovoltaïques concédées

	2006	2007	Variations 2007 / 2006
Total ENERCAL.....	429	477	11,2%
Total EEC.....	117	131	12,0%
Total.....	546	608	11,4%

Sources : EEC - ENERCAL

1.5 La consommation

En 2007, les consommations d'électricité se sont élevées à 1,93 milliard de kWh dont 65% ont été consommés par la métallurgie du nickel (SLN Doniambo) et 35% par les clients de la distribution publique (les secteurs industriel et tertiaire, hors métallurgie du nickel, et la clientèle domestique).

Consommation d'électricité globale

en milliers de kWh

	2006	%	2007	%	Variations 2007 / 2006
Consommation Distribution Publique (DP).....	645 524	34,5%	683 328	35,5%	5,9%
dont EEC.....	443 604	23,7%	465 306	24,2%	4,9%
dont ENERCAL.....	168 555	9,0%	181 919	9,4%	7,9%
dont Pertes Transport liées à la DP.....	33 365	1,8%	36 103	1,9%	8,2%
Consommation Métallurgie du nickel.....	1 227 381	65,5%	1 243 134	64,5%	1,3%
Total consommation.....	1 872 905	100,0%	1 926 462	100,0%	2,9%

Sources : ENERCAL - EEC

Sur la décennie 1998-2007, on constate que les consommations d'électricité de la distribution publique, fortement impactées par la consolidation du tissu économique et la progression du niveau d'équipement des ménages, connaissent une augmentation de 4,4 % en moyenne par an. Cette tendance implique des investissements lourds en terme de moyens de production.

1.6 Les investissements

1) Les investissements effectués en 2007

Production

L'année 2007 a été marquée par la poursuite de la construction de la centrale thermique à flamme de Prony (combustible charbon, 2 x 50 MW). Réalisé par la société PRONY ENERGIES, l'aménagement de ce nouveau moyen de production représente un investissement de 34 milliards de F CFP. Les essais de la tranche n°1 ont débuté le 21 novembre 2007. Les deux tranches devraient entrer en service dans le courant 2008.

Par ailleurs, ENERCAL a rénové et renforcé ses centrales diesel autonomes de Maré, Pouébo, Ouégoa, Poum et Bélep.

Transport

Le développement du Réseau de Transport s'est traduit par le début des travaux de l'aménagement du tronçon La Coulée – Ducos de la ligne 150 kV Prony – Ducos (montant de l'investissement 0,9 milliard de F.CFP). La fin des travaux de cet aménagement dont la partie en zone urbaine Pont-des-Français – Ducos a été réalisée en 2007, est prévue courant 2008.

Distribution

Le programme d'électrification de la Nouvelle-Calédonie s'est poursuivi grâce au Fonds d'Electrification Rurale et la participation des concessionnaires à ce programme. La part réalisée par ENERCAL en 2007 au titre du FER a représenté 770 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été d'environ 80 millions de F CFP, identique à celle de 2006.

La part réalisée par EEC en 2007 au titre du FER a représenté 26 millions de F CFP. Le montant de sa participation propre a été d'environ 3 millions de F CFP (1 million de F CFP en 2006).

2. LES HYDROCARBURES

2.1 La consommation

Ne disposant pas d'usine de raffinage, la Nouvelle-Calédonie importe depuis Singapour tous les hydrocarbures liquides et gazeux.

La constitution des stocks stratégiques est strictement réglementée : un décret du 6 mai 1995, rendu applicable en Nouvelle-Calédonie par arrêté du 14 septembre 1995, impose aux sociétés importatrices, la constitution de stocks stratégiques équivalant à 73 jours de consommation pour chacun des produits.

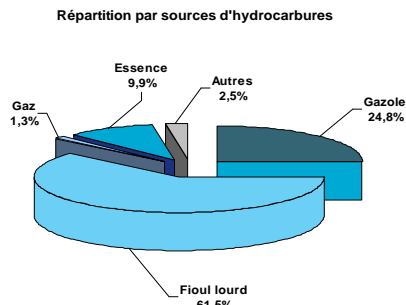
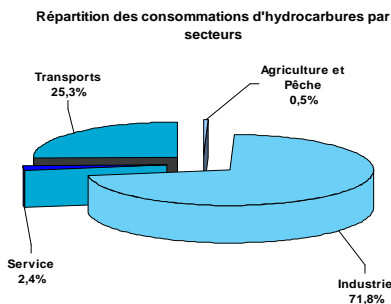
Consommation d'hydrocarbures par secteur en 2007

unité: TEP (tonne équivalent pétrole)

Domaine	Gazole	Fioul lourd	Gaz	Essence	DPK (JET A1)	DPK (pétrole lampant)	Avgas (aéronefs)	Total
Agriculture.....	1 566	19	-	43	-	46	-	1 674
Industrie.....	64 954	418 889	-	53	37	6 240	13	490 187
Activité minière (hors transport minier)....	46 700	2 215	-	36	37	1	13	49 002
Industrie moyenne.....	9 590	348	-	17	-	820	-	10 774
SLN.....	-	330 047	-	-	-	-	-	330 047
Energie.....	8 665	86 279	-	-	-	5 419	-	100 363
Pêche.....	2 042	-	-	0	-	5	-	2 047
Service.....	6 243	447	8 893	418	30	34	0	16 065
Administration.....	3 002	-	287	233	30	-	0	3 552
Consommateurs.....	-	-	8 089	-	-	-	-	8 089
Tertiaire.....	3 241	447	517	185	-	34	-	4 423
Transport.....	95 313	19	-	66 867	9 684	264	275	172 423
Aérien.....	-	-	-	-	9 683	-	247	9 930
Minier.....	1 942	-	-	-	-	-	-	1 942
Routier marchandises (hors mine).....	1 220	-	-	-	-	1	-	1 221
Transport maritime fret + voyageur.....	6 230	-	-	1	-	-	-	6 231
Transport routier (hors marchandises).....	81 253	19	-	66 647	-	26	1	147 945
Travaux public.....	2 678	-	-	-	-	13	-	2 690
Autres.....	1 990	-	-	220	1	225	28	2 464
Total.....	170 118	419 374	8 893	67 382	9 751	6 590	288	682 395
Rappel total 2006.....	149 213	510 511	4 935	63 700	30 620	7 808	244	767 031
<i>Variations 07/06.....</i>	<i>14,0%</i>	<i>-17,9%</i>	<i>80,2%</i>	<i>5,8%</i>	<i>-68,2%</i>	<i>-15,6%</i>	<i>17,8%</i>	<i>-11,0%</i>

Source : DIMENC

L'industrie est de loin le plus gros consommateur d'hydrocarbures. Plus des trois quart du combustible importé est destiné à ce secteur. La SLN utilise pour ses propres besoins 48,4% des hydrocarbures. Ensuite vient le secteur des transports avec 25,3% des hydrocarbures consommés dont 85% sont distribués en station service.



Source : DIMENC

On note, par ailleurs en 2007, une nette baisse des consommations d'hydrocarbures sur un an notamment au niveau du fioul lourd dont la consommation reprend un volume moyen de longue période (proche de 2005) après un pic en 2006. Cette évolution semble due à une reprise en 2007 de la production d'hydroélectricité après une année difficile en 2006.

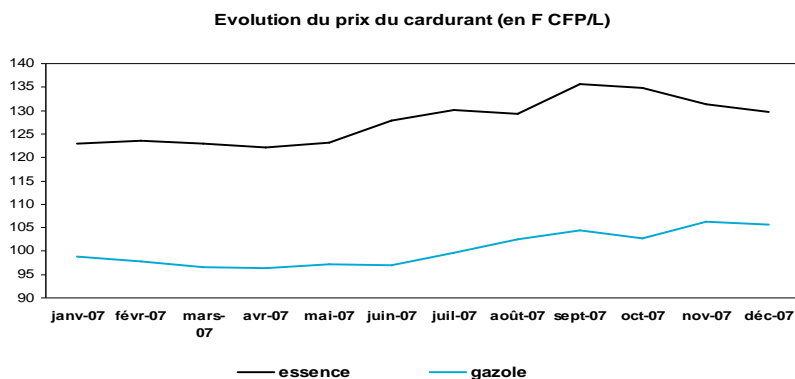
MOBIL IPC, SHELL PACIFIQUE et TOTAL PACIFIQUE sont les trois compagnies pétrolières à approvisionner la Nouvelle-Calédonie en hydrocarbures liquides. Soulignons qu'en octobre 2006 la société SHELL PACIFIQUE SA a été renommée Société de Services Pétroliers S.A (SSP). La compagnie a cédé ses actifs en Nouvelle-Calédonie au groupe de

sociétés « Albert Moux & Partners ». Ce consortium utilise en Nouvelle-Calédonie la marque SHELL sous licence.

2.2 Les prix

La fiscalité des produits pétroliers a été réformée en 2006 par la loi du pays n°2006-5. Elle modifie la fiscalité douanière sur les hydrocarbures liquides (essence, gazole, pétrole lampant) régie par l'arrêté n°84-331/CG du 10 juillet 1984 modifié. Cette réforme induit trois principales nouveautés : une taxation sur le volume et non plus sur la valeur, une révision non plus trimestrielle mais mensuelle des prix du carburant, et une harmonisation des prix sur l'ensemble du territoire.

Les prix du litre d'essence et de gazole ont légèrement augmenté sur l'année 2007 passant respectivement de 122,9 F CFP/L à 129,7 F CFP/L (+5,5%) et de 98,8 F CFP/L à 105,6 F CFP/L (+6,9%).



Source : DIMENC

Le prix du gaz butane est revu semestriellement. En l'absence de taxe de stabilisation, le prix suit principalement les variations du marché mondial. Au 1er août 2007, le prix de la bouteille de 13 kg était de 2 540 F CFP soit un tarif stable par rapport à août 2006.

3. LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET LES ENERGIES RENOUVELABLES

3.1 La qualité du gazole

Conformément à l'arrêté n°2007-337/GNC du 18 janvier 2007, à partir du 1er novembre 2007 tout gazole importé en Nouvelle-Calédonie en vue de la vente au détail doit être conforme à de nouvelles normes de qualité.

Ces nouvelles spécifications portent notamment sur la teneur maximale en soufre du gazole. L'abaissement de la teneur permet de diminuer significativement les émissions de particules nocives. Elle améliore également le rendement des dispositifs d'échappement et par conséquent diminue les émissions de la plupart des pollutions.

Deux étapes ont été nécessaires pour permettre l'importation de ce nouveau produit. Ainsi au 1^{er} mai 2007, le taux maximal de soufre a été limité à 350 ppm (parties par million). Six mois plus tard, soit au 1^{er} novembre 2007, ce taux a été limité à 50 ppm maximum.

3.2 Les programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie (PTME)

Les entreprises calédoniennes ne sont tenues à aucune exigence réglementaire en matière environnementale. Toutefois, depuis sa création en 1981, le Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie (CTME) gère le Fonds de concours pour la maîtrise de l'énergie (FCME). Il subventionne l'acquisition de matériels tels que des installations photovoltaïques et des aérogénérateurs, et finance des études de diagnostics énergétiques ou de faisabilité ainsi que des travaux d'économie d'énergie. Parallèlement il mène des actions de sensibilisation et d'information.

Les programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie (PTME) élaborés par le CTME sont cofinancés par l'Agence de l'Environnement et de la maîtrise de l'Energie (ADEME) et la Nouvelle-Calédonie à hauteur de 50 % chacun par l'intermédiaire d'un fonds commun, le Fonds Territorial de Maîtrise de l'Energie (FTME). Les ressources de la Nouvelle-Calédonie émanent d'une taxe parafiscale sur l'essence (Taxe pour les énergies renouvelables¹) de 0,6 F/l perçue par les douanes.

3.3 Budget du FCME en 2007

Pour l'année 2007, le budget du FCME s'élève à 85,8 millions de F CFP comme en 2006.

Il se décompose entre la participation de l'ADEME à 35,8 millions de F CFP et celle de la Nouvelle-Calédonie à 50 millions de F CFP.

3.4 Actions menées par le CTME en 2007

Montants des subventions et des projets

Millions de F CFP	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Subventions.....	54,3	50,5	44,5	77,4	74%
<i>dont Energies renouvelables.....</i>	<i>54,3</i>	<i>50,4</i>	<i>38,9</i>	<i>69,1</i>	<i>78%</i>
<i>dont Maîtrise de l'énergie.....</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>5,6</i>	<i>8,3</i>	<i>49%</i>
Montants des projets.....	120,3	132,8	116,4	252,0	117%
Taux de subvention.....	45%	38%	38%	31%	-

Source : DIMENC

Le montant des aides accordées en 2007 a connu un accroissement important. Près de 90% des aides accordées concernent les énergies renouvelables et notamment le solaire photovoltaïque pour l'électrification de sites isolés ou de chauffe-eau solaires. La maîtrise de l'énergie concerne majoritairement la campagne de distribution de lampes basse consommation d'énergie ainsi que les audits énergétiques.

¹ Issue de la délibération du Congrès n°392 le 13 janvier 1982.

3.5 Le traitement des déchets

L'amélioration de la collecte et du traitement des déchets fait l'objet d'une attention particulière notamment sur le grand Nouméa, premier centre urbain de l'île.

L'Installation de Stockage des Déchets (ISD) du site de Gadji (Païta) est mis en service depuis le 20 avril 2007. La réhabilitation de la décharge municipale de Gadji est en cours de finition. Le Centre de Tri, de Transit et de Valorisation (CTTV) du site de DUCOS (Nouméa) est en cours de réalisation depuis le second semestre 2007, et sa mise en service est prévue au second semestre 2008. Dans le même temps, le Centre de Technique d'Enfouissement (CET) de Ducos est en cours de réhabilitation. Sur le site de la Coulée (Mont-Dore), la construction du quai d'apport volontaire (déchèterie) devrait débiter vers la mi-2008 et durer environ six mois. La réhabilitation du site, commencée vers la mi-2007, est en cours d'achèvement.

4. L'EAU

4.1 Les infrastructures et la distribution

L'adduction d'eau potable est une compétence essentiellement municipale, mais la distribution est assurée également par une société filiale du groupe Suez dans le cadre de contrats de délégation de service public avec les communes. La Calédonienne des Eaux (CDE), créée en 1989, gère en effet la distribution d'eau potable des communes de Nouméa, Mont-Dore, Dumbéa, Païta (contrat de prestation avec la SEUR¹), Bourail, Koumac et La Foa. Les 26 autres municipalités gèrent directement la distribution de l'eau. La CDE assure toutefois des prestations de service d'entretien des installations de production et de traitement de l'eau potable pour certaines de ces communes.

Afin de garantir l'approvisionnement en eau du Grand Nouméa jusqu'à l'horizon 2030, une adduction par pompage dans la rivière de La Tontouta (Païta) a été installée en 2001.

4.2 L'assainissement

Le territoire comprenait 18 stations d'épuration publiques (6 sur la commune de Nouméa) en 2007. Deux nouvelles stations ont vu le jour à La Foa et à Bourail récemment. La première fonctionne depuis le début du premier trimestre 2006 à La Foa. La seconde est entrée en fonction en février 2008 à Bourail. La technique de lagunage naturel² est utilisée par ces deux nouvelles stations. Elle permet des économies d'énergie importantes, et s'inscrit dans une logique de respect de l'environnement, aucun produit chimique n'étant utilisé. A Nouméa, les travaux d'agrandissement de la station d'épuration de l'Anse Vata, dont la capacité de traitement doit passer de 7000 équivalent habitants à 25 000 équivalent habitants devraient être achevés début 2009.

¹ Société des Eaux Urbaines et Rurales (Société d'Economie Mixte) associant la commune de Païta et le groupe Suez. Elle est concessionnaire du service d'eau potable de Païta mais sous-traite l'exploitation quotidienne à la Calédonienne des Eaux.

² Technique d'épuration naturelle utilisant les propriétés des bactéries, du zooplancton et des algues.

Il existe par ailleurs d'autres stations réalisées sur des financements privés (individuels, collectifs : hôtels ou industriels ; Goro Nickel possède 4 stations d'épuration).

4.3 La consommation sur le Grand Nouméa

En 2007 dans le Grand Nouméa, le nombre d'abonnés a augmenté (+5%) nettement plus rapidement que le volume consommé (+1,1%). La consommation par abonné a, de ce fait, diminué par rapport à 2006 (-3,9%). Cette évolution à la baisse est quasi-constante sur la période 2001-2007 avec une baisse de 2,2% en moyenne annuelle de la consommation moyenne par abonné.

Evolution de la consommation et du nombre d'abonnés des communes du Grand Nouméa

Consommation annuelle en milliers de m ³	2001		2002		2003		2004		2005		2006		2007	
	Abonnés	Consommation	Abonnés	Consommation	Abonnés	Consommation	Abonnés	Consommation	Abonnés	Consommation	Abonnés	Consommation	Abonnés	Consommation
Nouméa.....	23 087	12 009	23 797	11 889	24 541	11 665	25 484	12 243	26 395	12 219	27 340	12 307	28 477	12 428
Mont Dore.....	5 596	2 376	5 720	2 406	5 866	2 267	5 995	2 432	6 121	2 421	6 245	2 455	6 513	2 431
Dumbéa.....	3 973	1 830	4 186	1 853	4 298	1 884	4 389	1 908	4 637	1 962	4 944	2 014	5 307	2 065
Païta.....	2 661	1 325	2 793	1 449	2 874	1 397	3 028	1 578	3 346	1 572	3 629	1 589	3 934	1 645
Total.....	35 317	17 540	36 496	17 597	37 579	17 213	38 896	18 161	40 499	18 174	42 158	18 365	44 231	18 569
Consommation moyenne annuelle/abonné (en m ³)	497		482		458		467		449		436		419	

Source : Calédonienne des Eaux

§ 6. LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Principales données sur le BTP

Valeur ajoutée du secteur (2004).....	46,5 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (2004).....	8,2%
Nombre d'entreprises 2007 (avec entreprises individuelles).....	6 131
Nombre d'employeurs 2007 (hors EI).....	956
Nombre de salariés du secteur (2007)	7 740
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2007).....	9,9%

Source: ISEE / RIDET

L'activité dans le secteur du BTP a été dynamique en 2007 malgré le conflit Holcim. Elle a été notamment tirée par le logement et le chantier de l'usine du Sud. Néanmoins une des difficultés du secteur demeure le manque de main d'œuvre qualifiée. A cet effet, les professionnels ont créé l'Association de Formation du BTP (AFBTP) destinée à mettre en place un plateau technique du BTP dans la zone industrielle de Ducos afin de mieux répondre aux besoins de la profession.

Les perspectives d'activité sur le moyen terme sont favorablement orientées. Néanmoins, un des défis du secteur réside dans l'absorption des carnets de commandes des projets et l'enchaînement de la construction des usines métallurgiques avec ses conséquences sur l'emploi. Le secteur a subi en fin d'année un mouvement social chez l'unique producteur de

ciment de l'île qui a paralysé les entreprises et induit des retards de chantiers. Certaines entreprises se sont retrouvées en difficulté à la suite de ce conflit social.

Par ailleurs, certains facteurs peuvent avoir des répercussions sur le secteur, comme son mode de financement ou l'augmentation des coûts de construction.

Ainsi, le financement du logement est assuré par le système bancaire local (74%) et des établissements financiers situés en dehors du territoire. La crise de liquidités qui a touché le système bancaire international à la suite de la crise américaine des « subprimes » a engendré des tensions sur les taux dont la Nouvelle-Calédonie, au même titre que d'autres géographies, pourrait ressentir les effets. Il pourrait en résulter un renchérissement de l'offre de crédit qui serait préjudiciable au développement du secteur du BTP.

De plus, l'indice BT 21 qui permet de suivre l'évolution des prix de vente des matériaux de construction ainsi que celle des coûts salariaux dans le BTP a cru de plus de 3,5 % sur un an au 31 décembre 2007.

1. LE POIDS DU SECTEUR

Selon les derniers comptes économiques disponibles (2004), la valeur ajoutée (VA) dégagée par le secteur du bâtiment et des travaux publics représentait 9,2 % de la VA totale (et 8,2 % du PIB). Avec une valeur ajoutée de plus de 46 milliards de F CFP, ce secteur est le quatrième créateur de richesse de l'île.

Au 31 décembre 2007, le répertoire d'identification des entreprises (RIDET) recensait 6 131 entreprises dans le secteur du BTP (+5,7 % sur un an). A la même période, on recensait 956 employeurs (+4,4 % sur un an).

Le secteur est favorable aux petites entités productives. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 96,9 % du nombre total d'entreprises dans le BTP, essentiellement sous la forme d'entrepreneurs individuels (84,4 % des entreprises du BTP) tandis que 22 entreprises (0,4 % du total) à peine disposent d'un effectif supérieur ou égal à 50 salariés.

Le BTP demeure une activité très utilisatrice de main d'œuvre. Au 31 décembre 2007, 7 740 personnes (soit 9,9% de la population salariée de Nouvelle-Calédonie) travaillaient dans ce secteur. Celui-ci se positionne à la deuxième place des employeurs privés après le secteur du commerce (11,6 % des effectifs salariés totaux), et en quatrième position si l'on inclut le secteur public avec le nombre de salariés contractuels (10,7 % des salariés totaux), et le nombre de fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie (10,1 %).

La répartition géographique des entreprises sur le territoire change peu d'une année à l'autre et reste concentrée sur la Province Sud qui regroupe 81 % des entreprises du secteur, notamment sur Nouméa (46 % du total du secteur) contre seulement 13,1 % pour la Province Nord, et 5,9 % pour la Province des Iles. On note toutefois dans le Grand Nouméa une croissance du nombre d'entreprises spécialisées dans le BTP plus important en périphérie qu'à Nouméa.

2. LE LOGEMENT

Les données de l'année 2007 sur les constructions de logements ne sont pas toutes disponibles à la date de rédaction du rapport. Toutefois, les consommations de ciment donnent une indication. La croissance des consommations de ciment (hors usine du Sud) est restée soutenue en 2007 (+4 % en 2007), à 123,4 milliers de tonnes soit le niveau le plus haut atteint ces dernières années. Le secteur du bâtiment a été dynamique sur l'année.

Le ciment en Nouvelle-Calédonie

En milliers de tonnes	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Ventes de ciment local.....	100,0	100,2	114,8	119,3	133,1	121,8	-8,5%
Importations de ciment.....	3,7	2,8	0,5	3,8	0,6	15,1	ns
Consommations de ciment.....	103,7	103,0	115,3	123,1	133,7	136,9	2,4%
dont Goro Nickel.....	4,2	0,8	1,1	8,5	15,0	13,6	-9,5%
dont Autres.....	99,6	102,2	114,2	114,6	118,7	123,4	4,0%

Sources : Cellule économique du BTP, ISEE

L'évolution la plus significative est la forte croissance des importations de ciment qui ont été multipliées par plus de vingt en volume en raison du blocage de la cimenterie Holcim, seul producteur du territoire, durant sept semaines au quatrième trimestre 2007. Au cours du mois d'octobre, la consommation a dépassé à peine 2 000 tonnes tandis qu'elle se situe autour des 12 000 tonnes sur les autres mois.

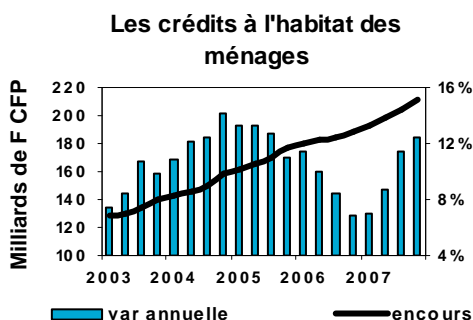
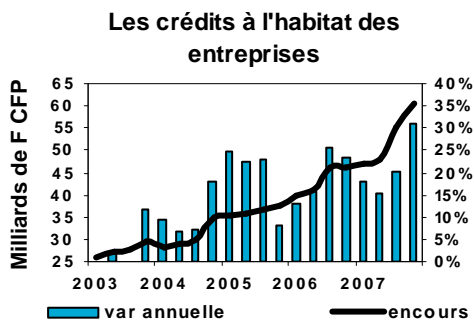
La vigueur du secteur du BTP semble s'accompagner d'une inflation des prix de l'immobilier. Le manque de disponibilités foncières viabilisées ainsi que la pression démographique provoque un renchérissement des terrains constructibles. La hausse du prix des matières premières ainsi que la rareté de la main d'œuvre qualifiée disponible impacte fortement le coût des travaux. La spéculation immobilière contribue également à stimuler cette inflation. Ces pressions à la hausse sur les prix touchent d'autant plus les opérateurs du logement social que leurs contraintes budgétaires sont fortes.

2.1 Le financement du logement

En 2007, la croissance de l'encours global des crédits à l'habitat (ménages et entreprises pour 273 milliards de F CFP) a fortement accéléré (+16,1%) par rapport à décembre 2006 (+9,8%).

Le système bancaire local finance près des trois quarts de ces encours (74%) représentant une part non négligeable de leurs risques. Un retournement du marché de l'immobilier pourrait les fragiliser. En effet, les crédits à l'habitat représentent 43% du total du financement de l'économie par le système bancaire local.

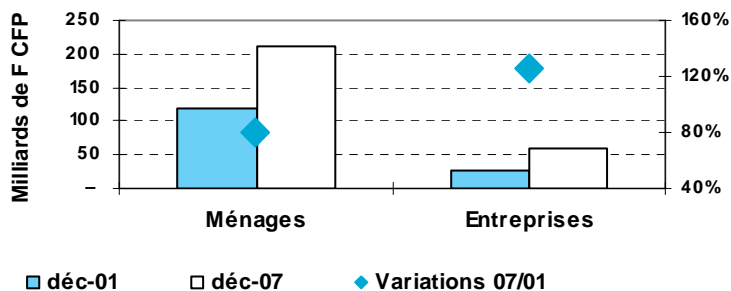
On constate, une accélération significative des encours des ménages depuis décembre 2006 malgré un contexte général de hausse des taux. Cet accroissement, alimenté par la volonté des ménages d'accéder à la propriété peut s'expliquer également par un effet prix dû à l'inflation de la valeur des biens dont certains sont désormais comparables à ceux des régions les plus prisées de la France métropolitaine.



Source : IEOM

On note, par ailleurs, que la croissance des encours des crédits à l'habitat (ou crédits à la construction) des entreprises (promotions immobilières, logement social...) s'oriente fortement à la hausse. Les principales raisons sont liées à la politique de logement social (objectif des 1000 logements par an sur le Grand Nouméa) et la multiplication du nombre de promotions immobilières privées. En effet, de nombreux logements privés sont en cours de construction ou en projet notamment en Province Sud. A titre d'exemple, au premier trimestre 2008, on dénombrait au moins 24 opérations de promotions en cours ou prévues à Nouméa (en majorité dans le centre avec la Vallée des Colons, et dans le Sud avec l'Anse Vata et la Baie des Citrons), six au Mont-Dore, onze à Païta, cinq à Dumbéa, et cinq dans le reste de la Province Sud.

Evolution des encours de crédits à l'habitat



Source : IEOM

En six ans, l'encours des entreprises et des ménages a doublé. Les ménages représentent 78 % de l'encours.

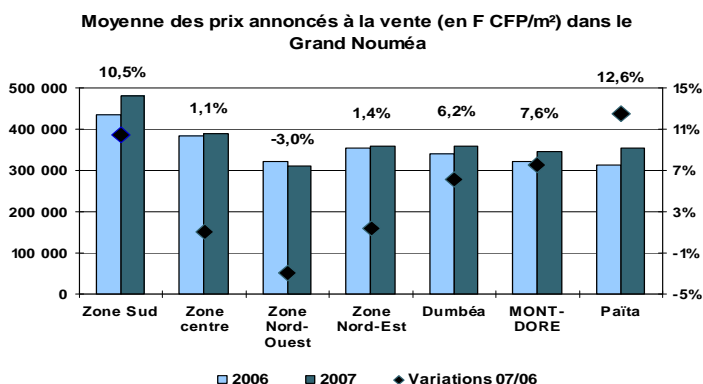
2.1 Les prix du logement

Pour cette analyse, plus de 4 000 annonces immobilières ont été relevées dans la presse. Nouméa a été divisée en quatre zones :

- **La zone Sud** : Baie des Citrons, Baie de l'Anse Vata, Val Plaisance, Ouémo, N'Géa, Motor Pool, Trianon, Receiving, Orphelinat, et Artillerie ;
- **La zone Centre** : Faubourg Blanchot, Quartier Latin, Vallée du Génie, Centre-Ville, Vallée des Colons, Magenta, Haut Magenta, Portes de Fer, Aéroport ;
- **La zone Nord-Ouest** : Vallée du Tir, 4^{ème} kilomètre, Rivière Salée, Normandie, Logicoop ;
- **La zone Nord-Est** : 6^{ème} kilomètre, 7^{ème} kilomètre, Tina.

1) Les prix annoncés à la vente¹

Dans l'immobilier, le prix² du mètre carré à l'achat augmente sur le même rythme à Nouméa et dans le reste du Grand Nouméa (7,7 % sur un an entre 2006 et 2007). Toutefois, l'évolution des prix à Nouméa apparaît inégale. Tandis que la zone Sud, principalement, et, dans une moindre mesure, le Centre voient leurs prix augmenter, la zone Nord-Ouest est en léger recul et la zone Nord-Est se stabilise. Dans la périphérie, Païta connaît un effet de rattrapage par rapport aux deux autres communes, Dumbéa et le Mont Dore.

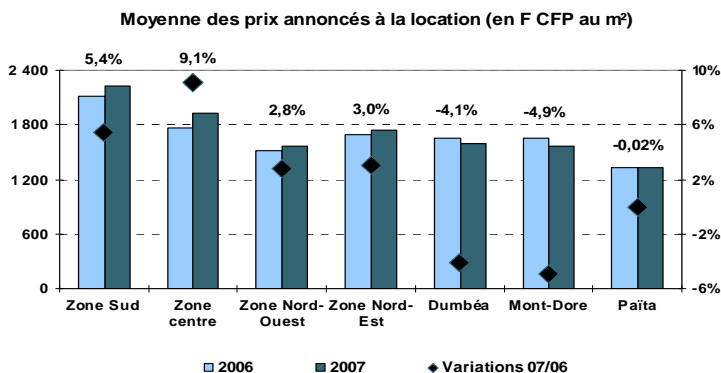


Source : Presse quotidienne – Calcul IEOM

¹ Il est à noter que les prix annoncés à la vente sont surestimés en raison d'un effet d'annonce difficile à évaluer. Toutefois, les tendances dégagées par ces prix renseignent sur l'évolution des coûts de l'accession à la propriété dans le Grand Nouméa.

² Les prix sont calculés à l'aide de moyennes pondérées par la population de chaque quartier et zone.

2) Les prix annoncés à la location



Les prix au m² proposés à la location augmentent dans toutes les zones de Nouméa alors qu'ils semblent se stabiliser voire reculer dans les communes de la périphérie. Le marché du locatif est nettement plus développé (avec plus de 50% des occupants qui étaient des locataires en 2004) sur Nouméa ce qui explique, au moins en partie, l'inflation constatée. Au contraire, les communes de la périphérie sont très orientées vers l'accession à la propriété (à plus de 80%).

2.2 Le logement social

La construction de logements sociaux s'est accélérée depuis les premiers EGLS de décembre 2004. Entre 2003 et 2007, le nombre de livraisons et de conventionnements annuels ont été multipliés par quatre.

Néanmoins, l'objectif de construction de 1 000 logements par an pendant 10 ans dans le Grand Nouméa (deux tiers en locatif et le reste en accession à la propriété) n'a pas encore été atteint en 2007. On constate un recul du nombre de livraison de logements neufs en raison notamment de la pénurie de ciment fin 2007.

Evolution du nombre de logements sociaux en Province Sud

En nombre	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007	Var. 07/06
Total conventionnements logements neufs.....	254	841	563	718	1057	47%
dont locatif.....	176	758	522	663	869	31%
dont accession.....	78	83	41	55	188	242%
Total livraison logements neufs.....	154	305	502	796	626	-21%
dont locatif.....	55	195	324	683	511	-25%
dont accession.....	99	110	178	113	115	2%
Ratio livraisons / conventionnements.....	61%	36%	89%	111%	59%	ns

(1) Chiffres actualisés

Source : Direction de l'équipement de la Province Sud

On note une évolution différenciée entre le nombre de conventionnements, qui augmente de manière forte et régulière, et les livraisons qui semblent atteindre un palier autour des 700 à 800 logements annuels.

De plus, la répartition initialement prévue entre livraisons de locatif et accession à la propriété n'est toujours pas atteinte ; à peine 18 % des livraisons sont destinées à l'accession à la propriété contre 33 % initialement prévus.

On constate un décalage sur la période (2003-2007), entre conventionnements et livraisons ; à l'exception de l'année 2006 qui semble être une année de rattrapage. Cet écart souligne la difficulté des bailleurs sociaux à atteindre leurs objectifs en matière de construction de logements en raison notamment du manque de foncier viabilisé, des prix élevés de la construction, de la non mise en place du prêt à taux zéro pour le financement de l'accession à la propriété, des difficultés sociales rencontrées sur le territoire (grève à la cimenterie, etc.) et des intempéries. Toutefois, la production de logements sociaux des trois dernières années a augmenté d'environ 50 % par rapport aux trois années précédentes.

Par ailleurs, le Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a voté en mars 2007 une loi du pays sur l'aide au logement. Celle-ci est cofinancée pour un tiers par la Nouvelle-Calédonie, un tiers par le Fonds social de l'habitat (FSH), et un tiers par les Provinces. Elle a remplacé les aides existantes concernant les logements locatifs et est directement versée aux bailleurs.

De plus, la Maison de l'habitat, créée en novembre 2006, a ouvert le 1^{er} janvier 2007. Cet établissement a pour mission de centraliser les demandes de logement social. Au 31 décembre 2007, 20 113 personnes ont sollicité les services de la Maison de l'habitat .

1) L'état du parc social

Evolution du parc locatif des principaux opérateurs immobiliers en Nouvelle-Calédonie

Nombre	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
SIC.....	6 217	6 390	6 583	6 899	7 211	7 427	3,0%
FSH.....	1 400	1 400	1 546	1 594	1 837	nd	nd
SEM Agglo.....	-	-	-	-	150	333	ns
Total.....	7 617	7 790	8 129	8 493	9 198	7 760	ns

Sources: SIC, FSH, SEM Agglo

En 2007, la Société immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) a livré 341 constructions (404 en 2006) dont 61 en Province Nord et 280 en Province Sud. Les investissements en logements neufs pour 2007 représentent plus de 5 milliards de F CFP. Au 31 décembre 2007, la SIC recensait 5 421 demandes de logements sociaux dans ses fichiers.

La SEM de l'Agglomération (SEM AGGLO) a livré 183 logements en 2007 soit un total de 333 depuis sa création.

En 2007, 77 opérations « Habitat social » ont été réceptionnées par l'association Teasoa, qui regroupe la majorité des communes de la Province Nord. Le montant total des subventions accordées par l'association dépasse 200 millions de F CFP soit 96 % du montant total des travaux réalisés (211,2 millions de F CFP). Quatre logements ont été livrés par l'association dans le cadre de l'opération « Trémolite »¹ pour un montant de près de 10 millions de F CFP.

¹ Remplacement des constructions traditionnelles qui diffusaient des fibres d'amiante.

2) Les projets en cours

La SIC a lancé pour le compte de la commune de Païta une étude de schéma directeur d'aménagement portant sur un foncier communal de 9,6 ha dans la zone de Tamarins. Entre 150 et 200 logements pourraient y être construits ainsi que des équipements publics associés. Une première tranche de 38 logements locatifs est en cours de travaux.

Enfin, deux ensembles devraient être livrés par la SEM de l'Agglo au Mont Dore au premier semestre 2008. Les résidences Makatea et Takaroa comportent respectivement 60 et 90 logements sociaux collectifs.

2.3 Les autres projets

La SIC a prévu de livrer plus de 470 logements en 2008. Au « domaine Tuband », les deux dernières tranches devraient être livrées en 2009 et 2010.

Une opération de requalification urbaine aux hameaux de Saint Quentin à Nouméa concernant 600 logements dont huit tours de quinze étages devrait débuter en 2008. Elle comprend la résorption de l'habitat insalubre sur le site de La Roche Grise, et la destruction des tours dont la première en 2008.

La SIC a lancé un concours pour la réalisation d'une résidence « les Orchidées » pour personnes âgées de 100 logements avec services dans le quartier de Ouémo à Nouméa. La livraison est programmée en 2010.

A la ZAC de Dumbéa sur Mer, la première tranche d'étude comportant 303 logements a été lancée. Elle comprend 129 logements en accessions aidés et 174 logements locatifs aidés à livrer entre 2009 et 2010. La deuxième tranche d'étude du projet de Dumbéa-sur-Mer comprend 290 logements (dont 118 en accession aidée) répartis en trois opérations ; ils devraient être livrés entre 2010 et 2011.

Suite aux études préalables à l'aménagement de la zone Ondémia à Païta, le potentiel de la zone a été estimé à 6 000 logements sur 557 ha. Les 144 ha appartenants à la SIC représenteraient environ 2 000 logements. Ainsi, le partenariat constitué de la ville de Païta, le FSH (qui possède 160 ha), la SIC et des partenaires privés, devrait lancer en 2008 les études opérationnelles d'aménagement de la zone d'Ondémia avec comme objectif une mise en production de logements début 2010.

Un schéma directeur d'aménagement de la zone de Kou Goétoro a été validé par la commune de Païta. Un total de 45 logements a été identifié. Les études architecturales sont en cours, et le début des travaux est prévu fin 2008.

Enfin, la SEM de l'Agglo prévoit de livrer entre 250 et 300 logements en 2008 ce qui porterait son parc locatif à environ 600 logements. Deux projets devraient être lancés au premier semestre 2008 au Mont Dore. Les résidences Erromango et Ouéré comporteront respectivement 28 et 30 logements sociaux collectifs.

3. LES CHANTIERS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

De nombreux chantiers industriels et commerciaux, au premier rang desquels l'usine du Sud, stimulent l'activité dans le secteur.

Les travaux du chantier Goro Nickel ont consommés en 2007 environ 14 000 tonnes de ciment. Néanmoins, ceux-ci affichent un recul de près de 10% sur un an, les travaux gros consommateurs de ciment sont en voie d'achèvement. L'ensemble du montage de l'usine devrait s'achever courant 2008 (cf. note sur le nickel pour les travaux concernant l'usine du Sud). Fin 2007, plus de 5 000 personnes travaillaient sur le site. Au plus fort de l'activité, entre janvier et juillet 2008, l'effectif du chantier pourrait atteindre 6 000 personnes puis devrait décliner jusqu'à début 2009. Les professionnels estiment que le chantier aurait généré entre 60 et 70 milliards de F CFP de chiffre d'affaires pour les entreprises locales. L'un des défis à surmonter sur le plan de l'emploi réside dans l'enchaînement de la fin de ce chantier avec les autres projets.

D'autres chantiers industriels ont tiré également la croissance dans le secteur : les travaux préparatoires du site de l'usine du nord (voir dans le chapitre sur le nickel), le chantier de l'usine d'enrichissement de minerai de la SLN à Tiebaghi, le chantier de la centrale électrique de Prony Energies (cf. chapitre « l'Energie et l'Eau »)...

Concernant les chantiers commerciaux, on recense la construction du centre commercial « Plexus », situé à Ducos. Ce chantier devrait débuter à la fin du premier semestre 2008 et s'achever en 2010. Avec 14 000 m² de surface, 450 places de parking, une vingtaine de commerces dédiés à l'habitat, et 5 200 m² de bureaux, ce centre commercial sera le plus grand du territoire. Les principales enseignes abritées seront la Socapor, Intersport, et Leader Price.

De plus, les travaux de gros œuvres qui correspondent à la seconde phase de construction du complexe « le Centre » de Ducos sont achevés. La fin des travaux de second œuvre sont prévus au second semestre 2008. La troisième et dernière phase est prévue fin 2008-début 2009. Elle correspond à un espace industriel et commercial et prévoit notamment la réalisation d'une tour de bureaux de 17 étages.

Au centre-ville de Nouméa, les travaux du complexe Botticelli ont débuté en août 2007 et devraient s'achever vers 2010. Le projet prévoit un bâtiment de sept niveaux d'une surface totale de 14 800 m² dont 1 300 m² pour des activités commerciales.

Dans la zone VKP¹, la construction de deux hôtels devraient débuter en 2008. Le premier, l'hôtel de la Néa, serait un hôtel de standing supérieur composé de trente bungalows dont l'ouverture est prévue pour la mi-2009 ; le coût du projet est estimé à 725 millions de F CFP. Le second, appelé Jeko Hôtel, correspondrait à un hôtel de type Formule 1 et comprendrait 70 chambres. Il devrait ouvrir en 2010.

¹ Zone VKP : Zone de Voh – Koné - Pouembout

4. LA DEMANDE PUBLIQUE

Le carnet de commandes des collectivités calédoniennes est assez soutenu. Il comprend, notamment, la rénovation de l'aéroport international, la création de plusieurs ZAC dont une « ville nouvelle » à Dumbéa, l'amélioration des moyens de communication (voieries et aérodromes) et l'aménagement de la zone VKP essentiel au développement du Nord. Par ailleurs, la Nouvelle-Calédonie organisera les jeux du Pacifique de 2011 ; elle doit dans cette perspective mettre à niveau ses infrastructures. L'arrivée quasi-simultanée de grands projets sur le territoire (usines métallurgiques, construction de logements sociaux,...) laisse craindre une surchauffe du secteur. Une commande publique adaptée pourrait amortir les contre-coups qui résulteraient d'une telle situation.

En matière de voirie, la chaussée de la RT1 a été réhabilitée entre mai et juillet 2007 pour un montant de 60 millions de F CFP cofinancé par la mairie de Dumbéa et la Savexpress.

Le schéma d'aménagement du centre-ville du Mont Dore a été accepté par la commune en octobre 2007 pour un budget de plus de deux milliards de F CFP. Le projet prévoit la construction de 700 logements dont 150 logements sociaux. La construction des logements sociaux a débuté fin 2007 tandis que la promotion privée est prévue début 2009. Par ailleurs, ce projet prévoit l'aménagement du front de mer, l'hébergement de 15 000 m² de commerces et de services, ainsi qu'une station d'épuration dont la construction devrait débuter en 2009.

Dans l'optique de la tenue des Jeux du Pacifique en septembre 2011, la Nouvelle-Calédonie doit se doter des infrastructures nécessaires à l'hébergement des athlètes et équipements sportifs pour le déroulement des épreuves. L'ensemble des investissements a fait l'objet d'une première évaluation autour de 5 milliards de F CFP.

Les travaux de terrassements de la ZAC de Dumbéa-sur-Mer, ont démarré fin 2007 dans le secteur du Pic aux Chèvres et sur la voie Becquerel menant au Médipôle. Le budget de la viabilisation des deux ZAC (Dumbéa sur Mer et Panda) est évalué autour de 15 milliards de F CFP et devrait s'étaler sur plusieurs années. De plus, la construction du futur Médipôle de Koutio devrait démarrer dans le courant de l'année 2009 et s'achever à l'horizon 2012. Plus de 20 milliards de F CFP devraient être consacrés à ce projet.

Le chantier de l'aéroport de Tontouta a démarré en mars 2008 et devrait s'achever au premier trimestre 2011 pour un montant de 9,6 milliards de F CFP.

Sont prévues également les réhabilitations et extensions de pistes aéronautique (Magenta et Iles Loyauté) dans la perspective de l'utilisation optimale des ATR 72 dont la compagnie Air Calédonie s'est équipée.

En Province Nord, les travaux de la SAEML VKP devraient occuper une place prépondérante. La première phase des travaux est évaluée à environ 5 milliards de F CFP. Plus d'une dizaine d'opérations concentrées en 2008 telles la zone artisanale de Tipenga et celle de Baco devraient s'achever au second semestre. Les appels d'offre concernant l'installation de stockage des déchets à Koné sont en cours.

Enfin, la construction de la route express de la Province sud « Tontouta-la Coulée » est actuellement en projet. Son objectif est de constituer une voie rapide d'une longueur de 54 kilomètres reliant l'agglomération de Nouméa à l'aéroport de la « La Tontouta » en contournant notamment le col de la Pirogue. Pour mener à bien ce projet, deux liaisons seront nécessaires ; « Païta-Tontouta » et « Boulari-La Coulée ». Le coût de l'opération, qui devrait s'étaler sur une dizaine d'années, est évalué à plus de 21 milliards de F CFP.

§ 7. LE SECTEUR DE LA DISTRIBUTION¹

Principales données sur le commerce

Valeur ajoutée (VA) du secteur en 2004.....	66,1 mds de F CFP
Part de la VA du secteur dans le PIB en 2004.....	11,7%
Nombre d'entreprises en 2007 (avec entreprises individuelles).....	3 724
Nombre d'employeurs en 2007 (hors entreprises individuelles).....	1 246
Nombre de salariés en 2007.....	9 035
Poids du secteur dans l'emploi salarié en 2007.....	11,6%

Sources : ISEE, CAFAT

1. UN ROLE ECONOMIQUE ET SOCIAL CENTRAL

1.1 La contribution du commerce au produit intérieur brut

D'après les derniers comptes économiques publiés par l'ISEE, le commerce constituait, en 2004, le deuxième secteur économique marchand derrière « les services rendus aux ménages ». Il concourait à la formation du produit intérieur brut à hauteur de 11,7 % en léger recul par rapport à 2003 de -0,3 point.

La valeur ajoutée brute du secteur commercial représentait 66,1 milliards de F CFP en 2004 en progression sur un an de 6,4%, derrière celle du secteur public (99,3 milliards de F CFP) et celle des services rendus aux ménages (107,6 milliards de F CFP).

1.2 L'emploi

Entre 2006 et 2007, le nombre d'entreprises commerciales a stagné (+0,1%). Tandis que les effectifs du secteur ont augmenté de 3,8 % à 9 036 salariés ce qui semble indiquer une concentration du secteur.

¹ La distribution au sens strict (par rapport au commerce) n'inclut pas les salles de jeux, l'hôtellerie, les bars et la restauration.

Nombre d'entreprises et de salariés par catégorie en 2007

	0 Salarié	1 à 4 sal.		5 à 9 sal.		10 sal. et +		Total	
	Ent.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.	Ent.	Sal.
Commerce et réparation automobile.....	461	130	331	58	344	45	1 170	694	1 835
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	592	110	215	35	266	57	1 753	794	2 234
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques.....	1 464	566	1 116	132	939	100	2 912	2 262	4 967
Total.....	2 517	806	1 662	225	1 549	202	5 835	3 750	9 036
Répartition en %.....	67,1%	21,5%	18,4%	6,0%	17,1%	5,4%	64,6%	100,0%	100,0%

Source : RIDET / ISEE

1.3 Son implantation sur le territoire

La politique d'implantation des entreprises de distribution dépend de facteurs démographiques, économiques (demande solvable des particuliers), fonciers (disponibilité des terrains) et administratifs (obtention d'autorisations).

Nombre d'entreprises par Province en 2007

	Province Sud	Province Nord	Province des Iles	Total
Commerce et réparation automobile.....	569	95	30	694
Commerce de gros et intermédiaires du commerce.....	727	54	13	794
Commerce de détail et réparation d'articles domestiques	1 742	328	192	2 262
Total.....	3 038	477	235	3 750
Répartition en %.....	81,0%	12,7%	6,3%	100,0%

Source : RIDET / ISEE

Entre 2006 et 2007, on observe un recul du nombre d'entreprises dans le secteur du commerce en Province Nord (-1,4%) et en Province des Iles (-3,3%). Toutefois, il convient de noter que les entreprises sont localisées selon leur siège social ce qui introduit un biais et tend à accentuer le nombre d'entreprises recensées sur Nouméa et dans la Province Sud.

2. LE COMMERCE DE DETAIL

2.1 La réglementation en matière d'urbanisme commercial

L'urbanisme commercial est de compétence provinciale. Toutefois, la Province des Iles ne s'est pas encore dotée d'une réglementation en la matière.

La Province Sud, qui a complété sa réglementation en 2003 en y introduisant les principales dispositions de la Loi « Royer »¹ a procédé en 2006 à de nouveaux aménagements après le vote du gel des autorisations commerciales en mars pour une durée de six mois. Elle a

¹ Délibération n° 24-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant la délibération n°18-96/APS du 27 juin 1996 relative à l'urbanisme commercial dans la Province Sud.

abouti à un nouveau texte adopté par l'Assemblée de la Province Sud le 28 septembre 2006 qui intègre de nouveaux critères décisionnels ainsi qu'un document d'orientation.

2.2 Evolution des surfaces

La création du premier hypermarché de la Nouvelle-Calédonie dans la périphérie de Nouméa à la fin de l'année 1989 a constitué le catalyseur de bouleversements dans un secteur demeuré longtemps traditionnel.

1) La structure de l'offre

Principaux acteurs de la distribution

Groupe	Principales enseignes	Part de la surface totale
Lavoix	Casino	44%
	Géant	
	Leader Price	
Holding du pacifique S.A-Pentecost	Carrefour	35%
	Champion	
	Magenta Discount	
Guyenne	Super U	11%
Commerçants indépendants	-	10%

90% de la surface de distribution est détenue par trois grands groupes.

2) La répartition des commerces de détail

Le nombre d'entreprises de commerce de détail a légèrement augmenté (+3,6%). Cette croissance est tirée par les commerces de détail non spécialisés (+6,3%), à savoir principalement les ventes par Internet qui augmentent de 125% sur un an (passant de 20 à 45 commerces).

Nombre d'entreprises de commerce de détail

	2003	2004	2005	2006	2007	variation 07/06
Commerce de détail non spécialisés.....	731	762	763	778	827	6,3%
Commerce d'alimentation générale (moins de 120 m ²).....	521	513	492	479	484	1,0%
Supérettes (de 120 à 400 m ²).....	81	88	87	83	80	-3,6%
Supermarchés (de 400 à 2 500 m ²).....	21	21	21	21	23	9,5%
Hypermarchés (plus de 2 500 m ²).....	2	2	2	2	2	0,0%
Autre commerce de détail en magasin non spécialisé.....	106	138	161	193	238	23,3%
Commerces de détail spécialisés	1 303	1 338	1 388	1 405	1 435	2,1%
Alimentaire.....	345	352	356	351	347	-1,1%
Liés à la personne (habillement, santé, beauté...).....	510	513	522	533	541	1,5%
Liés à la maison (meubles, électro-ménager, bricolage...).....	236	233	243	243	249	2,5%
Autres.....	212	240	267	278	298	7,2%
Total.....	2 034	2 100	2 151	2 183	2 262	3,6%

Source : RIDET / ISEE

Deux nouveaux supermarchés ont été créés en 2007 : « le Centre de Koné » à Koné, et une franchise de la chaîne Vival sur les Hauts de Gadji à Païta.

Par ailleurs, on observe un recul de près de 8% du nombre de boucheries tandis que le nombre de poissonneries augmente dans les mêmes proportions sur l'année 2007. Cette évolution semble en corrélation avec la crise de la production bovine que connaît le territoire.

3) Les projets autorisés en 2007

En 2007, la Commission provinciale d'urbanisme commercial s'est réunie six fois. Elle a examiné huit projets de création ou d'extension de magasins existants. Elle a notamment accordé des autorisations à la création de cinq ensembles commerciaux.

Quatre sont situés sur la commune de Nouméa, pour une surface commerciale cumulée de près de 9 800 m². Parmi eux, les plus importants sont : le projet Plexus situé à l'entrée de la Z.I. de Ducos et le centre commercial Botticelli, situé en centre-ville. La cinquième est un projet d'ensemble commercial situé au Mont Mou, sur la commune de Païta, de 1 382 m². Il comprend une surface alimentaire.

En dehors des centres commerciaux, on observe une autorisation d'ouverture dans le secteur de l'habillement (840 m²) et trois extensions, une de 2 300 m² dans le bricolage, une de 1 710 m² dans la librairie-papeterie, et une de plus de 304 m² dans le secteur Hygiène, Santé, Beauté.

3. L'APPROVISIONNEMENT DES DETAILLANTS

L'approvisionnement des grandes surfaces se caractérise par un schéma d'approvisionnement variable selon les produits. Ainsi, concernant les biens manufacturés produits localement, les enseignes traitent directement avec les producteurs locaux lesquels bénéficient dans leur majorité de protections quantitatives ou tarifaires¹. Les produits agricoles suivent la filière réglementée des grossistes, lesquels possèdent le monopole de l'importation et de la distribution des produits contingentés. Certaines grandes marques relèvent du monopole des grossistes locaux. Enfin, les grandes surfaces s'approvisionnent également directement auprès de leurs centrales d'achat métropolitaines, essentiellement pour les produits dits « d'appel » (produits de base, fromages, vins...).

4. LE COMMERCE AUTOMOBILE²

Le commerce automobile est un des indicateurs pour le suivi de la consommation des ménages en Nouvelle-Calédonie. Quatre principaux groupes automobiles (Groupe Jeandot,

¹ Cf Chapitre I – Section 1 - § 6 Le commerce extérieur – 1. La réglementation du commerce extérieur

² L'IEOM a publié en janvier 2008 une note détaillée sur le secteur automobile ; cette note est disponible sur le site www.ieom.fr

Compagnie Française d'Afrique Occidentale - CFAO¹, Groupe Pentecost, Groupe Dang) se partageant l'essentiel d'un marché où plus de 30 marques sont représentées.

Ventes de véhicules

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Immatriculations des véhicules à quatre roues neufs.....	8 802	9 498	9 821	10 670	11 298	12 460	10,3%
Voitures particulières.....	6 658	7 179	6 950	7 397	7 251	7 717	6,4%
Pick up et Camionnettes.....	1 747	1 900	2 420	2 768	3 407	4 016	17,9%
Camions.....	125	93	124	149	212	215	1,4%
Autres.....	272	326	327	356	428	512	19,6%
Immatriculations des véhicules à 2 roues neufs.....	667	786	765	819	917	979	6,8%
Transferts de cartes grises (1).....	16 307	16 707	17 145	17 393	18 220	20 113	10,4%
Total des ventes.....	25 776	26 991	27 731	28 882	30 435	33 552	10,2%

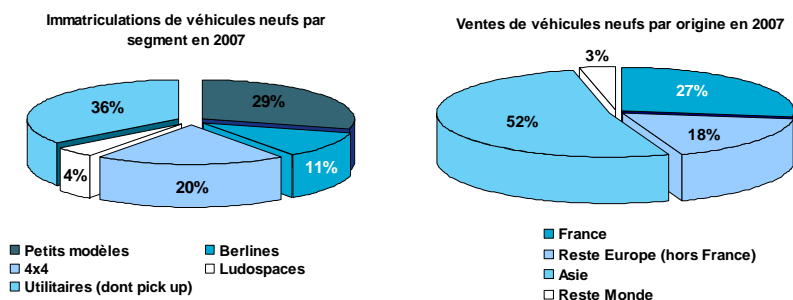
Sources : ISEE, Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Energie

(1) Les transferts de cartes grises représentent les ventes de l'ensemble des véhicules d'occasion (particuliers, utilitaires, camions, motos et remorques)

Les ventes de véhicules neufs et d'occasion ont augmenté dans la même proportion (plus de 10% sur un an). Les pick up et les camionnettes ont stimulé le dynamisme du marché du neuf avec une augmentation du nombre d'immatriculations de près de 18%.

Les ventes de véhicules d'occasion prédominent sur le marché automobile calédonien avec plus de 62% des véhicules vendus en 2007.

Les ventes de véhicules particuliers neufs représentent les deux tiers du marché contre un tiers pour les véhicules utilitaires, la part des véhicules industriels restant marginale.



Source : Concessionnaires automobiles locaux

Les petits modèles tiennent une part importante du marché de l'automobile calédonien de même que les 4x4. Les pick up qui représentent la majeure partie des véhicules utilitaires sont également souvent utilisés comme véhicules particuliers. Un total de 4% des ventes se font sur des ludospaces (type berlingo) alors que seuls trois à quatre modèles sont disponibles.

¹ Filiale d'un groupe métropolitain, CFAO est actionnaire de Ménard frères et détient une participation dans la société Alma Méto du groupe Pentecost.

Concernant l'origine des véhicules, le marché est dominé par les marques asiatiques en provenance du Japon, de Corée du Sud, et de Chine. Tandis que les ventes de véhicules coréens ne progressent que de 3% entre 2006 et 2007, les ventes de véhicules japonais connaissent une forte croissance à plus de 18% sur la période. En tendance, ce sont les ventes de véhicules chinois qui croissent le plus. Leur nombre est en effet multiplié par quatre en un an.

Fin 2007, les ventes de véhicules français sont au contraire en recul de 4% par rapport à l'année précédente.

Nombre d'entreprises et de salariés du secteur de l'automobile

	Nombre d'entreprises				Nombre de salariés			
	2005	2006	2007	Var.07/06	2005	2006	2007	Var.07/06
Commerce de véhicules automobiles.....	55	60	58	- 3,3%	533	552	582	5,4%
Entretien et réparation de véhicules automobiles..	477	463	471	1,7%	421	440	479	8,9%
Commerce d'équipements automobiles.....	66	64	65	1,6%	303	282	288	2,1%
Commerce et réparation de motocycles.....	25	26	20	-23,1%	15	25	24	- 5,3%
Commerce de détail de carburants.....	82	80	80	-	435	444	462	4,0%
Total.....	705	693	694	0,1%	1 707	1 743	1 835	5,3%

Source : ISEE/RIDET

Le nombre d'entreprises dans le secteur automobile stagne (+0,1 %) contrairement au nombre de salariés qui augmente significativement (+ 5,3%). La plus forte concentration (augmentation plus rapide du nombre de salariés que d'entreprises) a lieu dans le secteur de l'entretien et de la réparation de véhicules automobiles.

§ 8. LE TOURISME

Principales données sur le tourisme

Valeur ajoutée du secteur (2005 - provisoire).....	20,7 milliards de F CFP
Part du secteur dans le PIB (2005 - provisoire).....	3,9%
Nombre d'employeurs en 2007 (hors Entreprises Individuelles).....	300
Poids du secteur dans le nombre d'employeurs en 2007 (hors EI).....	2,1%
Nombre de salariés en 2007.....	4 929
Poids du secteur dans l'emploi salarié en 2007.....	7,4%

Sources : ISEE, CAFAT

1. LE TOURISME MONDIAL EN 2007

Selon les estimations de l'Organisation Mondiale du Tourisme, le nombre total de touristes en 2007 s'est élevé à 898 millions soit une progression de 6% par rapport à 2006. L'Asie tire cette croissance (avec 10% de croissance du nombre de touristes) tandis que la zone Océanie est en quasi-stagnation (+1,9% sur l'année).

Arrivées des visiteurs (estimations)

En millions	2004 (1)	2005 (1)	2006 (1)	2007 (p)	Var.07/06	Part
Monde.....	766,0	806,3	846,0	898,0	6,1%	100,0%
Asie-Pacifique.....	145,4	155,3	167,8	184,9	10,2%	20,6%
dont Océanie.....	10,2	10,5	10,5	10,7	1,9%	1,2%
Australie.....	5,2	5,5	5,5	5,6	2,1%	0,6%
Nouvelle-Zélande.....	2,3	2,4	2,4	2,5	1,9%	0,3%
Polynésie française (en milliers).....	211,9	208,1	221,5	218,2	-1,5%	0,02%
Nouvelle-Calédonie (en milliers).....	99,5	100,7	100,5	103,4	2,9%	0,01%

Source : OMT

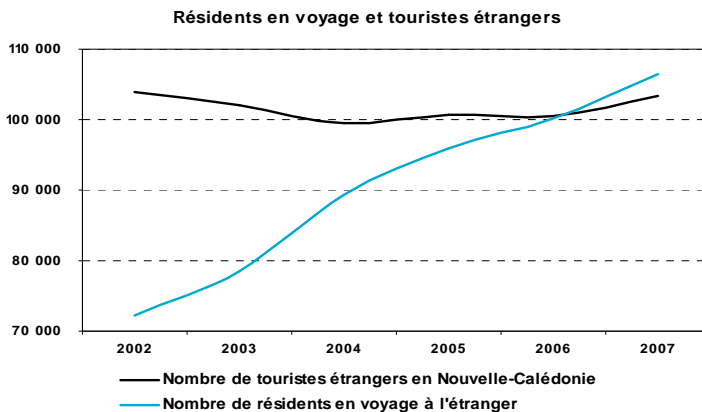
(1) Chiffres rectifiés ; (p) Prévisions

L’Australie et la Nouvelle-Zélande avec 2% de croissance ont légèrement progressé en 2007. La Nouvelle-Calédonie a également enregistré une faible augmentation du nombre de touristes de séjour par rapport à 2006 (+2,9 %). L’île représente à peine 1% du tourisme océanien contre 2% pour la Polynésie française. Cette dernière a connu, en 2007, une légère baisse du nombre de visiteurs (-1,5% sur un an).

2. LES VOYAGES DES RESIDENTS

2.1 Le développement du tourisme des Calédoniens

Les Calédoniens voyagent toujours plus ; 106 377 résidents sont partis à l’étranger en 2007. Depuis 2002, la croissance annuelle moyenne de leur nombre est de 8,2% tandis que celle des touristes étrangers arrivés en Nouvelle-Calédonie est atone. Pour la première fois en 2007, le nombre de touristes calédoniens ayant quitté le territoire est supérieur au nombre de touristes étrangers ayant visité la Nouvelle-Calédonie.



Source : ISEE

2.2 Les destinations touristiques

Nombre de résidents en voyage à l'étranger et durée moyenne de séjour (en jours)

	2005		2006		2007	
	Nombre	Durée	Nombre	Durée	Nombre	Durée
Australie.....	35 463	9	35 875	14	37 744	13,4
France métropolitaine.....	28 083	33	29 801	47	31 571	45,5
Nouvelle-Zélande.....	10 256	8	11 394	14	11 595	13,5
Vanuatu.....	7 168	35	7 533	8	8 265	8,3
Wallis et Futuna.....	4 262	27	3 972	20	4 621	17,0
Polynésie française.....	4 083	15	4 449	17	4 276	18,9
Japon.....	791	6	938	16	1 252	17,0
Indonésie.....	850	nd	758	19	1 052	17,6
Autres.....	3 174	nd	5 450	nd	6 001	nd
Moyenne.....	94 130	17	100 170	24	106 377	22,9

Sources : ISEE, GIE "Nouvelle-Calédonie Tourisme" *Point Sud*

Les destinations les plus prisées sont l'Australie (35% des voyages) et la France métropolitaine (30% des voyages). Les séjours en Métropole se distinguent par une durée moyenne élevée (45,5 jours). La mise en place de l'aide à la continuité territoriale (1^{er} octobre 2004) en Nouvelle-Calédonie, et financée par l'Etat, a permis à 9 800 résidents de voyager vers la Métropole (soit 31 % du total).

3. LA FREQUENTATION DE LA NOUVELLE CALEDONIE

Le nombre de touristes de séjour est en légère augmentation (2,9% en 2007) avec 103 363 touristes. Toutefois, la clientèle d'origine japonaise, au pouvoir d'achat élevé, est en forte baisse. La durée du séjour reste à peu près stable (20 jours) tirée vers le haut par celle des métropolitains. La distance, le prix du voyage et le décalage horaire invitent à des séjours relativement longs.

2.1 La clientèle

En 2007, les visiteurs se rendent principalement en Nouvelle-Calédonie pour effectuer un séjour touristique (55,7 %), pour affaires (15,1 %), ou pour voir leur famille (14,2 %). Les employés représentent 37,4 % de la clientèle, suivi des retraités et inactifs (19,9 %). On note une forte augmentation du nombre de cadres (19,5 %) en relation avec l'augmentation du nombre de voyages d'affaires. La tranche d'âge comprise entre 20 et 49 ans représente la part la plus importante du flux touristique (56,1 %).

2.2 La répartition de la clientèle par origine

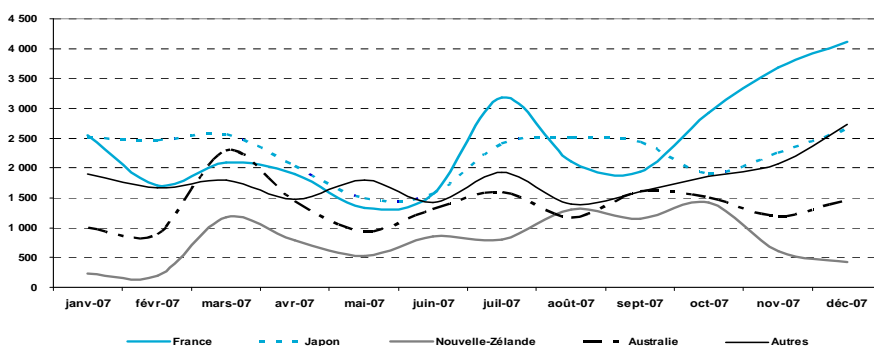
Répartition des touristes par pays de résidence

Provenance	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 07/06	Parts de marché en 2007
France métropolitaine....	29 440	27 358	27 727	29 030	29 104	0,3%	28,2%
Japon.....	28 490	29 229	31 486	29 833	26 755	-10,3%	25,9%
Australie.....	15 957	16 212	16 062	14 775	16 352	10,7%	15,8%
Nouvelle-Zélande.....	6 030	6 368	6 328	6 930	9 475	36,7%	9,2%
Divers.....	22 066	20 348	19 048	19 923	21 677	8,8%	21,0%
Total.....	101 983	99 515	100 651	100 491	103 363	2,9%	100,0%

Source : ISEE

En 2007, le nombre de touristes en provenance des principaux pays de la zone Pacifique est en augmentation de 2,9% tiré à la hausse par les touristes néo-zélandais (+36,7%) et australiens (+10,7%). On note, toutefois, un net recul du nombre de touristes japonais (-10,3 %).

Saisonnalité de la fréquentation par pays d'origine en 2007



Source : ISEE

La saisonnalité de la fréquentation des touristes métropolitains est nettement marquée avec deux pics correspondant aux principales vacances scolaires de la période estivale en Métropole et des fêtes de fin d'année. On note que la saisonnalité des pays de la zone est moins marquée.

■ Le Japon :

Les touristes asiatiques sont quasi-exclusivement d'origine japonaise (94%). Le nombre de touristes japonais enregistre, en 2007, une baisse significative (-10,3 %) mais reste relativement important avec près de 26 % du nombre total de touristes. Cette baisse a un impact sur le secteur dans la mesure où les dépenses journalières des touristes japonais sont élevées.

Les Japonais voyagent principalement en couple (43,5 %) ou avec des amis (24,5 %) et se logent en majorité à l'hôtel (77,1 %). Le choix d'un mode d'hébergement haut de gamme

caractérise souvent cette clientèle. La part de japonais dans les nuitées des hôtels « trois étoiles et plus » sur Nouméa est proche de 40 % alors qu'elle n'est que de 20 % sur l'ensemble des hôtels de Nouméa. La fréquentation est assez répartie tout au long de l'année avec toutefois un creux au deuxième trimestre, et la durée de leur séjour est la plus courte avec moins de six jours en moyenne.

▪ **La France métropolitaine :**

Les touristes métropolitains représentent plus de 90% des touristes européens. L'augmentation du nombre de visiteurs de la Métropole s'est stabilisée en 2007 avec près de 28,2 % de la clientèle touristique locale. Le choix de la destination calédonienne a, pour raison première, la présence d'amis ou de parents en Nouvelle-Calédonie ce qui se traduit par une durée de séjour relativement élevée, et une saisonnalité correspondant à la période des vacances métropolitaines de juillet-août et de fin d'année.

▪ **L'Australie et la Nouvelle-Zélande :**

En 2007, les touristes australiens et néo-zélandais représentent 67% des touristes en provenance d'Océanie (respectivement 42% et 25%). Les touristes australiens ne représentent plus néanmoins que 16 % de la clientèle totale (contre plus de 19% en 2001). Au contraire, les Néo-zélandais ont vu leur proportion augmenter nettement passant de 7% en 2006 à près de 10% en 2007. De gros efforts de promotion, et notamment les offres « un billet gratuit pour un billet acheté », ont été faits en direction de la Nouvelle-Zélande.

Les Australiens sont venus principalement seuls (31,3 % de cadres) en raison de l'importance du voyage d'affaires (couple et famille arrivent en 2^{ème} et 3^{ème} position) alors que les Néo-zélandais viennent principalement pour les vacances (42% des voyages se font en couple et 22% en famille).

Ils ont, en grande majorité, séjourné dans un hôtel (64,5% pour les Australiens et 72,3% pour les Néo-zélandais).

▪ **Le reste de l'Océanie :**

Ces touristes ont pour pays d'origine le Vanuatu, la Polynésie française, et Wallis et Futuna. Ils totalisent 31% des touristes océaniens en Nouvelle-Calédonie et 12% du nombre de touristes totaux. Ces touristes ont souvent des attaches familiales sur le territoire ce qui impacte la durée de leurs séjours et la nature de leurs dépenses (peu ou pas d'hôtels).

Durée moyenne de séjour des touristes en Nouvelle-Calédonie

en jours

	2002	2003	2004	2005	2006	2007
France métropolitaine.....	31,0	29,0	32,1	33,2	33,6	33,9
Australie.....	9,0	9,2	8,4	8,9	11,1	11,3
Nouvelle-Zélande.....	9,0	8,5	7,5	8,4	9,5	8,0
Japon.....	5,8	5,8	5,4	5,5	5,7	5,9
Moyenne.....	16,0	15,6	16,2	16,8	19,1	19,6

Sources : ISEE, GIE "Nouvelle-Calédonie Tourisme" Point Sud

3. LE TOURISME DE SEJOUR

3.1 Les capacités d'hébergement

En 2005, la Nouvelle-Calédonie a présenté son Plan de Développement Touristique Concerté (PDTC). Ce plan en plusieurs phases prévoit notamment l'amélioration de l'offre, la préparation d'hébergements nouveaux et l'augmentation de la capacité d'accueil. Dans ce cadre, les principaux projets achevés ou en cours sont les suivants :

Les investissements en cours ou récents

	Localisation	Nom de l'établissement	Montant du projet (en millions de F CFP)	Construction unités d'habitation	Rénovation unités d'habitation	Fin des travaux
Province Sud	Nouméa	La Promenade	-	160	-	avril-07
	Nouméa	Le Stanley	690	30	59	août-07
	Ile des Pins	Ouré Lodge	309	-	30	juin-07
	Ile des Pins	Kou Bugny	494	26	12	septembre-07
	Nouméa	Le Lagon	855	10	52	courant-2008
	Intérieur	Kanua	600	14	4	fin-2008
Province Nord	Poindimié	Tiéli Tera Beach Resort	1 800	50	-	décembre-07

Source : DEFE

Par ailleurs, d'autres projets d'envergures sont en cours de définition ou d'étude.

Le tableau suivant recense les capacités hôtelières sur le territoire. On constate une nette augmentation des capacités hôtelières en Province Sud en terme de nombre de chambres (+22,1 %). Cette évolution est due à la construction du complexe de La Promenade et à la réouverture totale du Surf Novotel qui sont deux structures importantes.

L'augmentation en Province Nord est le fait de l'ouverture de l'hôtel Tiéli Tera Beach Resort en décembre 2007.

Répartition de la capacité hôtelière par province en 2007

En nombre	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté		Nouvelle-Calédonie	
	Etablissements	Chambres	Etablissements	Chambres	Etablissements	Chambres	Etablissements	Chambres
Total 2005.....	46	1 769	34	334	26	142	106	2 245
Total 2006.....	48	1 798	34	506	28	114	110	2 418
Total 2007*.....	50	2 196	35	556	28	114	113	2 866
Variation 07/06.....	4,2%	22,1%	2,9%	9,9%	0,0%	0,0%	2,7%	18,5%

* Les chiffres 2007 pour la Province Nord et la Province des Iles Loyauté sont estimés

Source : GIE Tourisme Point Sud, GIE Tourisme Province Nord

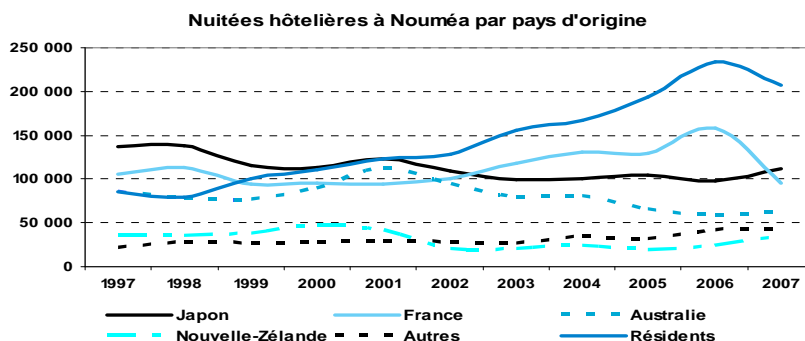
Capacités hôtelières par catégorie en Province Sud

Nombre de chambres	Nouméa	Intérieur
Hôtels 4* et plus.....	778	178
Hôtels 3*.....	335	
Hôtels 2*.....	474	62
Hôtels 1*.....	35	
Hôtels non classés et gîtes.....	178	125

Source : GIE Tourisme Point Sud

3.2 La fréquentation hôtelière par pays d'origine

En 2007, le nombre total de nuitées dans les hôtels de Nouméa a chuté de près de 10%. Cette baisse est principalement due aux touristes métropolitains dont le nombre de nuitées recule de près de 40% sur un an (la durée de leur séjour passant de 7,6 jours à 3,4 jours) ainsi qu'à celui des résidents calédoniens (-11,2 % sur un an).



Source : ISEE

On observe toutefois la progression des touristes néo-zélandais dont le nombre de nuitées sur Nouméa augmente en 2007 de 42%.

Catégorie d'hôtel fréquentée à Nouméa par pays d'origine en 2007

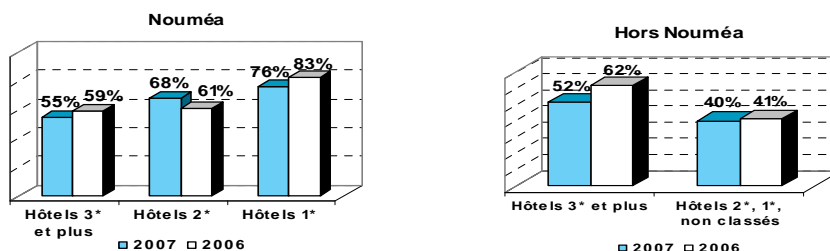
	Japon	France	Australie	Nouvelle-Zélande	Autres	Résidents
Hôtels 3* et plus.....	86,8%	55,2%	75,6%	70,2%	48,3%	29,3%
Hôtels 2*.....	12,1%	33,7%	23,4%	28,7%	46,0%	38,8%
Hôtels 1*.....	1,1%	11,0%	1,0%	1,1%	5,7%	31,9%

Source : ISEE

On distingue trois typologies de touristes en fonction du choix de l'hébergement hôtelier. Les touristes étrangers optent pour les hôtels haut de gamme, avec en première position les Japonais. Les Métropolitains dont les séjours sont plus longs optent pour une hôtellerie intermédiaire. Les résidents se répartissent dans les trois catégories.

3.3 Les catégories d'hôtels les plus fréquentées

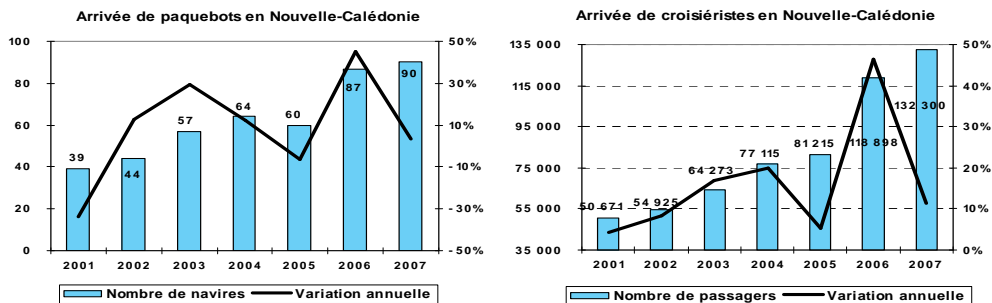
Taux d'occupation par catégorie d'hôtel (en Province Sud)



Source : ISEE

Deux tendances distinctes se dégagent. La première est le recentrage sur le milieu de gamme ; les taux d'occupation des hôtels en extrémité de gamme reculent tandis que les hôtels intermédiaires sont en progression. La deuxième est la concentration des séjours sur Nouméa ; les taux d'occupation hors Nouméa déclinent quelle que soit la gamme.

4. LE TOURISME DE CROISIERE



Source : ISEE

En 2007, 90 paquebots (dont 75 à Nouméa) ont fait escale soit 10 de plus qu'en 2006.

Nombre de croisiéristes par paquebots en 2007

PACIFIC SUN	PACIFIC STAR	PACIFIC DAWN	SUN PRINCESS	AMSTERDAM	AUTRES	TOTAL
77 718	31 856	10 719	4 889	2 367	4 751	132 300
58,7%	24,1%	8,1%	3,7%	1,8%	3,6%	100%

Source : PAF

Les deux principaux paquebots desservant la Nouvelle-Calédonie restent en 2007 le Pacific Sun et le Pacific Star. En termes de passagers, ils transportent plus de 80% des croisiéristes en Nouvelle-Calédonie, et représentent les trois quarts du nombre de paquebots accostant sur le territoire.

Il existe par ailleurs un tourisme de plaisance. En 2007, selon la police de l'air et des frontières (PAF), le nombre de yachts entrés en Nouvelle-Calédonie s'est élevé à 103 bateaux français et 338 bateaux étrangers pour un équipage total de 281 Français et 263 étrangers.

5. LE POIDS DU TOURISME

5.1 Les emplois

Le nombre d'emplois dans le secteur du tourisme a poursuivi son augmentation en 2007 (+13,9% sur un an). L'hôtellerie est le premier employeur du secteur avec 53% des emplois (2 611 salariés). Arrivent ensuite la restauration (790 personnes) puis le transport aérien local et

international (737 employés). Les principales activités créatrices d'emplois en 2007 ont été l'hôtellerie (avec une augmentation de 448 salariés sur un an). L'hôtellerie de Nouméa a connu une forte expansion, supérieure en termes d'emplois à celle hors de Nouméa (+262 salariés en 2007 contre +186).

Répartition des emplois directs et indirects dans le tourisme

en nombre	2004	2005	2006	2007	Variations 2006/2005
Transport touristique maritime.....	74	80	84	84	0,0%
Transport aérien local.....	254	254	288	315	9,4%
Transport aérien international.....	399	373	389	422	8,5%
Transport touristique terrestre.....	95	95	116	127	9,5%
Hôtels de Nouméa.....	831	845	1 028	1 290	25,5%
Hôtels et gîtes hors Nouméa.....	657	765	1 135	1 321	16,4%
Location de voitures.....	49	55	51	52	2,0%
Restauration.....	644	706	732	790	7,9%
Agences de voyages et de tourisme.....	236	284	286	303	5,9%
Locations d'engins de plage.....	31	37	36	38	5,6%
Plongée sous-marine.....	36	39	33	37	12,1%
Tontouta Air Service (TAS).....	154	155	149	150	0,7%
Total.....	3 460	3 688	4 327	4 929	13,9%

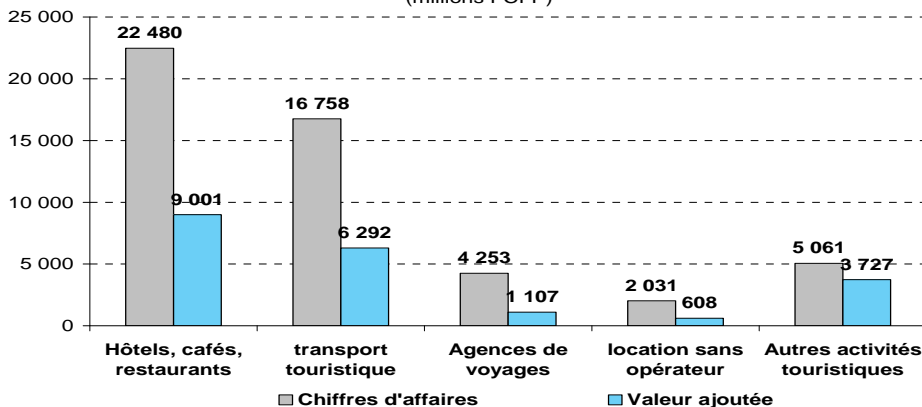
NB : Ces chiffres ne comprennent pas les emplois induits, les artisans patentés, les non-salariés, ni les personnes qui travaillent pour le tourisme dans le secteur public. De même, certaines activités à portée touristique ne sont pas incluses (installations sportives telles que le golf, les duty-free et les casinos).

Sources : CAFAT (salariés déclarés) / GIE " Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud"

5.2 Les comptes du tourisme

Selon les comptes satellites du tourisme publiés par l'ISEE pour l'année 2005, la branche « cafés, hôtels restaurants » est la plus importante du secteur. En terme de chiffre d'affaires (CA), elle représente 44% du CA total et 43% de la VA. Les transports touristiques occupent la deuxième place avec 33% du CA et 30% de la VA. A noter que la branche « autres activités touristiques » regroupe des activités rentables puisque sa part dans le CA total n'est que de 10% alors qu'elle génère 18% de la VA du secteur.

Résultats des entreprises touristiques en 2005
(millions FCFP)



Source : ISEE

5.3 Les dépenses touristiques

Estimation des dépenses des touristes non résidents

En millions de F CFP	2003 (1)	2004 (1)	2005 (1)	2006	var 2006/2005
Hébergement.....	5 063	4 959	5 304	5 755	8,5%
Transport local.....	1 415	1 449	1 523	1 719	12,9%
Transport international (a)....	4 651	5 209	5 286	5 927	12,1%
Cafés, restaurants.....	2 523	2 520	2 581	2 937	13,8%
Souvenirs.....	2 190	2 185	2 267	2 623	15,7%
Autres.....	2 058	2 093	2 111	2 559	21,2%
Loisirs.....	467	462	485	515	6,2%
Total.....	18 367	18 877	19 557	22 035	12,7%

Source : ISEE

(a) Air Calédonie International ; (1) chiffres rectifiés

L'hébergement est le principal poste des dépenses (près de 36%) des touristes non résidents, suivi des dépenses en cafés et restaurants (18,2 %), et des loisirs (16,3%).

6. LA PROMOTION DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

Chaque Province étant compétente en matière de tourisme, trois organismes sont en charge de la promotion : le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud », le GIE « Tourisme Province Nord » et le GIE « Destination Iles Loyauté ». Cependant, à l'issue de la conférence annuelle sur le tourisme qui s'est tenue le 12 mars 2007 à Nouméa, une agence interprovinciale du tourisme a été créée ; elle est active depuis fin avril 2007.

Les actions de promotion se font en direction des quatre principaux marchés émetteurs que sont le Japon, l'Europe (France, Allemagne et Italie), ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Pour chaque marché émetteur, le GIE « Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud » assure la promotion de la Nouvelle-Calédonie aussi bien au niveau des professionnels que du grand public.

En 2007, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à plus de 41 salons professionnels ou grands publics sur les différents marchés. 95 séminaires ont été organisés au cours desquels 816 agents de voyages ont été formés sur la destination. De plus, Nouvelle-Calédonie Tourisme Point Sud a participé à l'accueil et au séjour de 673 personnes dont 171 journalistes du tourisme et 453 agents de voyages et professionnels du tourisme en provenance du Japon, d'Australie, de Nouvelle-Zélande, de Corée, du Canada, des Etats-Unis, de Chine et d'Europe.

Au total, le budget de l'investissement promotionnel est en augmentation de 11,2% en 2007 à 1 003 millions de F CFP contre 902 millions en 2006. En 2007, 30% du budget a été affecté à la promotion de la Nouvelle-Calédonie au Japon, 15% en Australie, 6% en Nouvelle-Zélande et 10% en Métropole et en Europe.

§ 9. LES TRANSPORTS

Principales données sur les transports

Valeur ajoutée du secteur (2004).....	39,5 mds F CFP
Part du secteur dans le PIB (2004).....	7%
Nombre d'employeurs (2007).....	432
Nombre d'employés du secteur (2007).....	4 097
Poids du secteur dans l'emploi salarié (2007).....	5,3%

Sources : ISEE

1. LES ACTIVITES PORTUAIRES

1.1 Le trafic de marchandises

Le Port Autonome de Nouméa se situe au dixième rang des ports français en terme de tonnage et au premier rang des ports de l'Outre-Mer français. Outre son rôle de port d'approvisionnement de la Nouvelle-Calédonie, Nouméa remplit aussi la fonction de port de transbordement pour la desserte des îles et des territoires avoisinants et de port d'expédition pour les exportations de minerai et de produits métallurgiques.

Evolution du trafic maritime

en milliers de tonnes

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Trafic extérieur.....	5 159	5 350	5 513	5 207	6 131	17,7%
Débarquement.....	1 473	1 511	1 575	1 659	1 776	7,1%
Embarquement.....	3 686	3 839	3 938	3 548	4 355	22,7%
<i>dont minerai de nickel.....</i>	<i>3 430</i>	<i>3 607</i>	<i>3 473</i>	<i>3 264</i>	<i>4 108</i>	<i>25,9%</i>
Nombre de navires (1).....	519	515	513	521	578	10,9%
<i>dont cargos.....</i>	<i>262</i>	<i>229</i>	<i>251</i>	<i>290</i>	<i>306</i>	<i>5,5%</i>
Trafic intérieur	3 262	2 999	3 038	3 346	3 493	4,4%
<i>dont minerai de nickel (2).....</i>	<i>3 118</i>	<i>2 849</i>	<i>2 876</i>	<i>3 288</i>	<i>3 362</i>	<i>2,3%</i>
Nombre de navires.....	473	471	489	502	490	-2,4%
<i>dont minéraliers.....</i>	<i>142</i>	<i>142</i>	<i>135</i>	<i>148</i>	<i>148</i>	<i>-</i>
Trafic maritime global	8 421	8 349	8 551	8 553	9 624	12,5%

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) hors nickel, (2) Minerai de nickel débarqué à Doniambo en provenance des centres miniers.

Après s'être stabilisé en 2006, le trafic maritime a connu une hausse de 12,5 % en 2007. Cette forte progression s'explique principalement par l'augmentation de 17,7 % du trafic extérieur, poussé par la bonne conjoncture de l'économie calédonienne en 2007.

En effet, les mouvements de débarquements (+ 7,1 %) et d'embarquements (+ 22,7 %) sont à mettre en relation avec l'évolution des importations en volume (+ 8,1 %) et des exportations (+ 20 %).

Enfin, il convient de noter, que le nombre de navires (hors minéraliers), après être resté stable les années précédentes, a cru de 10,9 % en 2007, passant de 521 en 2006 à 578 en 2007.

Trafic maritime conteneurisé

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/ 2006
Nombre de conteneurs (1).....	67 374	69 464	72 106	74 825	77 040	3,0%
Poids (milliers de tonnes).....	514,9	529,9	575,3	609,9	615,5	0,9%

Source : Port autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) Embarquement + débarquement

Le trafic en terme de nombre de conteneurs progresse de 3 % en 2007, soit à un rythme légèrement inférieur à celui de 2006 (+ 3,8 %).

1.2 La desserte maritime

a)- La desserte internationale

Une vingtaine de compagnies maritimes, nationales ou étrangères, sont représentées en Nouvelle-Calédonie. Certaines d'entre elles se contentent de louer des emplacements ("slots") sur des navires appartenant à des compagnies qui assurent la desserte effective et régulière de la Nouvelle-Calédonie.

En 2007, deux Compagnies régionales ont été vendues : PDL à l'armateur Singapourien PIL et NEPTUNE à Fidji waters, société exportant des conteneurs d'eau minérale de Fidji vers les Etats-Unis.

La restructuration du secteur maritime, qui a entraîné une surcapacité de transport et une baisse des taux de fret, a déjà eu des conséquences sur l'organisation de la desserte entre les différentes compagnies, notamment sur la ligne Australie /Nouméa avec l'arrêt de CCS (groupe Swire) présent sur cette ligne depuis plusieurs décennies. Les spécialistes du secteur s'attendent à une réduction de l'offre de transport dans les prochains mois et à une augmentation du prix des soutes.

L'opérateur historique de la ligne Australie/Nouméa, CCS a arrêté son service en 2007 en raison de la concurrence. MSC détient 60 % de parts de marché sur cette ligne. Néanmoins, l'offre d'espace est toujours supérieure aux besoins.

Desserte maritime internationale en 2007

Destination	Compagnies maritimes
Europe	Plusieurs lignes directes : le service bimensuel pendulaire via le canal de Panama qui regroupe les compagnies CMA-CGM , Happag Lloyd et Marfret . Par les services de conteneurs et de marchandises générales, bimensuels de «SeaTrade» et mensuels de « Bank Line ». Les transporteurs de véhicules Hual et Wallenius Wilhelmsen . Les transbordements sont assurés via Singapour par la compagnie Swire , via l'Australie par MSC ou la Nouvelle-Zélande par la compagnie Maersk .
Asie	4 opérateurs en direct : Tasman Orient Line (6 touchées/mois), Great Bali Hai (2 touchées/mois), Newpac (2 touchées/mois) et Toyofuji (une touchée/mois) soit 132 escales par an dont 12 «car-carrier» en provenance du Japon. Les compagnies ANL , MSC et PIL assurent le service par transbordement en Australie et Maersk en Nouvelle-Zélande. Par ailleurs et principalement pour assurer les exports de nickel vers l'Asie, Great Bali Hai assurent 24 escales par an.
Australie	6 compagnies mais seulement 3 opérateurs de navires. Les compagnies CMA/CGM (ANL) , Moana, PDL , Reef et Sofrana sont associées depuis 2004 dans le cadre d'un « VSA » (Vessel Sharing Agreement) pour n'utiliser qu'un seul navire (fréquence de 15 jours) touchant Melbourne, Sydney et Brisbane. MSC avec un navire offre une fréquence de 9 jours en touchant Sydney tous les voyages et Brisbane un voyage sur 2.
Nouvelle-Zélande	4 opérateurs avec plus de 80 escales par an : Sofrana, Maersk, Bank Line et PDL .
La côte ouest des Etats-Unis	en directe par CMA-CGM, Happag Lloyd et Marfret ; en transbordement via la Nouvelle-Zélande par Hamburg Sud et Maersk ;
Wallis-et-Futuna	par Moana, PDL , et Sofrana qui se sont associées en 2006 pour n'opérer qu'un seul navire.

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie, compagnies maritimes.

Maersk premier transporteur mondial de conteneurs a conquis rapidement plus de 50 % de parts de marché des conteneurs sur la ligne Nouvelle-Zélande/Nouméa.

La concurrence est vive sur la ligne Europe / Nouméa en raison du nombre élevé de compagnies maritimes.

Evolution des principales provenances

en nombre de conteneurs

	2003	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Europe (1).....	14 024	14 656	14 734	15 926	16 413	3,1%
Asie.....	3 811	4 408	5 283	7 762	10 700	37,9%
dont Chine	nd	394	751	1 644	2 622	59,5%
Australie.....	6 306	5 900	6 614	6 928	7 944	14,7%
Nouvelle-Zélande.....	2 767	3 142	3 115	3 690	3 517	- 4,7%
Etats-Unis Côte Ouest.....	nd	1 279	1 334	1 329	1 514	13,9%

Source : Port Autonome de la Nouvelle-Calédonie

(1) y compris Etats-Unis Côte Est desservie par la ligne Tour du Monde

b)- La desserte domestique

Deux compagnies assurent le transport maritime local des marchandises vers les Iles Loyauté : la CMI, Compagnie Maritime des Iles (à l'aide du «Lady Géraldine» et du «Havannah») et la STILES (à l'aide du «Laura II»).

La société Tramanord assure la gestion technique, financière et administrative de la «Belema Nenema», barge automotrice construite en Nouvelle-Calédonie, qui dessert l'extrême nord de la Grande Terre, de Poum aux Iles Bélep (fret essentiellement).

2. LES ACTIVITES AEROPORTUAIRES

2.1 La desserte aérienne internationale de la Nouvelle-Calédonie

1) La desserte

La Nouvelle-Calédonie dispose à La Tontouta (commune de Païta), à 50 km au nord-ouest de Nouméa, d'un aéroport international géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie. Celui-ci va être rénové ; les travaux vont commencer en 2008 et devraient s'achever en 2011. Le coût de l'investissement est estimé à 9,6 milliards de F CFP. Ce projet bénéficie de subventions de l'État et de la Nouvelle-Calédonie.

En application de la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999, la Nouvelle-Calédonie est compétente depuis le 1er janvier 2000 en matière de droits de trafic internationaux et de programmes d'exploitation des transporteurs aériens (notamment sur la délivrance de licences d'exploitation et sur l'approbation des tarifs). Les liaisons entre la Nouvelle-Calédonie et les autres points du territoire de la République française demeurent toutefois de la compétence de l'Etat.

Ci-après, les dessertes hebdomadaires en 2007 :

Desserte hebdomadaire en 2007

Destination	Nombre de rotations	Compagnies aériennes
Japon	5 sur Tokyo 3 sur Osaka	Air Calédonie International et Air France en code partagé
Nouvelle-Zélande	4 sur Auckland	Air Calédonie International et Air New Zealand en code partagé
Australie	7 sur Sydney 3 sur Brisbane	Air Calédonie International et Qantas en code partagé
Polynésie française	1 sur Papeete	Air Calédonie International
Fidji	2 sur Nandi	Air Calédonie International
Wallis-et-Futuna	2 via Nandi	Air Calédonie International
Vanuatu	5 sur Port-Vila	Air Calédonie International et Air Vanuatu

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Fondée en 1983, Aircalin dispose de trois appareils. Deux avions de type A 330-200 d'une capacité de 271 sièges chacun sont chargés principalement des rotations sur le Japon et un avion de type A320-232 d'une capacité de 146 sièges effectue la desserte régionale (Australie, Nouvelle Zélande, Wallis et Futuna...). L'agence commerciale d'Air France assure les réservations et la vente des vols Nouméa-Paris (via Tokyo ou Osaka), qui ont les numéros Air France (partage de codes). Les appareils d'Air France n'effectuent cependant aucune escale en Nouvelle-Calédonie. La destination Japon est exclusivement assurée par des appareils Aircalin.

L'Agence pour la Desserte Aérienne de la Nouvelle-Calédonie (ADANC), établissement public de la Nouvelle-Calédonie chargé d'assurer la pérennité d'une desserte aérienne adaptée et régulière via la compagnie aérienne locale Aircalin à vocation internationale, représente la Nouvelle-Calédonie dans le capital de la compagnie et perçoit la taxe sur le fret aérien (TFA).

Le 22 janvier 2008, l'ADANC a racheté pour un montant de 21,9 milliards de F CFP les deux Airbus A 330 qui avaient été financés en défiscalisation.

A partir de juin 2008, la compagnie Aircalin ouvrira une nouvelle ligne régulière Nouméa-Séoul à raison de deux fréquences par semaine. En revanche, une fréquence hebdomadaire sur Tokyo sera supprimée. Des correspondances à Séoul avec les vols d'Air France à destination de Paris seront aménagées. Ainsi, les acheminements entre Paris et Nouméa seront assurés à raison de neuf fréquences par semaine (quatre via Tokyo, trois via Osaka, deux via Séoul) au lieu de huit fréquences en 2007.

Une ligne Paris-Réunion-Sydney-Nouméa exploitée par la compagnie réunionnaise Air Austral est à l'étude pour un projet de mise en service en 2009.

2) Le trafic passager

En 2007, le trafic international de l'aéroport de La Tontouta (hors passagers en transit) a progressé de 6,6 % (contre + 1,8 % en 2006). Toutes les compagnies ont vu une augmentation de leur trafic. Nouméa-Tokyo n'est plus désormais la ligne la plus fréquentée puisque la ligne Nouméa-Sydney représente 24,0 % du trafic de l'aéroport contre 23,5 % pour Tokyo.

Depuis le 1er octobre 2004, une aide financée par l'Etat, a été mise en place suite à la loi programme pour l'Outre-Mer afin de faciliter les déplacements de certains résidents calédoniens¹ vers le territoire métropolitain une fois par an. Elle a permis à 9 800 résidents de voyager vers la Métropole, soit 31 % des voyageurs qui s'y sont rendus.

Trafic aérien international

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/ 2006
Mouvements d'avions	3 153	3 228	3 105	3 463	11,5%
Avions à l'arrivée	1 576	1 615	1 552	1 732	11,6%
Avions au départ	1 577	1 613	1 553	1 731	11,5%
Flux de passagers (hors transit)	385 242	407 746	414 990	442 535	6,6%
Passagers débarquant	192 862	203 608	208 606	222 093	6,5%
Passagers embarquant	192 380	204 138	206 384	220 442	6,8%
<i>Passagers en transit</i>	<i>848</i>	<i>1 461</i>	<i>735</i>	<i>167</i>	-77,3%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

¹ Sous conditions de ressources

Evolution du trafic par compagnie

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006	Part dans le trafic en 2007
Aircalin	235 354	248 344	258 589	270 271	4,5%	61,3%
Air France	63 920	69 736	74 268	77 572	4,4%	17,6%
Qantas	56 807	60 168	57 667	62 033	7,6%	14,1%
Air New Zealand	20 144	19 343	18 179	21 219	16,7%	4,8%
Air Vanuatu	8 427	8 474	4 766	9 459	98,5%	2,1%
Total compagnies régulières	384 652	406 065	413 469	440 554	6,6%	100,0%
Autres (1)	590	1 681	1 521	1 981	30,2%	
Total	385 242	407 746	414 990	442 535	6,6%	

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

(1) Vols non réguliers

En 2007, la compagnie Aircalin a enregistré une progression de 4,5 % de son trafic passager (après + 4,1 % en 2006). Sur la même période le trafic d'Air France, sur Paris via Tokyo et Osaka a cru au même rythme (+ 4,4 % en 2007 contre + 6,5 % en 2006). Les compagnies Qantas et Air New Zealand après une année 2006 de baisses sensibles de leurs trafic ont vu ce dernier repartir à la hausse en 2007 de respectivement + 7,6 % et + 16,7 %.

Par ailleurs, il convient de noter qu'Air Vanuatu (représentant 2,1 % du marché en 2007) avait enregistré en 2006 une baisse du nombre de passagers transportés de 43,8 %. Cette baisse était due à l'immobilisation de son ATR pour cause de maintenance durant le troisième trimestre 2006. Il convient donc de comparer les chiffres de 2007 à ceux de 2005. La compagnie a augmenté son nombre de passagers de 11,5 % par rapport à 2005.

Evolution du trafic de passagers des principales destinations (hors transit)

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006	Part relative en 2007
Tokyo.....	98 215	99 196	102 090	103 837	1,7%	23,5%
Sydney.....	97 935	100 863	100 551	106 133	5,6%	24,0%
Auckland.....	43 421	42 156	44 684	51 729	15,8%	11,7%
Osaka.....	44 787	59 320	59 539	59 431	- 0,2%	13,4%
Brisbane.....	37 221	40 890	40 455	43 620	7,8%	9,9%
Mata Utu.....	20 601	20 217	20 632	22 618	9,6%	5,1%
Papeete.....	17 368	18 568	18 616	19 088	2,5%	4,3%
Port-Vila.....	21 391	21 836	22 597	27 313	20,9%	6,2%
Nandi.....	3 048	3 276	3 469	3 787	9,2%	0,9%
Divers.....	1 255	1 424	2 357	8 766	ns	2,0%
Total.....	385 242	407 746	414 990	442 535	6,6%	100,0%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

On observe en 2007 une augmentation du trafic de passagers vers certaines destinations parmi les plus fréquentées comme Sydney (+ 5,6 %), Brisbane (+ 7,8 %) et surtout Auckland (+ 15,8%) alors que les destinations comme Osaka et Tokyo sont plus stables avec respectivement - 0,2 % et + 1,7%. Cette évolution du trafic régional de passagers est directement liée à l'évolution de la fréquentation touristique.

En effet, d'une part les touristes australiens et néo-zélandais sont ceux dont le nombre a le plus augmenté par rapport à 2006 avec respectivement + 10,7 % et + 36,7 % et d'autre part

les résidents ont été plus nombreux à se rendre en Australie (+5,2 %) et en Nouvelle-Zélande (+1,8 %).

Comme indiqué, plus haut, l'augmentation de 20,9 % du nombre de passagers vers Port-Vila s'explique en partie par la baisse d'activité d'Air Vanuatu en fin d'année 2006 pour maintenance de son ATR.

Enfin, il convient de noter l'augmentation du trafic de passagers de la rubrique « Divers » qui passe de 1 424 en 2005 à 8 766 en 2007. Cette forte progression s'explique principalement par l'acheminement de la main-d'oeuvre (6 000 passagers) nécessaire à la construction de l'usine de Goro Nickel sur cette période.

3) Le trafic fret international

Les compagnies aériennes qui desservent la Nouvelle-Calédonie sont essentiellement orientées vers le transport de passagers, le fret ne constituant qu'une activité annexe. En conséquence, les capacités disponibles ne répondent pas toujours aux besoins en termes de fréquences et de destinations, ce qui conduit à des transbordements, notamment aux escales de Tokyo et de Sydney.

Après avoir connu un recul de 3,2 % en 2006, le trafic international de fret a continué de diminuer, s'établissant à 5 604 tonnes en 2007 soit une baisse de 13,4 % par rapport à 2006. Cette diminution s'explique par le recul de 17,9 % du trafic de fret à l'arrivée, représentant 80 % du trafic total en 2007.

Trafic international de fret sur La Tontouta

en tonnes

	2004	2005	2006	2007	Variation 2006/2005
Fret au départ.....	1 055	1 121	1 032	1 137	10,2%
Fret à l'arrivée.....	5 192	5 566	5 441	4 467	-17,9%
Total.....	6 247	6 687	6 473	5 604	-13,4%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

Quatre compagnies assurent 99 % du transport de fret : Aircalin, qui se situe au premier rang avec 4 839 tonnes en 2007; Qantas, loin derrière en seconde position avec 548 tonnes ; puis vient Air New Zealand qui occupe la troisième position avec 157 tonnes ; et enfin Air Vanuatu qui a transporté 21 tonnes de fret en 2007.

2.2 La desserte domestique

1) La desserte

Sur le plan domestique, plusieurs aérodromes ouverts à la circulation aérienne permettent la desserte de l'intérieur de la Grande Terre et des Iles.

Dans la Province Sud, se trouvent les aérodromes de Magenta à Nouméa, de Poé à Bourail, de Ouatom à La Foa et de l'Ile des Pins. Six sont répartis dans la Province Nord :

Koné, Koumac, Touho, Ile Art (Bélep), Canala et celui de Poum. La Province des Iles Loyauté dispose, pour sa part, d'un aérodrome dans chacune des quatre îles (Lifou, Maré, Ouvéa et Tiga).

La compagnie aérienne domestique, Air Calédonie¹, assure une desserte régulière de l'intérieur et des îles. Elle dispose d'une flotte de trois appareils ATR (2 ATR 72 et 1 ATR 42), dont deux renouvelés en 2006 et un en 2007. Elle possède également un Dornier 228, basé à l'aérodrome de Magenta.

Détenue à 100 % par la Sodil, la société Air Loyauté, exploite un Twin otter DHC6. Un contrat longue durée la lie avec Air Calédonie pour des affrètements en Province Nord et Tiga. Air Loyauté réalise également des vols à la demande.

De plus, la compagnie Air Alizé réalise des vols à la demande et des évacuations sanitaires sur l'intérieur du territoire et les îles. Elle exploite deux biturbopropulseurs : un Beech200 ainsi qu'un PA31T3. Pour compléter l'offre, il existe aussi deux compagnies d'hélicoptères, Hélicocéan et Hélitourisme.

2) Le trafic de passagers

L'aérodrome de Magenta est l'aéroport intérieur le plus important. Le flux de passagers qui était déjà en hausse en 2006, augmente encore fortement de 8,2 % en 2007, s'établissant ainsi à 321 740 passagers en 2007. Air Calédonie assure la plupart des mouvements commerciaux intérieurs ces derniers progressant de 10,4 % en 2007.

Les travaux d'allongement de la piste de Magenta de 150 mètres vont se dérouler en trois phases : deux phases de remblaiement du marais et une phase de travaux. La première va commencer en 2008, pour une mise en service de la piste mi 2010.

Trafic aérien sur l'aéroport de Magenta (hors transit)

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Mouvements d'avions	9 987	10 505	10 761	11 883	10,4%
Avions à l'arrivée	4 981	5 248	5 372	5 930	10,4%
Avions au départ	5 006	5 257	5 389	5 953	10,5%
Flux de passagers	282 509	284 368	297 257	321 740	8,2%
Passagers débarquant	141 855	142 932	149 911	161 914	8,0%
Passagers embarquant	140 654	141 436	147 346	159 826	8,5%

Source : Service d'Etat de l'Aviation Civile

96,9 % du trafic intérieur en terme de nombre de passagers se fait sur les îles Loyauté et l'île des pins. En 2007, le trafic intérieur de passager a progressé de 10,5 % sur les îles Loyauté, diminué de 15,4 % en Province Nord et stagné à + 0,7 % en Province Sud.

¹ Les actionnaires sont : la Nouvelle-Calédonie (50,2 %) ; la Province des Iles Loyauté (25 %) ; la Province Nord (13,5 %) ; la Province Sud (4,7 %) ; Air France (2 %) ; Autres (4,6 %).

Passagers sur les autres aérodomes intérieurs (hors transit)

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/ 2006
Province des îles Loyauté.....	199 682	202 628	214 156	236 544	10,5%
Lifou.....	97 601	98 208	107 250	118 449	10,4%
Maré.....	48 348	49 214	49 645	56 169	13,1%
Ouvéa.....	51 470	53 203	54 973	59 755	8,7%
Tiga.....	2 263	2 003	2 288	2 171	-5,1%
Province Nord.....	10 105	9 911	11 744	9 933	-15,4%
Ile Art, Belep.....	3 083	3 180	3 714	2 785	-25,0%
Koné.....	1 051	1 018	1 262	1 249	-1,0%
Koumac.....	4 303	4 342	5 229	4 407	-15,7%
Touho.....	1 668	1 371	1 539	1 492	-3,1%
Province Sud.....	79 561	76 368	78 337	78 903	0,7%
Ile-des-Pins.....	79 545	76 277	78 249	78 832	0,7%
Tontouta.....	16	91	88	71	-19,3%
Flux de passagers total.....	289 348	288 907	304 237	325 380	6,9%

Source: Service d'Etat de l'Aviation Civile

Dans le cadre des contrats de développement, la piste de Tiga, qui était en herbe, sera bitumée entre février et juin 2008. Quant aux pistes de Lifou et Maré, le début des travaux d'extension est prévu fin 2008.

§ 10. LES SERVICES MARCHANDS

1. LE CONTEXTE

Le secteur tertiaire est le premier secteur en terme de contribution à la valeur ajoutée. En 2004¹, il procure environ 70 % de la valeur ajoutée totale. Le secteur des services est composé des services non marchands (24 % de la VA) et des services marchands (46,1 % de la VA) parmi lesquels ressort l'importance des services principalement rendus aux ménages (21,4 % de la VA), mais également dans une moindre mesure, les services principalement rendus aux entreprises (7,0 % de la VA) et le commerce (13,1 % de la VA).

¹ Les derniers résultats détaillés donnant une répartition de la valeur ajoutée par secteur portent sur l'année 2004.

Nombre d'entreprises de services marchands au 31 décembre 2007

	Aucun salarié	1 à 4 salariés	5 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 salariés et plus	Total
Services aux entreprises.....	3 039	347	87	58	47	3 578
Location sans opérateur.....	159	42	6	5	3	215
Activités informatiques.....	197	29	7	4	2	239
Recherche et développement.....	60	3	1	-	4	68
Services fournis principalement aux entreprises (1).....	2 623	273	73	49	38	3 056
Services aux particuliers.....	10 059	626	122	79	40	10 926
Réparation automobile.....	363	78	14	10	2	467
Hôtels et restaurants.....	604	215	72	53	27	971
Activités immobilières (2).....	5 832	169	16	8	2	6 027
Activités récréatives, culturelles et sportives (3).....	2 736	79	17	6	9	2 847
Services personnels.....	524	85	3	2	-	614
Postes et télécommunications.....	46	11	2	3	3	65
Total.....	13 144	984	211	140	90	14 569

Source : ISEE

(1) Les services fournis principalement aux entreprises regroupent : les activités juridiques, comptables, le conseil, l'architecture, l'ingénierie, le contrôle et les analyses techniques, la publicité, la sécurité, le travail intérimaire, le nettoyage. (2) Les activités immobilières regroupent : les activités immobilières pour compte propre, les locations de biens immobiliers et les activités immobilières pour le compte de tiers. (3) Les activités récréatives regroupent les activités cinématographiques, la vidéo, la radio, la télévision, la presse, les activités artistiques, les autres activités culturelles et les activités liées au sport

Au total, 14 569 entreprises de services marchands ont été recensées en Nouvelle-Calédonie en 2007 contre 13 308 en 2006 (soit une progression de 9,5 %). Elles étaient 7 118 en 1995. Les entreprises de services aux particuliers sont les plus nombreuses (75 %). En 2007, 90,2 % des entreprises de ce secteur sont des structures sans salarié.

Nombre d'emplois salariés des services marchands

	2005	2006	2007	var. 2007/2006
Services aux entreprises	4 149	4 975	5 031	1,1%
Location sans opérateur.....	224	285	279	-2,2%
Activités informatiques.....	196	223	237	6,2%
Recherche et développement.....	41	46	46	0,5%
Services fournis principalement aux entreprises.....	3 687	4 421	4 469	1,1%
Services aux particuliers	5 141	5 781	6 456	11,7%
Réparation automobile.....	417	440	479	8,9%
Hôtels et restaurants.....	3 116	3 575	4 146	16,0%
Activités immobilières.....	547	607	625	3,0%
Activités récréatives, culturelles et sportives.....	883	976	1 018	4,3%
Services personnels.....	178	183	188	2,8%
Postes et télécommunications.....	146	149	140	-5,7%
Total.....	9 436	10 905	11 627	6,6%

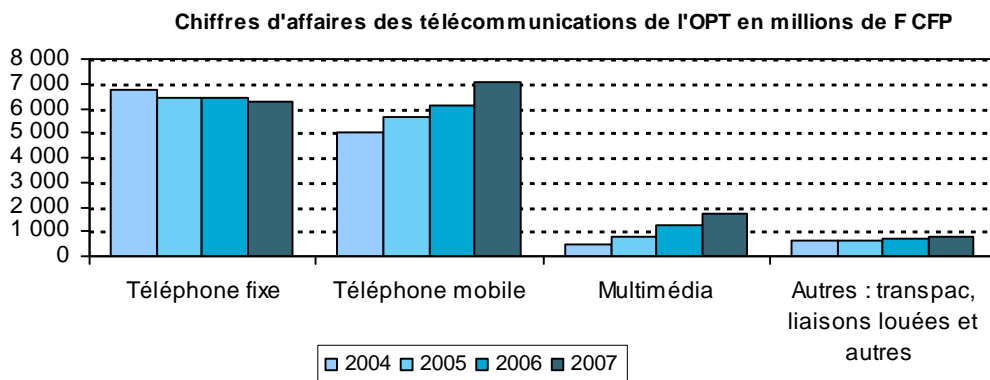
Source : ISEE

En 2007, le secteur des services marchands emploie 11 627 salariés (hors fonctionnaires) et a continué de croître à un rythme soutenu (+ 6,6 % par rapport à 2006) s'expliquant par la bonne conjoncture de l'économie calédonienne en 2007. Le nombre de demandeurs d'emploi tous secteurs confondus a baissé de 9,1 % entre 2007 et 2006 (cf. note sur le cadre social).

2. LES SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS

2.1 L'activité

Le chiffre d'affaires des télécommunications de l'OPT s'élève à 15,87 milliards de F CFP en 2007 (en hausse de 9,9 % par rapport à 2006).



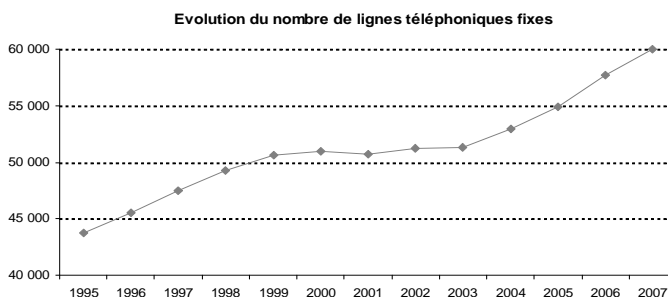
Source : OPT

En 2007, la téléphonie fixe et mobile représentent respectivement 39,7 % (contre 44,5 % en 2006) et 45,2 % (contre 42,2 % en 2006) des recettes globales de télécommunications, les liaisons louées et le multimédia se partageant les 15 % restant. Il convient de noter que le multimédia représente 11 % en 2007 contre 8,9 % en 2006.

2.2 La téléphonie fixe

Les recettes du téléphone diminuent légèrement en 2007 (- 1,8 %). En 2007, le nombre d'abonnés au téléphone fixe dépasse les 60 000, en progression de 4 % par rapport à 2006. 80,9 % des abonnements sont composés de lignes fixes ordinaires (+ 3,5 % par rapport à 2006) et 19,1 % de canaux numéris (+ 6 % par rapport à 2006). Le taux de pénétration¹ de la téléphonie fixe en 2007 est de 24,5 % (24,4 % en 2006).

¹ Rapport entre le nombre d'abonnés et la population



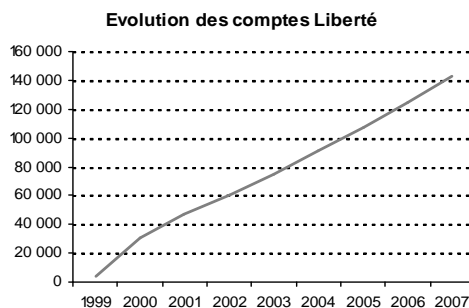
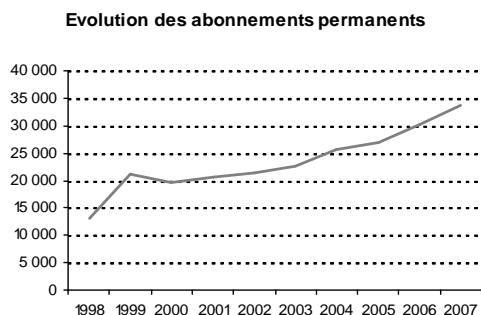
Source : OPT

Entre 1994 et 2007, le nombre d'abonnements a progressé de 44,2 %.

2.3 La téléphonie mobile

La téléphonie mobile représente un chiffre d'affaires de 7,2 milliards de F CFP (+ 17,7 % par rapport à 2006) et dépasse désormais celui de la téléphonie fixe (6,3 milliards de F CFP).

Avec un total de 176 350 mobiles, dont 33 600 abonnements permanents et 142 750 comptes Liberté, la téléphonie mobile progresse de 13,8 % entre 2007 et 2006. Dans le détail, les comptes liberté (cartes prépayées) progressent de 14,4 % et les abonnements permanents de 11,4 %.



Source : OPT

En 2007, le service des comptes Liberté représente 80,9 % du parc de téléphones mobiles contre 16,6 % en 1999¹. Parallèlement, les abonnements permanents² ne représentent plus que 19 % du parc de téléphones mobiles en 2007 contre 83 % en 1999. En 2007, le taux de pénétration de la téléphonie mobile est de 72,1³ %.

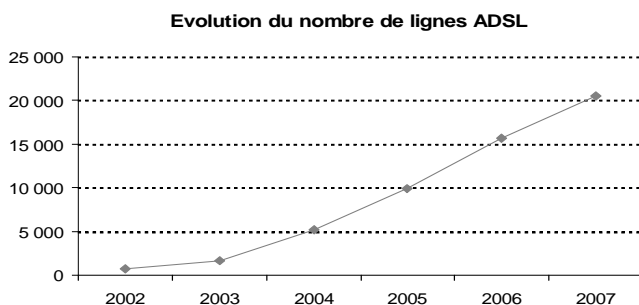
¹ Service lancé en décembre 1999

² Service lancé en janvier 1996

³ Rapport entre le nombre d'abonnés et la population

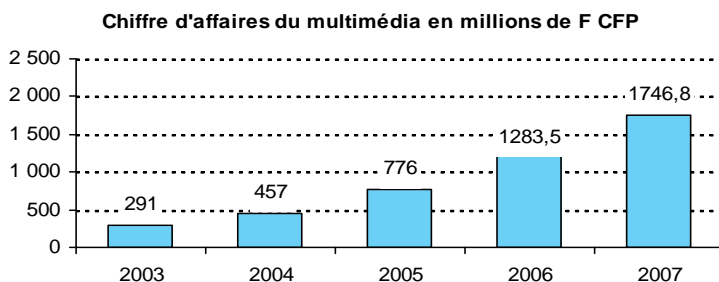
2.4 L'Internet

S'agissant du réseau internet (traditionnel RTC et haut débit ADSL), six fournisseurs d'accès (CAN'L, OFFRATEL, MLS, I-NET, Internetnc et Nautile¹) proposent leurs services via le réseau des lignes de l'OPT. Les trois plus gros fournisseurs d'accès sont Lagoon, MLS et CAN'L. Sur 24 950 accès internet recensés en décembre 2007 ; 82 % étaient des lignes ADSL.



Source : OPT

Avec le lancement de la technologie à haut débit ADSL grand public par l'OPT (Optimo 125) en mai 2004, le chiffre d'affaires du secteur multimédia de l'OPT a enregistré une croissance de 36,1 % en 2007 (après + 65,4 % en 2006). Le nombre d'abonnés au réseau ADSL dépasse les 20 000 après 15 653 abonnés en 2006 (+ 31 %), cette progression entraînant une hausse de 28 % du chiffre d'affaire généré par l'ADSL.



Source : OPT

Enfin, il convient de mentionner que l'installation des câbles optiques sous-marins² entre Nouméa- Sydney et Poindimié-Lifou-Ouvéa, s'est achevée fin 2007. Le coût du projet, est de l'ordre de 6 milliards de F CFP. Le câble sous-marin sera mis en service au deuxième semestre 2008 et permettra de contribuer au développement du haut débit.

¹ Il convient de noter que Nautile a commencé son activité début 2008.

² pour une longueur totale de 2 330 km.

§ 11. LES SERVICES NON MARCHANDS

En 2004, le secteur des services non marchands était à l'origine de 24 % de la valeur ajoutée créée par l'économie calédonienne, à la deuxième place derrière les services marchands (46,1 % de la valeur ajoutée).

1. L'ÉDUCATION

Entre les recensements de 1996 et 2004, la part de la population de quatorze ans et plus, ayant obtenu un diplôme de deuxième ou troisième cycle est passée de 4,6 % à 6,5 %, alors que dans le même temps la part de cette population n'ayant obtenu aucun diplôme est passée de 44,2 % à 38,8 %. On observe également la baisse de la part de la population titulaire d'un certificat ou un BEPC, mais une hausse des diplômés de CAP, BEP, baccalauréat et de premier cycle.

Le niveau de qualification de la population a globalement augmenté entre 1996 et 2004. En effet, la proportion de la population sans diplômes ou d'un niveau de qualification inférieur au baccalauréat a plus que significativement diminué passant de 82,9 % en 1996 à 75,7 % en 2004 alors que parallèlement la part de la population ayant le bac ou un diplôme supérieur a fortement augmenté passant de 17,1 % à 24,3 %.

Dans le détail, on observe entre 1996 et 2004, pour les provinces Îles et Nord une diminution de la part de la population sans diplôme de respectivement 6,9 et 10,5 points et une augmentation de 3 et 2,8 points de la part de la population ayant un diplôme de niveau baccalauréat.

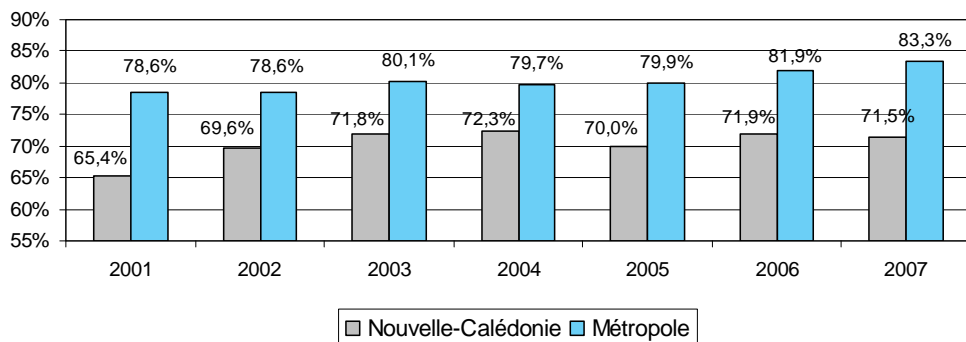
Diplôme le plus élevé obtenu de la population de 14 ans ou plus sur les recensements de 1996 et 2004

	Aucun diplôme	Certificat	BEPC	CAP BEP	BAC (1)	1 ^{er} cycle	2, 3 ^e cycle
Nouvelle Calédonie en 1996	44,2%	10,0%	11,7%	17,0%	8,6%	3,8%	4,6%
Nouvelle Calédonie en 2004	38,8%	7,4%	10,2%	19,3%	12,3%	5,5%	6,5%
. Province des Îles Loyauté.....	59,3%	5,8%	10,8%	15,5%	5,5%	1,5%	1,7%
. Province Nord.....	56,6%	7,1%	8,5%	17,5%	6,0%	2,1%	2,1%
. Province Sud.....	31,7%	7,6%	10,6%	20,2%	14,8%	6,9%	8,2%

Sources : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie, ISEE

(1) Regroupe les baccalauréats généraux, professionnels ou techniques, brevets professionnels, et capacité en droit pour le recensement de 1996 et les différents baccalauréats pour le recensement de 2004.

Évolution du taux de réussite au baccalauréat



Sources : ISEE, Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

En 2007, l'écart entre le taux de réussite au baccalauréat en Métropole et en Nouvelle-Calédonie est de 11,8 points. Cet écart s'est sensiblement réduit depuis 2001.

1.1 Les établissements scolaires

Nombre d'établissements scolaires publics et privés (sous contrat) en 2007

	Province des Iles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie
Premier degré.....	73	91	123	287
Second degré.....	16	26	49	91
. Collèges + SEGPA (1).....	13	18	32	63
. Lycées d'enseignement général.....	1	1	6	8
. Lycées professionnels + ALP (2).....	2	7	11	20
Classes supérieures des lycées.....	0	0	4	4
Total.....	89	117	176	382

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

(1) Sections d'enseignement général et professionnel adapté, (2) antenne de lycée professionnel

1.2 Les effectifs

Répartition du personnel enseignant chargé de classe en 2007

en nombre

	Premier degré	Second degré et classes supérieures de lycées	Total
Province des Iles Loyauté.....	257	266	523
Province Nord.....	472	489	961
Province Sud.....	1 229	2 048	3 277
Total.....	1 958	2 802	4 760

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

Population scolaire par niveau

en nombre

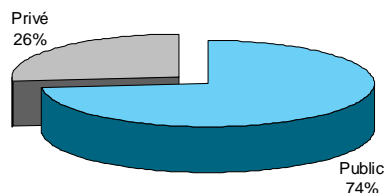
	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/2006
Premier degré.....	36 988	37 183	36 846	36 921	0,2%
. Pré-élémentaire	13 466	13 632	13 199	12 841	-2,7%
. Élémentaire	23 031	23 132	23 269	23 756	2,1%
. Enseignement spécial (CLIS + DIM (1))	491	419	378	324	-14,3%
Second degré.....	31 230	31 679	31 889	31 873	-0,1%
. Collèges (avec SEGPA).....	19 060	19 280	19 250	19 192	-0,3%
. Lycées	5 744	5 903	5 988	5 988	0,0%
. Lycées professionnels	6 426	6 496	6 651	6 693	0,6%
Études supérieures.....	2 918	3 056	3 618	3 584	-0,9%
. IUFM.....	71	105	114	144	26,3%
. Classes supérieures des lycées.....	615	661	702	745	6,1%
. Université.....	2 232	2 290	2 802	2 695	-3,8%
Total.....	71 136	71 918	72 353	72 378	0,0%

Source : Vice-Rectorat de la Nouvelle-Calédonie

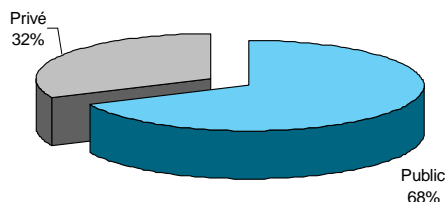
(1) CLIS: Classe d'Intégration Scolaire; DIM: Déficiant Intellectuel Moyen

Le nombre d'élèves a stagné entre 2006 et 2007. En 2007, 51 % des élèves sont dans le premier degré, 44 % dans le second degré et 5 % dans un cycle d'études supérieures. Après avoir connu une forte hausse de 18,4 % en 2006, le nombre d'étudiants dans le supérieur se stabilise à 3 584 en 2007. Cette stabilisation s'explique par la baisse de 3,8 % des étudiants à l'université (75,2 % des étudiant du supérieur en 2007), alors que leur nombre avait fortement crû en 2006 (+ 22,4 %). Néanmoins, dans le même temps, on observe une augmentation de 26,3 % des étudiants d'IUFM (après + 8,6 % en 2006) et le nombre d'étudiants en classes supérieures des lycées a continué à croître à un rythme soutenu (+ 6,1 %).

Répartition de la population scolaire du premier degré en 2007



Répartition de la population scolaire du second degré en 2007



Source : Vice Rectorat de Nouvelle-Calédonie

La répartition des élèves du second degré entre l'enseignement public et l'enseignement privé a peu évolué (68 % dans le public en 2007 contre 65 % en 1994) alors que la quote-part des élèves du premier degré dans le secteur public par rapport au secteur privé enregistre une variation plus marquée (74 % dans le public en 2007 au lieu de 70 % en 1994).

2. LA SANTE¹

Le secteur de la « Santé et action sociale » emploie 2 555 professionnels² en Nouvelle-Calédonie en 2007 soit une progression de 4,1 % par rapport à 2006.

Avec un taux de mortalité infantile de 5,7‰ en 2006, la Nouvelle-Calédonie est en retard par rapport à la Métropole (3,6‰ en 2005) alors que le taux de mortalité général y est nettement plus faible (4,7‰ sur l'île contre 9‰ dans l'hexagone). Cette mortalité plus basse s'explique par la structure d'âge de la population calédonienne, nettement plus jeune que la population métropolitaine. Le taux de natalité calédonien est sensiblement plus élevé qu'en Métropole (17,3 ‰ en 2006 contre 13‰).

Les principales causes médicales de décès en 2006³ sont liées aux tumeurs malignes (28 %), aux maladies de l'appareil circulatoire (26,9%), aux lésions traumatiques et empoisonnements (12,9 %) et aux maladies de l'appareil respiratoire (7,6 %). Les accidents de la route ont représenté 5,3 % des décès en 2006.

2.1 Les professionnels de la santé

Densité des professions médicales en 2007 pour 100 000 habitants

	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine (1)
Médecins généralistes.....	109	166
Médecins spécialistes.....	114	174
Chirurgiens-dentistes.....	48	67
Sages-femmes (2).....	138	120
Infirmiers.....	450	785
Pharmaciens.....	62	115
Kinésithérapeutes.....	47	102

(1) Chiffres au 1er janvier 2008, (2) pour 100 000 femmes entre 15 et 49 ans.

Sources : DASS-NC, INSEE

De 2006 à 2007, la densité de médecins (généralistes et spécialistes) a légèrement augmenté (+0,9 %), passant de 221 en 2006 à 223 en 2007 pour 100 000 habitants.

Les effectifs des autres professions de santé ont connu des évolutions diverses : sur un an, le nombre d'infirmiers est passé de 1053 à 1082 tandis que le nombre de kinésithérapeutes est passé de 127 à 113. Le nombre de chirurgiens-dentistes est passé de 122 à 115, celui des sages-femmes de 362 à 332 et celui des pharmaciens de 153 à 149 sur la même période.

¹ Les informations présentées dans cette partie sont décalées d'une année.

² Les professionnels de la santé concernés sont les médecins généraux et spécialistes, les chirurgiens-dentistes, les sages-femmes, les pharmaciens, les infirmiers et les masseurs-kinésithérapeutes. Sont exclues de ce total les personnes travaillant dans le secteur médico-technique (agents administratifs des hôpitaux, etc.) dont le nombre avoisine les 500 personnes.

³ Source : DASS

Dans l'ensemble, les densités des professions médicales restent inférieures à celles constatées en Métropole, excepté pour les sages-femmes dont la concentration sur le territoire est particulièrement élevée. Cette situation s'explique notamment par la natalité plus élevée, avec un nombre moyen d'enfants par femme en Nouvelle-Calédonie supérieur à celui constaté en Métropole, soit respectivement 2,3 (2006) contre 2,0 (2007).

Au niveau géographique, la répartition des médecins par province est assez hétérogène : en 2007, la densité de médecins généralistes dans les Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté est respectivement 268,3, 117,6 et 97,9 pour 100 000 habitants. Cette concentration est encore plus marquée pour les médecins spécialistes dont la densité est de 150,7 pour 100 000 habitants dans la Province Sud, et seulement 30 pour 100 000 habitants dans la Province Nord. La Province des Iles Loyauté ne compte aucun spécialiste. Nouméa affiche les densités de médecins les plus élevées (148,1 pour les généralistes et 258,4 pour les spécialistes en 2007).

2.2 Les infrastructures

Répartition géographique des infrastructures médicales en 2006

en nombre

	Province Sud	Province Nord	Province des Iles Loyauté	Total
Cliniques.....	3	0	0	3
Centres Hospitaliers (CHT, CHS, CHN).....	2	2	0	4
Circonscriptions médico-sociales.....	7	14	5	26
Services spécialisés.....	4	0	0	4
Centres médicaux ou infirmeries	8	4	3	15
Total.....	24	20	8	52

Source : DASS-NC

2.3 La capacité d'hospitalisation

Les capacités d'accueil en nombre de lits sont globalement en recul tant en médecine générale (-18,8 % sur un an en 2006) qu'en médecine psychiatrique (-14,8 % sur la même période). La baisse la plus forte est observée dans les services de chirurgie (-49,1 %). La forte diminution des capacités d'accueil entre 2005 et 2006 est, en grande partie, due à la baisse de plus d'un tiers du nombre de lits au CHT suite au plan de sauvegarde de l'établissement décidé en novembre 2005.

Lorsque les traitements ne sont pas réalisables en Nouvelle-Calédonie, les malades sont évacués vers l'Australie (90% des cas) ou la Métropole.

La capacité d'accueil en Nouvelle-Calédonie

nombre de lits pour le court séjour	2001*	2002*	2003*	2004*	2005*	2006	Variations 2006/2005
Médecine.....	405	366	423	334	350	312	-12,2%
Chirurgie.....	250	224	233	252	261	175	-49,1%
Obstétrique.....	129	136	141	106	106	105	-1,0%
Réanimation, soins intensifs, post-opératoire.....	40	40	43	40	40	45	11,1%
Total.....	824	766	840	732	757	637	-18,8%
Nombre de lits court séjour pour 1 000 habitants.....	3,8	3,5	3,8	3,2	3,1	2,6	-18,8%
Nombre de lits en psychiatrie.....	183	190	190	190	190	148	-28,4%
Nombre de lits en moyen séjour.....	55	45	26	34	34	34	-
Nombre de lits en long séjour.....	76	79	101	101	101	101	-
Total.....	314	314	317	325	325	283	-14,8%
Evacuations sanitaires hors de Nouvelle-Calédonie.....	1 730	1 911	2 026	2 227	2 134	nd	nd

* Chiffres rectifiés
Source : DTASS-NC

2.4 La consommation médicale

A la date de rédaction du rapport, aucune donnée nouvelle n'est disponible sur les consommations médicales. Les données qui suivent ne sont qu'un simple rappel.

Consommation médicale par habitant en 2004

En F CFP	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine
Consommation médicale totale par habitant (1).....	201 781	282 606

(1) Valeur des biens et services médicaux utilisés pour la satisfaction directe des besoins individuels de santé.

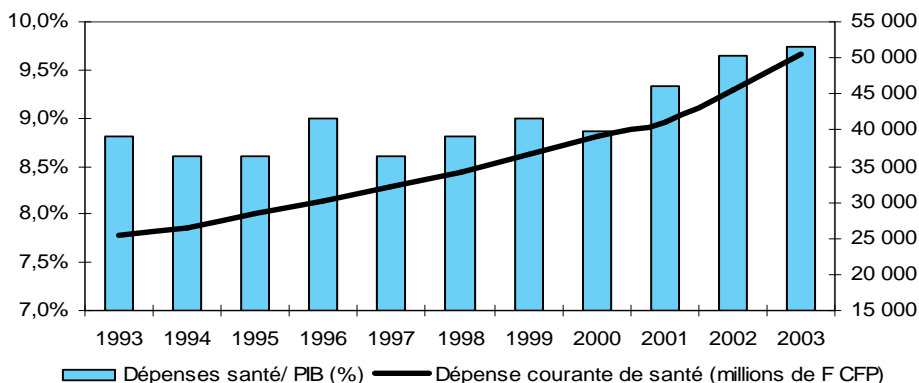
Sources : DASS, INSEE

Dépenses de santé totales

Millions de F CFP	2000	2001	2002	2003
Dépense courante de santé.....	39 143	40 991	45 572	50 514
Dépenses santé / PIB (%).....	8,86%	9,33%	9,66%	9,74%

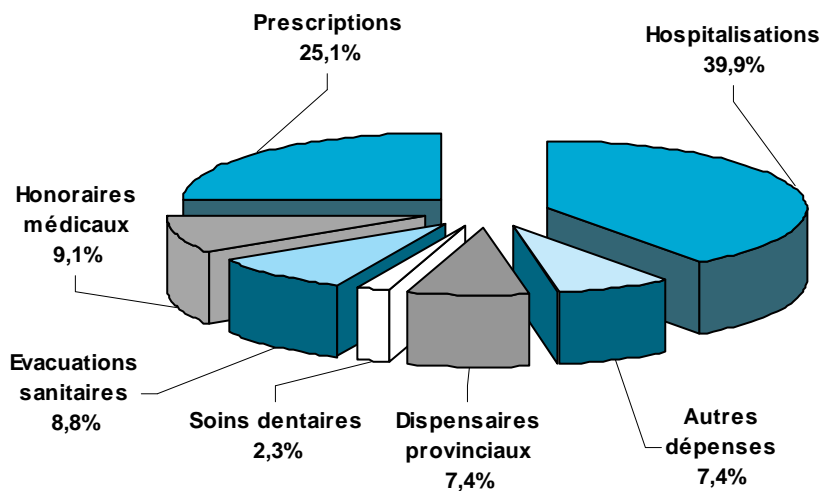
Source: DASS

Evolution de la part de la dépense courante de santé dans le PIB



Sources : DASS, ISEE

Répartition des prestations médicales remboursées en 2004



Source : DASS

CHAPITRE II

L'évolution monétaire et financière

Section 1

Le système bancaire

§ 1. L'ORGANISATION BANCAIRE

1. LES EVENEMENTS MAJEURS DE L'ANNEE

1.1 Le paysage bancaire calédonien

- Jean-Pierre Dufour a été désigné directeur général de la Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB), il succède à François Turcot.

- Le CECEI a autorisé la cession des parts de l'AFD dans le capital de la BCI à la BRED-BP. Toutefois, l'AFD conserve un poste d'administrateur. Au terme de l'opération, la BRED-BP détient 49,9% du capital de la BCI, l'AFD 0,1%, et la Nouvelle-Calédonie 50%.

- Le directeur général de la BNC et de la CENC assure la présidence du Comité des banques de Nouvelle-Calédonie de la Fédération Bancaire Française (FBF) pendant deux années (2007-2008).

- Le dispositif de traitement du surendettement des particuliers a démarré son activité le 1er avril 2007. Celui-ci, qui a été étendu à la Nouvelle-Calédonie par l'ordonnance n°2004-824 du 23 août 2004, a été rendu applicable par le décret n°2007-43 du 10 janvier 2007 qui est venu préciser les modalités d'application des textes de référence. Le secrétariat de la Commission est assuré par l'agence de l'IEOM. La première séance de la Commission s'est tenue le 16 avril.

- Un partenariat entre la Banque européenne d'investissement (BEI) et la BCI a été signé le 29 novembre 2007. Dans ce cadre, la BEI met à disposition de la BCI une ligne de crédit de 596 millions de F CFP afin de soutenir les entreprises calédoniennes s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

- Le premier distributeur de billets automatique a été mis en service sur l'île de Maré au cours du mois de mai 2007.

- L'association Nouvelle-Calédonie initiative a démarré son activité en 2007. Elle répond tout particulièrement à un besoin d'aide financière à la création d'entreprises dont le montant des investissements varie entre 3 et 25 millions de F CFP.

1.2 La réglementation bancaire et les nouveaux textes législatifs

En 2007, les principales évolutions relatives à la réglementation bancaire et à l'extension de nouveaux textes législatifs ont été les suivantes :

- **DROIT AU LOGEMENT** : La loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et diverses mesures en faveur de la cohésion sociale a été publiée au Journal Officiel de la République du 6 mars 2007. L'article 70 stipule que les frais liés au rejet d'un chèque ne peuvent excéder un montant fixé par décret et que le montant des frais bancaires consécutifs à un incident de paiement autre que le rejet d'un chèque est plafonné dans des conditions fixées par décret en fonction de la nature et du montant de l'incident. L'article 71 introduit diverses dispositions relatives au surendettement et notamment la procédure de rétablissement personnel.

- **COMITE DE LA POLITIQUE MONETAIRE** : La loi n° 2007-712 du 20 février 2007 portant diverses dispositions intéressant la Banque de France et publiée au Journal Officiel de la République du 21 février 2007 transforme le comité de la politique monétaire en comité de conseil général composé de sept membres. Ce texte de loi permet aussi la transposition par voie d'ordonnance et, dans des délais précisés par la loi, de certaines directives du Parlement et du Conseil européen. Il autorise le gouvernement à étendre en tant que de besoin et à adapter à Mayotte, à la Nouvelle-Calédonie, à la Polynésie française et à Wallis-et-Futuna, les dispositions de l'ordonnance susmentionnée.

- **DROIT ECONOMIQUE ET FINANCIER** : Le décret n° 2007-335 du 12 mars 2007 portant actualisation et adaptation du droit économique et financier applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie française et dans les îles de Wallis et Futuna a été publié au Journal Officiel de la République du 14 mars 2007.

- **CONDITIONS GENERALES ET TARIFAIRES** : L'arrêté du 27 février 2007 portant extension en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et dans les îles de Wallis et Futuna de l'arrêté portant application de l'article L. 312-1-1 du code monétaire et financier fixant les modalités d'information de la clientèle et du public sur les conditions générales et tarifaires applicables aux opérations relatives à la gestion d'un compte de dépôt a été publié au Journal Officiel de la République du 14 mars 2007.

- **FICP** : Un arrêté du ministère de l'économie des finances et de l'industrie, relatif à l'extension du FICP (fichiers des incidents de remboursement des crédits aux particuliers) aux trois collectivités d'outre-mer du Pacifique ainsi qu'à Mayotte, a été publié au Journal Officiel de la République du 31 mars 2007. Il prévoit qu'à partir du 1er avril 2007 pourront désormais être inscrits au FICP toutes les personnes physiques résidant dans ces quatre zones. Cette extension permet également l'inscription de toute personne demandant la protection de la procédure de surendettement en Nouvelle-Calédonie ou à Mayotte.

- **MARCHES D'INSTRUMENTS FINANCIERS** : L'ordonnance n° 2007-1490 du 18 octobre 2007 relative aux marchés d'instruments financiers et portant actualisation du droit

applicable à Mayotte, en Nouvelle-Calédonie et dans les îles de Wallis et Futuna a été publiée au Journal Officiel du 19 octobre 2007. Elle a pour objet d'apporter des modifications à la transposition de la directive européenne du 21 avril 2004 concernant les marchés financiers (ordonnance du 12 avril 2007 relative aux marchés d'instruments financiers) et d'étendre en les adaptant en tant que de besoin ces dispositions aux collectivités d'outre-mer.

- FRAIS : Le décret n° 2007-1611 du 15 novembre 2007 relatif au plafonnement des frais bancaires applicables aux incidents de paiement a été publié au Journal Officiel de la République du 16 novembre 2007.

2. LE SYSTEME BANCAIRE CALEDONIEN

2.1 Typologie des établissements de crédit

A la fin de l'année 2007, la Nouvelle-Calédonie comptait 10 établissements de crédit locaux répartis de la façon suivante :

- 5 banques FBF (Banque calédonienne d'investissement, Banque de Nouvelle-Calédonie, Banque nationale de Paris Paribas - Nouvelle-Calédonie, Société générale calédonienne de banque et Caisse d'épargne et de prévoyance de Nouvelle-Calédonie) ;
- 5 sociétés financières (Crédit calédonien et tahitien, Oceor lease Nouméa ex Crédit commercial de Nouméa, Crédit agricole mutuel, Nouméa crédit et GE MONEY) ;

L'offre de prestations de caractère bancaire est complétée par le Centre financier de Nouméa, service de l'Office des postes et télécommunications (OPT) qui propose, outre les comptes-chèques postaux (CCP), des produits d'assurance de la Caisse nationale de prévoyance (CNP) et des produits d'épargne de la Caisse nationale d'épargne (CNE).

Aucune institution financière spécialisée ni banque de réseau mutualiste n'est implantée localement.

Nombre d'établissements de crédit

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
• Etablissements de crédit locaux (1)	10	10	10
– Banques FBF	5	5	5
– Banques mutualistes ou coopératives	–	–	–
– Sociétés financières	5	5	5
– Institutions financières spécialisées	–	–	–
• Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7
– Banques FBF	–	–	–
– Banques mutualistes ou coopératives	1	1	1
– Sociétés financières	1	1	1
– Institutions financières spécialisées	5	5	5
Total EC (1) + (2)	17	17	17

En complément du système bancaire local, 7 établissements de crédit, situés hors zone d'émission, interviennent en Nouvelle-Calédonie. Ces établissements sont : l'Agence française de développement (AFD), la Banque européenne d'investissement (BEI), la CASDEN Banques Populaires (actionnaire de la Société générale calédonienne de banque), Dexia (anciennement CLF - Crédit local de France), Natexis-Banques populaires et la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM). La Caisse des dépôts et consignations (CDC), qui n'est pas un établissement de crédit au sens du Code monétaire et financier mais qui a été intégrée, par convention, dans la catégorie « Institutions financières spécialisées » des établissements de crédit hors zone d'émission, intervient également localement.

2.2 La liste des établissements de crédit

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (en MF CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou Organe central	Nombre de guichets	Effectifs employés temps plein	Total du bilan au 31 décembre 2007 (en MF CFP)
--------------	-------------------------------	--------------	----------------	--	-----------------------	--------------------------------------	--

Les Banques

Banque Calédonienne d'Investissement (BCI)	7 500,0	54, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	50 % Nouvelle-Calédonie, 49,9 % BRED	28 guichets dont 7 périodiques	305	182 258
Société Générale Calédonienne de Banque (SGCB)	1 068,4	44, rue de l'Alma Nouméa	Idem	69,5 % Genefinance, 20,6 % SG et 9,9 % SEGCI	19 guichets permanents	274	129 644
Banque de Nouvelle-Calédonie (BNC)	3 932,4	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	95,9 % Financière-OCEOR	7 guichets permanents	184	130 240
Banque Nationale de Paris Paribas Nouvelle-Calédonie (BNP Paribas)	3 341,3	20, Bd des Italiens 75009 Paris	37, avenue Henri Lafleur Nouméa	100 % filiale de BNP Paribas SA	11 guichets dont 1 périodique	160	79 316
Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Nouvelle-Calédonie (CEPNC)	600,0	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	100 % Financière-OCEOR	6 guichets permanents	93	49 835

Les Sociétés financières

Crédit Calédonien et Tahitien (CREDICAL)	250,0	56, avenue de la Victoire Nouméa	Idem	96,6 % Société Générale Calédonienne de	1 guichet permanent	9	6 566
General Electric Money (GE MONEY)	4 094,6	224, rue J. Iekawé PK6, Centre commercial "La Belle	Idem	100 % Général Electric Capital SAS	1 guichet permanent	22	13 814
Crédit Agricole Mutuel (CAM)	315,9	1, rue de la Somme, Immeuble "Le Jules Ferry" Nouméa	Idem	1 569 sociétaires au 31 décembre 2007	1 guichet permanent	9	5 319
Oceor Lease Nouméa (OLN)	273,0	10, avenue du Maréchal Foch	Idem	38,9 % BNC, 35 % Oceor Lease SAS	1 guichet permanent	16	8 325
Nouméa Crédit (NC)	327,5	218, rue A. Ohlen Portes de Fer Nouméa	Idem	66 % Nouméa Renting et 34 % SGCB	1 guichet permanent	1	2 897

LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION

Dénomination	Siège social
--------------	--------------

Les banques mutualistes et coopératives

CASDEN - Banques populaires	Paris
-----------------------------	-------

Les sociétés financières

Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris
---	-------

Les institutions financières spécialisées

Agence Française de Développement (AFD)	Paris
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	Luxembourg
Caisse des Dépôts et Consignations (CDC)	Paris
Dexia ex Crédit Local de France (CLF)	Paris
Natexis - Banques populaires	Paris

LES BUREAUX DE REPRESENTATION

Dénomination	Siège social	Adresse locale
--------------	--------------	----------------

Australia and New Zealand Banking group limited (ANZ)	Melbourne Australie	9, rue d'Austerlitz Nouméa
---	---------------------	----------------------------

2.3 Les effectifs

Les effectifs du secteur bancaire (hors OPT) progressent de 1,9 %, principalement en raison des sociétés financières. Les cinq banques de la place concentrent 95 % du personnel de la profession bancaire.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
- Banques	1 000	1 010	1 016	0,6%
- Sociétés financières	37	43	57	32,6%
Total	1 037	1 053	1 073	1,9%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein - non compris les services de l'OPT

3. LA DENSITE DU SYSTEME BANCAIRE

3.1 Les guichets et les automates bancaires

A l'instar des évolutions qui s'opèrent dans les différents réseaux bancaires métropolitains, les banques de la place s'orientent vers le libre service bancaire pour les opérations quotidiennes, réservant ainsi un rôle de conseil et d'information aux agents en contact avec la clientèle.

L'utilisation des automates bancaires est plus importante avec un nombre de retrait journalier par unité qui progresse de 8,2 % en 2007. Cette évolution est à mettre en parallèle avec l'élargissement du parc de machines. Le nombre d'automates bancaires progresse en effet de 8 % en 2007 ramenant le nombre d'habitant par unité à 1 624 contre 1 726 habitant par automate en 2006. Le montant total des transactions atteint 49,3 milliards de F CFP et progresse ainsi de 22,2 % en 2007.

Les autotmates bancaires

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007/2006
• Guichets et distributeurs automatiques (GAB, DAB)	109	137	148	8,0%
– Banques FBF	91	117	128	9,4%
– Services financiers de l'OPT	18	20	20	–
• Transactions DAB/GAB				
– Nombre de retraits	3 590 101	4 268 252	4 988 125	16,9%
– Montant (en millions de F CFP)	32 226	40 366	49 343	22,2%
– Moyenne par retrait (F CFP)	8 976	9 457	9 892	4,6%
– Nombre moyen de retraits journalier par DAB/GAB	90	85	92	8,2%
• Nombre d'habitants par automate bancaire	2 131	1 726	1 624	- 5,9%

Le réseau bancaire néo-calédonien se densifie en 2007. Le nombre de guichets permanents progresse de 4,1 % et celui des périodiques de 15 %.

Répartition géographique des guichets bancaires (1)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
• Province Sud	70	74	78	5,4%
dont Nouméa	43	46	50	8,7%
dont guichets périodiques	9	9	11	22,2%
• Province Nord	37	37	37	–
dont guichets périodiques	9	9	9	–
• Province des Iles Loyauté	10	10	11	10,0%
dont guichets périodiques	2	2	3	50,0%
Total	117	121	126	4,1%
dont guichets périodiques	20	20	23	15,0%

(1) FBF + OPT

Le territoire compte un guichet pour 1908 habitants contre 1955 en 2006.

Répartition des guichets (1)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
• Guichets bancaires par réseau	117	121	126	4,1%
– Banques	64	68	71	4,4%
<i>dont guichets périodiques</i>	7	7	8	14,3%
– Services financiers de l'OPT	53	53	55	3,8%
<i>dont guichets périodiques</i>	13	13	15	15,4%
• Nombre d'habitants par guichet bancaire	1 985	1 955	1 908	- 2,4%
– Province Sud	2 359	2 273	2 191	- 3,6%
– Province Nord	1 212	1 234	1 254	1,6%
– Province des Iles loyautés	2 230	2 271	2 098	- 7,6%

(1) chiffres rectifiés en 2005 et 2006

3.2 Les comptes bancaires

Le nombre de comptes bancaires de la clientèle (toutes catégories confondues) a progressé de 3,7 % en 2007 pour s'établir à 391 846 comptes.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007/2006
• Comptes ordinaires créditeurs	147 493	154 133	160 636	4,2%
• Comptes d'épargne à régime spécial	207 185	215 035	222 062	3,3%
<i>Livrets ordinaires</i>	70 564	75 040	79 759	6,3%
<i>Livrets A & Livrets B</i>	124 974	128 480	131 827	2,6%
<i>Comptes d'épargne-logement (CEL)</i>	2 222	2 352	2 332	- 0,9%
<i>Plans d'épargne-logement (PEL)</i>	7 731	7 180	5 986	-16,6%
<i>Autres comptes d'épargne (livrets jeunes,...)</i>	1 694	1 983	2 158	8,8%
• Comptes créditeurs à terme	6 990	8 686	9 148	5,3%
Ensemble des comptes à la clientèle	361 668	377 854	391 846	3,7%

(1) FBF + OPT

Le taux de bancarisation progresse régulièrement depuis plusieurs années. On recense ainsi 0,67 compte à vue par habitant en 2007, soit une amélioration de 2,5 % en un an.

Nombre de comptes bancaires par habitants

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
• Comptes ordinaires créditeurs	0,63	0,65	0,67	2,5%
• Comptes d'épargne à régime spécial	0,89	0,91	0,92	1,6%
<i>dont comptes sur livrets (hors CEL et PEL)</i>	0,85	0,87	0,89	2,3%
• Comptes créditeurs à terme	0,03	0,04	0,04	–
Ensemble des comptes à la clientèle	1,56	1,60	1,63	2,0%

4. LES MOYENS DE PAIEMENTS

4.1 Les cartes bancaires

La carte bancaire poursuit son développement avec une amélioration marquée de son utilisation. Le nombre de cartes bancaires en circulation a en effet augmenté de 11 % en 2007 après + 8,8 % en 2006. En moyenne, neuf titulaires sur dix d'un compte bancaire possèdent une carte bancaire. Dans le détail, on observe notamment un fort développement des cartes privatives (+ 15,5 %). Il convient cependant de noter que la majorité des cartes privatives sont des cartes de retrait exclusivement.

Le parc de terminaux de paiement électroniques se renforce en 2007 (+ 10,3 %) tandis que celui des machines de traitement mécanique se réduit (-3,8 %). Les montants enregistrés par cette dernière catégorie sont généralement élevés et ne concerneraient qu'un nombre restreint de commerçants (agences de voyage, ...).

La monétique : les cartes et les terminaux de paiement

	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006
• Nombre de cartes bancaires en circulation	119 175	129 611	143 834	11,0%
– Cartes internationales	72 394	76 853	82 881	7,8%
– Cartes privatives	46 781	52 758	60 953	15,5%
<i>dont spécifiques (Jade en NC)</i>	24 025	26 208	29 474	12,5%
Nombre de cartes bancaires par compte à vue	0,81	0,84	0,90	6,5%
• Terminaux de paiement électronique	2 364	2 420	2 669	10,3%
– Nombre de transactions	4 871 932	5 428 641	5 967 523	9,9%
– Montant (en millions de F CFP)	43 043	48 004	52 670	9,7%
– Moyenne par transaction (F CFP)	8 835	8 843	8 826	- 0,2%
– Nombre de transactions par TPE	2 061	2 243	2 236	- 0,3%
• Machines de traitement mécanique	241	212	204	- 3,8%
– Nombre de transactions	19 284	17 906	18 196	1,6%
– Montant (en millions de F CFP)	486	492	467	- 5,1%
– Moyenne par transaction (F CFP)	25 202	27 477	25 665	- 6,6%
– Nombre de transactions par machines	80	84	89	6,0%

4.2 Traitement des valeurs en compensation

Les statistiques relatives aux valeurs échangées dans le cadre de la chambre de compensation de la Nouvelle-Calédonie¹ enregistrent en 2007 une forte progression des montants échangés (+ 14 % en moyenne, toutes catégories de valeurs confondues) tandis que le nombre d'opérations affiche pour sa part une évolution plus modérée (+ 3,6 %). Le nombre de chèques représente 65 % de l'activité de la chambre, devant les virements et les autres valeurs.

¹ La chambre de compensation de Nouvelle-Calédonie est gérée par le GIE SIENC (Système Interbancaire d'Echange de Nouvelle-Calédonie) qui regroupe l'Institut d'Emission d'Outre-Mer et les établissements bancaires et assimilés de Nouvelle-Calédonie.

En 2007, un habitant a émis 51 chèques sur l'année, ce nombre étant stable depuis 2005. A titre de comparaison, en Métropole 60 chèques ont été émis en 2006 par habitant.

Traitement des valeurs en compensation

	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007/2006
• Chèques				
– Montant (en millions de F CFP)	620 107	680 415	785 036	15,4%
– Nombre (en milliers)	11 860	12 142	12 306	1,4%
• Virements				
– Montant (en millions de F CFP)	525 125	607 468	692 337	14,0%
– Nombre (en milliers)	3 088	3 327	3 587	7,8%
• Autres valeurs (1)				
– Montant (en millions de F CFP)	88 240	93 311	97 298	4,3%
– Nombre (en milliers)	2 395	2 673	2 907	8,8%
Ensemble des traitements				
– Montant (en millions de F CFP)	1 233 472	1 381 194	1 574 671	14,0%
– Nombre (en milliers)	17 343	18 142	18 800	3,6%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement - chiffres rectifiés en 2005 et 2006

4.3 Les moyens de paiement scripturaux

Le virement demeure le moyen de paiement utilisé pour le paiement des sommes les plus importantes.

Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006
Chèques	52 288	56 039	63 794	13,8%
Virements	170 069	182 566	192 996	5,7%
Cartes bancaires	8 899	8 904	8 877	- 0,3%
Autres valeurs (1)	36 845	34 915	33 473	- 4,1%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement - chiffres rectifiés en 2005 et 2006

Parmi tous les moyens de paiement, le chèque demeure le plus utilisé par les calédoniens. On note cependant, depuis plusieurs années, un recul de son utilisation au profit des autres moyens de paiements notamment la carte bancaire qui se place en deuxième position. En France métropolitaine, (donnée de 2006) la carte bancaire s'impose en tête (37,6 % du montant total des dépenses) devant le chèque (33 %).

Répartition des moyens de paiements scripturaux (en nombre)

	2005	2006	2007
Chèques	53,3%	51,5%	49,6%
Virements	13,9%	14,1%	14,5%
Cartes bancaires	22,0%	23,1%	24,2%
Autres valeurs (1)	10,8%	11,3%	11,7%

(1) Les autres valeurs comprennent les effets, les prélèvements et les titres interbancaires de paiement

§ 2. LA SITUATION AGREGÉE DES BANQUES FBF¹

1. VOLUME GLOBAL D'ACTIVITE

Dans un environnement économique porteur, l'activité consolidée des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie, mesurée par le total du bilan, augmente de 11,7 % et représente 571,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2007.

Bilan agrégé des banques FBF (1)

en millions de F CFP

ACTIF			PASSIF			
31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	
99 406	98 678	111 702	Opérations de trésorerie	128 876	127 667	143 593
343 906	385 569	436 774	Opérations avec la clientèle	282 639	327 526	365 902
8 804	15 721	12 136	Opérations sur titres et diverses	9 239	9 548	9 842
			Capitaux propres	44 851	46 874	51 956
13 489	11 647	10 681	Valeurs immobilisées			
465 605	511 615	571 293	Total	465 605	511 615	571 293

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques et n'inclut pas les provisions sur créances douteuses.

La structure du bilan agrégé des banques FBF de la place repose essentiellement sur les opérations avec la clientèle. Celles-ci représentent 76,5 % de l'actif et 64 % du passif.

Le tableau suivant fait apparaître les soldes caractéristiques du bilan, par type d'opérations, pour les années 2005 à 2007.

¹ La situation agrégée des banques a été établie sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux.

Solde par type d'opérations (1)

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
Solde des opérations avec la clientèle	-61 267	-58 043	-70 872	22,1%
Solde des opérations sur titres et diverses	435	-6 173	-2 294	-62,8%
Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées	31 362	35 227	41 275	17,2%
Capacité de placement (+) / besoin de financement (-)	-29 470	-28 989	-31 891	10,0%
Solde des opérations de trésorerie	29 470	28 989	31 891	10,0%

(1) Ce tableau a été établi après retraitement des postes du bilan des banques.

Au 31 décembre 2007, le solde des opérations avec la clientèle est déficitaire de 70,9 milliards de F CFP reflétant la position extérieure nette débitrice de la place. Il est compensé à hauteur de 41,3 milliards de F CFP par l'excédent des capitaux permanents sur les valeurs immobilisées. Le solde des opérations diverses est, pour sa part, déficitaire de 2,3 milliards de F CFP. Le besoin de refinancement s'établit ainsi à 31,9 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, en hausse de 10 % sur un an.

Dans le détail, et s'agissant des opérations avec la clientèle, les concours de caractère bancaire s'accroissent (+ 13,3 % à 436,8 milliards de F CFP après + 12,1 % à fin décembre 2006) et les ressources clientèle ralentissent légèrement tout en ayant un rythme soutenu (+ 11,7 % à 365,9 milliards de F CFP contre + 15,9 %). Dans ces conditions, le déficit du solde global des opérations avec la clientèle s'alourdit de 22,1 %.

Le solde résultant de la différence entre les capitaux propres et les valeurs immobilisées s'inscrit en amélioration de 17,2 % à 41,3 milliards de F CFP ; les capitaux propres ayant progressé de 10,8 % tandis que les valeurs immobilisées se sont contractées de 8,3 %.

L'ensemble des fonds propres des banques FBF de Nouvelle-Calédonie (38,4 milliards de F CFP) a progressé de 14,8 %. Compte tenu du développement soutenu de l'activité des banques, cette évolution n'améliore que marginalement les ratios de structure du bilan. Ainsi, le rapport fonds propres/total bilan passe de 6,5 % fin décembre 2006 à 6,7 % fin décembre 2007. De même, le rapport fonds propres/opérations de crédit nettes à la clientèle s'établit à 8,8 % au 31 décembre 2006 contre 8,7 % au 31 décembre 2006.

Composition du solde des opérations de trésorerie

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
- avec les EC locaux	-12 229	-8 451	-11 163	32,1%
- avec les EC hors zone	47 138	47 374	57 756	21,9%
- avec l'IEOM	-2 802	-6 965	-10 256	47,3%
• réserves obligatoires & indisponibles	-12 217	-14 286	-19 274	34,9%
• refinancement IEOM	9 415	7 321	9 018	23,2%
- encaisse (billets et monnaies)	-2 637	-2 969	-4 446	49,7%
Solde des opérations de trésorerie (1)	29 470	28 989	31 891	10,0%

(1) Emplois (-), Ressources (+)

L'essentiel des opérations de refinancement des établissements de crédit de la place s'effectue hors zone d'émission (57,8 milliards de F CFP). Le volume de ces dernières progresse fortement entre les deux exercices (+ 21,9 %). Le solde des opérations de trésorerie avec l'IEOM, négatif, s'accroît sensiblement en 2007. En liaison avec l'augmentation des concours et des dépôts, les réserves obligatoires et indisponibles constituées par les établissements auprès de l'IEOM augmentent de 34,9 % et représentent 19,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. Parallèlement, les opérations de refinancement avec l'Institut d'émission s'élèvent à 9 milliards de F CFP et progressent de 23,2 %.

2. LA MAITRISE DES RISQUES

Le risque global des 5 banques FBF de la place diminue. L'encours des créances douteuses brutes enregistre une diminution de 5,1 % après une baisse de 4,8 % au 31 décembre 2006. La proportion des créances douteuses brutes dans l'encours brut des opérations de crédits à la clientèle passe en conséquence de 3,4 % à 2,9 %. Parallèlement, la couverture du risque s'améliore. Ainsi le taux de provisionnement moyen des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie s'établit à 68,4 % au 31 décembre 2007 contre 65,3 % au 31 décembre 2006.

Risques crédits sur la clientèle

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
Créances douteuses brutes	14 130	13 454	12 765	-5,1%
<i>dont créances douteuses nettes</i>	<i>5 086</i>	<i>4 666</i>	<i>4 038</i>	<i>-13,5%</i>
<i>dont provisions</i>	<i>9 044</i>	<i>8 788</i>	<i>8 727</i>	<i>-0,7%</i>
Taux de provisionnement	64,0%	65,3%	68,4%	3,1 pts
Taux de douteux bruts/encours total brut	4,0%	3,4%	2,9%	-0,5 pt

Le ratio de solvabilité¹ atteint en moyenne 9,6 % pour l'ensemble des établissements FBF de la place. Le coefficient global de liquidité² ressort à 153,7 %.

¹ Ce ratio exige que les fonds propres prudentiels représentent au minimum 8 % des risques de crédit pondérés.

² Tout établissement de crédit doit présenter en permanence, un coefficient de liquidité supérieur ou égal à 100 %, celui-ci mesurant, pour le mois à venir, le rapport entre le flux entrant de liquidité et le flux sortant de liquidité.

3. LE BILAN AGREGE DES BANQUES

Le bilan agrégé des banques FBFB

en millions de F CFP

ACTIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
OPERATIONS DE TRESORERIE.....	99 406	98 678	111 702	13,2%
CAISSE, INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	15 354	17 944	24 167	34,7%
ETABLIS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	84 052	80 734	87 535	8,4%
– Comptes ordinaires débiteurs.....	32 543	35 386	32 566	-8,0%
– Prêts et comptes à terme.....	29 662	25 826	26 939	4,3%
– Opérations avec les réseaux et groupes.....	18 398	18 087	26 965	49,1%
– Valeurs reçues en pension.....	–	–	–	n.s.
– Autres opérations.....	3 449	1 435	1 065	-25,8%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	343 906	385 569	436 774	13,3%
CREANCES COMMERCIALES.....	3 953	3 126	3 511	12,3%
CREDITS DE TRESORERIE.....	63 695	70 132	83 055	18,4%
CREDITS A L'EQUIPEMENT.....	70 032	82 858	101 646	22,7%
CREDITS A L'HABITAT.....	164 971	177 658	202 790	14,1%
COMPTES ORDINAIRES DEBITEURS.....	31 536	35 469	30 196	-14,9%
AUTRES CREDITS.....	4 633	11 660	11 538	-1,0%
CREANCES DOUTEUSES NETTES.....	5 086	4 666	4 038	-13,5%
<i>Provisions sur créances douteuses (non incluses).....</i>	<i>9 044</i>	<i>8 788</i>	<i>8 727</i>	<i>-0,7%</i>
OPERATIONS DIVERSES.....	8 804	15 721	12 136	-22,8%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	8 320	15 231	11 358	-25,4%
OPERATIONS SUR TITRES.....	484	490	778	58,8%
VALEURS IMMOBILISEES.....	13 489	11 647	10 681	-8,3%
TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES.....	1 811	1 684	2 252	33,7%
IMMOBILISATIONS.....	7 291	7 327	7 085	-3,3%
LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT.....	3 727	2 609	1 334	-48,9%
LOCATION SIMPLE.....	58	25	8	-68,0%
ACTIONNAIRES ET ASSOCIES.....	–	–	–	n.s.
DIVERS.....	602	2	2	–
TOTAL DE L'ACTIF.....	465 605	511 615	571 293	11,7%

PASSIF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	<i>Variations 2007 / 2006</i>
OPERATIONS DE TRESORERIE.....	128 876	127 667	143 593	12,5%
INSTITUT D'EMISSION, TRESOR PUBLIC, CCP.....	78	175	74	-57,7%
ETABLIS. DE CREDIT, INSTITUTIONS FINANCIERES.....	119 383	120 171	134 501	11,9%
- Comptes ordinaires créditeurs.....	1 461	2 344	3 268	39,4%
- Emprunts et comptes à terme.....	71 859	74 868	77 134	3,0%
- Opérations avec les réseaux et groupes.....	44 175	40 414	51 188	26,7%
- Autres.....	1 888	2 545	2 911	14,4%
VALEURS DONNEES EN PENSION OU VENDUES FERMES....	9 415	7 321	9 018	23,2%
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE.....	282 639	327 526	365 902	11,7%
COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE.....	214 142	256 426	292 912	14,2%
- Sociétés et entrepreneurs individuels.....	112 456	138 714	157 423	13,5%
- Comptes ordinaires.....	77 402	96 936	107 172	10,6%
- Comptes à terme.....	35 054	41 778	50 251	20,3%
- Particuliers.....	63 583	71 193	84 305	18,4%
- Comptes ordinaires.....	44 524	49 994	50 680	1,4%
- Comptes à terme.....	19 059	21 199	33 625	58,6%
- Autres.....	38 103	46 519	51 184	10,0%
- Comptes ordinaires.....	16 517	22 251	20 078	-9,8%
- Comptes à terme.....	21 586	24 268	31 106	28,2%
COMPTES D'EPARGNE A REGIME SPECIAL.....	64 234	66 506	67 659	1,7%
BONS DE CAISSE ET BONS D'EPARGNE.....	826	784	633	-19,3%
CREANCES NEGOCIABLES SUR LES MARCHES.....	-	-	-	n.s.
AUTRES DEPOTS.....	3 437	3 810	4 698	23,3%
OPERATIONS DIVERSES.....	9 239	9 548	9 842	3,1%
COMPTES DE REGULARISATION ET DIVERS.....	9 239	9 548	9 842	3,1%
OPERATIONS SUR TITRES.....	-	-	-	n.s.
CAPITAUX PROPRES.....	44 851	46 874	51 956	10,8%
DETTES SUBORDONNEES, PROVISIONS ET FRBG.....	7 827	8 409	12 562	49,4%
RESERVES.....	13 045	14 404	16 552	14,9%
CAPITAL.....	18 488	17 693	16 441	-7,1%
REPORT A NOUVEAU.....	-289	-152	-5	-96,7%
EXCEDENT (±) & RESULTAT EN INSTANCE D'APPROB.....	5 780	6 520	6 406	-1,7%
TOTAL DU PASSIF.....	465 605	511 615	571 293	11,7%

§ 3. LES RESULTATS DES BANQUES FBF¹

1. LE PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire (PNB) correspond à la marge brute dégagée par les activités bancaires.

En liaison avec la bonne tenue de l'activité économique en 2007, le produit net bancaire des cinq banques FBF de la place augmente de 5,2 % pour s'établir à 23,2 milliards de F CFP.

Décomposition du produit net bancaire

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
Solde des opérations de trésorerie.....	-2 047	-2 036	-2 136	4,9%
Solde des opérations avec la clientèle.....	17 183	18 131	18 938	4,5%
Solde des opérations sur titres.....	62	5	4	-20,0%
Solde des opérations diverses (1).....	5 435	5 908	6 310	6,8%
Dot. nettes aux prov. pour dépréc. des titres de placement...	7	2	38	-
Produit net bancaire.....	20 640	22 010	23 154	5,2%

(1) Produits sur opérations de change, sur instruments à terme, sur prestations financières et produits de hors bilan

Structure du produit net bancaire

en %

Charges				Produits		
31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007		31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007
39,0%	37,9%	36,7%	Opérations de trésorerie	8,0%	8,3%	9,6%
46,1%	50,0%	52,3%	Opérations avec la clientèle	69,7%	70,3%	69,7%
-	-	-	Opérations sur titres	0,2%	-	-
15,0%	12,1%	11,0%	Opérations diverses	22,2%	21,4%	20,6%
-	-	-	Titres de placement	-	-	0,1%

¹ Les résultats des banques FBF ont été établis sur la base des états périodiques au 31 décembre avant arrêté et approbation des comptes annuels par leurs organes sociaux.

Le solde des opérations avec la clientèle s'inscrit en hausse de 4,5 % en 2007. Dans le détail, les produits progressent de 11,1 %, en liaison avec un volume de concours qui progresse de 13,3 %. Cependant, dans un environnement concurrentiel, le rendement moyen des crédits à la clientèle reste stable à 6,46 %. Par ailleurs, les charges augmentent de 29,4 % consécutivement à la hausse des dépôts (+ 11,7 %), notamment des comptes à terme (+ 31,8 %). Le coût des dépôts ressort en hausse de 0,47 point en 2007 à 2,19 % contre 1,72 % lors de l'exercice précédent.

En liaison avec la dégradation de la position nette emprunteuse des banques FBF de la place (+ 10 %), le solde déficitaire des opérations de trésorerie augmente de 4,9 %.

Evolution des coûts et des rendements

en %

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
• Opérations avec la clientèle				
Coût moyen des ressources.....	1,49%	1,72%	2,19%	0,47 pt
Rendement moyen des crédits.....	6,48%	6,40%	6,46%	0,06 pt
Marge sur les opérations avec la clientèle.....	4,52%	4,27%	3,89%	-0,38 pt
• Opérations interbancaires				
Coût moyen des emprunts.....	3,84%	3,89%	4,33%	0,44 pt
Rendement moyen des prêts.....	2,91%	3,13%	3,71%	0,58 pt
Marge globale d'intermédiation.....	3,20%	3,09%	2,88%	-0,21 pt

Globalement, en terme de produits, les intérêts progressent de 3,9 %. Leur part relative diminue toutefois pour représenter 60,8 % du PNB contre 61,5 % lors de l'exercice précédent. Dans le même temps, les commissions augmentent de 5,2 % tandis que l'ensemble des produits divers s'améliore de 17,7 %, grâce notamment aux opérations de change.

Décomposition du produit net bancaire par type de produits

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
Intérêts nets (hors intérêts sur créances douteuses).....	12 941	13 546	14 070	3,9%
Commissions nettes.....	6 094	7 025	7 391	5,2%
Divers net (dont crédit-bail).....	1 117	1 033	1 204	16,6%
Autres divers.....	488	406	489	20,4%
Produit net bancaire.....	20 640	22 010	23 154	5,2%
<i>dont Intérêts nets (hors intérêts sur créances douteuses).....</i>	<i>62,7%</i>	<i>61,5%</i>	<i>60,8%</i>	<i>-0,7pts</i>
<i>dont Commissions nettes.....</i>	<i>29,5%</i>	<i>31,9%</i>	<i>31,9%</i>	<i>-</i>

2. LE RESULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'obtient à partir du PNB en déduisant de celui-ci les charges générales de fonctionnement¹ et le coût du risque. Le résultat d'exploitation représente donc la marge dégagée sur l'ensemble des activités bancaires après prise en compte des frais de structure et de l'effort net de provisionnement (dotations moins reprises) au titre des risques encourus.

Coût unitaire des effectifs (1) / (2)

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
Frais de personnel (1).....	7 577	7 831	8 010	2,3%
Effectifs (2).....	1 000	1 010	1 016	0,6%
Coût unitaire des effectifs (1) / (2)....	7,6	7,8	7,9	1,7%

Les frais de personnel ont augmenté de 2,3 % pour un nombre d'agent qui se stabilise à 1 016 employés². En conséquence, le coût unitaire des effectifs s'alourdit. Plus globalement, les charges générales de fonctionnement progressent plus rapidement en 2007 qu'en 2006, avec respectivement une hausse de + 2,7 % contre + 2,1 %.

Coût du risque

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	-374	-95	91	n.s.
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-408	-208	-138	-33,7%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges...	183	226	-178	n.s.
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	994	468	634	35,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	389	263	242	-8,0%
Coût du risque.....	6	128	167	30,5%

Malgré des reprises sur dotations aux provisions pour risques et charges, le coût du risque s'alourdit en 2007 (167 millions de F CFP) du fait de l'augmentation des pertes sur créances irrécupérables et du provisionnement sur créances douteuses.

L'alourdissement des charges de fonctionnement et la dégradation du coût du risque n'empêchent toutefois pas le résultat d'exploitation de profiter de l'amélioration du PNB (+ 5,2 %). Le résultat d'exploitation augmente ainsi de 8,1 % en 2007.

¹ Les charges générales de fonctionnement comprennent les frais généraux (frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs), les dotations nettes aux amortissements, les dotations nettes aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles, la quote-part des frais de siège social, la quote-part des opérations non bancaires faites en commun desquels on déduit les charges refacturées.

² Selon la notion d'effectifs utilisés en équivalent temps plein.

3. LE RESULTAT NET

La hausse du résultat d'exploitation (+ 8,1 %) est pénalisée par des dotations nettes aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières et par la hausse des impôts sur les bénéfices. Au final, le résultat net des cinq banques FBF de Nouvelle-Calédonie recule de 1,6 % en 2007 à 6,4 milliards de FCFP contre une hausse de 12,6 % lors de l'exercice précédent.

4. RENTABILITÉ ET PRODUCTIVITÉ

Le coefficient brut d'exploitation s'alourdit de 1,2 point, les dépenses d'exploitation ont en effet progressé plus rapidement que les recettes. Toutefois, le coefficient net d'exploitation diminue de 1,3 point par rapport à 2006 ; la hausse des frais de fonctionnement a été moins rapide que celle du produit net bancaire.

Après s'être améliorée en 2006, la rentabilité globale des banques FBF de la place recule avec un coefficient de rendement et un coefficient de rentabilité qui diminuent respectivement de 0,2 point et de 2,6 points.

De même, après s'être développé de 1,8 point sur l'exercice précédent, le taux de marge nette se contracte de 2,1 points à 27,7 %.

Evolution des ratios de rentabilité

en %

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
• Rentabilité d'exploitation				
Coefficient brut d'exploitation (1).....	74,2%	73,8%	75,0%	1,2 pt
Coefficient net d'exploitation (2).....	58,5%	56,0%	54,7%	-1,3 pt
• Rentabilité globale				
Coefficient de rendement (3).....	1,2%	1,3%	1,1%	-0,2 pt
Coefficient de rentabilité (4).....	15,8%	17,6%	15,0%	-2,6 pts
• Taux de marge nette (5).....	28,0%	29,8%	27,7%	-2,1 pts

(1) Dépenses d'exploitation / Recettes d'exploitation

(4) Résultat net / Fonds propres

(2) Frais de fonctionnement / Produit net bancaire

(5) Résultat net / Produit net bancaire

(3) Résultat net / Total de la situation

En terme de productivité, le rapport PNB / effectifs se situe à 22,8 millions de F CFP par employé, soit une amélioration de 4,6 % par rapport à 2006. Cette tendance se retrouve également au niveau du bilan avec un volume de concours octroyé par agent qui s'établit à 429,9 millions de F CFP et une collecte moyenne de dépôts par employé de 360,1 millions de F CFP, soit des hausses respectives de 12,6 % et de 11 %. En revanche, le poids des frais généraux s'alourdit : le ratio frais de fonctionnement par employé s'établit ainsi à 13,1 millions de F CFP en 2007 contre 12,8 millions de F CFP en 2006.

Evolution des ratios de productivité

en millions de F CFP

Banques FBF	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	<i>Variations 2007 / 2006</i>
Produit net bancaire / Effectifs.....	20,6	21,8	22,8	4,6%
Frais généraux (1) / Effectifs.....	12,4	12,8	13,1	2,3%
Concours à la clientèle / Effectifs.....	343,9	381,8	429,9	12,6%
Dépôts à la clientèle / Effectifs.....	282,6	324,3	360,1	11,0%

(1) Frais de personnel, impôts et taxes et services extérieurs

4. LE COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Compte de résultat agrégé des banques FBF

en millions de F CFP

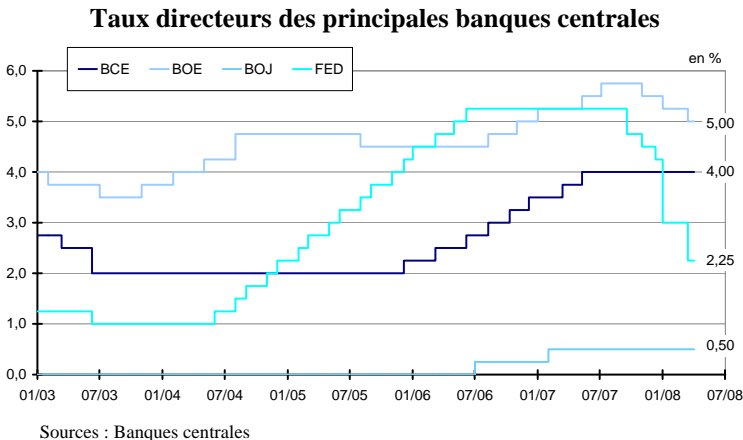
	31/12/2005	31/12/2006	31/12/2007	Variations 2007 / 2006
(+) Produits d'exploitation bancaires.....	32 436	34 898	39 025	11,8%
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	2 590	2 904	3 783	30,3%
- Opérations avec la clientèle.....	21 207	23 205	26 366	13,6%
- Opérations sur titres.....	62	5	4	-20,0%
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	1 848	1 705	1 247	-26,9%
- Divers.....	6 729	7 079	7 625	7,7%
(-) Charges d'exploitation bancaires.....	11 894	13 031	16 117	23,7%
- Opérations de trésorerie et interbancaires.....	4 637	4 940	5 919	19,8%
- Opérations avec la clientèle.....	3 884	5 017	7 316	45,8%
<i>dont sur Dépôts à vue.....</i>	<i>175</i>	<i>218</i>	<i>432</i>	<i>98,2%</i>
<i>dont sur Comptes d'épargne.....</i>	<i>1 220</i>	<i>1 432</i>	<i>1 837</i>	<i>28,3%</i>
<i>dont sur Comptes d'épargne-logement (CEL).....</i>	<i>11</i>	<i>27</i>	<i>13</i>	<i>-51,9%</i>
<i>dont sur Plans d'épargne-logement (PEL).....</i>	<i>154</i>	<i>163</i>	<i>164</i>	<i>0,6%</i>
<i>dont sur Dépôts à terme.....</i>	<i>2 311</i>	<i>3 032</i>	<i>4 674</i>	<i>54,2%</i>
<i>dont sur Bons de caisse.....</i>	<i>16</i>	<i>14</i>	<i>19</i>	<i>35,7%</i>
- Opérations sur titres.....	-	-	-	n.s.
- Opérations de crédit-bail et location simple.....	1 599	1 499	1 117	-25,5%
- Divers.....	1 774	1 575	1 765	12,1%
(+) Produits accessoires.....	485	408	450	10,3%
(-) Charges accessoires.....	5	4	-	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. sur titres de de l'activité de portefeuille...	-	-	-	n.s.
(-) Dot. nettes aux prov. pour dépréc. titres de plac.....	-7	-2	-38	n.s.
(-) Intérêts sur créances douteuses.....	389	263	242	-8,0%
Produit net bancaire.....	20 640	22 010	23 154	5,2%
(-) Frais généraux.....	12 376	12 890	13 275	3,0%
<i>dont Frais de personnel.....</i>	<i>7 577</i>	<i>7 831</i>	<i>8 010</i>	<i>2,3%</i>
<i>dont Impôts et taxes.....</i>	<i>141</i>	<i>181</i>	<i>124</i>	<i>-31,5%</i>
<i>dont Services extérieurs.....</i>	<i>4 658</i>	<i>4 878</i>	<i>5 141</i>	<i>5,4%</i>
(-) Dotations nettes aux amortissements.....	1 153	955	957	0,2%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. corporelles et incorporelles...	4	3	5	66,7%
(-) Quote part des frais de siège social.....	103	125	150	20,0%
(-) Quote part sur op. d'explo. non bancaires faites en commun...	-	-	2	n.s.
(+) Charges refacturées.....	1 558	1 640	1 725	5,2%
Résultat brut d'exploitation.....	8 562	9 677	10 490	8,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur créances douteuses.....	-374	-95	91	-195,8%
(-) Autres dot. nettes aux prov. pour dépréciation.....	-408	-208	-138	-33,7%
(-) Dot. nettes aux provisions pour risques et charges.....	183	226	-178	-178,8%
(-) Pertes sur créances irrécupérables.....	994	468	634	35,5%
(+) Intérêts sur créances douteuses.....	389	263	242	-8,0%
Résultat d'exploitation.....	8 556	9 549	10 323	8,1%
(+) ± values sur cessions d'immo. corp. et incorp.....	47	205	-12	-105,9%
(+) ± values sur cessions d'immo. financières.....	85	-22	-28	27,3%
(-) Dot. nettes aux prov. des immo. financières.....	7	7	314	n.s.
Résultat courant avant impôt.....	8 681	9 725	9 969	2,5%
(+) Produits exceptionnels.....	133	83	102	22,9%
(-) Charges exceptionnelles.....	111	8	14	75,0%
(-) Dotations nettes au FRBG.....	-225	-	-	n.s.
(-) Dot. nettes aux provisions réglementées.....	1	6	-16	n.s.
(-) Impôts sur les bénéfices.....	3 145	3 282	3 667	11,7%
Résultat net.....	5 782	6 512	6 406	-1,6%

§ 4. LES TAUX

1. LES TAUX DIRECTEURS

L'année 2007 s'est caractérisée par une fin d'année marquée par des incertitudes sur les perspectives économiques et financières mondiales, conséquences de la crise des subprimes qui frappe les Etats-Unis depuis la mi 2007. La remontée des taux aux Etats-Unis a conduit à un accroissement des défaillances et des saisies immobilières chez des emprunteurs peu solvables ayant eu accès à des crédits intermédiés à taux variables. Cette situation a entraîné des annonces successives de dépréciations d'actifs et des pertes liées à la crise des subprimes dans les principales banques mondiales.

Face à l'incertitude pesant sur la qualité et la valorisation des actifs de leurs contreparties aux crédits subprimes, le secteur bancaire a dû faire face à une crise de confiance qui s'est manifestée par des tensions sur le marché interbancaire. Les besoins de liquidités ont pu être satisfait par des interventions, souvent concertées, des principales banques centrales qui ont injecté massivement des liquidités sur le marché monétaire.



Pour faire face à cette amplification des tensions sur les marchés financiers et aux craintes de contagions de la crise financière sur la sphère réelle, le Comité monétaire de la réserve fédérale américaine (FED) qui avait maintenu son principal taux directeur à 5,25 % jusqu'en septembre 2007, a procédé à des baisses régulières jusqu'à atteindre 2,25 % en mars 2008. Dans une moindre mesure, la Bank of England (BOE), a également abaissé son "bank rate", celui-ci perdant 0,75 point en trois baisses successives pour s'établir à 5 %.

A l'opposé, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne a maintenu le taux de soumission minimal à un niveau inchangé, soit 4 % depuis mai 2007. De même, la Banque centrale du Japon (BOJ) maintient depuis février 2007 son taux directeur inchangé à 0,5 %.

2. LES CONDITIONS BANCAIRES EN NOUVELLE-CALÉDONIE

2.1 Les taux créditeurs

Depuis le 1^{er} août 2004, les taux d'intérêt de l'épargne réglementée étaient fixés selon un dispositif d'indexation automatique, conformément à l'application du règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 du 24 juillet 2003¹.

A compter du 1er février 2008, l'arrêté du 29 janvier 2008 modifiant le règlement n° 86-13 du 14 mai 1986 a redéfini la règle de calcul² pour tenir compte de la hausse de l'inflation et de l'augmentation des taux à court terme par rapport aux taux à plus long terme.

Produits d'épargne réglementée disponibles en Nouvelle-Calédonie

	Taux applicables à partir de					
	août 2004	août 2005	février 2006	août 2006	août 2007	février 2008
Livrets A.....	2,25%	2,00%	2,25%	2,75%	3,00%	3,50%
Compte Epargne-Logement (CEL)*.....	1,50%	1,25%	1,50%	1,75%	2,00%	2,25%
Plan Epargne-Logement (PEL)*.....	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%

Source : JONC * hors prime

2.2 Les taux débiteurs

Les conditions de crédit en Nouvelle-Calédonie sont corrélées à celles de la Métropole où les établissements calédoniens placent leurs excédents ou se refinancent. La totale liberté des transferts avec la Métropole contribue à cette homogénéisation. Les prêts octroyés par les établissements de crédit sont consentis à des taux soit fixes, soit variables.

Il convient de noter que depuis 1973 une délibération de l'Assemblée territoriale de Nouvelle-Calédonie a institué une taxe sur les opérations financières (TOF) qui s'applique aux intérêts, arrérages et autres produits perçus par les banques et établissements financiers exerçant une activité en Nouvelle-Calédonie en matière de créances hypothécaires, privilégiées et chirographaires, de cautionnement en numéraire et de comptes courants consécutifs à des ouvertures de crédit par les banques et les établissements financiers. Depuis 1990, le taux de cette taxe s'élève à 6 % du montant brut des intérêts, arrérages ou autres produits.

¹ Deux fois l'an (les 15 janvier et 15 juillet), la Banque de France communique au Directeur du Trésor, le résultat de la formule retenue pour l'actualisation de chacun de ces taux. Les taux des produits d'épargne réglementée (LDD -anciennement CODEVI, LEP, CEL) à l'exception de celui des PEL, obéissent à une formule indexée sur le taux du livret A.

² Le taux d'intérêt du Livret A est un chiffre, arrondi au quart de point le plus proche, le plus élevé, entre :

- l'inflation des douze derniers mois, augmenté d'un quart de point,
- la moyenne arithmétique entre, d'une part, l'inflation des douze derniers mois et, d'autre part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois + la moyenne mensuelle de l'EONIA (pour le dernier mois connu).

2.3 Les taux de l'usure

Suite à la publication de l'ordonnance n°2006-60 du 19 janvier 2006, les dispositions de l'article 32 de la Loi sur l'initiative économique (LIE) n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 qui stipulent que les taux d'usure ne s'appliquent plus aux personnes morales se livrant à une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale, à l'exception des découverts en compte sont désormais applicables en Nouvelle-Calédonie.

Prêts aux particuliers

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2007	2 ^{ème} Trim. 2007	3 ^{ème} Trim. 2007	4 ^{ème} Trim. 2007	1 ^{er} Trim. 2008
Prêts immobiliers					
- Prêts à taux fixe	6,39 %	6,27 %	6,41 %	6,63 %	7,12 %
- Prêts à taux variable	6,12 %	6,24 %	6,53 %	6,72 %	7,05 %
- Prêts à taux relais	6,21 %	6,35 %	6,48 %	6,53 %	7,00 %
Autres prêts					
- Prêts d'un montant < ou = à 181.920 F CFP (1)	20,76 %	20,33 %	20,39 %	20,49 %	20,88 %
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 181.920 F CFP (1)	19,07 %	19,25 %	19,85 %	19,80 %	20,16 %
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 181.920 F CFP	8,44 %	8,72 %	8,93 %	9,04 %	9,38 %

(1) Pour apprécier le caractère usuraire du taux effectif global d'un découvert en compte ou d'un prêt permanent, le montant à prendre en considération est celui du crédit effectivement utilisé.

Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2007	2 ^{ème} Trim. 2007	3 ^{ème} Trim. 2007	4 ^{ème} Trim. 2007	1 ^{er} Trim. 2008
- Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	10,48 %	10,76 %	10,92 %	11,49 %	11,53 %
- Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	6,51 %	6,73 %	6,95 %	7,51 %	7,64 %
- Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	6,76 %	6,84 %	7,09 %	7,33 %	7,64 %
- Découverts en compte (2)	14,19 %	14,44 %	14,48 %	14,61 %	14,71 %
- Autres prêts d'une durée initiale < ou = à 2 ans	8,83 %	9,12 %	9,49 %	9,72 %	9,67 %

(2) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale

Seuils de l'usure	1 ^{er} Trim. 2007	2 ^{ème} Trim. 2007	3 ^{ème} Trim. 2007	4 ^{ème} Trim. 2007	1 ^{er} Trim. 2008
- Découverts en compte (3)	14,19 %	14,44 %	14,48 %	14,61 %	14,71 %

(3) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois.

2.4 Le coût du crédit aux particuliers

La dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux particuliers de l'Institut d'Emission d'Outre-Mer a été réalisée aux mois de janvier et février 2008. Le taux moyen pondéré global des crédits aux particuliers ressort à 6,36 % sur cette dernière enquête contre 6,23 % sur l'enquête de janvier/février 2007, soit une hausse de 0,13 point. Le taux moyen des prêts immobiliers observé sur la place progresse de 0,25 point sur un an à 5,11 %. Les prêts immobiliers sont quasi-exclusivement accordés à taux fixes. Le taux moyen des découverts augmente de 0,27 point sur un an.

Evolution du coût du crédit net aux particuliers

en %

	janv. / févr. 2006	juil. / août. 2006	janv. / févr. 2007	juil. / août. 2007	janv. / févr. 2008	Variations annuelles
Prêts immobiliers.....	4,83	4,80	4,86	5,04	5,11	0,25 pt
Prêts immobiliers relais.....	4,51	4,60	5,41	5,32	5,40	-0,01 pt
Prêts personnels < 181 920 F CFP.....	10,42	10,15	11,65	11,86	10,51	-1,14 pt
Découverts.....	9,98	10,05	10,33	9,49	10,60	0,27 pt
Prêts personnels > 181 920 F CFP.....	6,16	6,37	6,55	6,81	7,09	0,54 pt
TMPG.....	5,97	5,98	6,23	6,27	6,36	0,13 pt

2.5 Le coût du crédit aux entreprises

Lors de la dernière enquête semestrielle sur le coût du crédit aux entreprises réalisée aux mois de janvier et février 2008 par l'Institut d'Emission d'Outre-Mer, le taux moyen pondéré global des crédits aux entreprises s'affiche à 6,57 % contre 5,97 % lors de l'enquête menée à la même époque en 2006, soit une progression de 0,60 point. Dans le détail, cette orientation à la hausse concerne principalement les découverts dont le taux moyen pondéré augmente de 1,18 point. Les crédits à moyen et long terme affichent pour leur part un taux moyen pondéré en hausse de 0,48 point à 5,83 %.

Evolution du coût du crédit aux entreprises

en %

	janv. / févr. 2006	juil. / août. 2006	janv. / févr. 2007	juil. / août. 2007	janv. / févr. 2008	Variations annuelles
Escompte.....	6,28	6,51	6,73	7,10	6,84	0,11 pt
Découverts.....	4,86	6,48	6,02	6,49	7,20	1,18 pt
Autres crédits à court terme.....	5,73	5,76	6,31	6,95	6,06	-0,25 pt
Total court terme.....	5,58	6,45	6,30	6,70	7,05	0,75 pt
Moyen et long terme.....	4,79	5,24	5,35	5,52	5,83	0,48 pt
TMPG.....	5,30	6,00	5,97	6,27	6,57	0,60 pt

§ 5. L'ACTIVITE DES FONDS DE GARANTIE

1. LA SOCIETE DE GESTION DES FONDS DE GARANTIE D'OUTRE-MER "SOGEFOM" EN NOUVELLE-CALEDONIE (ex. SOFOTOM¹)

La SOGEFOM est une société financière destinée à faciliter l'octroi de concours par les établissements de crédit qui sont actionnaires² en faveur d'emprunteurs ne disposant pas de garanties suffisantes. Suite au rachat de la totalité des actions détenues par l'IEOM, l'AFD (Agence Française de Développement) assure, depuis le mois d'août 2003, la gestion du fonds de garantie.

Les engagements de la SOGEFOM se répartissent en trois sections : Haut de Bilan, Economie Générale et Zones de Développement Prioritaire. Ses garanties peuvent couvrir jusqu'à 80 % du montant des crédits concernés (dans le cas de création d'une TPE) et leur durée peut atteindre seize ans. En contrepartie, la SOGEFOM applique une commission de 0,25 % par semestre sur l'encours des garanties données. La SOGEFOM étend son champ d'intervention à tous les secteurs d'activité dans la mesure où l'intérêt économique du projet présenté est démontré.

La SOGEFOM gère également deux fonds de garantie : le Fonds de Garantie de la Province Sud et le Fonds de Garantie Coremines.

1.1 Les nouveaux engagements

en milliers de F CFP

Nouveaux engagements	2005		2006		2007		Variations 2007/2006	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie générale ».....	81	724 671	82	873 954	104	832 705	26,8%	-4,7%
Section "Zones de Développement Prioritaire"	73	689 581	60	406 046	71	729 341	18,3%	79,6%
Section « Haut de bilan ».....	3	13 505	-	-	1	2 100	-	-
Total.....	157	1 427 757	142	1 280 000	176	1 564 146	23,9%	22,2%

Source : SOGEFOM

Après un repli en 2006, l'activité se redresse en 2007 avec 176 nouveaux avals contre 142 l'année précédente. Le montant moyen d'octroi par dossier diminue légèrement pour s'établir à 8,9 millions de F CFP contre 9,0 millions de F CFP en 2006.

¹ La SOFOTOM (Société de gestion des fonds de garanties des territoires d'outre-mer) a changé de dénomination en janvier 2004 pour devenir la SOGEFOM (Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer).

² Les établissements de crédits actionnaires dans la SOGEFOM sont la BCI, la BNC, la BNP, la SGCB, le CAM et la CENC.

En 2007, les interventions de la SOGEFOM en dehors du Grand Nouméa (section « zone de développement prioritaire » - ZDP) sont en forte progression (+ 79,6 % par rapport à 2006) pour représenter 47 % de l'activité du Fonds. La section « Economie Générale » demeure la plus sollicitée (53 % du montant des garanties octroyées) mais recule de 4,7 % par rapport à 2006. Une seule garantie a été accordée en section « Haut de Bilan ».

L'analyse des octrois 2007 au sein des différentes catégories économiques fait apparaître les évolutions suivantes :

- le secteur des « Services » confirme sa prédominance avec 357 millions de F CFP (contre 248 millions de F CFP l'année précédente). Il bénéficie de 23 % des octrois sur la période ;
- le secteur du « BTP » enregistre 230 millions de F CFP de nouveaux avals, soit 19 millions de F CFP de plus qu'en 2006 ;
- le secteur de « l'hôtellerie » représente 14 % des octrois nouveaux ;

1.2 Les engagements valides au 31 décembre 2007

Engagements valides	2005		2006		2007		Variations 2007/2006	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Section « Economie générale ».....	240	1 447 738	269	1 955 508	341	2 370 930	26,8%	21,2%
Section « Zones de Développement Prioritaire »	278	1 573 047	271	1 506 659	297	1 888 777	9,6%	25,4%
Section « Haut de bilan ».....	15	65 282	12	49 704	11	40 162	-8,3%	-19,2%
Total.....	533	3 086 067	552	3 511 871	649	4 299 869	17,6%	22,4%

en milliers de F CFP

Source : SOGEFOM

L'encours des engagements valides continue à s'accroître (+ 22,4 %). Le potentiel global d'engagement disponible net représente 4,3 milliards de F CFP au 31 décembre 2007, ce qui correspond à une marge d'intervention de 2,6 fois l'activité de l'exercice écoulé.

Le Fonds est principalement exposé dans le secteur « Services » avec 749 millions de F CFP (soit 17 % des engagements valides), suivi des secteurs du « BTP », du « Commerce » et de « l'Artisanat/PMI » avec respectivement 627 millions de F CFP (15%), 600 millions de F CFP (14%) et 550 millions de F CFP (13%) d'engagements valides à fin 2007. La plus forte progression concerne le secteur « Services » (+ 46,8 %). L'encours de deux secteurs est en recul, il s'agit des « Transports » (- 16 millions de F CFP) et de « l'Agriculture » (- 8 millions de F CFP).

1.3 Les garanties compromises et les garanties réglées

Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées soit à la suite d'incidents de remboursement chez les établissements de crédit, soit à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée¹.

¹ Cette possibilité de déclassement à l'initiative de la SOGEFOM lui permet de mener une politique prudentielle de gestion des garanties fondée sur les informations en sa possession (cotation, impayés, annonces légales...).

en milliers de F CFP

Garanties compromises	2005		2006		2007	
	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)	Montant	Taux (1)
Sections « Economie générale » & "ZDP".....	342 858	11,3%	310 866	9,0%	215 056	5,0%
Section « Haut de bilan ».....	2 210	3,4%	2 210	4,4%	5 766	14,4%
Total.....	345 068	11,2%	313 076	8,9%	220 822	5,1%

Source : SOGEFOM

(1) Pourcentage d'engagements compromis par rapport aux engagements valides de la section

Entre 2006 et 2007, le taux de risque (créances compromises brutes / engagements valides bruts) recule de 3,8 points pour s'établir à 5,1 %, la progression des engagements valides bruts étant accompagnée par un volume des créances compromises brutes en diminution de 29,5 %.

2. LE FONDS DE GARANTIE DU COMITE DE RESTRUCTURATION DE L'INDUSTRIE MINIERE "FG-COREMINES"

Ce Fonds est destiné à garantir partiellement les prêts de restructuration à moyen terme accordés par les établissements de crédit aux entreprises appartenant à la filière «nickel» dans le cadre du dispositif d'intervention de l'Etat « COREMINES ». Ses ressources proviennent de dotations d'origine publique. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

Dans le contexte actuel très favorable pour le secteur minier, et à l'instar de 2005 et 2006, aucun dossier n'a été présenté au Fonds au cours de l'année 2007. Au 31 décembre 2007, l'encours du FG-COREMINES représente 38,8 millions de F CFP (59 millions de F CFP fin 2006) et est intégralement classé en engagement sain. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 484,7 millions de F CFP à fin 2007 en augmentation de 10,4 % par rapport au 31 décembre 2006.

3. LE FONDS DE GARANTIE BANCAIRE POUR LES MICRO-PROJETS ECONOMIQUES "FGMPE"

Créé en avril 1989, sous l'appellation initiale de Fonds de Garantie des Petits Projets Productifs (FGPPP), ce fonds a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets productifs. Renommé par la suite FGMPE (Fonds de Garantie bancaire pour les Micro-Projets Economiques), il est géré par la Banque Calédonienne d'Investissement.

Alimenté au départ par une dotation publique de 50 millions de F CFP, il peut être abondé par de nouvelles dotations de la Nouvelle-Calédonie, de l'Etat ou des Provinces. En 2001, la Province Sud a d'ailleurs adopté une délibération actant sa décision de participer au FGMPE. La Province Nord qui a apporté sa participation au fonds, notamment en 2002 par le biais d'une dotation, dispose désormais d'un fonds de garantie qui lui est propre et dont le champ d'intervention permet, notamment, l'octroi de garantie aux petits projets.

Au 31 décembre 2007, le total des engagements accordés par le FGMPE ressort en diminution de 6,5 %. Les avals des crédits déclassés en douteux ou en contentieux atteignent 27,8 % du montant total des garanties contre 25,3 % l'exercice précédent. Les avals sur dossiers en cours de finalisation (prêts qui ont été garantis mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'un déblocage) représentent 4 % de l'activité du Fonds en 2007 contre 8 % en 2006.

	2005	2006	2007	Variations 2007 / 2006
Engagements valides.....	139,7	146,8	140,3	- 4,5%
Engagements douteux et contentieux.....	54,1	55,7	57,2	2,7%
Engagements avalisés et non débloqués.....	30,7	17,5	8,3	-52,4%
Total des engagements (1).....	224,5	220,0	205,8	- 6,5%
Encours total des prêts garantis (2).....	254,4	249,2	233,3	- 6,4%
Part couverte par le FGMPE (1) / (2).....	88,2%	88,3%	88,2%	

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

4. LE FONDS DE GARANTIE DE LA PROVINCE SUD "FGPS"

L'objet de ce Fonds est d'apporter une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur d'entreprises réalisant des investissements en Province Sud relevant du secteur « productif » (tel que défini par le Code des Investissements de la Province Sud). La dotation initiale de 40 millions de F CFP octroyée par la Province Sud a été complétée en 2002 par une dotation supplémentaire de 20 millions de F CFP. La SOGEFOM en assure la gestion depuis sa création en 1999.

Aucun nouveau dossier n'a été avalisé en 2007. L'encours global des engagements s'élève à 16,5 millions de F CFP pour 2 dossiers (32 millions de F CFP en 2006 pour 2 dossiers). L'intégralité de l'encours est classée « sain » en 2007. Le potentiel d'engagement disponible s'élève à 247,3 millions de F CFP au 31 décembre 2007, en augmentation de 10,4 % par rapport au 31 décembre 2006.

5. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD "FGN"

Créé fin novembre 2003, le FGN (Fonds de Garantie pour le développement de la Province Nord) a débuté son activité en 2004. Ce fonds apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de petits et moyens projets économiques réalisés dans la zone géographique de la Province Nord, notamment sur les terres coutumières.

Le FGN peut être alimenté par des dotations du budget général de la Province Nord et par des contributions, aides et subventions de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources. Il bénéficie d'une dotation initiale de 75 millions de F CFP versée par la Province Nord, qui a été complétée par une dotation supplémentaire de 50 millions de F CFP en octobre 2007.

La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement). Le secrétariat permanent est rattaché à l'ICAP (Institut Calédonien de Participation) qui assure l'instruction et le suivi des dossiers. L'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) peut présenter, elle-même, au comité de gestion les demandes de garantie portant sur les crédits qu'elle consent. Pour les demandes portant sur des investissements réalisés sur des terres coutumières, l'ICAP et l'ADIE doivent s'assurer de la clarification des droits fonciers des promoteurs.

Au 31 décembre 2007, 362 dossiers ont été avertisés, garantissant un encours total des prêts de 287 millions de F CFP. Le montant total des prêts débloqués s'est élevé à 241 millions de F CFP. L'ADIE et les établissements de crédit se partagent à parts égales l'activité du fonds. Par ailleurs, 200 dossiers ont été soldés au 31 décembre 2007.

6. LE FONDS DE GARANTIE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE DES ILES LOYAUTÉ "FGIL"

Créé fin décembre 2004, le FGIL (Fonds de Garantie pour le développement de la Province des Îles Loyauté) apporte une garantie complémentaire aux concours bancaires en faveur de toute personne physique ou morale qui est porteur d'un projet de développement économique dans la limite géographique de la Province des Iles Loyauté. L'activité du fonds a démarré en 2006.

Il bénéficie d'une dotation initiale de 50 millions de F CFP et peut être alimenté par des dotations de la Province des Iles Loyauté ou par les contributions, aides et subventions, dons et legs de toute personne physique ou morale et de tout organisme ou établissement public ou privé, ainsi que par toutes ressources exceptionnelles. Son potentiel d'engagement est fixé à trois fois le montant total de ses ressources.

La gestion du fonds de garantie est confiée par convention à la BCI (Banque Calédonienne d'Investissement) selon les mêmes modalités que pour le FGN.

Au 31 décembre 2007, 221 dossiers (tous présentés par l'ADIE) ont été avertisés, garantissant un encours total de 116 millions de F CFP. Le montant des fonds débloqués s'élève à 101 millions de F CFP. Cinq dossiers ont été soldés au cours de l'exercice. L'ADIE concentre 97 % de l'activité du Fonds.

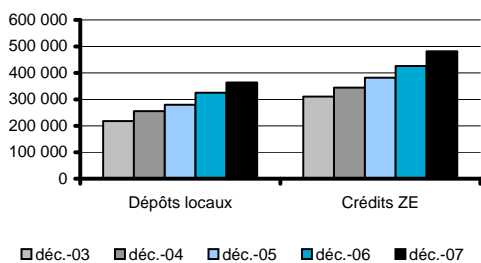
Section 2

L'évolution de la situation monétaire en 2007

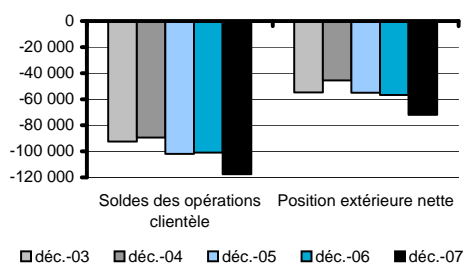
SYNTHÈSE

Les concours à l'économie se sont accélérés en 2007 (+ 12,9 % après + 10,7 %) avec en parallèle une diminution du risque. L'encours représente 593 milliards de FCFP dont 112 milliards sont octroyés directement par des établissements situés hors de la zone d'émission. Les crédits pour le financement de l'immobilier (+ 16 % après + 9,7 % en 2006) et les crédits à l'investissement (+ 16 % après + 11,3 % en 2006) sont à l'origine de la dynamique observée en 2007.

Evolution des opérations avec la clientèle des EC locaux
(en millions d eF CFP)



Evolution du soldes des opérations avec la clientèle des EC locaux et de la position extérieure nette
(en millions d eF CFP)



La progression de l'ensemble des actifs des agents économique (481 milliards de F CFP) a légèrement ralenti (+ 11,9 % après + 15,2 % en 2006) mais demeure à un niveau élevé. Cette situation s'explique par un ralentissement des dépôts à vue (+ 5,9 % après + 21,7 % en 2006) avec en parallèle une accélération des autres actifs (+ 16,1 % après + 11 % en 2006). Ces derniers ont été tirés à la hausse par le dynamisme des dépôts à terme (+ 31,8 % après + 15,3 % en 2006).

Les opérations avec la clientèle sont déficitaires dans la zone d'émission. Au 31 décembre 2007, la position extérieure nette a connu une nouvelle dégradation de son solde en glissement annuel qui passe de - 56,7 milliards de F CFP à - 71,9 milliards. En un an, les engagements hors zone d'émission des établissements de crédit locaux ont progressé (+ 15,4 %) plus rapidement que leurs avoirs hors zone (+ 6 %).

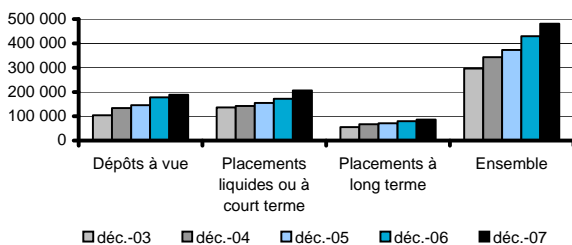
§ 1. LES ACTIFS FINANCIERS DE LA CLIENTELE

1. ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

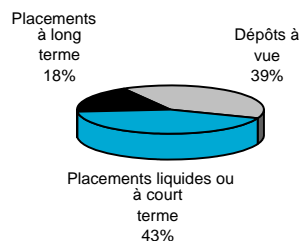
Après une progression de 15,2 % en 2006, l'ensemble des actifs financiers affiche un ralentissement mais demeure à un niveau élevé à + 11,9 % pour atteindre 481 milliards de F CFP à fin 2007.

Dans le détail, les placements liquides ou à court terme connaissent un essor sensible avec un rythme de collecte qui double pour atteindre 20,1 %, principalement sous l'impulsion des dépôts à terme (+ 31,8 % après + 15,3 % l'année précédente). La croissance des placements à long terme est moins élevée en 2007 (+ 7,7 %) qu'en 2006 (+ 11,8 %) ; les contrats d'assurance-vie demeurant dynamiques avec un encours qui progresse de 12,9 % (+ 13,6 % en 2006) tandis que les OPCVM non monétaires voient leur encours se contracter de 22,2 %.

Evolution des actifs par nature
(en millions d eF CFP)

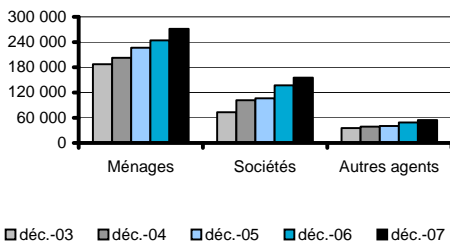


Répartition des actifs par nature
au 31/12/2007

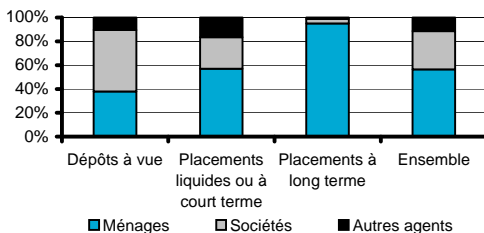


Par agent économique, la croissance des actifs financiers de la clientèle s'explique d'abord par l'augmentation des disponibilités des ménages (+ 11,1 % sur un an) qui demeurent les principaux détenteurs d'actifs des établissements de crédit (56,3 % des actifs). Viennent ensuite les avoirs des sociétés, en hausse de 13,4 % sur la période et les actifs des autres agents économiques qui progressent de 11,7 %.

Evolution des actifs par agent économique
(en millions d eF CFP)



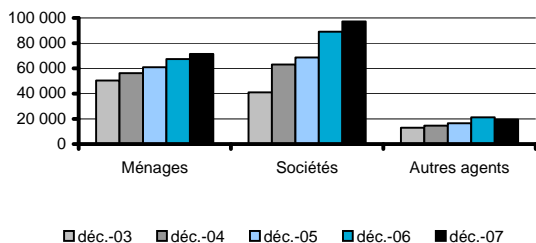
Répartition des actifs par agent économique
au 31/12/2007



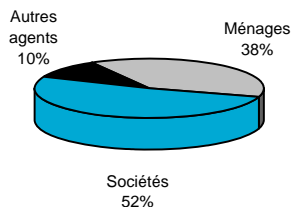
2. LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2007, le total des dépôts à vue représente 188,2 milliards de F CFP, en hausse de 5,9 % en glissement annuel (+ 21,9 % un an auparavant). Les dépôts à vue des sociétés non financières et des ménages progressent respectivement de 9,1 % et 6 %. Les dépôts à vue des autres agents ont quant à eux diminué de 8,1 %.

Evolution des dépôts à vue par agent économique
(en millions d eF CFP)



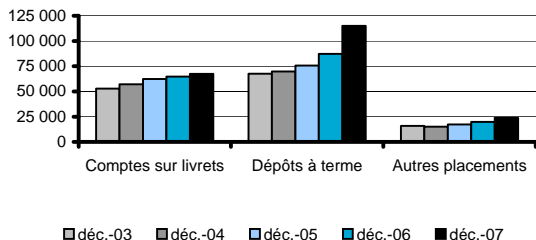
Répartition des dépôts à vue par agent économique au 31/12/2007



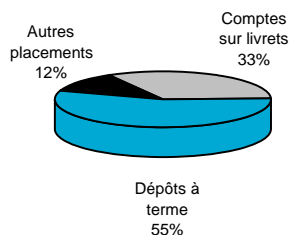
3. LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides et à court terme voient leur rythme de croissance doubler en 2007 : + 20,1 % contre + 10,5 % en 2006.

Evolution des placements liquides ou à court terme par nature
(en millions d eF CFP)



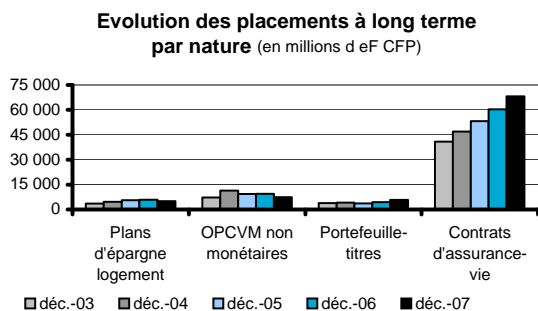
Répartition des placements liquides ou à CT par nature au 31/12/2007



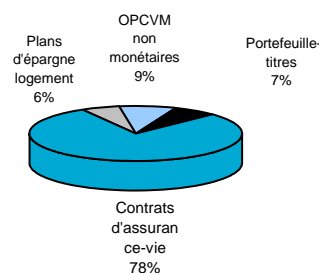
Cette évolution tient principalement à l'augmentation des comptes à terme lesquels progressent de 31,8 % après 15,3 % l'année précédente. Leur attrait concerne l'ensemble des agents économiques : + 58,6 % pour les ménages, + 18,4 % pour les sociétés et + 28,6 % pour les autres agents.

4. L'ÉPARGNE A LONG TERME¹

L'épargne à long terme (86,5 milliards de F CFP) progresse de 7,7 % en 2007 contre 11,8 % un an auparavant. Elle est constituée en grande partie de contrats d'assurance-vie (78 %). A l'exception des plans d'épargne logement, les différents produits d'épargne à long terme sont gérés à l'extérieur du territoire, les établissements locaux servant d'intermédiaires.



Répartition des placements à long terme par nature au 31/12/2007



Par agent économique, les évolutions sont disparates. Avec un attrait marqué en 2007 envers les placements en actions, les sociétés voient leurs placements à long terme augmenter de 41,8 %, leur portefeuille demeurant toutefois concentrés sur les OPCVM non monétaires. Les placements à long terme des ménages progressent de 6,6 % entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007. Dans le détail, l'attrait des ménages pour les contrats d'assurance-vie (82,9 % de leurs placements à long terme) reste marqué même s'il ralentit quelque peu en 2007 (+ 12,9 % contre + 13,6 % en 2006).

¹ Les encours d'assurance-vie collectés par les sociétés d'assurance qui ne sont pas filiales des établissements de crédit de la place ne font pas l'objet de déclarations auprès de l'IEOM. De ce fait, l'encours présenté ci-dessous n'est pas exhaustif.

5. TABLEAU DE DONNEES

Actifs par agent						Structure	Variations
	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-07	2007 / 2006
Sociétés	73 286	101 533	106 275	136 863	155 149		
Dépôts à vue	41 004	63 014	68 591	89 121	97 209	62,7%	9,1%
Placements liquides ou à court terme	31 246	32 999	36 096	45 387	54 601	35,2%	20,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	313	640	761	275	259	0,5%	-5,8%
Placements indexés sur les taux du marché	30 933	32 359	35 335	45 112	54 342	99,5%	20,5%
<i>dont comptes à terme</i>	27 792	30 219	33 801	40 449	47 909		88,2%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	3 141	2 140	1 534	4 663	6 433		11,8%
Placements à long terme	1 036	5 520	1 588	2 355	3 339	2,2%	41,8%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	1 004	5 466	1 409	2 343	2 060		61,7%
Ménages	187 450	202 746	226 527	244 226	271 321		56,4%
Dépôts à vue	50 368	56 280	60 923	67 370	71 436	26,3%	6,0%
Placements liquides ou à court terme	82 466	84 792	95 421	99 734	117 662	43,4%	18,0%
Comptes d'épargne à régime spécial	51 040	55 311	59 894	62 556	64 704	55,0%	3,4%
<i>Livrets ordinaires</i>	39 377	43 119	47 237	49 155	50 645		78,3%
<i>Livrets A et bleus</i>	11 118	11 331	11 701	12 318	13 047		20,2%
<i>Livrets jeunes</i>	0	146	188	253	265		0,4%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	546	715	768	830	747		1,2%
Placements indexés sur les taux du marché	31 426	29 481	35 527	37 178	52 958	45,0%	42,4%
<i>dont comptes à terme</i>	19 426	18 006	20 713	23 006	36 489		68,9%
<i>dont bons de caisse</i>	1 006	870	826	784	633		1,2%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	10 994	10 605	13 989	13 389	15 836		29,9%
Placements à long terme	54 616	61 674	70 183	77 122	82 223	30,3%	6,6%
Plans d'épargne logement	3 483	4 568	5 602	5 892	5 018	6,1%	-14,8%
Autres comptes d'épargne	32	35	37	40	49	0,1%	22,5%
Portefeuille-titres	3 829	4 171	3 560	4 482	4 575	5,6%	2,1%
OPCVM non monétaires	6 294	5 904	7 803	6 317	4 408	5,4%	-30,2%
Contrats d'assurance-vie	40 978	46 996	53 181	60 391	68 173	82,9%	12,9%
Autres agents	35 706	38 902	40 510	48 857	54 550		11,3%
Dépôts à vue	13 044	14 613	16 512	21 271	19 540	35,8%	-8,1%
Placements liquides ou à court terme	22 642	24 279	23 924	26 710	34 052	62,4%	27,5%
Comptes d'épargne à régime spécial	2 328	2 184	2 680	2 895	3 445	10,1%	19,0%
Placements indexés sur les taux du marché	20 314	22 095	21 244	23 815	30 607	89,9%	28,5%
<i>dont comptes à terme</i>	20 294	21 682	21 183	23 792	30 585		99,9%
Placements à long terme	20	10	74	876	958	1,8%	9,4%
TOTAL	296 442	343 181	373 312	429 946	481 020		100,0%
Dépôts à vue	104 416	133 907	146 026	177 762	188 185	39,1%	5,9%
Placements liquides ou à court terme	136 354	142 070	155 441	171 831	206 315	42,9%	20,1%
Comptes d'épargne à régime spécial	53 681	58 135	63 335	65 726	68 408	33,2%	4,1%
Placements indexés sur les taux du marché	82 673	83 935	92 106	106 105	137 907	66,8%	30,0%
Placements à long terme	55 672	67 204	71 845	80 353	86 520	18,0%	7,7%

§ 2. LES CONCOURS A LA CLIENTELE NON FINANCIERE

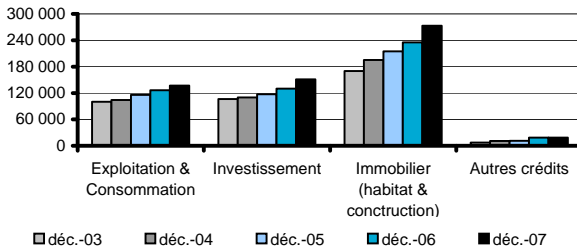
1. ENSEMBLE DES CONCOURS

1.1. Vue d'ensemble

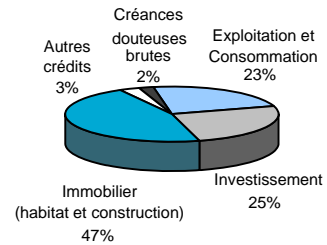
En 2007, l'octroi de prêts à la clientèle résidente s'est accéléré avec un total des concours octroyés qui a progressé de 12,9 % après une hausse de 10,7 % à fin 2006. Celui-ci s'établit ainsi à 593,6 milliards de F CFP au 31 décembre 2007.

Favorisé par un marché immobilier en expansion, le financement de l'immobilier (habitat pour les ménages et construction pour les entreprises) constitue depuis plusieurs années le principal axe de développement du portefeuille des établissements de crédits. L'encours des crédits pour le financement de l'immobilier progresse de 12 % par an en moyenne sur les cinq dernières années contre 8,2 % pour l'ensemble des autres catégories de crédit.

Evolution des concours sains par nature
(en millions d eF CFP)



Répartition des concours bruts par nature au 31/12/2007



Premier poste d'endettement des agents économiques, les crédits pour le financement de l'immobilier (47 % du total des concours) connaissent une nette accélération sur l'exercice 2007 avec un encours qui progresse de 16 % après une hausse de 9,7 % en 2006.

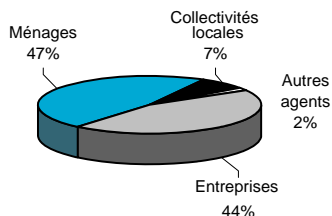
De façon plus globale, la bonne orientation de l'activité économique a entraîné une progression de 16 % des crédits d'investissement¹ et de 8,2 % des crédits de trésorerie².

¹ entreprises et collectivités locales

² crédits d'exploitation des entreprises et à la consommation des ménages

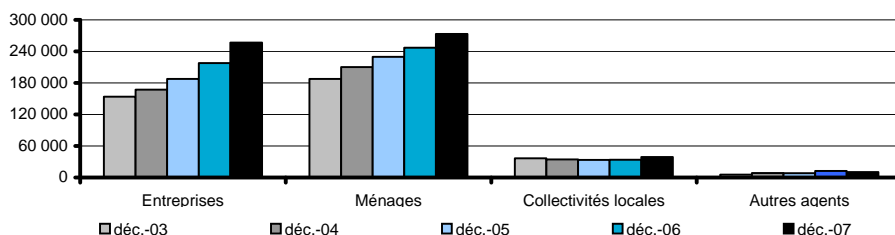
L'analyse du portefeuille des établissements de crédit par agent économique montre que les ménages bénéficient de 47 % des crédits sains devant de trois points les entreprises (44 %). La demande en financement s'accélère en 2007 pour l'ensemble des agents économiques. Ainsi l'encours des entreprises progresse de 18,1 % après + 16,1 %, l'encours des ménages de 10,6 % après + 7,6 % et l'encours des collectivités locales de 14,8 % après 1,6 %.

Répartition des concours sains par agent économique au 31/12/2007



Evolution des concours sains par agent économique

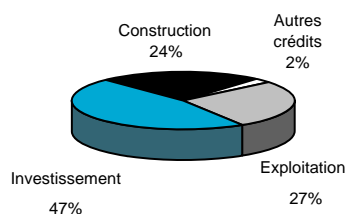
(en millions d eF CFP)



1.2. Concours consentis aux entreprises

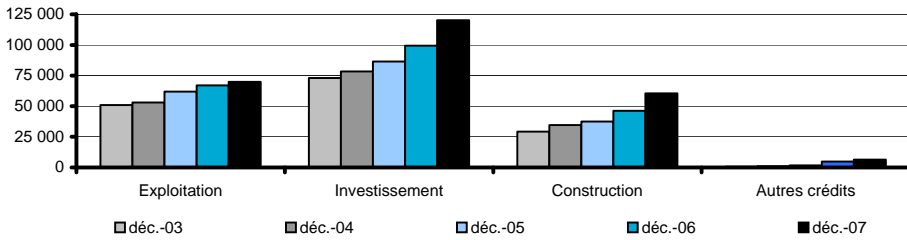
L'endettement bancaire des entreprises s'élève à 257 milliards de F CFP (+ 18,1 %). Cette croissance tient en premier lieu aux crédits d'investissement qui augmentent de 20,9 % pour s'établir à 120,2 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. Les crédits à la construction progressent, quant à eux, de 30,9 % et représentent 60,6 milliards de F CFP. Les crédits d'exploitation affichent une hausse contenue à 4,2 % contre 8,3 % en 2006.

Répartition des concours sains aux entreprises par nature au 31/12/2007



Evolution des concours sains aux entreprises

(en millions d eF CFP)

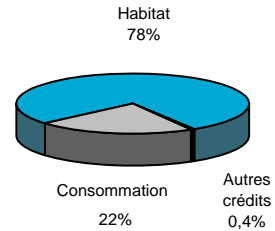


1.3. Concours consentis aux ménages

L'encours des crédits octroyés aux ménages progresse de 10,6 % en 2007.

Dans le détail, le besoin de financement des ménages porte essentiellement sur l'habitat (78 % du total), et progresse de 12,4 % (contre 6,8 % en 2006).

Répartition des concours sains aux ménages par nature au 31/12/2007

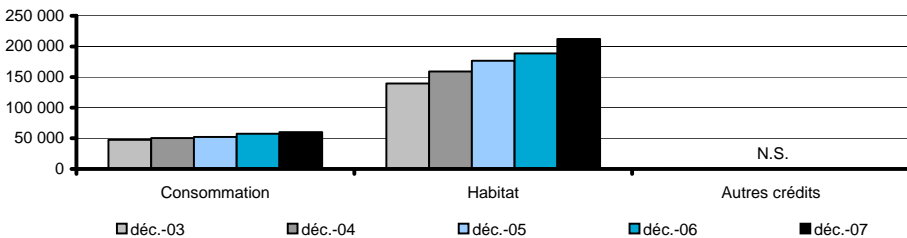


Les crédits à la consommation augmentent, pour leur part, de 4,4 %. Parmi les différentes catégories de crédits à la consommation, les crédits de trésorerie progressent de 6,1 % tandis que les comptes ordinaires débiteurs reculent dans le même temps de 35,1 %.

Le crédit-bail ressort comme la composante la plus dynamique avec une progression de 11,5 % en 2007

Evolution des concours sains aux ménages

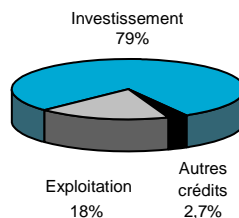
(en millions d eF CFP)



1.4. Concours consentis aux collectivités locales

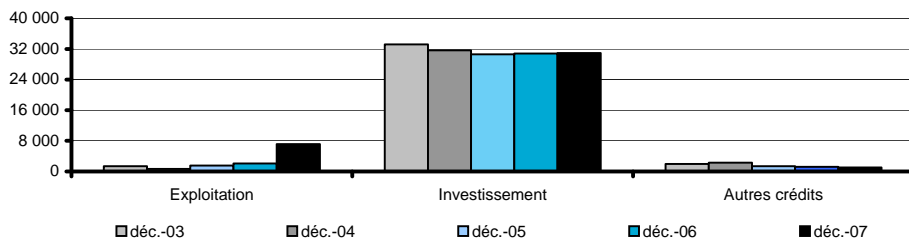
La dette totale des collectivités locales s'alourdit de 14,8 % sous le poids des crédits d'exploitation qui est multiplié par 2,5 en douze mois. Les crédits d'investissement sont pour leur part stables (+ 0,5 %) et représentent 79 % de l'endettement. Ceux-ci sont quasi-exclusivement financés par les établissements de crédit situés hors de la zone d'émission ; leur volume tend à se stabiliser ces dernières années.

Répartition des concours sains aux collectivités locales par nature au 31/12/2007



Evolution des concours sains aux collectivités locales

(en millions d eF CFP)



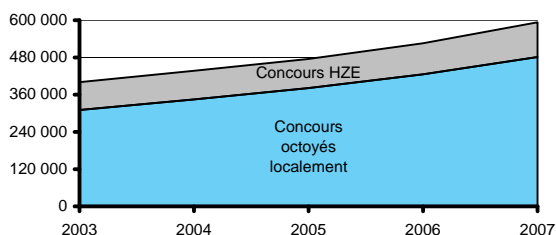
2. CONCOURS ACCORDES PAR LES ETABLISSEMENTS SITUES DANS LA ZONE D'EMISSION ET HORS DE LA ZONE D'EMISSION

Les établissements de crédit locaux se positionnent comme les principaux bailleurs de fonds de l'économie néo-calédonienne. L'encours brut des établissements de crédit locaux affiche une progression de + 13,1 % pour représenter 481,6 milliards de F CFP. Parallèlement, l'encours brut des établissements situés hors zone d'émission progresse de + 12 %

temps à 112 milliards de F CFP. La part de ces derniers représente en moyenne environ le cinquième du total des concours octroyés sur la place.

Répartition des concours bruts

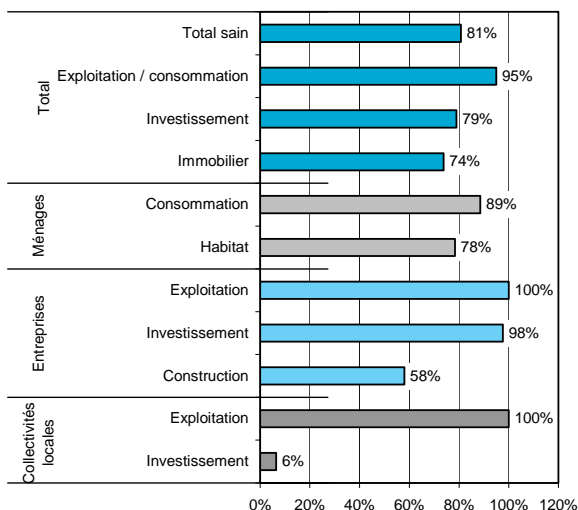
(en millions d eF CFP)



Dans le détail les établissements locaux participent à hauteur de 95 % aux besoins de « trésorerie » (exploitation /consommation) des agents économiques mais également à hauteur de 79 % et 74 % des investissements et des opérations immobilières.

78 % des crédits à l’habitat des ménages sont octroyés localement, le solde étant financé par des établissements de crédit situés hors de la zone d’émission, comme la CASDEN qui finance les projets immobiliers des fonctionnaires et assimilés. S’agissant des entreprises, la contribution des établissements de crédit locaux au financement des projets immobiliers (crédits à la construction) ressort plus faible (58 %) car la majeure partie de la demande concerne les opérateurs sociaux du territoire. Ces derniers se financent majoritairement auprès d’établissements de crédit installés en France hexagonale.

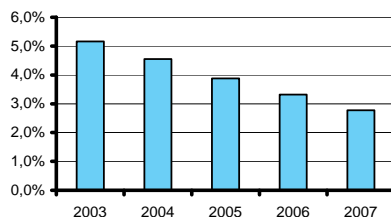
Poids des établissements de crédits locaux dans le financement des agents économiques néo-calédoniens



2.4. Qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux

En termes de risque, le portefeuille clientèle des établissements de crédit locaux affiche un taux de créances douteuses brutes¹ qui diminue presque de moitié sur les cinq derniers exercices. Si cette situation est à rapprocher de la phase d’expansion des crédits qui induit généralement une baisse mécanique du taux de créances douteuses brutes, il faut noter la bonne qualité intrinsèque du portefeuille clientèle des établissements de la place.

Evolution du taux de créances douteuses brutes



Au 31 décembre 2007, le taux de créances douteuses brutes des établissements de crédit s’affiche à 2,8 % en diminution de 0,5 point sur l’exercice. Dans le même temps, le taux de provisionnement passe de 65,3 % à 68,2 %.

¹ Montant des créances douteuses brutes rapportés au total des concours bruts

3. TABLEAU DE DONNEES

Nota : Les encours de crédit des entrepreneurs individuels (EI) sont répartis dans les catégories « entreprises » et « ménages » selon la nature de crédits et le comportement économique qui leur est attaché. Ainsi, les crédits à l'habitat et les comptes ordinaires débiteurs des entrepreneurs individuels sont comptabilisés dans les encours des ménages (avec les données des "particuliers") et les autres catégories de crédit des "EI", notamment les crédits d'investissement, sont intégrées aux entreprises (avec la totalité des données des "sociétés non financières" - SNF).

Les concours de tous les établissements						Structure	Variations
	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-07	2007 / 2006
Entreprises	154 136	167 232	187 530	217 667	256 989	43,3%	18,1%
Crédits d'exploitation	51 002	53 060	61 903	67 020	69 840	27,2%	4,2%
Créances commerciales	3 959	3 772	3 951	3 125	3 527	5,1%	12,9%
Crédits de trésorerie	27 821	28 132	30 598	34 750	40 278	57,7%	15,9%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	2 399	1 870	1 682	1 688	1 649	4,1%	-2,3%
Comptes ordinaires débiteurs	19 222	21 156	27 354	29 145	26 035	37,3%	-10,7%
Crédits d'investissement	73 047	78 427	86 480	99 476	120 218	46,8%	20,9%
Crédits à l'équipement	64 994	69 463	76 293	89 514	109 779	91,3%	22,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	5 786	6 063	6 173	6 585	7 362	6,7%	11,8%
Crédit-bail	8 053	8 964	10 187	9 962	10 439	8,7%	4,8%
Crédits à la construction	29 345	34 682	37 425	46 254	60 560	23,6%	30,9%
Autres crédits	742	1 063	1 722	4 917	6 371	2,5%	29,6%
Ménages	187 713	210 314	229 766	247 192	273 373	46,1%	10,6%
Crédits à la consommation	47 762	50 465	52 233	57 553	60 065	22,0%	4,4%
Crédits de trésorerie	36 834	37 991	38 811	41 760	44 324	73,8%	6,1%
Comptes ordinaires débiteurs	3 196	2 767	2 881	4 007	2 602	4,3%	-35,1%
Crédit-bail	7 732	9 707	10 541	11 786	13 139	21,9%	11,5%
Crédits à l'habitat	139 469	159 099	176 625	188 682	212 123	77,6%	12,4%
Autres crédits	482	750	908	957	1 185	0,4%	23,8%
Collectivités locales	36 556	34 597	33 549	34 091	39 151	6,6%	14,8%
Crédits d'exploitation	1 413	670	1 565	2 088	7 152	18,3%	242,5%
Crédits de trésorerie	897	313	1 322	1 436	7 074	98,9%	392,6%
Comptes ordinaires débiteurs	516	357	243	652	78	1,1%	-88,0%
Crédits d'investissement	33 187	31 641	30 578	30 807	30 948	79,0%	0,5%
Crédits à l'équipement	33 187	31 639	30 565	30 790	30 906	99,9%	0,4%
Crédit-bail	0	2	13	17	42	0,1%	147,1%
Crédits à l'habitat	1 217	1 604	784	637	557	1,4%	-12,6%
Autres crédits	739	682	622	559	494	1,3%	-11,6%
Autres agents	5 542	8 547	8 226	12 466	10 389	1,8%	-16,7%
Total encours sain	383 947	420 690	459 071	511 416	579 902	97,7%	13,4%
Créances douteuses brutes	16 592	16 279	15 814	14 310	13 673		-4,5%
Créances douteuses nettes	5 667	5 822	6 330	5 085	4 561	33,4%	-10,3%
<i>dont entreprises</i>	3 771	3 978	3 881	3 298	2 583		-21,7%
<i>dont ménages</i>	1 555	1 494	1 611	1 713	1 923		12,3%
Provisions	10 925	10 457	9 484	9 225	9 112	66,6%	-1,2%
Total encours brut	400 539	436 969	474 885	525 726	593 575	100,0%	12,9%
Taux de créances douteuses	4,3%	3,9%	3,4%	2,8%	2,4%		-0,4 pt
Taux de provisionnement	65,8%	64,2%	60,0%	64,5%	66,6%		2,2 pt

§ 3. LA MASSE MONETAIRE ET SES CONTREPARTIES

1. LA MASSE MONETAIRE

En 2007, la masse monétaire continue de croître rapidement même si le taux de progression n'atteint que 11,9 % contre 15,7 % en 2006. On constate par ailleurs un transfert des dépôts à vue vers les dépôts à terme.

Dans le détail la croissance de l'agrégat M1 s'atténue nettement (+ 5,7 % contre + 20,8 % en 2006) du fait à la fois du net ralentissement des dépôts à vue (+ 5,9 % après + 21,7 %) et de la faible progression de la circulation fiduciaire (+ 2,6 % après + 8,8 % en 2006). M2-M1 (principalement constituée de comptes sur livrets) demeure stable tandis que M3-M2 bénéficie de la hausse des comptes à terme et augmente ainsi de 31,3 %.

Enfin, l'agrégat P1 (l'épargne contractuelle est quasi-exclusivement constituée de plans d'épargne-logement) recule de 14,5 %, suite à l'arrivée à échéance des PEL.

Composantes de la masse monétaire						Structure	Variations
	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-07	2007 / 2006
Circulation fiduciaire	10 748	11 499	11 504	12 517	12 846	3,3%	2,6%
<i>Billets</i>	9 626	10 324	10 273	11 225	11 461	3,0%	2,1%
<i>Pièces</i>	1 122	1 175	1 231	1 292	1 385	0,4%	7,2%
Dépôts à vue	104 416	133 907	146 026	177 762	188 185	48,9%	5,9%
TOTAL M1	115 164	145 406	157 530	190 279	201 031	52,2%	5,7%
M2-M1	53 682	58 134	63 336	65 726	68 408	17,8%	4,1%
Comptes sur livrets	53 136	57 419	62 560	64 894	67 658	17,6%	4,3%
Comptes épargne logement	546	715	776	832	750	0,2%	-9,9%
TOTAL M2	168 846	203 540	220 866	256 005	269 439	70,0%	5,2%
M3-M2	68 518	70 778	76 523	88 031	115 615	30,0%	31,3%
Dépôts à terme	67 512	69 908	75 697	87 247	114 982	29,9%	31,8%
Bons de caisse	1 006	870	826	784	633	0,2%	-19,3%
Total M3	237 364	274 318	297 389	344 036	385 054	100,0%	11,9%
P1	3 515	4 605	5 655	5 969	5 102		-14,5%
Plans d'épargne logement	3 483	4 570	5 618	5 929	5 053		-14,8%
Autres compte d'épargne à régime spécial	32	35	37	40	49		22,5%
M3+P1	240 879	278 923	303 044	350 005	390 156		11,5%

2. LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les avoirs hors zone d'émission des établissements de crédit locaux progressent de 6 % en 2007 pour des engagements hors zone d'émission qui augmentent de 15,4 % dans le même temps. Ces évolutions dégradent la position extérieure nette des établissements de crédit locaux (différence entre les avoirs et les engagements). Ainsi, le solde de cette position s'établit à - 71,9 milliards de F CFP à fin 2007 contre - 56,7 milliards au 31 décembre 2006 (+ 26,9 %).

Contreparties de la masse monétaire						Variations
	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	2007 / 2006
Avoirs hors zone d'émission	50 711	78 525	87 963	94 440	101 503	7,5%
Institut d'émission	18 149	19 007	19 116	24 770	27 621	11,5%
Etablissements de crédit	32 562	59 518	68 847	69 670	73 882	6,0%
Créances du Trésor public	9 365	9 614	11 642	12 884	14 304	11,0%
Concours sur ressources monétaires	177 288	186 179	197 784	236 712	269 247	13,7%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	310 542	344 591	381 478	425 819	481 597	13,1%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	133 254	158 412	183 694	189 107	212 350	12,3%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobilisées</i>	29 919	32 994	35 958	39 733	44 306	11,5%
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	10 922	10 457	9 484	9 225	9 111	-1,2%
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	87 351	105 129	123 914	126 375	145 815	15,4%
<i>Epargne contractuelle</i>	3 515	4 605	5 656	5 969	5 102	-14,5%
<i>Divers</i>	1 547	5 227	8 682	7 805	8 016	2,7%
Total M3	237 364	274 318	297 389	344 036	385 054	11,9%
Position extérieure nette	-54 789	-45 611	-55 067	-56 705	-71 933	26,9%

§ 4. L'EQUILIBRE EMPLOIS – RESSOURCES DES EC LOCAUX

Les ressources des établissements de crédit sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (96,1 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM (3,9 %). Les emplois des établissements de crédit locaux ont progressé de 13,8 % entre le 31 décembre 2006 et le 31 décembre 2007 et représentent un volume de 501,2 milliards de F CFP.

Le système bancaire local se finance sur ressources propres à hauteur de 10,7 %, soit un volume de 53,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2007. A noter que ces ressources propres sont en progression de 9,1 %.

Les opérations de réescompte progressent fortement sur douze mois (+ 17,2 %). Avec un encours de 10,4 milliards de F CFP, elles représentent 2,1 % des ressources des établissements de crédit locaux.

Les ressources des établissements de crédit proviennent donc essentiellement des dépôts collectés (71,4 % des ressources). Ces derniers minorés des encaisses représentent 358 milliards de F CFP à fin décembre 2007 (+ 11,5 % sur l'année).

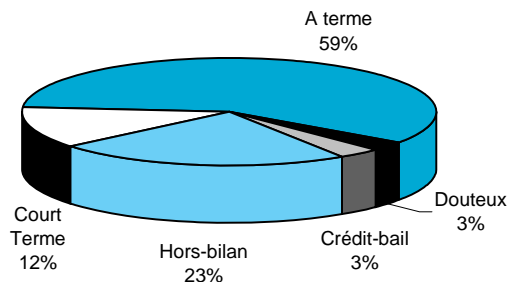
Equilibre emplois - ressources						Structure	Variations
	déc.-03	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-07	2007 / 2006
Emplois	319 821	355 194	393 940	440 353	501 204		13,8%
Excédent des opérations diverses des EC	124	0	0	0	0		
Crédits bruts	310 542	344 591	381 478	425 819	481 597	96,1%	13,1%
Réserves obligatoires et libres	9 155	10 603	12 462	14 534	19 607	3,9%	34,9%
Position extérieure nette des EC (si positive)	0	0	0	0	0		
Ressources	319 821	355 194	393 940	440 353	501 204		13,8%
Dépôts collectés (- encaisses)	217 535	254 778	276 719	321 074	357 957	71,4%	11,5%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	40 841	43 451	45 442	48 959	53 417	10,7%	9,1%
Excédent des opérations diverses des EC	0	1 020	5 526	4 753	7 509	1,5%	58,0%
Réescompte	6 656	10 334	11 186	8 862	10 388	2,1%	17,2%
Position extérieure nette des EC (si négative)	54 789	45 611	55 067	56 705	71 933	14,4%	26,9%

§ 5. LES GRANDES TENDANCES DU FINANCEMENT DES SECTEURS D'ACTIVITE

1. VUE D'ENSEMBLE

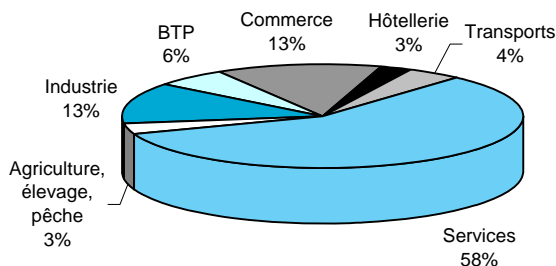
Le montant du total des risques (hors-bilan compris) des entreprises¹ déclarés au titre de la centralisation du 31 décembre 2007 représente un total de 348,1 milliards de FCFP (+ 12,7 % par rapport au 31 décembre 2006). Sur ce total, les encours représentent 267,7 milliards de FCFP et les engagements de hors-bilan 80,4 milliards de FCFP (23 %).

Structure des risques des entreprises déclarés aux SCR au 31/12/2007



Le secteur des services concentre 58 % de l'encours des professionnels, devant les secteurs du commerce et de l'industrie (13 % chacun). Le BTP, pour sa part, se voit alloué 6 % du total des prêts aux professionnels.

Structure de l'encours des entreprises au 31/12/2007



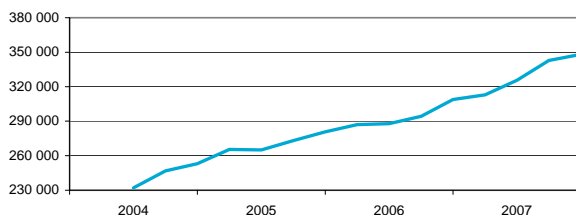
¹ Ce montant n'inclut pas les particuliers et les collectivités qui font également l'objet d'une déclaration au SCR.

2. EVOLUTION DE L'ENCOURS DES DIFFERENTS SECTEURS

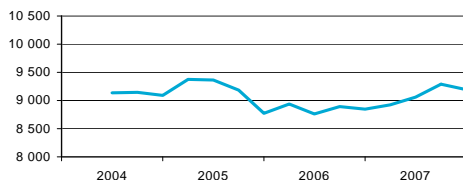
Le montant des encours, tous secteurs confondus, progresse de 13,9 % en douze mois, tiré par la demande en financement des services (+ 15,8 % en un an) et dans une moindre mesure par celle du commerce (+13,7 % en douze mois). Le secteur du BTP affiche une progression de son encours de

10,5 % sur les douze mois de l'année. L'activité du secteur a été tirée par le logement social, la demande privée et le chantier de Goro Nickel. A noter, que le secteur de l'hôtellerie a vu son encours progresser de 74,2 % en douze mois, en liaison avec les travaux de rénovation et d'extension ainsi qu'avec la mise en place de nouveaux projets.

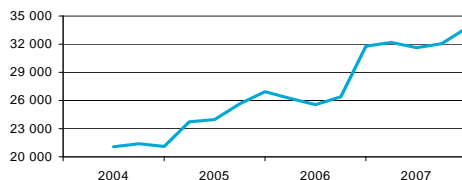
Évolution de l'encours des entreprises déclaré aux SCR



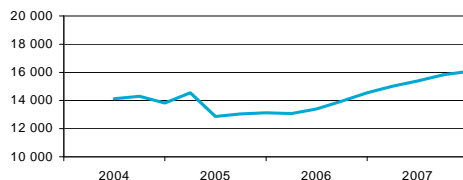
Agriculture, élevage, pêche
(Encours en millions de F CFP)



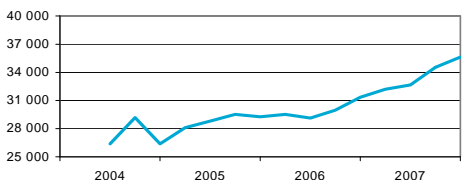
Industrie
(Encours en millions de F CFP)



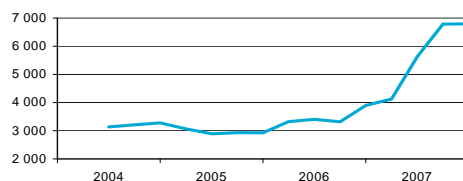
BTP
(Encours en millions de F CFP)



Commerce
(Encours en millions de F CFP)



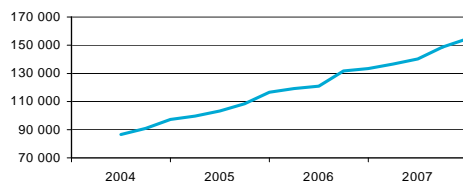
Hôtellerie
(Encours en millions de F CFP)



Transports et télécommunications
(Encours en millions de F CFP)



Services
(Encours en millions de F CFP)



3. TABLEAU DE DONNEES

Les risques déclarés aux Service Central des Risques (SCR) de l'IEOM	Structure				Variations 2007 / 2006	
	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07		
Agriculture, élevage, pêche	9 091	8 774	8 847	9 193	3,4%	3,9%
Industries (y compris mines, métallurgie)	21 107	26 936	31 770	33 742	12,6%	6,2%
BTP	13 824	13 128	14 552	16 076	6,0%	10,5%
Commerce	26 380	29 276	31 346	35 628	13,3%	13,7%
Hôtellerie	3 278	2 925	3 899	6 794	2,5%	74,2%
Transports et télécommunications	10 516	10 763	11 088	11 650	4,4%	5,1%
Services	97 295	116 624	133 457	154 592	57,8%	15,8%
Total des encours	181 491	208 426	234 959	267 675	76,9%	13,9%
<i>Court terme</i>	27 441	38 884	41 106	43 164	16,1%	5,0%
<i>Moyen terme</i>	134 518	148 917	173 071	203 727	76,1%	17,7%
<i>Créances douteuses brutes</i>	11 260	11 680	10 826	9 660	3,6%	-10,8%
<i>Crédit bail</i>	8 272	8 945	9 956	11 124	4,2%	11,7%
Agriculture, élevage, pêche	932	2 056	1 970	2 634	3,3%	33,7%
Industries (y compris mines, métallurgie)	8 056	7 874	8 202	8 646	10,7%	5,4%
BTP	5 646	7 214	7 599	10 091	12,5%	32,8%
Commerce	22 493	24 890	26 553	25 943	32,3%	- 2,3%
Hôtellerie	496	803	550	540	0,7%	- 1,8%
Transports et télécommunications	10 763	7 407	7 081	5 319	6,6%	-24,9%
Services	23 160	22 021	21 967	27 263	33,9%	24,1%
Total des engagements de hors-bilan	71 546	72 265	73 922	80 436	23,1%	8,8%
TOTAL DES RISQUES	253 037	280 691	308 881	348 111	100,0%	12,7%

Note méthodologique

Le service central des risques (SCR) de l'IEOM recense les encours de crédits distribués par l'ensemble des établissements de crédit français en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe sur le territoire. Le périmètre de déclaration au SCR diffère toutefois de celui des concours pour sa partie concernant les établissements de crédits situés hors de la zone d'émission. Il inclut également les engagements de hors-bilan qui ne sont pas repris dans les concours.

Cette source d'information permet une analyse sectorielle des encours de crédit. Pour la présentation de ces données, la répartition sectorielle adoptée est la suivante : Agriculture, Élevage, Pêche (codes NAF 01 à 05), Industrie (codes NAF 10 à 41), BTP (codes NAF 45), Commerce (codes NAF 50 à 52 sauf 502Z), Hôtellerie (codes NAF 551A, 551C, 552A, 552C, 552E et 555D), Transport et communications (codes NAF 60 à 64), Services (codes NAF 551E, 552F, 553A, 553B, 554A, 554B, 555A, 555C, 502Z, 65 à 74 et 80 à 95).

Les séries statistiques reprises dans cette partie débutent à partir de juin 2004, date de la mise en application du nouvel applicatif de gestion du Service Central des Risques de l'IEOM

Section 3

Les finances publiques locales

§ 1. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

*Budget de la Nouvelle-Calédonie**

En millions de F CFP	2005	2006	2007	Variation 07/06
Recettes de fonctionnement.....	114 838	126 935	151 262	19,2%
Impôts directs.....	41 367	44 578	64 626	45,0%
Impôts indirects.....	41 686	41 417	45 900	10,8%
Centimes sur impôts.....	5 211	5 955	7 527	26,4%
Recettes fiscales reversées.....	15 441	16 674	21 014	26,0%
Régie des tabacs.....	5 324	5 292	4 935	-6,7%
Recettes diverses des services.....	1 140	1 065	1 143	7,3%
Revenu du domaine.....	184	202	216	6,9%
Contributions, subventions, budget Etat.....	1 439	1 422	1 888	32,8%
Autres.....	3 046	10 330	4 012	-61,2%
Recettes d'investissement.....	1 485	1 122	744	-33,7%
Emprunts.....	-	-	-	ns
Autofinancement.....	-	-	-	ns
Subventions d'équipement de l'Etat.....	138	313	432	38,0%
Produits financiers.....	18	18	-	-100,0%
Produits stockés.....	1	0	-	-100,0%
Autres.....	1 327	790	311	-60,6%
Dépenses de fonctionnement.....	103 538	122 404	129 965	6,2%
Dépenses de personnel.....	9 497	10 278	11 197	8,9%
Fonctionnement des services.....	2 729	3 063	3 515	14,8%
Dettes (intérêts).....	112	81	67	-17,7%
Stocks consommés.....	-	-	-	ns
Interventions diverses.....	10 019	11 294	12 888	14,1%
Dotations aux provinces.....	45 407	53 842	52 876	-1,8%
Dotations aux communes.....	13 152	15 734	15 719	-0,1%
Revers. centimes + recettes affectées.....	19 426	21 894	29 514	34,8%
Autres.....	3 197	6 218	4 188	-32,6%
Dépenses d'investissement.....	4 548	5 221	7 194	37,8%
Programmes de la Nouvelle-Calédonie.....	1 869	2 148	4 646	116,3%
Programmes au bénéfice de tiers.....	762	347	856	146,4%
Approvisionnements.....	1 152	1 154	1 183	2,6%
Mouvements financiers.....	71	1 081	-	-100,0%
Dettes (capital).....	692	490	493	0,6%
Autres.....	-	-	15	ns
Total des recettes.....	116 323	128 057	152 005	18,7%
Total des dépenses.....	108 085	127 624	137 159	7,5%
Solde budgétaire.....	8 237	433	14 846	ns

Source : Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

*Recettes : droits constatés ; Dépenses: droits mandatés

Le volume des comptes administratifs de la Nouvelle-Calédonie révèle en 2007 une augmentation des recettes et des dépenses (respectivement de +18,7 % et +7,5 % par rapport à 2006). Le solde budgétaire est nettement positif (plus de 14 milliards de F CFP).

La forte croissance des recettes de fonctionnement (+19,2 %) provient des recettes fiscales directes (+45 %). Les dépenses de fonctionnement augmentent sur un rythme plus modéré (+6,2 %).

Les recettes et dépenses d'investissement, nettement moindres en volume, connaissent des évolutions contraires. Tandis que les recettes d'investissement reculent de plus de 33%, les dépenses croissent de près de 38%, en particulier à cause des programmes développés en propre par la Nouvelle-Calédonie.

Les dotations aux collectivités s'élèvent à 68,6 milliards de F CFP en 2007¹.

Suite à la réforme budgétaire² qui s'applique au budget primitif 2008, ce dernier s'élève à 159,1 milliards de F CFP dont 147,3 milliards destinés aux dépenses de fonctionnement et 10,8 milliards aux dépenses d'investissement. Le budget primitif est en progression de 9,5% par rapport à celui de 2007. L'augmentation prévue de 35 % des dépenses d'investissement (qui fait suite à une augmentation semblable en 2007) marque une participation accrue de la Nouvelle-Calédonie au développement économique du territoire.

¹ La légère baisse constatée par rapport au montant des dotations aux collectivités en 2006, malgré la forte croissance du budget, est le résultat d'une sous-évaluation des dotations initiales en 2005. Cet ajustement a eu pour effet de gonfler le montant total des dotations aux collectivités en 2006.

² Il a été décidé d'inscrire autant que possible l'ensemble des charges de l'exercice au budget primitif afin de limiter au minimum le report d'une partie des charges de l'exercice au budget supplémentaire.

§ 2. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES PROVINCES

Comptes administratifs des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté

en millions de F CFP

	Province Sud		Province Nord		Province des Iles Loyauté	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Recettes de fonctionnement	31 154	34 547	20 805	23 021	9 414	11 629
Produits d'exploitation.....	178	120	289	295	57	59
Produits domaniaux.....	191	219	109	111	27	29
Produits financiers.....	241	184	303	238	-	-
Recouvrements, participations.....	1 236	1 229	1 009	614	553	223
Dotations reçues.....	26 400	30 520	15 822	18 397	8 652	10 381
Impôts indirects.....	575	584	-	-	-	-
Impôts directs autres que contributions directes.....	145	154	-	-	-	-
Contributions directes.....	1 726	1 524	178	194	20	26
Charges et produits antérieurs.....	22	7	3 090	3 168	-	572
Produits exceptionnels.....	440	6	5	4	105	339
Dépenses de fonctionnement.....	30 537	35 206	17 637	16 774	8 913	9 926
Denrées et fournitures.....	289	329	350	366	254	242
Frais de personnel.....	13 386	14 780	5 774	6 126	3 664	3 764
Travaux et services extérieurs.....	1 311	1 547	402	395	572	479
Participations et prestations de service	6 383	7 066	4 860	5 160	2 591	2 860
Allocations, subventions.....	5 292	6 071	2 156	2 367	912	961
Frais de gestion générale et de transport.....	1 090	1 225	544	623	523	466
Frais financiers.....	196	227	169	212	87	95
Dotations aux amortissements.....	1 679	2 390	270	362	-	524
Charges exceptionnelles.....	24	34	13	-	5	-
Charges et produits antérieurs.....	26	20	43	38	305	15
Prélèvements pour dépenses d'investissement.....	861	1 517	3 056	1 125	-	520
Recettes d'investissement	8 915	9 539	9 930	9 916	2 038	3 699
Résultat d'investissement reporté.....	-	1 517	1 725	5 034	-	545
Dotations.....	1 212	452	351	-	981	256
Frais extraordinaires.....	1 688	2 516	104	180	-	558
Prélèvements sur recettes de fonctionnement.....	-	-	3 056	1 126	-	300
Participations à des travaux d'équipement	2 762	3 173	3 681	3 245	1 009	1 130
Emprunts et dettes à long ou moyen terme	1 195	300	257	-	48	322
Immobilisations.....	63	248	270	194	-	463
Immobilisations en cours.....	259	816	-	-	-	1
Mouvements de créances.....	1 660	439	486	132	-	124
Titres et valeurs.....	-	-	-	5	-	-
Denrées et fournitures.....	76	78	-	-	-	-
Dépenses d'investissement	10 741	11 918	4 896	5 309	2 539	2 849
Frais extraordinaires.....	4 270	5 481	2 475	2 076	940	1 028
Mouvements de dettes réelles.....	1 502	391	208	236	298	719
Immobilisations.....	755	1 513	413	327	311	248
Immobilisations en cours.....	3 238	3 824	1 721	2 072	890	732
Mouvements de créances.....	884	584	26	1	80	122
Titres et valeurs.....	22	22	53	597	-	-
Denrées et fournitures.....	70	103	-	-	20	-
Total des recettes.....	40 069	44 086	30 735	32 937	11 452	15 328
Total des dépenses.....	41 278	47 124	22 533	22 083	11 452	12 775
Solde budgétaire.....	-1 209	-3 038	8 202	10 854	-	2 553

Sources : Assemblées des Provinces Sud, Nord et des Iles Loyauté, AFD

Il convient de noter, en premier lieu, l'augmentation significative des dotations reçues en 2006 par les trois provinces (+16 % pour la Province Sud et la Province Nord, +20 % pour la Province des Iles). La croissance de ce poste de recettes, qui représente plus de la moitié des recettes globales, oriente nettement à la hausse les comptes administratifs des provinces en 2006.

1. LA PROVINCE SUD

Entre 2005 et 2006, le déficit du solde budgétaire de la Province Sud a été multiplié par 2,5. Si le volume global du budget provincial a augmenté, les dépenses (+14,2 %) ont crû sur un rythme plus soutenu que les recettes (+10 %).

Les dépenses de fonctionnement sont celles qui ont le plus fortement augmenté (+15,3 % sur un an). En volume, ce sont les frais de personnel qui augmentent le plus (+1,4 milliard de F CFP). Les postes qui ont sensiblement progressé sont les dotations aux amortissements (+42,3 %) et les prélèvements pour dépenses d'investissement (+76,2 %).

En matière d'investissements entre 2005 et 2006, les frais extraordinaires ont le plus progressé. Les recettes extraordinaires (+49,1 %) proviennent de prélèvements sur les recettes de fonctionnement tandis que les dépenses extraordinaires (+28,4 %) sont principalement mobilisées sur les programmes d'habitat social, et les constructions d'infrastructures scolaires et culturelles.

2. LA PROVINCE NORD

En 2006, la Province Nord est bénéficiaire de plus de 10 milliards de F CFP soit une progression de 32,3% par rapport à 2005.

Les dépenses globales sont en recul (-2 % sur un an) du fait des dépenses de fonctionnement qui baissent de près de 5% sur la période considérée. On note toutefois dans ces dépenses de fonctionnement une hausse des frais de personnel de plus de 6 %. Ces derniers représentent 36,5 % des dépenses de fonctionnement et leur part progresse de 3,8 points.

Au contraire, les recettes globales (+7,2 %), et en particulier les recettes de fonctionnement (+10,7 % à travers les dotations), croissent de manière substantielle.

3. LA PROVINCE DES ILES LOYAUTE

On retrouve dans les comptes administratifs de la Province des Iles la même tendance que dans ceux de la Province Nord avec une augmentation des recettes (près de 34 % sur un an en 2006) nettement supérieure à celle des dépenses (+11,6 %).

§ 3. LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

Comptes administratifs des Communes

en millions de F CFP	2005	2006	Variations 2006/2005
Recettes de fonctionnement (RRF).....	30 916	34 666	12,1%
Dépenses de fonctionnement (DRF).....	24 557	26 739	8,9%
Recettes d'investissement (RRI).....	14 087	14 369	2,0%
Dépenses d'investissement (DRI).....	14 478	14 942	3,2%
Total des recettes.....	45 003	49 035	9,0%
Total des dépenses.....	39 035	41 681	6,8%
Solde budgétaire.....	5 968	7 353	23,2%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle Calédonie

Le bénéfice du solde budgétaire des communes a augmenté de 23,2 % en 2006 pour atteindre 7,4 milliards de F CFP. Cette situation semble résulter d'une croissance des investissements assez faible tant au niveau des recettes que des dépenses.

L'effort des communes semble orienté vers un allègement du poids de leur dette. En effet, entre 2004 et 2006, le ratio dette/épargne brute a été quasiment divisé par deux, passant de 437% à 254%. On note d'ailleurs une forte augmentation du poste « Amortissements d'emprunts » (+90 % entre 2005 et 2006).

Capacité d'épargne et endettement des Communes

en millions de F CFP	2005	2006
Epargne brute (RRF-DRF).....	6 359	7 927
Epargne brute/Recettes de fonctionnement.....	20,6%	22,9%
Amortissements d'emprunts.....	3 016	5 739
Epargne nette (épargne brute - amortissements d'emprunts).....	3 343	2 187
Dette à la fin de l'exercice.....	19 979	20 129
Dette à la fin de l'exercice / Epargne brute.....	314%	254%

Source: Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

Section 4

Les aides au développement de la Nouvelle-Calédonie

§ 1. LES AIDES EUROPEENNES

Depuis le Traité de Rome en 1957, la Nouvelle-Calédonie bénéficie du statut de PTOM (Pays et Territoires d'Outre Mer) au sein de l'Union Européenne. Les caractéristiques de ce statut sont les suivantes :

- Les PTOM ne font pas partie de l'Union européenne ;
- Leurs ressortissants ont la nationalité des Etats membres dont ils relèvent. Les ressortissants des PTOM français possèdent le passeport européen comme les autres citoyens français ;
- Les PTOM jouissent également d'une autonomie législative, ce qui leur permet d'arrêter eux-mêmes des mesures d'application territoriales des actes communautaires les concernant.

1. LES PROGRAMMES D'AIDE ECONOMIQUE

Les principaux instruments financiers d'aide européenne en Nouvelle-Calédonie sont constitués:

- du Fonds Européen de Développement (FED) : depuis 1967, des projets ont été financés sur des fonds européens. Les reliquats des fonds non engagés au titre des programmes pluriannuels VIIème et VIIIème FED ont été transférés sur le IXème FED (2002-2007).
- des lignes budgétaires : programme ERASMUS, soutien de la recherche, environnement, programmes de lutte contre le SIDA... ;
- de programmes régionaux (exemple : PROCFISH, programme de pêche hauturière géré par la Communauté du Pacifique ou le PPP, programme d'amélioration de la protection phytosanitaire des plantes) ;
- de prêts de la Banque Européenne d'Investissement alloués pour être gérés par des institutions financières territoriales ;

Il convient de noter que les systèmes STABEX et SYSMIN mis en place par l'Union européenne ont été remplacés, dans le cadre de l'application de l'accord de Cotonou, par le système FLEX (financement des fluctuations des revenus d'exportation) depuis 2001. La Nouvelle-Calédonie n'est pas, à ce jour, éligible à cet instrument.

Les principaux financements du VIII^{ème} FED ont concerné l'aménagement et le bitumage d'un tronçon de la route entre Hienghène et Pouebo ainsi que le financement de la construction du nouvel aquarium de Nouméa.

La Nouvelle-Calédonie a également bénéficié d'un montant de 298 millions de F CFP au titre des fonds SYSMIN pour le VIII^{ème} FED. Cette aide finance des formations professionnelles (DEUST à l'Université de Nouvelle-Calédonie et diplôme au Centre de Formation aux Techniques de la Mine et des Carrières) et des recherches sur l'élaboration de techniques avancées de revégétalisation (IAC).

Récapitulatif des fonds mis à disposition de la Nouvelle-Calédonie

<i>En millions de F CFP</i>	VI ^{ème} FED 1988-1990	VII ^{ème} FED 1991-1995	VIII ^{ème} FED 1996-2002	IX ^{ème} FED 2002-2007
Fonds mis à disposition.....	937	1 492	1 885	2 566
SYSMIN.....	119	298	298	-
Total.....	1 056	1 790	2 183	2 566
Taux d'engagement.....	100,0%	99,5%	99,8%	81,7%
Taux de décaissement.....	100,0%	93,6%	65,7%	51,5%

Source: Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

2. LES SPECIFICITES DU IXEME FED

La décision d'association « Outre-Mer » du 27 novembre 2001 a établi une nouvelle relation entre les PTOM et l'Union européenne ainsi qu'une modification de la gestion du concours financier de l'UE. Celle-ci privilégie l'appropriation par les autorités territoriales du processus de programmation, mais également la concentration des fonds alloués sur un seul domaine d'activité afin de responsabiliser les PTOM et d'améliorer l'efficacité des programmes. Ainsi le IX^{ème} FED concrétise les engagements pris dans le Document unique de programmation (DOCUP¹). Le document unique de programmation du IX^{ème} FED a été signé le 25 mars 2004.

La prise en compte des reliquats des FED précédents et de l'enveloppe affectée à la Nouvelle-Calédonie au titre du IX^{ème} FED conduit à une enveloppe globale de crédits de 2 566 millions de F CFP. L'ensemble de ces crédits est destiné à financer un programme de formation professionnelle continue.

Un Comité de suivi, composé de l'ensemble des acteurs du programme, se réunit, en principe au moins une fois par an, afin de dresser un bilan des actions réalisées.

A travers les différentes actions mises en œuvre, le programme a pour objectifs d'accompagner un développement économique durable et solidaire, de favoriser le progrès social, de promouvoir l'emploi local et d'assurer ainsi à terme, un rééquilibrage économique et

¹ Le Document unique de programmation (DOCUP) conditionne la mise en œuvre et le contrôle financier des interventions.

social de la Nouvelle-Calédonie. Il convient de noter que la contribution européenne représente un tiers de l'engagement de la Nouvelle-Calédonie sur la formation professionnelle.

Mise en œuvre du IX^{ème} FED

En millions de F CFP	2004	2005	2006	2007*	Total
Crédits FED.....	736	843	491	495	2 565
Crédits engagés.....	603	764	481	472	2 320
Taux d'engagement global.....	81,9%	90,6%	98,0%	95,4%	90,4%
Crédits mandatés.....	330	435	328	327	1 420
Taux de mandatement global.....	44,8%	51,6%	66,8%	66,1%	55,4%
Crédits reportés sur l'exercice suivant.....	406	408	163	168	-

* Hors enveloppe C (287 millions de F CFP)

Source: Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

La mise en œuvre annuelle du IX^{ème} FED, après une diminution entre 2005 et 2006, semble s'être stabilisée autour d'un engagement de 500 millions de F CFP par an.

§ 2. LES INTERVENTIONS DE L'ETAT

1. LES DEPENSES DE L'ETAT¹

Dépenses de l'Etat

en millions de F CFP

	2004	2005	2006	2007	Variations 2007/ 2006
Ménages et organismes sociaux.....	60 621	63 842	67 661	70 961	4,9%
Biens et services.....	5 012	5 251	6 921	6 362	-8,1%
Equipements.....	3 103	3 938	3 819	3 303	-13,5%
Transferts à destination du secteur public.....	26 969	28 759	29 117	29 222	0,4%
Autres dépenses	4 654	3 938	3 699	4 273	15,5%
Total.....	100 359	105 728	111 217	114 121	2,6%

Source : Trésorerie Générale de Nouvelle-Calédonie

En 2007, les dépenses de l'Etat en Nouvelle-Calédonie recensées par la Trésorerie Générale ont progressé de 2,6 % par rapport à l'année précédente, après + 5,2 % entre 2006 et 2005. Elles se sont élevées à 114,121 milliards de F CFP pour l'année 2007.

2. LES CONTRATS DE DEVELOPPEMENT

L'Accord de Nouméa signé le 5 mai 1998 définit comme objectifs prioritaires le développement économique et social, le rééquilibrage entre les Provinces de Nouvelle-Calédonie et la formation des femmes et des hommes.

¹ Les montants présentés dans ce paragraphe incluent les dépenses militaires payées en Nouvelle-Calédonie, à l'exception des soldes des militaires et des dépenses mandatées directement en Métropole. Ces éléments expliquent l'essentiel de l'écart entre les dépenses de l'Etat présentées dans ce chapitre et les transferts publics recensés en balance des paiements (cf. chapitre 5 de la section I).

A cette fin, la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie a prévu que seraient conclus entre l'Etat d'une part, la Nouvelle-Calédonie et les Provinces d'autre part, des contrats de développement pluriannuels. La loi n° 99-210 du 19 mars 1999 a prévu un dispositif de même nature au profit des communes.

Les contrats de développement portant sur la période 2000-2004, signés à la fin de l'année 2000, ont été prolongés par avenants sur l'exercice 2005. Ils ont pris fin au 30 juin 2006 pour les engagements et le 31 décembre 2007 pour les mandatements, à l'exception des opérations du secteur sanitaire et social du contrat de développement Etat/Nouvelle-Calédonie pour lesquelles un avenant spécifique a fixé la date de clôture des engagements au 31 décembre 2006 et celle des mandatements au 31 décembre 2009.

Les dotations affectées aux différents contrats 2000-2005 concernent principalement les infrastructures, l'habitat, la santé, la formation, l'environnement ainsi que les actions culturelles et sportives.

Bilan au 31 décembre 2007 des contrats de développement 2000-2005

en millions de F CFP

	Crédits ouverts ou attendus au 31/12/2007 (a)	Crédits engagés au 31/12/2007 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2007 (b/a)	Crédits versés au 31/12/2007 (c)	Taux de mandatements au 31/12/2007(c/a)
Province Sud.....	9 354	8 926	95,4%	6 384	68,3%
Province Nord.....	13 899	12 962	93,3%	9 040	65,0%
Province des Iles.....	6 492	5 953	91,7%	5 523	85,1%
Nouvelle-Calédonie.....	4 877	3 957	81,1%	3 387	69,4%
Agglomération de Nouméa (1)..	5 970	5 659	94,8%	5 132	86,0%
Intercollectivités.....	2 014	1 972	97,9%	1 845	91,6%
Communes de l'intérieur (2).....	2 281	2 263	99,2%	2 134	93,5%
Total	44 888	41 690	92,9%	33 446	74,5%

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

(2) L'engagement de l'Etat au titre de ces contrats est réparti à hauteur de 55 % au profit des communes de la Province Nord, 20 % au profit de celles de la Province des Iles Loyauté et 25 % au profit de celles de la Province Sud.

Par ailleurs depuis 2002, 19 contrats¹ de développement ont également été conclus avec les communes de l'intérieur² pour des opérations de voirie, d'assainissement et d'adduction en eau potable ainsi que des aménagements sportifs, culturels et administratifs.

L'Etat octroie également des aides destinées à financer des actions de développement en milieu rural et notamment des actions en tribus. Elles concernent des micro-projets économiques, sociaux et culturels. Ceux-ci ont représenté 19,1 millions de F CFP en 2007 (82,4 millions de F CFP en 2006).

¹ Ils sont exclusivement financés sur les crédits d'investissement du Ministère de l'Outre-Mer.

² Les communes de l'agglomération de Nouméa disposent d'un contrat de développement spécifique et ne sont pas incluses dans les contrats de développement destinés aux communes de la Province Sud.

	Montants contractualisés	Part de l'Etat		Crédits engagés au 31/12/2007 (b)	Taux d'engagements au 31/12/2007 (b/a)	Crédits versés au 31/12/2007 (c)	Taux de mandatemus au 31/12/2007(c/a)
		en F CFP (a)	en %				
Province Sud.....	16 587	8 258	49,8%	1 439	17,4%	768	9,3%
Province Nord.....	18 745	13 870	74,0%	1 554	11,2%	419	3,0%
Province des Iles.....	8 080	6 303	78,0%	1 715	27,2%	560	8,9%
Nouvelle-Calédonie.....	15 996	4 801	30,0%	738	15,4%	552	11,5%
Agglomération de Nouméa (1)...	17 085	6 550	38,3%	1 397	21,3%	593	9,1%
Intercollectivités.....	8 907	3 150	35,4%	436	13,9%	194	6,2%
Communes de l'intérieur.....	7 409	4 012	54,2%	1 609	40,1%	234	5,8%
Total	92 809	46 944	50,6%	8 890	18,9%	3 321	7,1%

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

(1) Communes de Nouméa, Dumbéa, Mont-Dore et Païta.

Les contrats de développement 2006-2010 ont été signés à Nouméa en mars 2006. Le nombre de communes de l'intérieur contractualisant avec l'Etat, passe de 19 à 27.

Les programmes retenus, concentrent la participation de l'Etat et de ses partenaires autour de l'habitat, de la continuité territoriale et de la lutte contre le chômage et l'exclusion, celle-ci étant orientée vers le soutien de l'appareil de formation et le développement économique. La participation de l'Etat sur la période 2006-2010 est en augmentation de près de 11 % par rapport aux contrats de la période 2000-2004 (hors prolongation sur l'année 2005).

3. LE DISPOSITIF DE DEFISCALISATION

3.1 Le cadre législatif

Le dispositif d'aide fiscale à l'investissement outre-mer permet à des contribuables métropolitains de bénéficier d'une réduction d'impôt pour un investissement qu'ils réalisent dans un projet outre-mer. Il a été mis en place en 1986 dans le cadre de la loi Pons, et se poursuit aujourd'hui au travers de la loi « Girardin » du 22 juillet 2003 qui a aménagé le dispositif de défiscalisation ainsi qu'il suit :

- La durée de validité du dispositif de défiscalisation a été portée à quinze ans, soit jusqu'au 31 décembre 2017 ;
- Le champ des secteurs éligibles à la défiscalisation a été étendu. Les principaux nouveaux secteurs concernent l'extraction d'hydrocarbures et de minerais, les activités de recyclage, certaines activités de restauration, les services auxiliaires des transports et les activités de services personnels (coiffures, blanchisseries...) ;
- Le seuil d'agrément obligatoire est porté à 4,6 millions d'euros pour le logement social et intermédiaire et à 300 000 euros pour les autres secteurs ;
- Les secteurs des transports, de l'agriculture, de la pêche maritime et de l'aquaculture nécessitent un agrément au premier euro ;
- La règle de la non déduction de l'assiette fiscale éligible des aides résultant de la mise en œuvre des régimes autonomes d'aides fiscales aux investissements

propres à la Nouvelle-Calédonie¹, à la Polynésie française, à Wallis-et-Futuna, à Mayotte et à Saint-Pierre-et-Miquelon est affirmée. Ce qui est appelé communément la "double défiscalisation" est donc autorisée.

3.2 Les agréments en 2007²

En 2007, 59 dossiers d'agrément ont été instruits localement par le comité de défiscalisation au titre de l'aide fiscale à l'investissement en Nouvelle-Calédonie soit 28 de plus qu'en 2006. Le montant total des investissements présentés dans ce cadre s'est élevé en 2007 à 27,5 milliards de F CFP contre 35,5 milliards de F CFP en 2006.

Répartition des agréments instruits localement par secteur d'activité en 2007 (estimations)

en millions de F CFP

	Dossiers présentés	Agréments accordés	Agréments refusés	En attente d'une décision	Agréments reportés	Montant total des investissements présentés à l'aide fiscale à l'investissement outre-mer en 2007	Montant total des investissements bénéficiant de l'aide fiscale à l'investissement outre-mer (au 31/12/2007)
Aquaculture.....	3	–	–	3	–	532,0	–
BTP.....	10	6	1	3	–	2 301,7	933,0
Energie.....	3	–	1	2	–	2 437,2	–
Tourisme/hôtellerie.....	2	2	–	–	–	1 158,9	998,0
Industrie.....	4	1	1	2	–	845,4	472,6
Logement.....	8	5	–	3	–	11 923,3	4 443,8
Mines/roulage sur mines.....	9	5	1	3	–	1 457,4	456,0
Traitement des déchets.....	1	–	–	1	–	283,6	–
Transports.....	19	4	7	8	–	6 590,3	2 087,2
Total.....	59	23	11	25	–	27 529,6	9 390,5

Sources : Haut-Commissariat de la République - Direction des actions de l'Etat

Les projets concernant les secteurs du transport, du BTP et de la mines et du roulage sur mines, ont été les plus nombreux (respectivement 19, 10 et 9). Par ailleurs, il convient de noter la forte progression du nombre de dossiers issus du secteur du logement social qui a été multiplié par quatre par rapport à 2006. A l'inverse, le secteur du tourisme et de l'hôtellerie qui avait généré le plus grand nombre de demandes d'agrément en 2006, voit ces dernières divisées par quatre en 2007.

Parmi les projets présentés en 2007³, 23 ont été agréés (soit 39 %), pour un montant de 9 390,5 millions de F CFP en augmentation de 65,5 % par rapport à 2006. Par ailleurs, le secteur du logement social a bénéficié pour la troisième année consécutive, des montants

¹ Loi « Frogier » du 29 avril 2002

² Il est important de rappeler que ces chiffres ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à la procédure d'agrément. Les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi de défiscalisation, bénéficient de droit des mesures d'aide fiscale. Les montants correspondant à ces opérations ne sont pas disponibles

³ Il convient de noter que le projet de l'usine métallurgique du Nord ne figure pas dans le tableau puisqu'il n'a pas fait l'objet d'un examen au niveau local, mais a été instruit au niveau national. D'autre part, l'agrément a été accordé le 8 février 2008. Sur un coût du projet de 4,124 millions de USD le montant agréé par l'Etat est de 780 millions de USD. Cet agrément concerne la centrale thermique de l'usine.

agréés les plus importants avec 47,3 % de l'enveloppe globale (70 % en 2005), suivi de loin par le secteur des transports avec 22,2 % de l'enveloppe globale.

Sur les 59 dossiers présentés en 2007, 35 (soit 59 %) étaient des projets situés en Province Sud, 20 en Province Nord (34 %), et un dans la Province des îles Loyauté (contre deux en 2006). Les trois projets restants avaient une portée générale.

La mise en œuvre des projets ayant bénéficié des mesures de défiscalisation devrait permettre la création de 62 emplois permanents. Elle devrait également permettre la création d'emplois directs et temporaires, notamment dans le secteur du logement et du BTP.

§ 3. LES AIDES PROVINCIALES

Les entreprises qui investissent peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions des Provinces. Ces interventions, auxquelles peuvent s'ajouter des aides au paiement de cotisations sociales à la CAFAT, entrent dans le cadre de codes des investissements spécifiques à chaque Province.

1. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DES INVESTISSEMENTS DE LA PROVINCE SUD

L'Assemblée de la Province Sud a modifié son code provincial des aides à l'investissement dans le secteur rural lors de la délibération n°16-2006 du 30 mars 2006. La gestion des dossiers relatifs au secteur primaire a été confiée à la Direction du développement rural. Les subventions accordées sont classifiées en aides aux investissements ruraux (AIR).

En 2007, le montant des aides de la Province Sud (hors micro-projets) enregistre une forte progression à 404 millions de F CFP (contre 312,1 millions de F CFP en 2006 soit une progression de près de 30 %) tandis que le montant total des investissements augmente peu (+1,5 % en 2007). La part des aides provinciales dans les projets a de ce fait nettement augmenté (+7,7 points en un an).

*Code de développement de la Province Sud 2007 pour les projets d'investissement supérieurs à 3 millions de F CFP**

En millions F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (en %)	Subvention	Part de la subvention (en%)
Aquaculture.....	1	4,0	0,4%	1,6	40,0%
Artisanat / Industrie.....	7	122,0	10,7%	49,0	40,2%
Rural.....	33	641,0	56,3%	226,0	35,3%
Services.....	14	234,9	20,6%	71,3	30,3%
Tourisme.....	17	136,8	12,0%	56,1	41,0%
Total.....	72	1 138,6	100,0%	404,0	35,5%
Rappel 2006.....	58	1 122,0	100,0%	312,1	27,8%

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

Sources : DDE, DDR

La part des subventions dans les investissements de la Province Sud a augmenté (+7,7 points entre 2006 et 2007). Cette évolution est particulièrement marquée pour les projets touristiques qui ont été aidés à hauteur de 41 % du montant total des investissements contre seulement 19,7 % en 2006. En volume, le secteur rural reste le secteur le plus aidé avec 56 % des subventions.

Les micro-projets suivent une procédure accélérée et ne sont pas présentés au Comité des investissements. Leur ventilation sectorielle est présentée dans le tableau ci-après :

Code de développement de la Province Sud 2007 pour les micro-projets inférieurs à 3 millions de F CFP*

En millions F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (en %)	Subvention	Part de la subvention (en%)
Artisanat / Industrie.....	6	12,8	3,0%	6,1	47,6%
Commerce.....	4	6,5	1,6%	3,0	45,3%
Restauration.....	3	7,2	1,7%	3,6	49,9%
Pêche.....	9	18,0	4,3%	9,0	50,0%
Rural.....	131	321,0	76,6%	117,0	36,4%
Bâtiment.....	2	4,9	1,2%	2,1	42,7%
Services.....	16	30,8	7,4%	16,6	54,0%
Tourisme.....	4	8,8	2,1%	3,7	41,7%
Transport / Roulage.....	4	9,1	2,2%	4,9	53,6%
Total.....	179	419,1	100,0%	165,9	39,6%
Rappel 2006.....	162	351,3	100,0%	129,5	36,9%

* 4 millions F CFP pour les projets du secteur primaire

Sources : DDE, DDR

Au cours de l'année 2007, 179 dossiers de micro-projets ont fait l'objet d'aides de la Province Sud dont 131 (73 %) ont concerné le secteur rural (élevage, agriculture) pour un montant de subventions total de 117 millions de F CFP soit 70,5 % du montant total alloué par la Province Sud. La part des subventions dans le financement des projets a augmenté (+2,7 points en un an).

2. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE DE DEVELOPPEMENT DE LA PROVINCE NORD

Au cours de l'année 2007, la Province Nord a accordé 264,3 millions de F CFP d'aides soit une baisse de 40 % en un an. Les investissements totaux ont également baissé de 32 % en valeur et de 35 % en nombre de projets. La part moyenne de l'aide de la Province Nord diminue passant de près de 54 % en 2006 à moins de 50 % en 2007.

Code de développement de la Province Nord 2007

En millions de F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (en %)	Subvention	Part de la subvention (en%)
Aquaculture.....	1	155,8	29,1%	92,0	59,0%
Artisanat / Industrie.....	5	8,7	1,6%	4,4	50,0%
Commerce.....	9	33,9	6,3%	12,4	36,7%
Forêts.....	5	4,1	0,8%	2,1	49,8%
Pêche.....	37	86,2	16,1%	46,8	54,2%
Rural.....	113	112,3	20,9%	60,4	53,8%
Services.....	9	26,2	4,9%	7,2	27,5%
Tourisme.....	11	76,3	14,2%	30,0	39,4%
Transport / Roulage.....	6	32,8	6,1%	9,1	27,7%
Total.....	196	536,2	100,0%	264,3	49,3%
Rappel 2006.....	302	792,0	100,0%	437,8	53,6%

Source: DEE Province Nord

Les secteurs les plus aidés sont dans l'ordre la filière aquacole qui rencontre quelques difficultés (59 % des investissements), le secteur de la pêche (54,2 %), et le reste du secteur rural (53,8 %).

Les OGAF (Opérations groupées d'aménagement foncier) en 2007

En millions F CFP	Nombre de projets	Investissement	Part des secteurs (en %)	Subvention d'investissement	Part de la subvention (en%)
Commerce.....	1	0,3	1,1%	0,2	70,0%
Pêche.....	7	14,0	59,0%	8,6	61,7%
Rural.....	21	9,3	39,3%	4,8	52,1%
Services.....	1	0,1	0,6%	0,1	80,0%
Total.....	30	23,7	100,0%	13,7	58,1%
Rappel 2006.....	150	76,0	100,0%	40,5	53,3%

Source: DEE Province Nord

La pêche est le secteur le plus aidé avec près de 63 % des aides de la Province Nord. Les montants des OGAF¹ (Opération Groupée d'Aménagement Foncier) est néanmoins en nette baisse sur un an (-69 % en 2007 par rapport à 2006). Toutefois, le montant moyen de l'investissement et de l'aide de la Province Nord par projet sont en forte augmentation (respectivement +56 % et +69 %).

¹ L'OGAF est un outil de développement local qui permet de concentrer dans un périmètre donné, pendant un temps donné des moyens d'intervention de différentes collectivités.

3. LES ACTIONS AU TITRE DU CODE PROVINCIAL D'AIDES AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES ILES LOYAUTE

Le montant des interventions de la Province des Iles Loyauté pour l'année 2007 a été multiplié par 2,4 par rapport à 2006 et s'élève à 362,5 millions de F CFP (contre 151,9 millions de F CFP en 2006). De leur côté, les investissements ont progressé de 145 % et leur nombre de 39 %. La part des subventions a légèrement reculé (-2,1 pts).

Représentant moins de 24 % du nombre de projets aidés, les secteurs des services, du commerce, et de l'artisanat ont cependant bénéficié de plus de 68 % du montant total des aides accordées par la Province des Iles Loyauté en 2007.

Code des investissements 2007 de la Province des Iles Loyauté

Millions de F CFP	Nombre de dossiers	Investissement	Subvention	Part de l'aide provinciale
Agriculture/Elevage.....	55	40,8	33,2	81,4 %
Pêche.....	9	53,4	46,8	87,6 %
Tourisme.....	7	46,5	34,6	74,4 %
Services, Commerce, Artisanat.....	22	372,0	248,0	66,7 %
Total.....	93	512,7	362,5	70,7 %
Rappel 2006.....	67	209,1	151,9	72,6 %

Source : Direction des Affaires Economiques de la Province des Iles Loyauté

§ 4. LES SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE DE DEVELOPPEMENT DES PROVINCES

Chaque Province¹ est dotée d'un outil constitué sous la forme juridique d'une société d'économie mixte² afin de soutenir le développement économique :

- **Promo-Sud**, Société de financement et de développement de la Province Sud ;
- **Sofinor**, Société de financement et d'investissement de la Province Nord ;
- **Sodil**, Société de développement et d'investissement de la Province des Iles Loyauté.

Les Provinces détiennent entre 68 % et 79,5 % du capital de ces SEM, le solde étant principalement détenu par les banques de la place et l'Institut Calédonien de Participation (ICAP).

¹ Article 139 de la loi du 22 janvier 1988.

² Société associant des partenaires publics et privés (la part de l'actionariat public ne peut dépasser 80 %).

Les trois SEM permettent aux Provinces d'agir directement en faveur du développement et notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations significatives dans des entreprises.

■ **Promo-Sud**

En 2007, le conseil d'administration de Promo-Sud a décidé d'intervenir dans 16 sociétés, dont 10 nouvelles pour un montant global de 901,7 millions de F CFP (soit une baisse de 72 % du montant des interventions par rapport à une année 2006 exceptionnelle).

En 2007, l'hôtellerie reste le secteur d'intervention privilégié. Il représente 75 % des prises de participation en valeur et près de 20 % du nombre d'opérations financières, notamment avec le rachat d'actions complémentaires de la Société des Hôtels de Nouméa (SHN).

Promo-Sud conforte sa stratégie d'accompagnement et de participation dans les cessions-acquisitions d'entreprises pour le maintien des emplois salariés (9 % des interventions dans différents secteurs d'activité : aquaculture, production industrielle, animations touristiques, etc.)

Compte tenu des remboursements effectués au cours de l'année par les sociétés associées, le total des interventions de Promo-Sud au 31 décembre 2007 depuis sa création en 1992, s'élève à 7,5 milliards de F CFP, répartis dans 71 sociétés.

Il est important de noter le poids prépondérant de l'intervention de Promo-Sud dans la Société des Hôtels de Nouméa qui représente à elle seule plus de 70 % des sommes investies dans la totalité des projets.

Hors SHN, l'hôtellerie demeure le secteur d'intervention prioritaire avec près de 50 % des encours des interventions depuis la création de Promo-Sud.

Interventions de Promo-Sud par secteurs d'activité

en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2007			Encours des Interventions		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Agriculture élevage.....	0	0,0	0,0%	9	100,0	1,3%
Aquaculture et pêche.....	2	45,0	5,0%	10	150,2	2,0%
Production agro alimentaire.....	0	0,0	0,0%	3	38,0	0,5%
Production industrielle et artisanale.....	3	35,0	3,9%	10	188,2	2,5%
Hôtellerie.....	3	676,6	75,0%	11	6 395,2	84,7%
dont SHN*.....	1	638,6	70,8%	1	5 367,0	71,1%
Animations touristiques.....	3	27,1	3,01%	10	104,6	1,4%
Prestations de services.....	4	103,0	11,4%	10	407,3	5,4%
Technologies innovantes.....	1	15,0	1,7%	5	118,0	1,6%
Mines - métallurgie.....	0	0	0,0%	3	46,8	0,6%
Total général.....	16	901,7	100,0%	71	7 548,3	100,0%
Total général hors SHN.....	15	263,1	29,2%	70	2 181,3	28,9%

* Société des Hôtels de Nouméa.

Source : Promo-Sud

Agréée centre de formation depuis juillet 2005, la société d'économie mixte Promo-Sud a mis en place, en partenariat avec le groupe HEC, deux cycles de formation en management général destinés d'une part aux chefs d'entreprise et d'autre part aux cadres dirigeants.

Les deux premières sessions (2006 et 2007) ont permis de former 24 chefs d'entreprises et 170 cadres. La session 2008, qui a débuté en septembre 2007, compte 90 inscrits.

Le projet de pépinière d'entreprises (2600 m² de bureaux et d'ateliers), dont la gestion sera assurée par Promo-Sud, a été finalisé. Les bâtiments en cours de construction à Doniambo devraient être livrés au second semestre 2008.

■ **Sofinor**

La Sofinor a réparti ses activités en trois pôles stratégiques afin de favoriser le développement de la Province Nord.

Dans le secteur du Nickel¹, la Sofinor intervient dans trois projets métallurgiques ainsi que dans la mine. Dans le secteur métallurgique, la Sofinor participe de façon indirecte au capital de la SLN et d'Eramet à travers la STCPI². Elle porte également, à travers la SMSP, des participations dans Koniambo Nickel SAS qui concerne le projet de l'usine du Nord en partenariat avec Xstrata, dans la SNNC (Société Nationale de Nouvelle-Calédonie) en charge de l'usine de Corée du Sud en partenariat avec Posco, et dans NMC (Nickel Mining Company) qui procure le minerai nécessaire pour l'alimentation de l'usine de Corée.

Dans le secteur du tourisme, la Sofinor, grâce à sa filiale la CIT, porte diverses participations dans des hôtels installés tant en Province Nord qu'en Province Sud, à Nouméa.

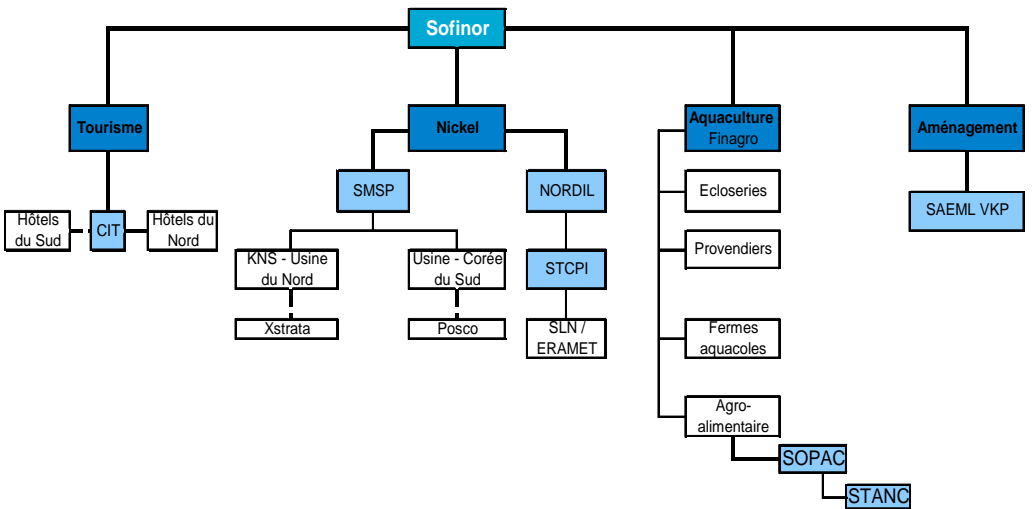
¹ Cf. détails des projets dans la note sur le nickel.

² Dont elle détient 50 % du capital via sa filiale NORDIL.

En matière d'aquaculture, la stratégie de la Sofinor est une approche verticale de la chaîne de production. Elle porte des participations, à travers notamment sa filiale Finagro, dans des sociétés à tous les stades du processus productif. La Sofinor possède en intégralité ou en partie diverses sociétés dont une éclosérie (EORI), des provendiers (SICA en 2007), des fermes aquacoles, et un atelier de conditionnement d'exportation (STANC).

Outre ces trois pôles stratégiques, la Sofinor est présente en matière d'aménagement territorial et de rééquilibrage avec notamment sa prise de participation dans l'activité de la SAEML Grands Projets VKP. Celle-ci est chargée de conduire le développement des communes de Voh, Koné et Pouembout dans la perspective du développement de cette zone avec le projet de l'usine du Nord.

« Organigramme simplifié de la Sofinor »



Source : Sofinor

En 2007, la Sofinor est intervenue dans sept sociétés pour un montant global de 1,3 milliard de F CFP, essentiellement dans le secteur de l'agro-alimentaire à travers sa filiale destinée à gérer ce pôle, la SAS Finagro. Dans la filière aquacole, la Sofinor est devenue l'actionnaire de référence de la Sopac, avec plus de 50 % du capital de cette société.

Les interventions de la Sofinor comptent 58 participations actives à fin 2007 soit plus de 11,3 milliards de F CFP en capitaux cumulés.

L'année 2007 a été marquée par la décision de construire l'usine du nord, projet porté par Koniambo Nickel SAS, filiale à 51 % de la SMSP dont la Sofinor détient la majorité (87 %).

Interventions en capital de la SOFINOR par secteurs d'activité

en millions de F CFP

Secteurs d'activité	Interventions 2007			Encours des interventions		
	Nbre	Montant	%	Nbre	Montant	%
Transport de minerais.....	0	0	0%	8	36,8	0,3%
Aquaculture.....	3	425	33%	11	709,5	6,3%
Pêche.....	2	100,0	8%	4	299,9	2,6%
Autres-Agro-alimentaire.....	1	737,0	58%	2	739,5	6,5%
Tourisme & Hôtellerie.....	1	16,5	1%	14	3 117,0	27,5%
Mines – Métallurgie.....	0	0	0%	7	6 349,5	56,0%
Développement – Immobilier.....	0	0	0%	12	92,3	0,8%
Total général.....	7	1 278,5	100%	58	11 344,5	100%

Source : Sofinor

■ **Sodil**

A l'image de la Sofinor en Province Nord, la Sodil joue un rôle majeur dans le développement économique de la Province des Iles en étant l'actionnaire majoritaire de différentes sociétés. Ainsi, la Sodil favorise le développement de secteurs économiques prioritaires pour la Province des Iles Loyauté :

- La pêche hauturière ;
- Le tourisme ;
- La filière cocotier pour le secteur rural ;
- Le transport aérien et maritime ;
- Les PME-PMI par le biais de la SOPARIL (société de prise de participation dans les PME PMI) ;
- L'agro-alimentaire ;
- La Sodil détient également des participations dans le secteur de la mine et de la métallurgie et également dans la Société des Hôtels de Nouméa (SHN).

Les deux principales opérations engagées par la Sodil dans le secteur hôtelier en 2007, ont été les programmes d'extension et de rénovation des deux hôtels DREHU Village et NENGONE Village, soit respectivement 300 millions de F CFP et 290 millions de F CFP. Ces opérations ont été lancées en mars 2007 et devraient être livrées en 2008.

Dans le secteur du transport aérien, la Sodil, à travers sa filiale Air Loyauté, après avoir racheté en 2006 les parts sociales de son partenaire australien, devenant ainsi actionnaire unique de la société, s'est portée acquéreur de l'appareil (un Twin-Otter 19 places), soit un investissement de 200 millions de F CFP.

Dans le secteur des PME, la Sodil a consacré une enveloppe de 45 millions de F CFP pour des prises de participations dans des PME essentiellement dans le secteur du bâtiment, secteur relancé notamment par un programme provincial en matière d'habitat social.

La Sodil assure la gestion technique et financière du programme habitat social. En 2007, elle a livré 25 maisons de la tranche budgétaire 2006, soit une enveloppe de 125 M CFP et 97 maisons de la tranche budgétaire 2007 soit une enveloppe de 550 millions de F CFP.

§ 5. L'INSTITUT CALEDONIEN DE PARTICIPATION (ICAP)

1. GENERALITES

Issu des Accords de Matignon, l'Institut calédonien de participation, est une société de capital-investissement créée le 18 mai 1989¹. L'ICAP a pour objet la promotion des projets concourant au rééquilibrage économique du territoire. Son capital social (138 millions de F CFP) se répartit entre l'Agence Française de Développement (AFD) qui en détient 52 % et les trois Provinces qui se partagent le solde à parts égales.

Les interventions de l'ICAP consistent en des apports en fonds propres (participations en capital) ou quasi-fonds propres (avances en compte courant) en vue de conforter la structure financière des entreprises, en particulier de l'Intérieur et des Iles. Les fonds propres apportés par l'ICAP sont de nature à favoriser les octrois de concours car ils limitent le risque encouru par les créanciers, de même que sa présence constitue une garantie de suivi des promoteurs.

L'ICAP n'a pas pour vocation de contrôler une société. Sa participation est toujours minoritaire et limitée en part de capital social (35 % au maximum) et dans le temps (les conditions de remboursement étant négociées avec les promoteurs dès l'étude de leur dossier).

Les interventions financières de l'ICAP peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement. L'ICAP joue alors un rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Ces mesures d'accompagnement nécessitent parfois la mise en place de contrats d'assistance technique avec des opérateurs spécialisés de la place.

2. LES OPERATIONS REALISEES EN 2007

Le montant global des opérations (interventions et accompagnements) réalisées par l'ICAP au cours de l'année 2007 s'élève à 223 millions de F CFP soit une baisse de 13,7 % par rapport à l'exercice précédent. Les secteurs du BTP (31,5 %), de la Mine (31,1 %) et du Transport (14,3 %) ont représenté plus des trois quarts du montant total des opérations (77 %).

La prépondérance des opérations dans le secteur du BTP s'explique par les actions d'accompagnement du projet de l'usine du Nord. Plusieurs entreprises de terrassement et d'infrastructures immobilières ont été créées dans l'optique du développement de la zone VKP (Voh-Koné-Pouembout).

Le total des interventions en 2007 s'élève à plus de 215 millions de F CFP dont 34 millions (16 %) sous forme de prises de participation en capital et 181 millions (84 %) sous forme d'avances en compte courant d'associés.

¹ Loi n°46-860 du 30 avril 1946

Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province réalisées en 2007

en millions de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Mine.....	15	69,5	31,1%	–	–	15	69,5	–	–
BTP.....	18	70,1	31,5%	2	8,4	15	51,7	1	10,0
Transport.....	11	31,9	14,3%	–	–	11	31,9	–	–
Agriculture / Elevage.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Exploitation forestière.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Tourisme	5	14,4	6,5%	–	–	5	14,4	–	–
Restauration.....	2	18,0	8,1%	–	–	2	18,0	–	–
Commerce / Service.....	3	13,7	6,1%	2	3,4	2	10,6	–	–
Artisanat.....	3	5,3	2,4%	2	5,0	–	–	–	–
Pêche.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Aquaculture.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Divers.....	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total général.....	57	223,0	100%	6	16,8	50	196,2	1	10,0
	100%	100%		10,5%	7,5%	87,7%	88,0%	1,8%	4,5%
dont interventions.....	31	215,5	96,7%	3	16,0	27	189,6	1	10,0
	42,3%	96,7%		9,7%	7,4%	87,1%	88,0%	3,2%	4,6%
dont accompagnements.....	26	7,5	3,3%	3	0,8	23	6,6	–	–
	57,7%	3,3%		11,5%	11,0%	88,5%	89,0%	–	–

Source : ICAP

3. LES OPERATIONS DE L'ICAP DEPUIS SA CREATION

Le tourisme et la mine représentent respectivement 23,1 % et 22,9 % des interventions (en valeur). L'aquaculture vient en troisième position avec 11,2 % du total des interventions. On notera que plus de la moitié des interventions (57,2 %) portent sur seulement trois secteurs d'activité. Hors opération Sofinor, le tourisme est le secteur d'intervention prépondérant. Avec un peu plus de 1 % du montant des opérations depuis 1989, les accompagnements restent marginaux et se situent principalement en Province Nord (65,3 % du montant total des accompagnements).

Opérations de l'ICAP par secteur d'activité et par Province au 31 décembre 2007

en millions de F CFP

Secteur d'activité	Opérations			Répartition par Province					
	Nbre	Montant	%	Province Sud		Province Nord		Province Iles	
				Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
Mines*.....	151	1 025,5	22,9%	8	66,9	143	958,6	–	–
BTP.....	74	319,2	7,1%	13	62,6	48	174,3	13	82,3
Transports.....	114	425,8	9,5%	26	134,5	78	225,3	10	66,0
Agriculture/Elevage.....	20	123,5	2,8%	8	57,4	12	66,1	–	–
Exploitation forestière.....	17	125,5	2,8%	7	47,3	10	78,2	–	–
Tourisme.....	153	1 031,9	23,1%	86	551,0	40	303,8	27	177,1
Commerce/Services.....	76	383,8	8,6%	21	56,5	41	216,9	15	118,2
Artisanat.....	53	226,2	5,1%	24	97,9	13	64,1	17	74,6
Aquaculture.....	30	500,7	11,2%	22	390,8	8	110,0	–	–
Pêche.....	19	245,6	5,5%	2	25,5	13	143,1	4	77,0
Restauration.....	10	43,2	1,0%	2	5,0	2	3,2	4	17,1
Divers.....	1	20,0	0,4%	–	–	–	–	1	20,0
Total général.....	718	4 471,0	100%	219	1 495,2	408	2 343,5	91	632,3
	100%	100%		30,5%	33,4%	56,8%	52,4%	12,7%	14,1%
dont interventions.....	513	4 408,0	100,0%	156	1 474,5	271	2 302,3	86	631,2
	71,4%	98,6%		30,4%	33,5%	52,8%	52,2%	16,8%	14,3%
dont accompagnements.....	205	63,1	100,0%	63	20,8	137	41,2	5	1,1
	28,6%	1,4%		30,7%	32,9%	66,8%	65,2%	2,4%	1,7%

* 400 millions de F CFP ont été destinés à participer à l'acquisition de la Société Minière du Sud Pacifique (SMSPP) par la SOFINOR

Source : ICAP

§ 6. L'ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE)

1. GENERALITES

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE) a pour objectif de financer par des prêts (micro-crédits) le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique des personnes physiques n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Dans ce cadre, les projets sont suivis et accompagnés pour accroître leur chance de succès.

L'ADIE octroie ces prêts (« microcrédits professionnels », « prêts d'honneur » et « prêts progressifs ») seule ou en complément des aides des Provinces. Le champ d'intervention du Fonds de Garantie du Nord (FGN), du Fonds de Garantie des Îles Loyauté (FGIL) et du Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE, ex. FGPPP) a été défini pour étendre le mécanisme de garantie à ce type de prêts. En effet, tous les prêts consentis par l'ADIE sont désormais éligibles à la garantie du FGN, du FGIL et du FGMPE. Les prêts octroyés par l'ADIE peuvent être garantis au maximum à hauteur de 90 % (FGMPE) ou 80 % (FGN et FGIL) (Cf. chp. II, « L'activité des fonds de garantie »).

Le prêt solidaire appelé également « microcrédit professionnel » est un prêt plafonné à 660 000 F CFP (5 531 €), soumis à un taux annuel de 7,43 % (au 1^{er} janvier 2008), et remboursable sur 24 mois. Le prêt d'honneur vient en appui de ce type de prêt. Il répond aux mêmes caractéristiques mais son taux d'intérêt est nul. En outre, il ne peut excéder le montant du microcrédit. Le prêt progressif est destiné aux personnes vivant en économie traditionnelle, et a pour but de faciliter leur insertion dans l'économie moderne. Le prêt varie progressivement de 210 000 F CFP à 420 000 F CFP. Il est remboursable sur une période allant de 12 à 24 mois.

En 2007, l'ADIE s'est restructurée en recentrant l'activité de ses agents sur ses deux cœurs de métier : le pôle crédit et le pôle accompagnement. Cette restructuration vise à améliorer les services proposés par l'ADIE à ses clients (délais d'instruction, de réponse, de mise à disposition des fonds) au niveau du financement, et à apporter un accompagnement plus étroit aux créateurs d'entreprises.

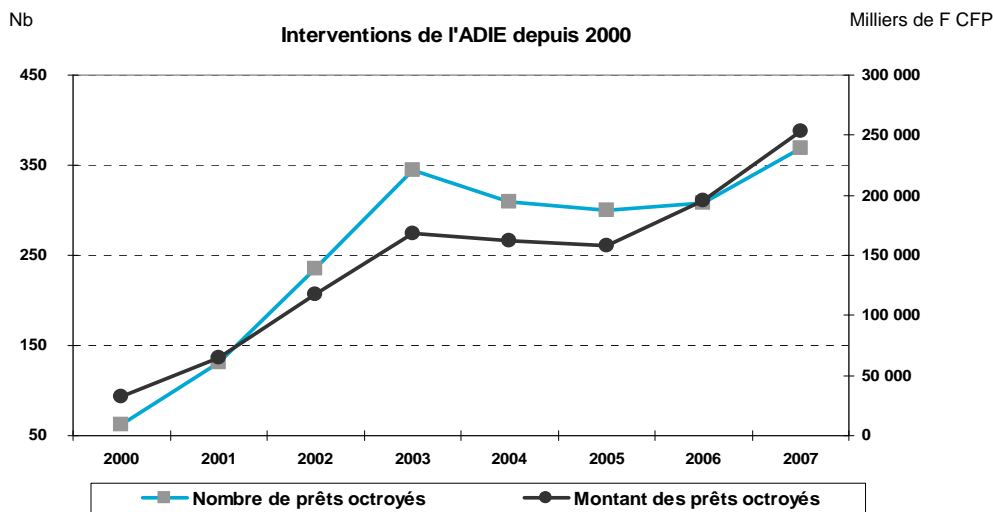
2. LES INTERVENTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

Les interventions de l'ADIE réalisées au cours de l'année 2007 sont présentées dans le tableau ci-après :

Secteur	Prêts octroyés par l'ADIE en 2007				Total
	Nombre de dossiers	Prêts solidaires	Prêts d'Honneur	Prêts progressifs	
Province Sud.....	162	61 944	35 847	10 560	108 351
Province Nord.....	114	43 391	19 045	7 143	69 579
Province des Iles.....	93	49 475	24 023	1 648	75 146
Total.....	369	154 810	78 915	19 351	253 076

Source : ADIE

Depuis sa création en 1999, l'ADIE a octroyé 2 234 prêts sur l'ensemble du territoire pour un montant total de 1,15 milliard de F CFP. En 2007, la répartition par Province du montant des prêts accordés par l'ADIE est restée stable avec 42,8 % des octrois en Province Sud, 27,5 % en Province Nord, et 29,7 % dans la Province des Iles. Les prêts solidaires restent les plus importants (avec plus de 61 % des octrois en 2007) alors que la part des prêts progressifs continue de diminuer (7,6 % des octrois en 2007 contre 9,4 % en 2006).



Source : ADIE

§ 7. NOUVELLE-CALEDONIE INITIATIVE (NCI)

1. GENERALITES

L'association « Nouvelle-Calédonie Initiative » (NCI) qui a été créée le 28 novembre 2006, fait partie du Réseau « France Initiative ». France Initiative est le premier réseau associatif de financement et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises en France avec plus de douze milles entreprises financées en 2006.

Les membres fondateurs de l'association sont : la Province Sud, l'AFD, la CDC, la BCI, la CENC, la CCI, l'ICAP, l'ADIE, la Société BlueScope Steel, la Société Biotech et Jean-Pierre Flotat qui en assure la présidence .

L'objet de NCI est de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois par la création et le développement des petites entreprises. Elle apporte son soutien par l'octroi d'une aide financière sans garantie ni intérêt (prêt d'honneur) et par l'accompagnement des porteurs de projets avec un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement.

Les domaines d'intervention ne sont pas limités en ce qui concerne les demandeurs ou les secteurs d'activité, le critère de sélection étant le potentiel de développement des projets présentés et les créations d'emplois qu'ils sont susceptibles de faire naître.

Le prêt d'honneur, d'un montant de 1 à 4 millions de F CFP, représente au maximum 25 % de l'investissement. Il a pour principale finalité de couvrir tout ou partie des besoins en fonds propres du projet et de permettre l'éligibilité à un prêt bancaire pour compléter le financement en générant un effet de levier.

2. LES INTERVENTIONS REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2007

NCI a débuté son activité en mai 2007. Au cours de cette période, 13 projets ont été acceptés sur 21 présentés au Comité d'agrément.

Le montant total des prêts engagés s'élève à 23 millions de F CFP pour un total de 62 millions de F CFP de prêts bancaires associés. Le secteur des services concentre 50 % des projets financés en 2007.

PERSPECTIVES

Après une activité favorable en 2007...

L'activité a été dynamique en Nouvelle-Calédonie en 2007. Les investissements, en particulier le chantier de l'usine du sud et la construction de logements, ainsi que la consommation des ménages en ont été les principaux moteurs. Néanmoins, la pénurie de main d'œuvre qualifiée constitue une difficulté dans les principaux secteurs d'activité.

...les premiers indicateurs du début 2008, laissent entrevoir une année bien orientée...mais qui reste à surveiller

Même si les indicateurs disponibles laissent entrevoir une activité plutôt bien orientée sur les premiers mois de 2008, plusieurs éléments pourraient contrarier cette tendance. Au premier rang, l'inflation qui s'accélère et que les autorités locales tentent de juguler. L'achèvement progressif du chantier de GORO avec ses incidences négatives sur l'emploi, les préoccupations environnementales, qui pèsent sur le rythme et le coût des projets, et les conflits sociaux à répétition constituent également des sujets de préoccupation.

La Nouvelle-Calédonie peut-elle échapper au ralentissement mondial ?

La crise de liquidités qui a touché le système bancaire international à la suite de la crise américaine des « subprimes » a engendré des tensions sur les taux dont la Nouvelle-Calédonie, au même titre que d'autres géographies, pourrait ressentir les effets. Le secteur dynamique du logement, dont en outre le financement est assuré partiellement par des établissements situés à l'extérieur du territoire, pourrait en être affecté.

Par ailleurs, l'inflation s'accroît sensiblement dans les principaux pays fournisseurs de la Nouvelle-Calédonie tandis que les cours du nickel relevés durant les cinq premiers mois de l'année sont sensiblement inférieurs aux niveaux historiques atteints sur le premier semestre 2007.

Sur le moyen terme, les perspectives économiques sont favorablement orientées

Néanmoins, les carnets de commandes sont soutenus. Parmi les plus importants, on recense le démarrage de la construction de l'usine du nord et la rénovation de l'aérogare de la Tountouta. L'arrivée quasi-simultanée de grands projets sur le territoire (usines métallurgiques, construction de logements sociaux,...) pourrait même entraîner une surchauffe du secteur du BTP sauf à adapter en conséquence la commande publique afin d'amortir les contrecoups qui résulteraient d'une telle situation.

Sélection d'indicateurs disponibles

Indicateur		2007	2008	Var 08/07
variation de l'IPC en glissement annuel	avril	0,7%	3,2%	2,5pt
Entreprises				
consommation de ciment (tonnes)	février	22 795	23 231	1,9%
immatriculations de camions, camionnettes, pick-up (nb)	mars	1 035	997	-3,7%
importations de véhicules utilitaires (M FCFP)	mars	2 589	3 308	27,8%
Index BT 21	mars	120,65	127,19	5,4%
importations de biens d'équipement (M FCFP) (1)	mars	11 774	9 564	-18,8%
Ménages				
montant horaire du Salaire minimum garanti (F CFP)	mai	710,06	731,01	3,0%
demandeurs d'emploi en fin de mois en moyenne	février	7 894	7 371	-6,6%
personnes physiques en interdiction bancaire (nb)	mars	4 835	5 268	9,0%
immatriculations de véhicules de tourisme neufs (nb)	mars	1 806	1 826	1,1%
importations de biens de consommation courante (M FCFP) (1)	mars	11 497	13 864	20,6%
Echanges				
nombre de touristes	février	15 087	16 501	9,4%
taux d'occupation des hôtels	janvier	57,4%	52,8%	-4,6pt
nombre de croisiéristes	mars	27 404	48 147	75,7%
cours moyen nickel LME \$/lb depuis 1er janvier	avril	19,78	13,11	-33,7%
exportations de crevettes congelées (M FCFP)	février	129	178	38,0%
exportation de nickel (métal+minerai) (M FCFP)	février	23 475	22 806	-2,8%
total des importations (M FCFP)	février	33 861	42 093	24,3%
total des exportations (M FCFP) (1)	février	24 275	23 839	-1,8%

(1) provisoires

LES EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

Janvier

Allocations familiales de solidarité (AFS)	Au 1 ^{er} janvier les AFS sont passées de 9.500 FCFP à 11.220 FCFP.
SMG	Réévaluation du salaire minimum garanti de 4,3 % à 120.000 FCFP.
Gel des loyers	Entrée en vigueur de la délibération n° 222 relative au prix des loyers à usage d'habitation. Elle porte la création de l'Indice de Révision des Loyers (IRL) et instaure le gel des loyers pour une durée d'un an.
SLN	Fin du conflit social d'une durée de 116 jours qui a touché la SLN du 25/09/06 au 17/01/07 suite à la grève générale de la CSTNC.

Février

SLN	Achèvement de la rénovation du premier des cinq fours rotatifs de l'usine de Doniambo débutée en novembre 2006 pour un montant de 1,3 milliard de F CFP.
Usine du Nord	La société Koniambo Nickel SAS (KNS) a annoncé le début des travaux préliminaires à la construction de l'usine du Nord pour un total de 11 milliards de F CFP.
Corps électoral	Le Parlement, réuni à Versailles le 20 février 2007, a inscrit dans la Constitution, le gel du corps électoral calédonien pour les élections provinciales de 2009 et 2014.

Mars

Réforme des droits d'enregistrement	Entrée en vigueur au 1er mars 2007, de la loi du pays visant à moderniser les droits d'enregistrement afin de favoriser notamment l'accession à la propriété.
Conférence du tourisme	La première conférence annuelle du tourisme s'est tenue le 12 mars à Nouméa, un an après les assises du tourisme.
Conférence internationale du nickel	La 3ème conférence internationale sur le nickel réunissant 300 spécialistes du secteur s'est déroulée à Nouméa du 25 au 30 mars.
Médipôle de Koutio	L'agence « Michel BEAUVAIS et associés » a été déclarée lauréate du concours de maîtrise d'oeuvre du médipôle de Koutio. Le coût de l'opération devrait s'élever à 30 milliards de FCFP.
Outre-mer	Nomination d'Hervé Mariton au Minsitère de l'Outre-mer en remplacement de François Baroin.

Avril

Commission du surendettement	Installation du secrétariat de la Commission du surendettement le 1er avril 2007 dans les locaux de l'IEOM.
Goro-Nickel	Visite de Roger Agnelli, Président directeur général de CVRD.
Eramet-SLN	Jacques Bacardats, PDG d'Eramet, a annoncé la mise au point d'un procédé hydrométallurgique permettant d'exploiter les latérites et garniérites de faible teneur en minerai de nickel. Patrick Buffet, membre du conseil de surveillance du groupe nucléaire Areva, a été nommé PDG d'Eramet par le conseil d'administration en remplacement de Jacques Bacardats. Reception par la SLN de son nouveau minéralier, le Doniambo, d'une capacité de 28 000 tonnes.

Mai

Présidentielle	Nicolas Sarkozy est élu Président de la République.
Goro-Nickel	Réévaluation du coût du projet Goro-Nickel à 3,2 milliards de USD.
Aide au logement	Entrée en vigueur de la loi du pays 2007-4 portant création d'une aide au logement. Cette aide remplace les aides antérieures. Elle ne concerne que les logements locatifs et est directement versée au bailleur.
Nickel	Le 16 mai, le cours du nickel au comptant au LME a atteint un pic historique à 54 100 USD/tonne soit 24,5 USD/lb.

Juin

OPT	Mise en place par l'OPT en partenariat avec la Province Sud, d'un abonnement téléphonique à caractère social destiné aux personnes ayant de faibles revenus.
Nickel	Modification des règles applicables au marché du nickel par le comité de direction du LME suite à un abus de position dominante.
Goro-Nickel	Dépôt d'une nouvelle demande de permis ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement) par Goro-Nickel.
Législatives	Gaël Yanno et Pierre Frogier élus députés de la Nouvelle-Calédonie
Six ambassadeurs en visite	Visite de l'ambassadeur de France en Nouvelle-Zélande, accompagné de ses homologues de Grèce, de Pologne, d'Argentine, de Singapour et de Chine.
Outre-mer	Nomination de Christian Estrosi au Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer

Juillet

Gouvernement	Démission de Marie-Noëlle Thémereau, Présidente du gouvernement. Election de Harold Martin à la tête du gouvernement et de Pierre Frogier à la présidence du Congrès.
ERAMET-SLN	La STCPI, qui regroupe les trois Provinces du territoire, détient 34 % du capital de la SLN.
Dumbéa-sur-mer	Signature d'une convention de prêt entre la SECAL et l'AFD d'un montant de 2,3 milliards de F CFP pour préfinancer les premières acquisitions foncières et premiers travaux sur la ZAC de Dumbéa-sur-mer.
ERAMET-SLN	De passage en Nouvelle-Calédonie, Patrick Buffet, PDG d'Eramet a annoncé que 80 milliards d'investissements sont programmés pour la SLN dans les prochaines années dans le cadre du chantier de la nouvelle centrale électrique de Doniambo et de la modernisation de l'usine.
Micro-projets	Premier comité d'agrément de l'association Nouvelle-Calédonie initiative. Cette structure qui est aussi partenaire de France initiative, premier réseau associatif d'appui et de financement de la création d'entreprise en Métropole répond tout particulièrement à un besoin d'aide financière à la création d'entreprises.

Août

Aquarium	Ouverture de « L'Aquarium des lagons ».
SLN	A la suite d'un incident, la SLN doit retarder de plusieurs mois la mise en service de l'usine d'enrichissement de Tiebaghi.

Septembre

Usine du Nord	Annnonce par la SMSP d'une participation au financement de la construction de l'usine du Nord à hauteur de 51%.
Vie chère	Création de l'« Ecopain » pour minimiser la répercussion de la hausse sur le prix du pain.
Holcim	Début d'un conflit social au sein de l'unique producteur de ciment de l'île, la société Holcim.
Visite des dirigeants de Posco	Visite d'une délégation coréenne de Posco pour le projet de construction d'une usine pyrométallurgique à Gwangyang en Corée du Sud en partenariat avec la SMSP.

Octobre

Allocations familiales	Augmentation des allocations familiales de 5%.
Usine du Nord	Approbation du montage financier du projet Koniambo par le conseil

Outre-mer	de direction d'Xstrata et réévaluation du coût du projet. Visite du secrétaire d'Etat à l'Outre-Mer, Christian Estrosi en Nouvelle-Calédonie.
Haut-commissaire	Démission de Michel Mathieu Haut commissaire. Yves Dassonville lui succède.
Entreprises - fiscalité	Adoption de deux lois d'exonération fiscale sur la réévaluation des actifs des sociétés. L'une d'elle vise à permettre à la Province Nord de transférer ses titres miniers, dans le cadre des projets Koniambo et Posco, sans avoir à payer d'impôt sur les plus-values, à la condition que ces transferts bénéficient à la collectivité.
Aircal	Arrivée de l'ATR 72 de 68 places en provenance de Toulouse.

Novembre

Holcim	Fin du conflit au sein de la société Holcim le 2 novembre après 7 semaines de blocage.
Aéroport	Confirmation de la participation de l'Etat à hauteur de 1,4 milliard de FCFP dans les travaux de rénovation de l'aéroport. La Nouvelle-Calédonie octroiera de son côté une subvention de 2,3 milliards de FCFP.
Coopération avec la Réunion	Visite des représentants des conseils régional et général de la Réunion à l'occasion du premier vol « découverte », de la compagnie aérienne réunionnaise Air Austral.
SMG	Valorisation de 0,72% du salaire minimum garanti (SMG).
Outre-mer	Vote du budget de l'Outre-mer par l'Assemblée Nationale à 1,73 milliard d'euros (207 milliards de F CFP).
ERAMET-SLN	Annonce par Patrick Buffet, PDG d'Eramet, de l'intention de construire deux nouvelles usines hydrométallurgiques en Nouvelle-Calédonie.
USTKE	Création par le syndicat USTKE du Parti travailliste.

Décembre

Nouvelle-Calédonie	Vote au congrès du budget primitif 2008 à 159 milliards de F CFP (+9,5% par rapport à 2007 - primitif+supplémentaire+décision modificative).
Comite des signataires	Réunion du sixième Comité des signataires de l'accord de Nouméa à Paris le 20 décembre 2007, sous la présidence du premier ministre François Fillon.
Usine du Nord	Signature de l'accord de projet entre le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, la Province Nord, la société porteuse du projet Koniambo Nickel SAS et les deux partenaires Xstrata et la SMSP.

Goro-Nickel	Livraison du dernier module de l'usine hydrométallurgique de Goro Nickel. L'enquête publique sur l'exploitation de Goro Nickel a reçu un « avis favorable avec réserves ».
Loi du pays	Vote par le Congrès de la nouvelle loi du pays relative au régime d'incitation fiscale valable jusqu'en 2017.
Aéroport	Autorisation donnée par le gouvernement de Nouvelle-Calédonie à la Chambre de commerce et d'industrie d'emprunter 5,2 milliards de F CFP à la Banque de Nouvelle-Calédonie, nécessaires au financement de l'extension de l'aérogare de la Tontouta.
BCI	Autorisation du Comité des Etablissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) de la cession des parts de l'AFD dans le capital de la BCI à la BRED-BP.

LES MISSIONS DE L'INSTITUT D'EMISSION D'OUTRE-MER

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer dont le siège est à Paris a été créé par la loi n° 66-948 du 22 décembre 1966 (repris à l'article L.712.4 du Code Monétaire et Financier) pour exercer dans les collectivités françaises du Pacifique le privilège de l'émission monétaire qui était détenu depuis 1888 par la Banque de l'Indochine. Ses statuts ont été fixés par le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 modifié par les décrets n° 85-403 du 3 avril 1985 et n° 86-892 du 28 juillet 1986, n° 92-760 du 31 juillet 1992, n° 98-1244 du 29 décembre 1998 et n°2006-1504 du 4 décembre 2006. Etablissement public national dont la dotation s'élève à 10 millions d'euros, il exerce son activité en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française et à Wallis-et-Futuna.

L'IEOM est la banque centrale des Collectivités d'Outre-Mer, à ce titre ;

- Il assure l'émission de la monnaie ayant cours légal dans ces territoires : le franc CFP (Change Franc Pacifique) dont l'Etat français garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1.000 F CFP pour 8,38 euros. Il met en circulation des billets de valeur faciale de 10.000, 5.000, 1.000 et 500 F CFP et des pièces de 100, 50, 20, 10, 5, 2, 1 F CFP. Il contrôle le volume et la qualité des signes monétaires.
- Il veille au bon fonctionnement du système bancaire en collaboration étroite avec les organismes nationaux chargés de la réglementation de la profession : Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissements (agrément), Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière (CCLRF) et Commission bancaire (contrôles et sanctions).
- Il conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique par l'intermédiaire du refinancement, sous certaines conditions, des crédits en faveur des secteurs économiques prioritaires et des zones économiquement défavorisées et également par le biais de la modulation du régime des réserves obligatoires.
- Il joue un rôle d'observatoire économique permanent en réalisant enquêtes d'opinions et études périodiques sur les grands secteurs d'activité et en publiant notamment une lettre mensuelle et un bulletin trimestriel de conjoncture. L'IEOM réalise également tous les ans un rapport annuel dressant le bilan économique et financier de chaque collectivité et établit, en collaboration avec la Banque de France, la balance des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

- Il apporte ses services à la communauté bancaire, aux Pouvoirs publics, aux entreprises et aux particuliers : cotation, centrale de bilans, gestion des systèmes d'échanges interbancaires, recensement des risques. Il assure dans ce cadre l'exécution des transferts de fonds publics et privés entre sa zone d'émission et la France métropolitaine. Ces mouvements transitent par le compte d'opérations ouvert au nom de l'IEOM dans les livres du Trésor public, ce compte garantissant de manière illimitée la convertibilité du F CFP en euro et la liberté des transferts.
- Il s'assure, en liaison avec la Banque de France, de la sécurité des moyens de paiement et de la pertinence des normes applicables en la matière, en vertu de l'article 71 de la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne.
- De plus, l'IEOM assure en Nouvelle-Calédonie dans ses locaux, le secrétariat des commissions de surendettement des particuliers depuis le 1^{er} avril 2007 (décret n°2007-43 du 10 janvier 2007). Dans ce cadre, il instruit les dossiers de surendettement soumis à la décision de la Commission.

La connaissance des réalités humaines et économiques des différentes collectivités de sa zone d'émission permet à l'IEOM d'éclairer l'ensemble des opérateurs économiques et financiers dans leurs décisions et d'être pour les Pouvoirs publics une force de proposition et de conseil au service du développement économique et social.

ANNEXE 1

LEXIQUE DES PRINCIPAUX SIGLES MENTIONNES DANS CE FASCICULE

ADANC	Agence pour la desserte aérienne de Nouvelle-Calédonie
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
ADRAF	Agence de développement rural et d'aménagement foncier
AFD	Agence française de développement
AMG	Aide médicale gratuite
BEI	Banque européenne d'investissement
BIT	Bureau international du travail
BTP	Bâtiment et travaux publics
CAAPO	Coopérative agricole et aquacole des producteurs d'Ouvéa
CAF	Coût, assurance, fret
CAFAT	Caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCLRF	Comité consultatif de la réglementation bancaire et financière
CECEI	Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement
CES	Conseil économique et social
CFP	Change franc pacifique
CHS	Centre hospitalier spécialisé Albert Bousquet
CHT	Centre hospitalier territorial Gaston Bourret
CNCEP	Caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
COM	Collectivité d'Outre-mer
CTME	Comité territorial pour la maîtrise de l'énergie
DAVAR	Direction des affaires vétérinaires alimentaires et rurales
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DOM	Département d'outre-mer
EC	Etablissement de crédit
EEC	Electricité et eau de Calédonie
ENERCAL	Société néo-calédonienne d'énergie
ERPA	Etablissement de régulation des prix agricoles
FASSF	Fonds d'action sanitaire, sociale et familiale

FBF	Fédération bancaire française (anciennement Association française des banques - AFB)
FED	Fonds européen de développement
FEPNC	Fonds d'équipement et de promotion de la Nouvelle-Calédonie
FER	Fonds d'électrification rurale
FIDES	Fonds d'investissement pour le développement économique et social
FME	Fonds pour la maîtrise de l'énergie
GDPL	Groupement de droit particulier local
GFA.....	Groupement des fermes aquacoles
GIE.....	Groupement d'intérêt économique
GWh.....	Giga watt heure
ha.....	Hectare
ICAP	Institut calédonien de participation
IDC.....	Institut pour le Développement des Compétences (ex APE)
IEOM	Institut d'émission d'outre-mer
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
INED	Institut national d'étude démographique
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
IRVM	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières
ISEE	Institut de la statistique et des études économiques
kV.....	Kilovolt
kW.....	Kilowatt
LME	London metal exchange
MW	Méga watt
OCEF	Office de commercialisation et d'entreposage frigorifique
OGAF.....	Opérations groupées d'aménagement foncier
OMT.....	Organisation mondiale du tourisme
PIB	Produit intérieur brut
PMI	Petite et moyenne industrie
PNB.....	Produit net bancaire
PROMOSUD	Société de développement de la Province Sud
PTME.....	Programmes territoriaux de maîtrise de l'énergie
RCS	Registre du commerce et des sociétés
RIDE	Répertoire d'identification des entreprises
ROA	Coefficient de rentabilité (Résultat net/Total du bilan)
ROE.....	Ratio de rentabilité des fonds propres (Résultat net/Fonds propres)
RUAMM.....	Régime unifié d'assurance maladie-maternité
SAU.....	Superficie agricole utilisée
SAVEXPRESS.....	Voie à péage reliant Nouméa à La Tontouta
SCE	Société calédonienne des eaux
SEM	Société d'économie mixte
SIT.....	Service de l'inspection du travail
SLN	Société Le Nickel
SMG	Salaire minimum garanti
SMAG	Salaire minimum agricole garanti
SMIT	Service médical inter-entreprise du travail

SMSP	Société minière du Sud Pacifique
SODIL.....	Société de développement et d'investissement de la Province des îles Loyauté
SOFINOR	Société de financement et d'investissement de la Province Nord
SOGEFOM	Société de gestion des fonds de garantie des territoires d'outre-mer
SOPAC.....	Société des producteurs aquacoles calédoniens
SOREP	Société de roulage et d'exploitation de Poum
STCPI.....	Société Territoriale Calédonienne de Participation Industrielle
TAS	Tontouta air services
TBI.....	Taxe de base à l'importation
TFA	Taxe sur le fret aérien
TGI.....	Taxe générale à l'importation
TOF	Taxe sur les opérations financières
TSI.....	Taxe spéciale à l'importation
TSPA.....	Taxe de soutien des produits agricoles et agroalimentaires
TSS.....	Taxe de solidarité sur les services

ANNEXE 2

LISTE DES PUBLICATIONS DISPONIBLES REALISEES PAR L'IEOM

	téléchar.		
Lettre mensuelle par téléchargement	gratuit		
Bulletin trimestriel (conjoncture financière ou conjoncture économique)	gratuit	5,03 €	600 F CFP
Abonnement annuel aux 2 bulletins trimestriels (8 numéros)	gratuit	33,52 €	4 000 F CFP
Balance des paiements 2006 de la Nouvelle-Calédonie ou de la Polynésie française	gratuit	10,06 €	1 200 F CFP
Rapport d'activité de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française	gratuit	20,95 €	2 500 F CFP
Rapport d'activité de Wallis et Futuna	gratuit	16,76 €	2 000 F CFP

CEROM

Tableau de bord trimestriel	gratuit	2,51 €	300 F CFP
L'économie calédonienne en mouvement (déc. 2005)	gratuit	12,57 €	1 500 F CFP
L'économie polynésienne post C.E.P. une dépendance difficile à surmonter 1995-2003 (déc. 2007)	gratuit	12,57 €	1 500 F CFP

Les notes expresses – 2,51 euros – 300 F CFP - gratuit par téléchargement

Industrie du monoï en Polynésie française	(Février 2008)
Evolution compétitivité-prix 1995-2007 de la Polynésie française	(Février 2008)
Financement bancaire des entreprises en Polynésie française	(Janvier 2008)

Les notes sectorielles de l'institut – 2,51 euros – 300 F CFP - gratuit par téléchargement

Les boulangeries et pâtisseries en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2006)
L'extraction de minerais de métaux non ferreux en Nouvelle-Calédonie	(Août 2006)
L'aquaculture de crevettes en Nouvelle-Calédonie	(Mai 2006)
Le commerce de détail de biens d'équipements du foyer en Polynésie française	(Février 2006)
Les concessionnaires automobiles en Polynésie française	(Janvier 2006)
Le commerce de détail de l'habillement en Polynésie française	(Janvier 2006)
Le commerce de détail de carburant en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2005)
Les agences de voyage en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2005)
Les entreprises de construction de maisons individuelles en Nouvelle-Calédonie	(Novembre 2005)
Le commerce de détail de produits pharmaceutiques en Nouvelle-Calédonie	(Août 2005)
Le roulage sur mines en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2004)
Le commerce de détail alimentaire en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2004)
Le commerce de détail d'habillement et de chaussures en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2004)
Les travaux publics en Nouvelle-Calédonie)	(Decembre 2004)
La desserte maritime en Polynésie française)	(Decembre 2004)
Le commerce de détail en Polynésie française)	(Novembre 2004)

Les notes de L'institut – 2,51 euros – 300 F CFP - gratuit par téléchargement

Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie	(Janvier 2008)
Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ?	(Décembre 2007)
Croissance de la masse monétaire et inflation en Polynésie française	(Décembre 2007)
Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer	(Septembre 2007)
Le marché de l'immobilier dans le Grand Nouméa	(Août 2007)
Le poids du secteur du bâtiment et des travaux publics en Nouvelle-Calédonie	(Mai 2007)
Les industries agroalimentaires en Polynésie française	(Février 2007)
Le bâtiment et les travaux publics en Polynésie française	(Janvier 2007)
L'endettement bancaire des ménages polynésiens	(Decembre 2006)
Les ressources publiques en Polynésie française	(Decembre 2006)
Les balances des paiements des collectivités d'outre-mer du Pacifique	(Decembre 2006)
Les crédits à la consommation en Nouvelle-Calédonie entre 1999 et 2006	(Octobre 2006)
L'évolution de la masse monétaire en Polynésie française de 2001 à 2005	(Septembre 2006)
L'endettement bancaire des particuliers en Nouvelle-Calédonie	(Septembre 2006)
Les actifs financiers des particuliers en Nouvelle-Calédonie	(Août 2006)
La perle de Tahiti	(Février 2006)
L'économie polynésienne en 2005	(Janvier 2006)
Les balances des paiements des Collectivités d'Outre-Mer du Pacifique	(Janvier 2006)
Le secteur automobile en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2005)
Le financement des entreprises en Nouvelle-Calédonie	(Septembre 2005)
Les défaillances d'entreprises en Nouvelle-Calédonie en 2004	(Septembre 2005)
Le Nickel	(Mai 2005)
L'évolution des moyens de paiement scripturaux en Nouvelle-Calédonie	(Decembre 2004)
La balance des paiements des collectivités d'outre-mer du Pacifique	(Decembre 2004)
La balance des paiements des collectivités d'outre-mer du Pacifique	(Août 2004)
La circulation fiduciaire en Nouvelle-Calédonie	(Juillet 2004)
La masse monétaire et ses contreparties en 2003	(Juin 2004)
La cotation et le réescompte de l'IEOM	(Juin 2004)
Le coût du crédit bancaire en Polynésie française	(Janvier 2004)
L'endettement bancaire des particuliers en Nouvelle-Calédonie	(Septembre 2003)
L'endettement bancaire des particuliers en Polynésie française	(Août 2003)

Les notes thématiques– 10,06 euros – 1 200 F CFP

Le tourisme en Polynésie française	(Novembre 2004)
Le Nickel en partenariat IEOM, ISEE	(Mai 2002)

Ces études sont disponibles à l'agence IEOM de Nouméa – 19, rue de la République BP 1758
98845 NOUMEA CEDEX – Tél : (687) 27.58.22 Télécopie : (687) 27.65.53 – Email : agence@ieom.nc
et au siège de l'IEOM à PARIS 5, rue Roland Barthes – 75598 PARIS CEDEX 12 –
Tél : 01.53.44.41.41. – Télécopie : 01.44.87.99.62 – Site internet : www. ieom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

Henry-Philippe de CLERCQ

Guy DELAMAIRE

Laurent FAKHOURY

Alvin APPLETON

Carole GUERIN

Xavier URRUTIA

Marie-Hélène de LAZZERI

David CHATELAIN

Photographie de couverture :

Vue aérienne de l'usine de Goro Nickel
(photo Imag'in)

Directeur de la publication : Y. BARROUX

Responsable de la rédaction : HP. de CLERCQ

Editeur : IEOM

Imprimé par les Imprimeries Réunies de Nouméa

Achevé d'imprimer : Juin 2008 - Dépôt légal : Juin 2008

Prix : 2500 F CFP - ISSN : 1635-2262

